75029

8062

B
~~AMAR~~
ANG

920

CROSBY HALL LIBRARY

BFWG
Sybil Campbell Collection
Formerly Crosby Hall Library

KA 0375714 5

IVY DAVISON BEQUEST

IVY DAVISON BEQUEST

La
Fille de Louis XVI

MÉMOIRES ET SOUVENIRS

SUR LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

Publiés avec des documents inédits

PAR

G. LENOTRE

Volumes parus :

Les Massacres de Septembre, 14e édition. 1 volume in-16 avec gravures . . . . . **3 fr. 50**

Les Fils de Philippe-Égalité pendant la Terreur, 9e édition 1 volume in-16 avec gravures . . . . . **3 fr. 50**

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/bwb_KV-167-292

Portrait dit "au télescope„

MADAME ROYALE AU TEMPLE

dessinée d'après nature, en Octobre 1795,
par un artiste placé à la fenêtre d'une des maisons
voisines de la prison.

MÉMOIRES ET SOUVENIRS
SUR LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

Publiés avec des documents inédits

PAR

G. LENOTRE

La Fille de Louis XVI

MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE FRANCE

DUCHESSE D'ANGOULÊME

LE TEMPLE — L'ÉCHANGE L'EXIL

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1907

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

I

LE TEMPLE

I

Vers neuf heures du soir, le 9 mai 1794, Madame Élisabeth et sa nièce Madame Royale, verrouillées toutes deux dans la chambre du troisième étage de la tour du Temple qui avait été celle de la reine [1], se disposaient à se coucher et commençaient à se dévêtir quand on frappa violemment à la double porte qui les séparait de l'antichambre de leur appartement, où séjournait en permanence un des surveillants de service.

Les deux prisonnières se hâtèrent de passer leurs robes qu'elles venaient d'ôter : ce faisant, Madame Élisabeth, élevant la voix, pria qu'on attendît, parce qu'elle se rhabillait. Un homme riposta du dehors « que ça n'était pas si long ». Les coups redoublaient, au point qu'on eût cru que la porte allait céder [2].

La princesse ouvrit enfin : l'antichambre était remplie d'hommes : outre les quatre commissaires de la Commune,

[1] Jusqu'au 1er août 1793, date à laquelle Marie-Antoinette quitta le Temple, elle occupait cette chambre avec sa fille, et Madame Élisabeth couchait dans la pièce voisine qui n'avait avec la première aucune communication. Il semble bien que, après le départ de la reine pour la Conciergerie, la sœur du roi vint s'installer à la place de Marie-Antoinette, tous les récits la représentent vivant en commun avec Madame Royale, mais nous n'avons rencontré aucun document qui constate officiellement ce changement d'organisation.

[2] *Récit de Madame Royale.*

en service ce jour-là, Eude, Mouret, Magendie et Godefroy, outre les guichetiers et les porte-clefs, sans le concours desquels on ne pouvait parvenir jusqu'aux détenues, se trouvaient là l'huissier Monet, du tribunal révolutionnaire, un adjudant général de l'artillerie de l'armée parisienne, nommé Fontaine, et Séraillé [1], aide de camp du général Hanriot.

— Citoyenne, veux-tu bien descendre ? fit un des commissaires.

— Et ma nièce ?

— On s'en occupera après [2].

Madame Élisabeth embrassa la fillette toute tremblante, et « lui dit de se calmer, qu'elle allait remonter ».

— Non, tu ne remonteras pas, répliqua un commissionnaire [3], prends ton bonnet et descends.

Les hommes, debout, massés dans la porte et à l'entrée de la chambre, l'attendaient ; tandis qu'elle cherchait son bonnet, elle trouva le moyen de se rapprocher de sa nièce, terrifiée ; elle l'embrassa de nouveau, lui recommanda le courage, la fermeté et l'espoir en Dieu [4].

L'huissier, pourtant, ainsi que les officiers, et aussi les commissaires perdaient patience ; ils ricanaient et invectivaient la *sœur de Capet*. « On l'accabla, rapporte Marie-Thérèse, d'injures et de grossièretés ». Son bagage, il est vrai, n'exigea pas grand temps : bientôt elle fut prête à partir : Madame Royale vit, parmi les uniformes et les carmagnoles, disparaître la robe blanche de sa tante, dans l'ombre de l'antichambre, vers le guichet de sortie, aux

[1] *Savaillée*, d'après Beauchesne. *Madame Elisabeth*. II, 198 ; Séraillé, d'après le *Rapport de Courtois*, p. 171.

[2] *Récit de Madame Royale.*

[3] Eude, d'après Beauchesne, *loc. cit.*

[4] *Récit de Madame Royale*, loc. cit.

lueurs dansantes des lanternes ballottées aux mains des porte-clefs. La porte se referma ; elle entendit pousser les verrous, les pas s'éloigner, les voix s'éteindre dans la spirale de l'escalier : elle restait seule, sanglotante, désespérée. Au dehors, la pluie tombait [1], lavant avec un bruit monotone et désolant les hottes en planches qui obstruaient les fenêtres [2].

L'enfant, ainsi abandonnée au plus haut étage de la

[1] *Ouvrez! — exploit de Célestin Guillard, demeurant place Saint-Sulpice à l'Académie Académie de Vaudreuil.* (Communication particulière).

[2] Madame Élisabeth après avoir été fouillée dans la *salle du Conseil*, au rez-de-chaussée de la tour du Temple, fut conduite, le soir même, à la Conciergerie. Sur l'unique nuit qu'elle passa dans cette prison, avant de paraître au tribunal, on est renseigné par les *Mémoires inédits de l'Intermonce*, Mgr de Salamon. (1 vol. chez Plon.) — « La sainte Madame Élisabeth, dit le prélat, demeura vingt-quatre heures à la Conciergerie. Elle s'informa auprès du concierge Richard, avec le plus vif intérêt de l'état de la reine, qu'elle appelait sa sœur, et demanda à Richard s'il y avait longtemps qu'il l'avait vue. Celui-ci répondit : — « Elle va très bien et ne manque de rien. » (La reine, est-il besoin de le rappeler, était morte depuis sept mois.) Toute la nuit Madame Élisabeth parut inquiète. A chaque instant elle demandait à Richard quelle heure il était. Comme on entend, en effet, dans un cabinet obscur attenant à l'alcôve où elle reposait elle-même. Elle se leva de bon matin ; Richard était déjà sur pied. Elle lui demanda encore quelle heure il était. Richard prit sa montre pour lui faire voir l'heure et il la fit sonner. — « Ma sœur, lui dit-elle, en avait une à peu près semblable ; seulement elle ne la montait pas... » Elle prit un peu de chocolat, puis, vers onze heures, elle s'avança à l'entrée de la prison. Beaucoup de grandes dames qui allaient avec elle à l'échafaud, s'y trouvaient déjà rassemblées. Il y avait entre autres, Mme de Senozan, sœur du ministre Malesherbes, défenseur du roi, la meilleure et la plus charitable des femmes. Madame Élisabeth chargea Richard de présenter ses compliments à *sa sœur*. Alors une de ces dames, dont j'ai oublié le nom, une duchesse, je crois, prenant la parole : — « Madame, lui dit-elle, votre sœur a subi le sort que nous allons subir nous-mêmes. »

Ce ne serait donc pas, comme le dit Beauchesne (*Madame Élisabeth*, II, 248) par l'invective d'un homme du peuple, au pied même de l'échafaud, que la princesse fut informée de la mort de la reine.

tour, avait, à cette époque, quinze ans et cinq mois. Elle avait vu, plus d'un an auparavant, partir son père pour l'échafaud ; une nuit de juillet, la même année, on avait emmené son frère ; un mois plus tard on l'avait séparée de sa mère qu'elle croyait vivante encore dans quelqu'autre cachot, au Temple même, peut-être ; maintenant on la privait de sa dernière compagne, le seul être auquel elle eût parlé depuis bientôt dix mois. Quelles terreurs harcelèrent ce cerveau d'enfant, durant la première nuit de solitude ? Les heures se succédaient interminables, égrenées par le timbre de la pendule posée devant la glace de la cheminée et dont « le sujet » représentait *la Fortune et sa roue*[1]. La jeune princesse, dans l'effrayant silence qui enveloppait l'énorme tour, faisait effort pour ordonner ses pensées : où avait-on emmené sa tante ? Sans doute là où déjà était la reine. Quoique les étonnantes catastrophes dont elle avait été le témoin l'eussent préparée à tous les malheurs, l'idée ne lui vint pas que celle qui, tout à l'heure, était là, si énergique et si sereine, fût en ce moment aux mains du bourreau[2] : sans doute allait-on la conduire hors de France ; c'est à cette hypothèse qu'elle s'arrêta.

Quand, le 10 au matin, la chambre s'éclaira des lueurs de cette aube dont Madame Élisabeth ne devait pas voir se coucher le soleil, Marie-Thérèse se leva de son lit, attendant anxieusement la visite quotidienne des commissaires de service. Ils se présentèrent à l'heure habituelle, silencieux et rogues comme d'ordinaire. Courageusement, se faisant violence, elle les interrogea, demandant « ce que sa tante était devenue ».

[1] Archives nationales, F⁷ 4391.

[2] « Elle n'avait jamais pu croire qu'on poussât la fureur jusqu'à attenter aux jours d'une princesse qui ne pouvait avoir aucune part au Gouvernement... » *Mémoires de Mme de Tourzel*, II, p. 320.

— Elle est allée prendre l'air, répondit laconiquement l'un des municipaux.

Marie-Thérèse reprit que « puisqu'elle était séparée de sa tante, elle demandait à être réunie à sa mère ». Il lui fut répliqué « qu'on en parlerait[1] ».

Ces municipaux, choisis journellement, parmi les trois cents membres de la Commune, pour venir, au nombre de quatre, passer, à tour de rôle, vingt-quatre heures au Temple[2], étaient, pour la plupart, des boutiquiers, des semi-bourgeois, d'opinions avancées, il est vrai, mais qu'on ne peut, raisonnablement, incriminer en masse de cruauté réfléchie et systématique. Il y avait parmi eux de bonnes gens, des pères de famille... Comment affrontaient-ils les regards limpides de cette enfant, les suppliant de la réunir à sa mère, qu'ils savaient, eux, morte depuis sept mois ?

Dans la matinée, quelqu'un lui rapporta la clef de l'armoire où se trouvaient les hardes de Madame Élisabeth ; Marie-Thérèse, sachant que sa tante était partie sans rien emporter, sollicita l'autorisation de lui envoyer du linge : la réponse fut « que cela ne se pouvait point ». La fillette insista de nouveau pour qu'il lui fût permis de rejoindre sa mère : on lui répliqua, comme précédemment, « qu'on en parlerait ». Enfin, comprenant qu'elle n'obtiendrait rien, épouvantée peut-être par la perspective de la solitude, ou, plutôt, pour obéir aux conseils de sa tante qui lui avait recommandé de réclamer, si jamais elle restait seule, les services d'une femme, elle demanda qu'on lui

[1] *Récit de Madame Royale.*

[2] Depuis le départ de Simon (19 janvier 1794) il n'y avait plus au Temple aucun gardien à poste fixe : la surveillance était uniquement exercée par les quatre commissaires nommés chaque jour par le Conseil de la Commune. (*Moniteur* du 30 nivôse an II.)

procurât une compagne. Les commissaires balbutièrent « qu'on verrait[1] ».

La nuit revint. L'enfant resta seule. Au rez-de-chaussée de la tour, les commissaires attablés dans la salle du Conseil, s'entretenaient, sans doute, à voix basse, de l'événement du jour, l'exécution d'Élisabeth Capet, que l'orpheline, recluse là-haut, ignorait et devait ignorer encore durant quinze mois. Quand, le 11 au matin, elle se réveilla de son cauchemar, la pluie, qui avait cessé la veille, tombait en grandes ondées[2]; celle qui avait été *Madame Royale* balaya sa chambre, fit sa toilette, prit son tricot « qui l'ennuyait beaucoup ». Madame Élisabeth l'avait ainsi accoutumée à s'occuper.

Comme elle travaillait, elle entendit qu'on pénétrait dans son antichambre; les verrous tirés, sa porte s'ouvrit : précédant le cortège accoutumé, un homme entra : c'était Robespierre.

A quoi le reconnut-elle? Marie-Thérèse ne l'a pas dit. Que venait-il faire là, où nulle fonction ne l'appelait, où rien ne justifiait, n'expliquait même sa présence? On ne sait pas. Beaulieu[3] a raconté que, le jour de l'exécution de Madame Élisabeth, Robespierre, passant devant l'étalage du libraire Maret, établi alors au Palais-Royal, était entré dans la boutique, comme il le faisait assez souvent, et, feuilletant quelques livres, demanda « sur quoi roulaient les conversations ».

— On murmure, on crie contre vous, lui dit avec franchise le libraire; on demande ce que vous avait fait Ma-

[1] *Récit de Madame Royale.*

[2] « Il plut très fort, le 11 mai, depuis cinq heures du matin, jusqu'à quatre heures après-midi. » Journal inédit de Célestin Guitard.

[3] *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France*, t. VI, p. 10, en note. Cité par Ernest Hamel, *Histoire de Robespierre*, t. III, p. 492.

dame Élisabeth, quels étaient ses crimes, pourquoi vous avez envoyé à l'échafaud cette innocente et vertueuse personne.

— Eh bien, répliqua Robespierre, s'adressant à Barère qui se trouvait là, vous l'entendez, c'est toujours moi... Je vous garantis, mon cher Maret, que loin d'être l'auteur de la mort de Madame Élisabeth, j'ai voulu la sauver; c'est ce scélérat de Collot d'Herbois qui me l'a arrachée[1].

Est-ce l'intérêt, la curiosité, la pitié pour l'orpheline solitaire ou quelque autre sentiment plus confus qui, dès le lendemain, l'attira au Temple ? La chose demeura secrète, on n'en doit pas douter; il n'en est resté d'autre trace que le récit de Madame Royale; et l'on serait tenté de le mettre, sur ce point, en doute, si la concordance entre l'anecdote qu'on vient de rapporter et la date de la visite à la fille de Louis XVI[2], n'établissait qu'une préoccupation mystérieuse hantait à cette époque l'esprit de Robespierre, alors à l'apogée de son influence et parvenu à cette griserie de l'omnipotence où les rêves n'ont plus d'horizon. Plus tard Barère insinuera que l'*Incorruptible* avait projeté d'épouser la fille de Louis XVI[3]; quel que fût son but, il se compromettait étrangement en risquant cette inexplicable démarche[4].

[1] Beaulieu tenait, dit-il, l'anecdote de Maret lui-même. Hamel estime que l'opposition de Robespierre au meurtre de la sœur du roi est « un fait vrai, ni contestable, ni contesté ». — « Aussi, ajoute-t-il, les thermidoriens... ont-ils prétendu qu'il avait eu l'intention d'épouser Madame Élisabeth, dans l'espérance de s'asseoir avec elle sur le trône de France. »

[2] Beauchesne et Chantelauze fixent, en effet, cette visite au 11 mai 1794.

[3] *Mémoires de Barras*, t. I, p. 204.

[4] Il serait précieux de savoir qui avait autorisé Robespierre à pénétrer ce jour-là au Temple, où nul n'entrait sans un ordre de mission précis. Il advint même (le 6 floréal an III) que Bourlier, commandant général temporaire adjoint de la garde nationale de Paris,

Robespierre pénétra donc dans la chambre de Madame Royale ; il ne prononça pas une parole, se contentant de regarder la jeune fille « insolemment » ; elle était jolie, quoique maigre et délicate ; elle avait le teint blanc, la peau fine, mais gâtée « par une humeur dartreuse qui se manifestait sur ses joues par des rougeurs » : de grands yeux bleus, « à fleur de tête[1] » donnaient à son visage une expression de candeur et d'étonnement. Sous le regard du maître, elle resta impassible, ne dit pas un mot. Pourtant elle lui présenta un papier sur lequel elle avait écrit[2] :

Mon frère est malade. J'ai écrit à la Convention pour obtenir d'aller le soigner ; la Convention ne m'a pas encore répondu : je réitère ma demande.

Robespierre prit le billet, jeta un coup d'œil sur les rares volumes laissés à la disposition de la prisonnière et s'en alla : les municipaux lui témoignaient « beaucoup de respect[3] ». Le donjon retomba dans son silence que coupaient

s'étant présenté à la prison, porteur d'un arrêté du Comité de Sûreté générale le requérant « de s'assurer si le service s'y fait exactement », se fit refuser l'entrée de la Tour parce que l'arrêté « ne portait pas qu'il serait introduit auprès des prisonniers ». Lasne et Gomin, alors gardiens des *enfants de Capet*, en rendant compte du fait au Comité de Sûreté générale, ajoutaient : « le Cen Bourlier nous ayant requis d'exhiber les pouvoirs qui nous autorisent à refuser de satisfaire à sa demande, nous n'avons pu lui en représenter aucun. » Archives nationales F⁷ 4392. Pièce 93.

[1] Ce portrait tracé par Guérin, commissaire au Temple en juin 1795 est par conséquent d'un an postérieur à la visite de Robespierre. Il est parfaitement conforme, d'ailleurs, aux gravures qui reproduisent les traits de Madame Royale à l'époque de son séjour au Temple. Le récit de Guérin a été publié par La Sicotière dans *Les Faux Louis XVII.*

[2] . . D'avance ? La princesse était donc prévenue de la visite de Robespierre. Beauchesne, et après lui Chantelauze ont produit le texte de ce billet. Madame Royale n'en dit pas un mot.

[3] Récit de Madame Royale.

seuls des doubles tours de clefs dans de solides serrures, le bruit assourdi des tambours et des armes, et les commandements des officiers à l'heure de la garde montante.

* * *

Le Temple était une place de guerre. Le vaste enclos, entouré d'une muraille encore en partie crénelée, prenait accès, sur la rue du Temple, par un long et massif portail dont un ancien bedeau, Darque, était le concierge. Ce portail franchi, on se trouvait dans la cour spacieuse, plantée de tilleuls taillés en palissades, au fond de laquelle se dressait la sévère façade de l'ancien palais du Grand Prieur, bâti en 1720 sur les dessins d'Oppenord, premier architecte du Régent [1].

Dans les appartements du palais est installé « le grand poste », fourni chaque jour par la garde nationale : un commandant général, un chef de légion, un sous-adjudant général, un adjudant-major, un porte-drapeau, quatorze artilleurs et cent quatre-vingt-dix hommes. Deux pièces de canon sont en batterie dans la cour [2].

Au delà de cette forteresse commence le jardin, que barre un énorme mur de trente-six pieds de haut [3], cernant la tour de tous côtés. Ce mur est percé de deux portes : l'une charretière, en planches de chêne, armaturée de barres de fer et que l'on ne peut ouvrir sans le concours

[1] *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, par M. Thiery, 1787, t. I, p. 595.

[2] La garde du Temple fut successivement réduite. Elle était composée, avant la mort de Louis XVI, de 287 hommes, y compris les officiers. Plus tard elle n'en compta que 240. On en diminua encore le nombre : en thermidor an III, de 50 hommes qu'elle comptait, elle fut réduite à 15. Archives nationales F⁷ 4392.

[3] Archives nationales F⁷ 4392, pièce 6.

de deux guichetiers, postés l'un à l'extérieur du mur, l'autre à l'intérieur, et détenteurs chacun d'une clef différente. La seconde porte est un étroit guichet, surveillé de la même façon. L'un de ces guichetiers se nomme Mancel, c'est un vieil invalide, jadis aux gages du comte d'Artois, dernier Grand-Prieur ; l'autre s'appelle Richard-Fontaine : il a été terrassier.

Dès qu'on a passé ces portes, la tour, dégagée des édifices qui jusqu'en août 1792, l'ont enserrée, apparaît isolée de toutes parts, renfermée, avec quelques arbres et un jardinet, entre les quatre pans de la haute muraille ; masse énorme, nue, grise, morne, avec ses tourelles rondes aux angles, coiffées de toits aigus, que domine la pointe d'ardoise du donjon, surmontée d'un énorme bonnet de la liberté en fer-blanc, peint au vermillon[1].

A dix-huit mètres du sol, sur chacune des faces du monument, des hottes en planches aveuglent les fenêtres du second étage : derrière ces étouffoirs s'étiole un enfant de huit ans. Au troisième étage, sept mètres plus haut, les fenêtres, également, sont calfeutrées d'abat-jour ; là est enfermée la jeune fille ; à considérer ces bâillons de bois on devine qu'un peu d'air et de jour filtre jusqu'aux prisonniers par des croisées invisibles.

Sortant de ces « tabatières », s'élèvent, assujettis contre les grands vents par des ancres de fer scellées à la muraille, d'énormes tuyaux, remplaçant les cheminées absentes de la tour, et qui vont rejeter à la hauteur des toits la fumée des poêles qui chauffent mal des pièces dont les murs ont plus de deux mètres d'épaisseur[2].

[1] Archives nationales F⁷ 4392. Dans le mémoire de Watin, peintre, on voit que, pendant la Terreur, le prix du vermillon avait singulièrement augmenté : « Autrefois à 6 livres, il revient à présent à vingt-cinq francs la livre. »

[2] *Mémoire de poêlerie, au Temple, par Marguerite et Firino.* Archives nationales F⁷ 4306.

Au rez-de-chaussée du donjon, dans une salle carrée, de treize mètres de long, haute et voûtée d'ogives retombant sur un pilier central, se tient le *Conseil du Temple*; il se compose des quatre commissaires de service, des porte-clefs, — Gourlet et Jérôme[1], — et de l'économe[2]. Dans la tourelle nord-ouest s'enroule l'escalier de pierre, superbe, large de deux mètres, montant jusqu'à la plate-forme crénelée qui entoure la flèche : il est coupé de sept guichets : au premier étage, une pièce semblable à celle du rez-de-chaussée sert de corps de garde : au second, une porte de fer, percée, à hauteur de l'œil, d'un judas recouvert d'un volet à glissoires : au troisième, même porte de fer, même judas. Et ces murs épais de deux mètres et demi, les sept guichets de l'escalier, les serrures, les judas, les portes de fer, les « tabatières », la haute muraille, les guichetiers, les porte-clefs, le corps de garde, le Conseil, le poste du palais, les officiers généraux, les artilleurs, les soldats, les canons sont là pour garder deux enfants, chétifs et apeurés : formidable cage pour de tels oiselets.

La chambre de la jeune princesse, au dernier étage de cette bastille est de dimensions assez restreintes : quatre

[1] Jérôme fut remplacé le 29 septembre 1794 par Baron.

[2] L'économat du Temple fut d'abord géré par un nommé Jubaud(?), puis par Lelièvre, remplacé par Coru, en floréal an II, et réintégré jusqu'au 12 thermidor de la même année, époque où il fut arrêté par suite d'une dénonciation. La place fut enfin donnée à Lenard. Archives nationales F⁷ 4393.

[3] Fait et fourni un petit panneau en mosaïque placé au guichet de la porte d'entrée du ci-devant roi pour faciliter le porte-clef à voir les personnes qui se présentent pour entrer, découpé dans la masse dudit panneau portant 10 pouces en carré de 3 lignes d'épaisseur, 112 ouvertures portant 6 lignes en carré chacune et de distance égale. — Même panneau à la porte du troisième étage. *Mémoire des ouvrages de serrurerie faits au Temple par Durand, serrurier.* Archives nationales, F⁴ 1306.

mètres et demi en tous sens[1]. En revanche, elle a cinq mètres de hauteur, sous les ogives de son plafond, récemment blanchies à la chaux[2]. La pièce est meublée, comme au temps où s'y installa Marie-Antoinette, d'un grand lit à colonnes garni de damas vert, qui fut celui de la reine, et, après elle, de Madame Élisabeth ; d'une couchette plus petite où dort Marie-Thérèse ; d'une commode en acajou, à tablette de marbre, sur laquelle est posé un miroir de toilette, d'un canapé, de deux fauteuils et d'un paravent ; une table de nuit est placée à côté de chacun des deux lits[3]. Le papier de tenture figure une rayure ondulée, vert et bleu très tendre. Un cabinet de toilette, aménagé dans la tourelle sud-ouest communique avec la chambre par une sorte de couloir, fermé d'une porte peinte en blanc : ce cabinet mesure un peu plus de deux mètres et demi de diamètre.

Tel était l'étroit domaine de Madame Royale; elle s'y arrangea, dans la pesante et continuelle solitude, une vie de Robinson, laborieuse et résignée. Madame Élisabeth l'avait accoutumée à s'habiller, à se coiffer, à se lacer sans aide. Quand elle avait procédé au rangement de sa chambre et à sa toilette, quand elle avait jeté de l'eau pour rafraîchir l'air, raccommodé ses bas, ses robes et « jusqu'à ses sou-

[1] La tour, — déduction faite des tourelles, — mesurait 13m.50, en toutes dimensions : l'épaisseur des murs étant de 2m.274, la salle unique de chacun des étages formait donc un carré de 9 mètres de côté : le deuxième et le troisième étages avaient été divisés en quatre pièces, à peu près égales, par des cloisons : chacune de ces pièces mesurait donc 4m.50 de longueur et autant en largeur. *La Maison du Temple de Paris*, par H. de Curzon, p. 115.

[2] Au second étage, haut de 6m.50, on avait établi de *faux plafonds* de toile; pareil aménagement n'avait pas eu lieu au troisième : — « Avoir gratté, échaudé et peint de chaux les quatre voûtes en ogives... » *Mémoire des ouvrages faits au Temple par Watin, peintre.* Archives nationales F4 1306.

[3] Archives nationales F7 4391.

liers », afin de n'avoir rien à réclamer de la complaisance de ses geôliers[1], elle marchait « avec une grande vitesse, pendant une heure, la montre à la main, pour remplacer l'exercice qui lui manquait[2] ». Puis elle prenait un livre sur deux tablettes en encoignures placées aux angles de la cheminée : sa mère et sa tante avaient laissé quelques volumes. *Les Voyages* de la Harpe, entre autres, que Marie-Thérèse relut plusieurs fois[3].

Trois fois par jour, les commissaires de service ouvraient sa porte et faisaient l'inspection de la chambre. Ils se montraient plus ou moins sévères, en proportion de leur civisme ou de leur peur : car ils avaient peur des complots que pouvait, à elle seule, fomenter cette enfant de quinze ans.

- Citoyenne, dis-nous donc, est-ce que tu as beaucoup de couteaux !

— Non, Messieurs, deux.

— Et dans ta table à toilette, tu n'en as pas ?.. ni des ciseaux ?

— Non, Messieurs, non.

Un jour, ils trouvèrent le poêle chaud.

- Peut-on savoir pourquoi tu as fait du feu ?

— Pour mettre mes pieds dans l'eau.

— Avec quoi as-tu allumé le feu ?

— Avec le briquet.

— Qui te l'a donné ?

— Je ne sais pas.

Provisoirement nous allons le l'ôter ; c'est pour ta

[1] *Souvenirs de Quarante ans. Récit d'une dame de Madame la Dauphine*, p. 251.

[2] *Ibid.*

[3] La reine avait également obtenu de ses geôliers un *Gil Blas* qui peut-être avait été laissé à Madame Royale. Archives nationales F⁷ 4392.

santé, de peur que tu ne t'endormes et ne te brûles auprès du feu. Tu n'as pas autre chose ?

— Non, Messieurs.

Pendant sept mois, il se trouva journellement, dans la Commune de Paris des hommes qui supportèrent d'assumer ces piteuses fonctions.

Quand on l'interroge directement, la fille de Louis XVI répond laconiquement, avec une sorte de fierté impassible, sa seule défense contre l'insolence de ses geôliers. Le reste du temps, elle vit séquestrée dans le mutisme, dans l'ignorance absolue de tout ce qui croule ou s'élève autour de sa prison ; privée de soleil, d'espace, de grand air, d'amusements, de soins et de confiance, obligée à une attitude au temps critique où la jeune fille devient femme... Quoi d'étonnant à ce que cette âme n'ait pas fleuri ? Quels rêves ont ranci dans ce cœur obstinément comprimé ?

Du tumulte de Paris effervescent, durant cet été de l'an II où chaque jour tombent, par vingtaines, les têtes qui jadis se sont penchées respectueusement devant son berceau, la ci-devant Madame Royale ne perçoit rien, que, de temps à autre, le bruit d'un tambour rythmant *la générale,* le cri d'un colporteur dans les rues voisines [1], le tocsin grêle d'une cloche épargnée [2]. Ou bien c'est Tison qui, de l'autre côté de la mince cloison, tousse et marche dans la chambre où il est reclus. Tison est ce domestique dont la Commune s'est servie pour espionner la reine, et qui, après avoir trop bien rempli son office, est

[1] « Un crieur à voix de stentor était payé pour répéter sous les murs du Temple le sommaire de son journal. » *Souvenirs de Jean-François Lepître.*

[2] « Nous apprîmes par les colporteurs la mort du duc d'Orléans » (Récit de Marie-Thérèse-Charlotte).

« J'ai entendu plusieurs fois, sonner le tocsin, battre la générale, sans que mes gardiens me disent pourquoi. » Lettre de Madame à Louis XVIII, publiée par E. Daudet. *Histoire de l'émigration.*

gardé au secret, depuis un an, dans une des pièces du troisième étage[1].

La princesse, d'ailleurs, ne sait rien de ce voisinage ; elle ignore tout de la vie qui l'entoure ; pendant quelque temps elle a guetté le murmure des voix qui montait de l'étage inférieur, où son frère était détenu sous la garde du ménage Simon : mais, depuis bien longtemps, elle n'entend plus rien : après « un grand bruit », un soir de janvier, le silence s'est fait : elle croit le Dauphin parti : en mettant l'œil à une fente des auvents de sa fenêtre, elle a vu « emporter des paquets ». Elle pensait, du reste, que, seule de tous les siens, on la gardait au Temple, qu'elle y resterait perpétuellement, assez sûre d'elle-même pour savoir bien qu'elle ne risquerait jamais une question qui pourrait ressembler à une prière.

Une autre fois, par un jour chaud de juillet, un de ces jours sans date comme sont les jours de prison, la rumeur de la ville lui sembla gronder plus bruyamment qu'à l'ordinaire : il y eut des appels de tambour, des tintements de tocsin. Quand Caron, le garçon servant, lui apporta son dîner, elle ne voulut pas interroger et on ne lui dit rien ; mais le lendemain matin, dès six heures, un vacarme inaccoutumé éveillait la tour : les portes s'ouvraient et se

[1] Pierre-Joseph Tison, ancien commis aux barrières, né à Valenciennes en 1755, avait épousé Anne-Victoire Baudel, née à Paris en 1756. Ils avaient un fils et une fille, Anne-Victoire-Pierrette Tison, qui épousa Thomas Maseret, demeurant à Paris. Tison et sa femme sont en grande partie responsables de la mort de la reine et de celle de Madame Élisabeth ; la femme Tison, épouvantée de la tragédie où elle se débattait, devint folle ; on l'interna à l'Hôtel-Dieu, depuis le 8 juillet 1793 jusqu'au 24 février 1795. Tison resta au Temple, et toujours au secret jusqu'après le départ de Madame Royale. Il mourut à Paris, rue de Limoges, n° 36, le 3 nivôse an VI (23 décembre 1797) sa femme ne lui survécut que pendant quelque mois. *Communication de A. Bégis.* V. aussi l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 30 mars 1897.

fermaient, la garde criait *aux armes!* Marie-Thérèse sauta de son lit et s'habilla en hâte. A peine était-elle vêtue qu'on tira ses verrous : des hommes pénétrèrent ; ils avaient de beaux costumes, des écharpes et des panaches, luxe insolite. Un d'eux, — elle sut depuis que c'était Barras, — s'approcha d'elle, « l'appela par son nom », s'étonna de la trouver debout à cette heure matinale, essaya de lier conversation : elle ne répondit pas. Les visiteurs sortirent : la jeune fille les entendit un instant plus tard, dans la cour, haranguer les hommes de garde ; puis des cris : *Vive la République ! Vive la Convention!* Le jour se passa sans qu'elle apprît rien : elle avait grand peur. Le surlendemain, vers neuf heures et demie du soir, comme elle s'était mise au lit, sans lumière, la porte s'ouvrit, des gens entrèrent, sans jurons, ni menaces : un nouveau régime commençait.

C'est ce soir-là que lui fut présenté Laurent, le nouveau commissaire, nommé dès le 10 thermidor aux fonctions de *gardien des enfants du tyran*[1].

On verra, plus avant, par le récit de Madame Royale, quelle fut la conduite qu'adopta Laurent à l'égard de la prisonnière. Dès qu'elle se fut avisée, au ton dont il lui parlait, sans la tutoyer, qu'il n'était pas de ces hommes sans pitié dont la rudesse l'avait tant épouvantée, elle lui demanda des nouvelles de ses parents, et si on allait la réunir à sa mère. Laurent répondit « avec un air très peiné » que cela ne le regardait pas. De lui non plus elle n'apprit rien, ni l'état du dauphin, ni le sort de la reine, ni la chute de Robespierre ; il se montrait plein de déférence, mais gardait, sur ces points, un silence obstiné.

[1] Archives nationales, F⁷ 4391. Laurent avait, à cette époque, vingt-quatre ans, étant né à Fort-Royal (Martinique) le 25 juillet 1770 ainsi qu'en fait foi son acte de naissance publié par M. Tantet. *Revue hebdomadaire*, 19 août 1905.

Maintenant les visites des « gens à panache » se répétaient assez fréquemment. Il en vint deux le lendemain de l'installation de Laurent : plus assurée elle réitéra ses questions : elle n'obtint rien que le conseil de patienter. Cinq semaines plus tard, quelques heures après la grande explosion de la poudrière de Grenelle qui secoua tout Paris, jusqu'au Temple, deux autres conventionnels se présentèrent [1] : une autre inspection eut lieu, à la fin d'octobre 1794, en pleine nuit, vers une heure du matin.

A cette époque une modification fut introduite dans l'organisation du service du Temple. Un assistant fut adjoint à Laurent : il s'appelait Gomin. C'était un homme simple, de trente-huit ans [2], prudent, rangé, modéré d'opinions et aussi susceptible de pitié que désireux de ne point se compromettre. Il entra en fonctions le 9 novembre. En même temps qu'il désignait Gomin pour ce poste de confiance, le Comité de Sûreté générale arrêtait la suppression des quatre commissaires quotidiens envoyés par la Commune. A l'avenir, un seul surveillant, choisi parmi les commissaires civils des sections de Paris, devait venir prendre chaque jour, à midi, la garde au Temple [3].

Si ses geôliers se montraient plus humains, Madame Royale n'en vivait pas moins dans une solitude presque absolue. Laurent et Gomin montaient chez elle trois fois par jour, veillaient à ce que son feu fût allumé, sa chambre

[1] Madame Royale ne dit pas leurs noms ; c'était André Dumont et Goupilleau. Ils vinrent, à dix heures du matin, « constater l'existence des deux enfants ». Lettre de Laurent au Comité de Sûreté générale. Archives nationales. F⁷ 4392.

[2] Gomin était né le 17 janvier 1757.

[3] Paris était divisé en 38 sections ; chaque section comptait six commissaires civils ; on voit qu'en supposant qu'il n'y eût aucune défection, le tour de garde de chacun des commissaires ne devait revenir que tous les dix mois.

nette, ses repas bien servis : elle n'avait pu obtenir d'aucun d'eux un seul mot qui la fixât sur le sort des siens ni sur son avenir ; la majeure partie du temps elle vivait seule, encore qu'on l'eût autorisée à sonner ses gardiens quand elle aurait besoin de leurs services. Elle ne profitait guère de la permission. Un jour, de consomption, elle s'évanouit : elle revint à la vie sans secours et ne songea pas à en réclamer. Sa santé l'inquiétait peu ; à certaines heures son découragement était tel qu'elle aurait souhaité mourir[1].

Les mois pourtant s'écoulaient : à divers indices il lui eût été facile de discerner que les bourreaux se lassaient ; mais que pouvait comprendre à la tragédie dont elle était l'innocente victime cette fillette qui, depuis trois ans bientôt, n'était instruite d'aucun événement, alors qu'il ne restait rien du monde qu'elle n'avait fait qu'entrevoir et dont elle ne soupçonnait même pas la complète disparition ?

Au commencement de l'hiver[2], les « gens à panaches » reparurent : ils se présentèrent au nombre de trois : trois conventionnels, trois régicides : Jean-Baptiste-Charles-Mathieu Mirampal, député de l'Oise, J. Reverchon, député de Saône-et-Loire et le ci-devant baron Jean-Baptiste-Harmand, député de la Meuse. Le rapport que ces délégués du Comité de Sûreté générale durent rédiger après leur visite au Temple n'a pas été retrouvé ; mais, plus tard, Harmand de la Meuse en écrivit le récit : il le fit, il est

[1] *Souvenirs de Quarante ans*, loc. cit.

[2] Le 2 décembre 1794, dit Eckard. Beauchesne et Chantelauze assignent le 27 février 1795 comme date de la visite des Conventionnels. M. Henri Provins : *Le dernier roi légitime de France*, t. I, p. 327, la place obligatoirement entre le 5 novembre 1794 et le 4 janvier 1795. Il était réservé à M. Fréderic Barbey d'en préciser la date exacte qui est le 19 décembre 1794. *Madame Atkins et la prison du Temple*, par Fréderic Barbey, p. 184.

vrai, à l'époque de la Restauration[1] et, comme on en jugera, en un style bien différent de celui qu'aurait employé ce plat personnage à l'époque où Madame Royale, devenue duchesse d'Angoulême et dauphine de France, n'était encore que la *fille Capet*. Cette narration amphigourique et qui dénote chez son auteur autant de prétention que de servilité ne mériterait certes pas d'être reproduite si l'on n'y trouvait quelques détails précieux sur la prison de Marie-Thérèse et sur son attitude devant ses visiteurs. Elle est attachante encore pour une autre raison que voici : au printemps de 1816, le cadavre d'un pauvre hère mort de misère, fut trouvé, un matin, étendu sur le pavé dans la rue du Monceau-Saint-Gervais : on le porta à la Morgue. Sous les haillons dont il était vêtu on découvrit ce billet :

A Son Altesse Royale Madame, duchesse d'Angoulême. Votre Altesse daignera-t elle pardonner à un des membres de l'effroyable Convention nationale[2] *?*.

Reconnu par des passants, le corps fut extrait de la Morgue pour être inhumé : c'était celui du baron Harmand de la Meuse, ex-représentant du peuple, ex-préfet de Napoléon au département du Bas-Rhin. Son dernier appel, en mourant de faim, était pour celle que, vingt ans auparavant, empanaché et protecteur, il avait vue dans un cachot, grelottant de froid, les mains couvertes d'engelures, sans qu'il eût usé de son influence pour adoucir son sort.

[1] Dans une plaquette qui eut deux éditions et qui a pour titre : *Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs événements remarquables de la Révolution*. Nous suivrons le texte de la deuxième édition, Paris, 1820.

[2] Archives de la Préfecture de Police. Dossiers des Conventionnels régicides, 1816.

RÉCIT DE MA VISITE AU TEMPLE

PAR HARMAND, DE LA MEUSE

MADAME ROYALE

.. J'ai à terminer un récit bien plus intéressant. J'ai raconté les malheurs de l'innocence opprimée, sortant des mains de la nature ; il me reste à dire ceux de l'innocence ornée des vertus natives et acquises, et de toutes les grâces.

Ames célestes qui présidez aux destinées de la France, inspirez-moi et communiquez à ma plume, avec la vérité, le style touchant qui convient à mon sujet.

En quittant la chambre du prince[1], nous montâmes chez Madame : j'ai compté les marches, et, si ma mémoire est fidèle, j'en ai compté quatre-vingt-deux[2].

Les commissaires nous dirent que cet appartement

[1] Avant de monter au troisième étage, Harmand et ses collègues avaient séjourné au second pour constater l'état de santé du dauphin.

[2] Entre le second et le troisième étage. Il y avait plus de cent marches pour monter du rez-de chaussée au second.

était celui que le roi avait occupé[1]. Je l'avais trouvé en effet très haut, lorsque j'y étais monté au mois d'octobre 1792; mais je ne m'y reconnus pas, on avait fait, depuis, quelques changements intérieurs; et pour priver le roi et ses augustes compagnes de la jouissance de la vue du dehors, sous le prétexte que quelques fidèles sujets montaient aux fenêtres les plus élevées des maisons voisines du Temple, pour lui témoigner, par quelques signes, ou leur douleur, ou leurs espérances, on avait non seulement fait élever les murs de clôture à une hauteur extraordinaire, mais on avait encore masqué les fenêtres de l'horrible prison par des caisses extérieures en bois, formées en hotte, et que l'on appelle je crois des abat-jour, de sorte qu'il était beaucoup plus sombre; il était même obscur. Cependant, étant arrivé dans la première pièce, vis-à-vis la porte ouverte d'une chambre voisine, je crus reconnaître, au fond de cette seconde chambre, la porte[2] par laquelle j'avais vu sortir Cléry, valet de chambre du roi, lorsque ce prince l'appela dans une circonstance dont j'ai rendu compte.

Les commissaires nous avaient prévenus, comme je l'ai déjà dit, que Madame ne parlait pas, par la raison qu'elle ne daignait pas le faire.

[1] C'est une erreur. L'appartement du roi, au second étage, était occupé par le dauphin; le troisième était l'étage de la reine.

[2] La disposition des appartements était la même, à quelques détails près, aux deux étages: et il n'est pas surprenant que Harmand ait cru reconnaître l'appartement du second en visitant celui du troisième: mais, cette porte, précisément, n'existait pas au troisième étage.

Je ne sais à quelles causes attribuer les dispositions faciles d'esprit et de cœur dans lesquelles je me trouvai en arrivant là ; je n'éprouvais plus cette douleur oppressive qu'on ne peut exprimer, elle était forte, mais expansive ; et s'il m'eût été permis de parler, si j'eusse osé dire tout ce que je pensais, j'ai l'indiscrète confiance de croire qu'on m'eût pardonné.

Une très grande cheminée dans laquelle était un très petit feu se présentait en face de la porte d'entrée : un lit était à gauche, au pied du lit une porte ouverte communiquant à la chambre dont je viens de parler [1].

Il faisait ce jour-là un froid pluvieux, et ce froid vous saisissait en entrant dans cette vaste chambre, sous un plafond antique extrêmement élevé, et le tout fermé de murs d'une épaisseur extraordinaire ; tout me parut humide et glacial, et cependant proprement tenu.

Madame était assise dans un fauteuil sous une de ces fenêtres que j'ai décrites plus haut [2], fermée en outre par d'énormes grilles et élevée de plusieurs pieds au-dessus de la tête ; c'était la seule qui éclairât cette chambre ; un rayon de lumière, brisé et a

[1] Il n'y avait pas d'autre porte, dans la chambre qu'occupait Madame Royale, que la porte d'entrée et celle du cabinet de la tourelle qui n'était pas à gauche, mais à droite, pour qui faisait face à la cheminée. La confusion entre les deux étages est ici manifeste, car, au second, dans l'ancien logement du roi, existait une porte de communication entre la chambre de Louis XVI et celle de Cléry. *Les dames* avaient souvent réclamé dans leur appartement le percement d'une porte similaire, qui toujours leur avait été refusé.

[2] Dans le récit de la visite au dauphin.

moitié intercepté par la grille, descendait perpendiculairement et sans projection; au bas de cette fenêtre, par le haut de la caisse en bois placée en dehors, l'effet de ce rayon de lumière était à peu près celui que produirait dans un lieu obscur un miroir présenté au soleil, et Madame était placée sous ce disque de lumière comme dans une auréole de gloire; c'est l'image que je me fis de cette position vraiment digne du pinceau.

Madame était habillée d'une toile grise unie de coton, resserrée en elle-même comme n'étant pas suffisamment vêtue et garantie du froid. Elle portait un chapeau que je ne puis décrire, mais qui me parut très fatigué, ainsi que les souliers. Madame tricotait: ses mains me parurent enflées par le froid, par conséquent violettes, et les doigts gros d'engelures; aussi Madame tricotait-elle avec peine et d'un air sensiblement gêné.

J'observe que j'entrai seul dans l'appartement de Madame, mes collègues restèrent sur le seuil de la porte, à portée cependant de tout voir et de tout entendre; les commissaires de la Commune s'étaient arrêtés dans un petit bureau que je vis en montant[1], mais que je n'ai pas assez remarqué pour le décrire.

Madame tourna un peu la tête à mon entrée, qui parut lui donner quelque inquiétude. J'étais un être bien nouveau pour Son Altesse royale, et mon apparition devait nécessairement la préoccuper un peu. Etait-ce encore quelque événement, quelque catastrophe, quelque peine nouvelle?

[1] L'antichambre qui précédait la chambre de Madame Royale.

L'état dans lequel je trouvai Son Altesse ne me permit aucun préliminaire, et ne me laissa pas le temps de lui exposer d'abord l'objet de notre visite ; mon intention et mon projet, en montant, avaient été de lui demander la permission de parler, mais je ne pus y tenir. Voici comment je débutai, et ce début n'est pas à imiter, je ne le donne pas pour modèle, mais comme une preuve de mon embarras et du saisissement que j'éprouvais : toutes mes belles dispositions étaient disparues :

— « Madame, pourquoi, par le froid excessif qu'il fait, êtes-vous si éloignée de votre feu » ?

Son Altesse me répondit :

— « C'est que je ne vois pas clair près de la cheminée ».

— « Mais, Madame, en faisant un plus grand feu, la chambre au moins serait échauffée, et vous éprouveriez moins de froid sous cette croisée ».

— On ne me donne pas de bois. — Telle fut la réponse de Madame.

J'ai dit et je le répète, que le feu était très petit ; il était en effet composé de trois petits morceaux de ce bois qu'on appelle communément à Paris bois de cotrets, sur un monceau de cendres.

D'après les préventions que les commissaires avaient voulu me donner, je ne m'étais pas trop attendu à une réponse, et cependant, non seulement j'en avais déjà obtenu deux, mais encore je remarquai que Madame suspendait un peu son travail, m'observait sans effroi et sans dédain, et même avec l'air d'une attente tranquille.

Je pris alors un peu d'assurance et j'osai lui dire :

— « Madame, le gouvernement, instruit depuis hier seulement des indignes et pénibles détails que je ne vois que trop, nous a envoyés vers vous, d'abord pour nous en assurer, et ensuite pour recevoir vos ordres pour tous les changements qui vous seront agréables et que les circonstances permettront ».

Ce langage parut nouveau à Madame, depuis sa captivité ; son maintien le disait, mais elle ne répondit rien.

Après ma courte harangue, je me permis de parcourir la chambre dans laquelle était Madame, et d'en examiner les meubles ainsi que ceux de la pièce à côté[1] : il y en avait peu, mais tous étaient beaux et bien tenus.

Dans l'angle de cette seconde pièce, du même côté que le lit de Madame, était un fort beau piano à queue[2]. Embarrassé et cherchant une occasion nouvelle de faire parler Son Altesse et de lui prouver que ma maladresse était moins un effet de l'ineptie que celui de ma position, je touchai le clavier du piano, et quoique je n'y connusse rien, je dis à Madame que je croyais que son piano n'était pas bien d'accord, et je lui demandai si elle désirait que je lui envoyasse quelqu'un pour l'accorder.

[1] Évidemment l'antichambre, puisque aucune communication directe n'existait entre la chambre de Madame et l'autre chambre à coucher qui avait été celle de Madame Elisabeth.

[2] La reine avait eu, effectivement, un piano. « *Mémoires de dépenses faites pour Louis XVI en décembre* 1792... paiement au facteur du forte-piano... *Papiers du Temple*, par M. de la Morinerie.

— « Non, Monsieur, ce piano n'est pas à moi, c'est celui de la reine ; je n'y ai pas touché, et je n'y toucherai pas ».

Qui pourrait rendre, qui pourrait exprimer tout ce que cette touchante réponse signifiait ? C'est aux âmes seules qui savent sentir, qu'il appartient d'en pénétrer le sens douloureux, et de s'en pénétrer elles-mêmes : je n'y échappai pas, mes jambes s'affaissaient sous moi du poids de la douleur.

Je rentrai dans la première pièce ; il fallait passer au pied du lit qui était très bien fait, mais je commis alors une imprudence qu'aucune intention, quelque bonne et droite qu'elle fût, ne pouvait justifier ; je passai légèrement la main sur le pied du lit, pour m'assurer en effet de sa qualité ; mais je vis clairement que ce geste, dont je me suis bien repenti quoique fait avec une intention bien opposée à celle d'offenser m'avait fait perdre aux yeux de Son Altesse royale l'appréciation favorable qu'elle paraissait avoir faite de mes autres démarches.

Mais la faute était faite, je la sentis vivement sur-le-champ, et je cherchai à l'atténuer en faisant à Madame la question que j'aurais dû faire sans toucher au lit. Je lui demandai si elle était contente de son lit : elle me fit l'honneur de me répondre : « Oui ».

J'ajoutai :

— Et du linge, Madame ?

Réponse :

— Il y a plusieurs semaines qu'on ne m'en a donné.

A chaque détail de cette scène, on sent accroître

sans doute son indignation et sa douleur, mais à cette dernière réponse de Son Altesse royale, la peine de mes collègues et la mienne furent sans mesure : ils l'exprimèrent fortement, et du geste et de la voix, par des imprécations contre la coupable Commune.

Je continuai cependant mon audacieux inventaire dans la chambre de Madame ; il y avait des encoignures en acajou aux deux coins de la cheminée, au-dessus du manteau, et dans ces encoignures quelques livres.

J'étais au désespoir de penser qu'en sortant du Temple je ne laisserais de moi, à Son Altesse, que l'opinion commune à tous ceux qui l'avaient approchée jusqu'alors ; et il y avait une si grande différence entre la leur et la mienne, sous tous les rapports, que, quoique je n'eusse pas l'honneur d'en être connu, j'étais indigné contre moi-même d'avoir donné à Madame la juste occasion d'observer que jusqu'à ce jour elle n'avait pas encore vu un être qui eût l'idée des convenances ou qui sût les respecter.

Je désirais me réhabiliter ; si je n'avais pas eu des témoins, et des témoins suspects, quoique non malveillants, le repentir, le respect et tous les sentiments que je devais à Madame, comme Français, m'eussent inspiré, et je sentais bien ce que j'aurais eu à dire et à faire ; mais l'occasion n'était pas favorable, et je n'avais d'ailleurs que des pouvoirs limités.

Dans cette perplexité, j'allai aux encoignures dont je viens de parler ; il n'y avait pas plus de dix à douze volumes in-8° et in-12.

Le premier que je touchai était une *Imitation* de Jésus-Christ, tous les autres étaient des livres d'église, de prières, etc.

Je pris la liberté d'observer à Madame que ces livres étaient bien peu propres à lui procurer les distractions et les délassements que sa situation pouvait lui faire désirer, et j'osai lui demander si elle en lirait d'autres avec plaisir.

Écoutez la réponse et jugez :

— Non, Monsieur, ces livres sont précisément les seuls qui conviennent à ma situation ».

Quelle sublime et édifiante réponse ! Dieu et le malheur ! Dieu et la vertu ! Telles étaient dans la plus injuste captivité la compagnie et l'occupation de Marie-Thérèse-Charlotte de France.

Les nouvelles réflexions dans lesquelles cette réponse sublime me jeta et la bonté que Madame avait eu de me la faire, me rendirent un peu à l'estime de moi-même : j'apprenais d'une jeune et grande princesse qu'il est donc hors du monde et au milieu des plus grandes peines, des consolations pour les âmes justes et fortes.

Je voulais me retirer pour ne pas me distraire de cette grande idée, et pour la méditer, mais je ne pouvais ni ne devais sortir sans assurer Son Altesse royale de l'empressement que le gouvernement apporterait, d'après notre rapport, à changer l'ordre actuel du Temple, ce que je fis, en la priant de vouloir bien m'indiquer quels premiers soins pourraient lui être agréables ce jour-là même.

Madame demanda d'abord du bois : puis, plus con-

fiante sans doute, elle daigna me demander des nouvelles du jeune prince son frère.

Il ne nous était pas venu dans l'idée (et qui aurait pu la concevoir cette idée ?) que la Commune poussait sa barbare surveillance jusqu'à priver ces deux jeunes et illustres victimes du plaisir de se voir.

Nous marchions donc, dans le séjour affreux du Temple, de surprise en surprise, et d'indignation en indignation.

— « Madame, répondis-je, nous avons eu l'honneur de le voir avant d'entrer chez vous ».

— Pourrai-je le voir ?

— Oui, Madame.

— Où est-il ?

— Ici, sous votre appartement, et nous allons faire en sorte que vous puissiez le voir et communiquer ensemble quand cela vous conviendra.

Cela dit, nous nous retirâmes et nous chargeâmes les commissaires d'exécuter sur-le-champ les promesses que nous venions de faire à Madame.

Cette princesse avait dîné en même temps que son frère et sans doute de la même manière ; mais il n'y paraissait plus et tout était dans un état d'ordre et de propreté agréable à voir quand nous arrivâmes chez elle.

La crainte et la honte d'apprendre les détails de ce dîner ne me permirent pas de faire à cet égard la moindre question à Madame ; il ne nous restait que la ressource de donner des ordres pour que cela n'arrivât plus, ce que nous fîmes aussi.

En descendant de cette tour, où étaient renfermés

les plus illustres rejetons de la plus auguste famille de l'Europe, dans laquelle l'un d'eux périt, peu de temps après, victime de violences inouïes et d'une barbarie sans exemple, et de laquelle devait sortir ensuite l'espoir et la gloire de la France, mes collègues et moi, les larmes aux yeux, après nous être communiqué franchement nos opinions et notre profonde affliction, nous convînmes de nouveau que nous demanderions au Comité une séance secrète pour lui faire notre rapport. Je m'empresse d'annoncer que le gouvernement mit le plus grand zèle à acquitter les promesses que nous avions faites en son nom, et à réaliser les espérances que nous avions données, cela fut arrêté le soir même.

Je devais être chargé de l'exécution de ces derniers détails beaucoup plus agréables que ceux dont je viens de faire le tableau ; mais, comme je l'ai déjà dit, une intrigue me fit nommer commissaire aux grandes Indes, et je partis peu de jours après, sans avoir su comment les intentions du gouvernement avaient été remplies, sans savoir si le jeune prince avait parlé dans ces entrevues avec son auguste sœur, ce qui est probable, mais sur quoi je n'ai aucune notion.

Le 31 mars 1795, Laurent quitta le Temple, on ignore pour quelle raison[1]. Il fut remplacé par un peintre en bâtiments, Étienne Lasne, âgé de trente-huit ans, qui, d'après ses bavardages à Beauchesne[2], semble bien avoir été un « fricoteur » comme en comptait tant la garde française dont il fit partie. Lasne était « un brave homme », écrit Madame Royale et les prisonniers qui occupèrent le donjon après elle ne l'ont pas démentie[3]; mais sa femme

[1] Il serait bien précieux de le savoir. Beauchesne prétend, sans référence, que Laurent venait de perdre sa mère. On ne trouve aucune allusion à ce fait dans le dossier publié par Victor Tantet. *Revue hebdomadaire*, 19 août 1905. A l'époque de l'installation du Directoire, Laurent était « chef du bureau de la justice et de la police dans les bureaux du nouveau gouvernement. » Il passa en 1796 seulement à Saint-Domingue, revint à Paris en l'an V et fut employé au ministère de la Police jusqu'en l'an VII. Il mourut à Cayenne le 12 août 1807.

[2] Beauchesne connut Lasne en 1837.

[3] « L'honnêteté et l'humanité du concierge, M. Lasne, formaient un grand contraste avec la férocité des sbires directoriaux. Il avait toujours traité les prisonniers avec beaucoup d'égards et il ne se démentit pas envers nous. » *La déportation des députés à la Guyane*, par le chevalier de Larue, p. 58, note. — « Lasne était un assez brave homme, quoique ayant le ton fort sec; sa femme était une harpie qui nous faisait payer trois livres un détestable dîner sans vin, qu'elle apprêtait elle-même fort malproprement. » P. Fr. Remusat. *Mémoire sur ma détention au Temple, publié par la Société d'histoire contemporaine*, par Victor-Pierre, p. 25. La citoyenne Lasne s'amadoua sur le tard. M. le baron de Maricourt, arrière-petit-fils du baron Hue, conte que l'une de ses parentes vit Mme Lasne, retirée à Avon après la mort de son mari. Mme Lasne était, vers 1850, une personne de grand âge, de taille menue et d'aspect fort correct. « Son visage, encore de belle apparence, s'encadrait de ces longues papillotes que l'on appelle *anglaises*. Elle parlait beaucoup; ses yeux s'humectèrent de larmes lorsqu'elle montra à Mme Hue (la visiteuse) un portrait et

était « une harpie » ; elle ne parut pas, d'ailleurs, au Temple durant le séjour de la fille de Louis XVI.

Celle-ci demeura depuis le 10 mai 1794 jusqu'au 21 juin 1795 sans voir une femme : elle en était arrivée à ne plus laisser les surveillants pénétrer dans sa chambre sans obligation, recevant, de leurs mains, ses repas sur le seuil de sa porte. L'architecte Belanger qui prit la garde au Temple le 12 prairial, raconte que, pendant son séjour à la tour, il n'eut pas de faction qui lui permit de visiter la chambre qu'occupait la princesse. — « On lui porta son dîner, dit-il. Après lui avoir fait connaître qu'on arrivait à la porte qui donnait sur l'escalier, elle ouvrit, reçut ce qu'on apportait, parut rendre quelques pièces de vaisselle, ne parla point, se retira et, dès lors, la porte se referma. Dans la soirée, on vint me dire que Marie-Thérèse-Charlotte se promènerait sur la plate-forme après son repas. J'y fus conduit : la princesse était vêtue bien simplement. Elle avait un léger corset rougeâtre et, sur le col, un fichu de mousseline en pointe, où il y avait même un trou. Elle tenait un livre et parcourait rapidement le tour de la plate-forme [1] qu'on avait revêtue de persiennes pour interdire toute communication par la vue du dedans au dehors. Pour lui prouver l'intérêt que je prenais à sa situation, je ramassai des fragments d'ardoises que je plaçai entre les lattes des persiennes pour y établir une communication par la vue au dehors. Après sa promenade, elle descendit dans sa chambre [2]... »

quelques souvenirs du dauphin. Elle entretint beaucoup son interlocutrice de la *mort* du jeune prince. » *Souvenirs du baron Hue publiés par le baron de Maricourt, son arrière-petit-fils*, p. 143, note.

[1] « Au commencement du printemps, ils (Lasne et Gomin) m'engagèrent à monter sur la tour, ce que je fis. » *Récit de Marie-Thérèse-Charlotte.*

[2] Archives nationales BB^{30} 264. Communication de M. Frédéric Barbey.

On est sans renseignements sur le régime de la prisonnière depuis le mois de janvier 1794 jusqu'au 9 termidor ; mais à l'époque de la visite d'Harmand les soins ne lui faisaient pas défaut : il est manifeste qu'au point de vue matériel elle ne manquait de rien et que, en cette période, du moins, elle n'en était pas réduite à raccommoder elle-même « ses bas et jusqu'à ses souliers [1] ». Au 20 novembre 1794, on lui fournit :

5 aunes de toile à 20[l] l'aune.
9 aunes de ruban à 6[l] l'aune.
16 buscs à 10 sols pièce.
8 aunes de lacets à 5[l] l'aune.

On paie en outre, pour la façon de quatre corsets à 18 livres l'un, 72 livres [2].

En janvier 1795 on rencontre dans les comptes de l'économe Liénard :

4 paires de bas de coton pour la fille Capet. 64 livres.

Fil, aiguille, rubans et un dé pour la fille Capet, 36 livres.

Une livre de poudre, 3 livres.

On trouve aussi « du fil et des aiguilles à tricoter, de la pommade » et quelques douceurs, « du thé, de la fleur d'oranger, de la réglisse », etc.

Le blanchissage est suffisant, à en juger par le *Mémoire du mois de germinal an III* [3] (21 mars au 19 avril 1795).

[1] *Mémoires de Mme la duchesse de Tourzel*, II, p. 320.

[2] *Mémoires des ouvrages faits et fournis par moi, Diacre, tailleur, rue Denis, no 58, par ordre du commissaire du Temple pour la fille de Capet, ce 30 brumaire an III.* Archives nationales F[7] 4393. Pièce 128.

[3] *Tour du Temple.* Dépenses de vendémiaire à nivôse an III (de septembre 1794 à janvier 1795). Archives nationales F[7] 4393.

Linge de Thérèse Capet.

1 pierrot de *linquen* (nankin ?) à raccommoder.
2 robes de percale dont une à raccommoder.
2 tabliers.
21 chemises.
8 serviettes.
13 mouchoirs de batiste.
6 linges de garde-robe.
9 linges piqués.
1 jupon de basin de dessous.
2 corsets.
1 paire de poches.
2 bonnets de linon montés.
11 fichus de batiste.
7 fichus de linon.
7 béguins.
1 paire de bas gris à raccommoder.
1 paire de bas de soie noire [1].

Parmi les dépenses du chef de cuisine, il est assez difficile de démêler la façon dont étaient nourris les enfants de Louis XVI, car les provisions destinées au commissaire civil, aux gardiens et, sans doute aussi à tout le personnel servant, y sont indistinctement comprises ; pourtant, de temps à autre, on relève :

Du 1er germinal. 2 poulets pour les prisonniers, 20 livres.
Du 8 germinal, 2 poulets pour les prisonniers, 20 livres.
Du 11 germinal, 1 poulet pour les prisonniers, 10 livres.

[1] Les comptes de blanchissage pour les mois de nivôse et de ventôse an III sont très peu différents. Pour le mois de pluviôse (janvier et février) le linge du dauphin, remis au blanchisseur, ne comporte que 3 *chemises*, 4 *mouchoirs de batiste*, 1 *cravate* et 2 *bonnets de coton*. Pas de bas. Archives nationales F7 4393.

Du 18, du 21, du 24, du 30, même mention ; puis ce sont : des champignons, des salsifis, des asperges ; souvent aussi de la brioche, des confitures, une livre de chocolat, du sirop de guimauve. Il semble même qu'on songeât aux jours d'abstinence. Le 21 germinal qui coïncide avec le vendredi, 10 avril, on sert du poisson et une botte d'asperges : le 28, encore un vendredi, reparaît du merlan, 10 livres. Le service doit être convenable : on change le linge de table tous les jours [1].

A qui la fille Capet est-elle redevable de ces attentions ? Qui donc a la touchante audace d'établir, à l'insu de tous probablement, la concordance entre les mois à noms païens et les quantièmes « de style esclave » afin de lui servir, à certaines dates, les mets qui doivent lui plaire ? Gomin est pusillanime ; Lasne, sans doute, n'y songe guère : mais, au fond des cuisines de la tour, vit un brave homme, fidèle à ses fourneaux et dévoué à ses anciens maîtres, c'est Meunier, ci-devant employé de la bouche du roi aux Tuileries : il a suivi Louis XVI au Temple en qualité de rôtisseur, et depuis le 13 août 1792 il n'a pas quitté ses broches. Il y eut ainsi des petites gens que la tourmente n'atteignit pas et qui ne connurent la Révolution que par le renchérissement des denrées. Au mois d'août 1794, lors des grandes réformes de Liénard, Meunier avait remplacé Gagnié comme chef de cuisine et c'est lui, bien certainement, qui s'ingéniait, sans que personne le remarquât, à garnir en maigre, le vendredi, la table de la princesse.

On eut pour elle d'autres prévenances, plus inexplicables et plus tragiques.

Aux premiers jours de juin 1795, le pauvre enfant, qui, depuis des mois, languit au second étage du donjon, est si

[1] Archives nationales F⁷ 4393.

faible qu'on craint pour sa vie ; les médecins ont été appelés : le mal est d'autant plus grave qu'il n'est pas défini. Comment les gardiens attendris qui le soignent n'ont-ils pas le courage de prévenir la sœur qui, là-haut, demeure vaillante et désœuvrée ? Ils savent que, dans quelques heures, ces orphelins que tant de deuils déjà ont frappés, seront séparés pour toujours. La responsabilité des surveillants est pourtant bien couverte : Barras, il y a près d'un an, a signifié l'ordre de réunir les deux enfants : Harmand, Mathieu et Reverchon l'ont plus récemment réitéré au nom du Comité de Sûreté générale. Quelle puissance supérieure à celle-là les tient donc impitoyablement à l'écart l'un de l'autre ? Marie-Thérèse n'ignore plus maintenant que son frère est dans la tour, tout près d'elle ; Harmand le lui a révélé.

Mais est-ce son frère ? Il faut bien reconnaître que cette cruauté de n'avoir pas amené la princesse au lit de souffrances du dauphin laissera peser éternellement un doute sur l'identité de l'enfant qui allait mourir. Nulle autre circonstance ne s'ajoutât-elle à celle-là pour obscurcir ce dernier drame du Temple, l'esprit sera toujours en droit de se refuser à admettre une si implacable et inutile rigueur, comme si l'histoire devait à jamais porter la peine de cette cruauté suprême.

Quel qu'il soit, l'enfant mourut le lundi 8 juin, à trois heures de l'après-midi. On l'avait installé, depuis quelques jours, à la demande de Pelletan, son médecin, dans le salon du second étage de la petite tour, corps de bâtiment rectangulaire appliqué contre la face nord du donjon et que la Famille royale avait habité pendant les premiers temps de sa détention. Ce petit salon avait servi de chambre à la reine jusqu'au 26 octobre 1792 ; il avait une grande fenêtre avec un balcon, exposée au couchant, l'air et le

LES TOURS DU TEMPLE

soleil y pénétraient librement. Des portes percées dans la muraille de l'escalier du donjon établissaient une communication, presque de plain-pied, entre les appartements de la grande tour et ceux de la petite [1], et Gomin put transférer le petit malade sans être aperçu des hommes de garde postés au premier étage du donjon.

De cette installation, Marie-Thérèse n'apprit rien : si elle avait surpris quelque lueur de la vérité, peut-être, en guettant, eût-elle pu constater certaines modifications aux bruits familiers de la tour : des appels de sonnette aux heures insolites; des pas hâtifs dans l'escalier; quand, le 8, vers le soir, Gomin, revenant du Comité de Sûreté générale où il avait porté la nouvelle du décès, monta, avec le garçon servant Caron, à la chambre de la prisonnière pour l'heure du souper, comment ne devina-t-elle point, à l'attitude des deux hommes, à leur silence, à leur empressement attendri, que la mort venait de passer sur la tour? Ils s'appliquèrent donc à rester impassibles? De fait, elle ne pressentit rien ; lorsque le lendemain, les chirurgiens vinrent procéder à l'autopsie elle n'entendit rien, non plus, des traits de scie sur le crâne du petit cadavre, ni des allées et venues du porteur d'eau Guermont qui eut beaucoup à faire ce matin-là; le jour suivant rien encore ne monta jusqu'à elle, des sinistres coups de marteau, ni du défilé de la garde au second

[1] Ces communications sont indiquées sur les plans des deux tours que conservent les Archives nationales et quoi qu'on en ait dit, il fallait bien qu'il en fût ainsi, puisque la petite tour n'avait d'escalier particulier qu'à partir de son premier étage. Jusqu'à ce niveau, on y accédait par l'escalier du donjon. Hue raconte en ces termes son entrée au Temple : « Une porte étroite et basse me conduisit à un escalier construit en coquille de colimaçon. *Lorsque je passai de cet escalier principal à un plus petit* qui menait au second étage... etc. » Le municipal Goret dit, de même : « Ils (les prisonniers) étaient alors dans le bâtiment adossé à la tour *et dont l'escalier s'embranchait avec celui de cette tour.* »

étage de la tour. Si, au coucher du soleil, elle avait songé à glisser un regard par quelque fente des auvents rivés à sa fenêtre, elle aurait vu les soldats du poste, assistant en silence, à cause d'elle, au passage de la mince bière de bois blanc qu'on sortait de l'enceinte ; mais de tout cela elle ne perçut rien : ni les sanglots de Gomin [1], ni les pas rythmés des porteurs sur le sable de la cour, ni la rumeur des femmes du quartier massées devant le portail du Temple. Au cours de la nuit qui suivit, le grand silence aux étages inférieurs de la tour la laissa également sans soupçons : de temps à autre, seulement, lui parvenait à travers la cloison une plainte sourde, toujours la même, un murmure qu'elle connaissait bien et dont elle ne pouvait jamais s'expliquer la cause ; c'était Tison qui geignait dans sa cellule [2].

A l'aube, sans que la princesse s'en doutât, un grand changement s'était fait dans son existence : l'orphelin de dix ans, au nom duquel tremblait la République, n'était plus au donjon du Temple : elle restait seule de tous ceux qui étaient entrés là moins de trois ans auparavant ; les corps des autres étaient maintenant dispersés à toutes les fosses communes de Paris.

II

Trois jours après que la bière de l'enfant du Temple eût été enfouie au cimetière Sainte-Marguerite, trois jours, sans

[1] « Les commissaires le pleurèrent amèrement tant il s'était fait aimer d'eux ». *Récit de Madame Royale.*

[2] « Déjà nous avions monté quelques marches de l'escalier... lorsqu'une voix lamentable, sortie par un guichet placé sur cet escalier, et qui eût plutôt annoncé la retraite d'un animal immonde que celle d'un homme, suspendit notre marche... Nous apprenons que ce cachot renferme un ancien valet de chambre de Louis XVI. J'ai oublié son nom. » *Anecdotes de Harmand de la Meuse*, 2e édition, 175.

plus, le 13 juin 1795, le Comité de Sûreté générale, comme s'il eût voulu proclamer que *cet enfant seul* avait dû rester caché à tous les yeux, mais que la jeune fille ne devait pas plus longtemps souffrir de cet inexplicable isolement, le Comité arrêta que la Commission de police administrative aurait à lui présenter, sous vingt-quatre heures, « le nom de trois femmes recommandables par leurs vertus morales et républicaines » afin de choisir l'une d'elles pour servir de compagne à la fille de Louis Capet. La mission était délicate et la Commission répondit :

Paris, le 27 prairial, l'an 3e de la République Française une et indivisible (14 juin 1795).

Citoyens Représentants,

La Commission de police administrative aurait désiré pouvoir répondre, dans le délai qui lui est prescrit, à la marque de confiance que le Comité de sûreté générale veut bien lui donner, en la chargeant, par son arrêté d'hier, de lui présenter sous vingt-quatre heures, les noms de trois femmes recommandables par leurs vertus morales et républicaines, parmi lesquelles le Comité désignera l'une d'elles, pour être placée auprès de la fille de Louis Capet, et lui servir de compagne ; mais l'importance du choix pour cette présentation, exigeant une sérieuse attention, la Commission croit devoir vous observer, Citoyens Représentants, que quelque diligence qu'elle puisse faire, elle ne prévoit pas qu'il lui soit possible de satisfaire au vœu de l'arrêté du Comité, avant le 28 de ce mois.

Les membres de la Commission : Boyr, Gosset, etc.[1].

[1] Archives nationales, F7 4392. Pièce no 58.

Trois jours plus tard, le choix du Comité s'arrêtait sur la citoyenne Chanterenne, au sujet de laquelle lui était fournie cette fiche de renseignements :

La C^enne Madeleine-Elisabeth-Renée-Hillaire la Rochette, femme du C^en Chanterenne est âgée d'environ trente ans.

Son père occupe une place administrative au service de la République à Paris.

Le C^en Bocquet Chanterenne, son mari, demeurant rue des Rosiers, n° 24, section des Droits de l'Homme, est chargé en chef d'un détail de confiance à la Commission administrative de police.

Elle a été élevée avec soin et avec succès dans une aisance modérée ; ses mœurs sont douces et honnêtes ; son extérieur est décent. Quoique ayant habité longtemps la campagne, elle n'est point déplacée à la ville ; ses sociétés, sans être très brillantes, ont toujours été choisies.

Elle parle bien le français, l'écrit avec facilité et correctement. Elle sait aussi l'italien et un peu d'anglais. L'étude des langues, de l'histoire, de la géographie, la musique, le dessin, les travaux amusants et utiles de son sexe ont été les occupations de sa vie.

Sa commune qu'elle n'a quittée que depuis peu de mois est celle de Couilly, près de Meaux. Elle y était remarquée par sa popularité et jamais l'on n'a douté de son civisme[1].

[1] Archives nationales F^7 4392.

Le Comité, comprenant qu'en vain il chercherait mieux, prit l'arrêté dont voici le texte :

Du deux messidor de l'an trois de la République française une et indivisible (20 juin 1795).

Le Comité de Sûreté générale vû les renseignements qui lui ont été fournis par la commission administrative de la Police, arrête que la Citoyenne Magdeleine-Elisabeth-René-Hillaire La Rochette, femme du citoyen Bocquet de Chanterenne, demeurant à Paris rue des Rosiers, n° 24, section des Droits de l'Homme, est nommée pour servir de compagne à la fille de Louis Capet. Il lui sera fourni la nourriture et le logement, et il sera pourvû à son indemnité par un arrêté du Comité de Sûreté générale; elle ne sortira du Temple que pour affaires indispensables.

Le présent arrêté sera adressé tant à ladite C^ne^ Hillaire La Rochette, qu'aux Commissaires gardiens du Temple qui en donneront communication aux différentes commissions exécutives qu'il pourrait concerner pour son exécution.

Les représentants du peuple, Membres du comité de Sûreté générale, *signé :* Boudin, Gauthier, Génevois Isabeau, Rovère, Bergoing et Lomont[1].

Le même jour le Comité, en veine de tardive commisération, décide que :

Vû les différens rappports faits par les Commissaires préposés à la garde du Temple, sur les objets dont la fille de Louis Capet pourrait avoir besoin, la

[1] Archives nationales F^7^ 4392. Pièce n° 10

Commission des secours demeure chargée de procurer à la fille de Louis Capet les objets qu'elle a demandés pour sa nourriture et son entretien, et qu'il lui sera également fourni des livres pour son usage.

La même Commission rendra compte tous les mois de ce qu'elle aura fait en exécution du présent arrêté et de ceux relatifs aux personnes détenues au Temple.

Les représentants du peuple, Membres du Comité de Sûreté générale.

Boudin, J.-F. Rovere, L.-B. Gênevois, Calès, Ysabeau, Bergoing et Lomont[1].

Et le lendemain, un nouvel arrêté, supprimait la surveillance des commissaires civils, qui, depuis le départ de Simon, dix-huit mois auparavant, se relayaient quotidiennement au Temple pour y garder la Famille royale :

Du 3 Messidor, an 3e (21 juin 1795).

Vu la lettre de la Commission administrative de Police en date du 2e de ce mois, dans laquelle elle demande que les Comités civils soient dispensés d'envoyer chaque jour un de leurs membres au Temple : 1° parce que ce service est très onéreux; 2° parce qu'il les détourne de leurs occupations; 3° parce que le décès du fils de Louis Capet paraît rendre cette précaution moins utile.

Le Comité de Sûreté générale arrête que les dispositions des articles 3 et 4 de son arrêté du 7 bru-

[1] Archives nationales F7 4392. Pièce no 23.

maire dernier, qui appelle chaque jour un membre des Comités civils des sections de Paris à la garde du Temple demeure rapporté.

La Commission administrative de police transmettra le présent arrêté aux Comités civils de chaque section.

Signé : Gauthier, Boudin, Pierre Guyomar, Courtois, Marie-Joseph Chénier, Lomont, Monmayou, Pierret et Bergoing.

Pour copie conforme

JOLLIVET[1].

* * *

La fille de Louis XVI était encore internée au Temple, mais elle n'y était plus, à proprement parler, prisonnière : elle n'avait plus, du moins, à redouter les caprices et la variété d'humeur de commissaires quotidiennement renouvelés : ses surveillants à demeure, depuis longtemps conquis à la pitié, se montraient attentionnés et déférents. A cette époque, le service de sûreté de la tour ne comprenait plus, outre Lasne et Gomin, que le concierge Darque, les porte-clefs Baron et Gourlet et les guichetiers Richard et Mancel[2]. La garde militaire était réduite à 15 hommes[3].

Depuis que s'était répandu le bruit de la mort du dauphin, un réveil d'opinion se manifestait en faveur de la jeune princesse : de toute la France, les pensées allaient vers cette tour fameuse, cauchemar des braves gens ; on ne supportait pas l'idée que le sinistre donjon pût garder

[1] Archives nationales F[7] 4392. Pièce n° 67.

[2] Archives nationales F[7] 4392. Pièce 273.

[3] Archives nationales F[7] 4392.

pour la mort sa dernière victime. Le cri *Assez !* montait de tous les cœurs. Déjà, le 18 juin, une députation de la ville d'Orléans se présenta à la barre de la Convention et réclama en ces termes la mise en liberté de *Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon :*

Citoyens Représentants,

Tandis que vous avez rompu les fers de tant de malheureux, victimes d'une politique ombrageuse et cruelle, une jeune infortunée, condamnée aux larmes, privée de toute consolation, de tout appui, réduite à déplorer ce qu'elle avait de plus cher, la fille de Louis XVI languit encore au fond d'une horrible prison. Orpheline si jeune encore, si jeune encore abreuvée de tant d'amertume, de tant de deuil, qu'elle a bien douloureusement expié le malheur d'une si auguste naissance ! Hélas ! qui ne prendrait pitié de tant de maux, de tant d'infortunes, de son innocence, de sa jeunesse !

Maintenant que, sans craindre le poignard des assassins et la hache des bourreaux, on peut enfin ici faire entendre la voix de l'humanité, nous venons solliciter son élargissement et sa translation auprès de ses parents ; car qui d'entre vous voudrait la condamner à habiter les lieux encore fumants du sang de sa famille ? La justice, l'humanité, ne réclament-elles pas sa délivrance ? Et que pourrait objecter la défiance la plus inquiète, la plus soupçonneuse ?

Venez, entourez tous cette enceinte ; formez un cortège pieux, vous, Français sensibles, et vous tous qui reçûtes des bienfaits de cette famille infortunée ;

venez, mêlons nos larmes, élevons nos mains suppliantes et réclamons la liberté de cette jeune innocente: nos voix seront entendues: vous allez la prononcer. Citoyens Représentants; et l'Europe applaudira à cette résolution, et ce jour sera pour nous, pour la France entière, un jour d'allégresse et de joie.

Rozier père, Singèle, Tremblat, Filiâtre, Lefèvre, Cujantre, Porcher, Vallet, Gibbon, Costé, Potier de Mersan[1].

La Convention accueillit par des applaudissements cette courageuse pétition : son Comité de Salut public, « pour ne pas faire une concession complète à l'opinion et pour conserver un caractère révolutionnaire à la mesure vers laquelle il se sentait poussé[2] », posait pour condition, à la liberté de Madame Royale, que l'Autriche remettrait en échange de la princesse les cinq représentants du peuple et le ministre livrés en 1793 au prince de Cobourg par Dumouriez, ainsi que le maître de poste Drouet, capturé à la frontière du Hainaut et les ambassadeurs Maret et Sémonville, faits prisonniers en Italie, qui, tous, étaient gardés au secret, depuis de longs mois, dans les prisons de l'Empire. L'empereur d'Autriche eût désiré que l'échange ne portat que sur les prisonniers de guerre et il offrait, pour Madame, une rançon de deux millions.

Sur ce terrain, l'entente n'était pas probable ; pourtant le principe en fut adopté et, le 30 juin, sur une motion de Treilhard [3], l'Assemblée votait ce décret de principe :

[1] De Beauchesne. *Louis XVII.* Tome II, p. 374, note.

[2] A Nettement. *Vie de Marie-Thérèse, fille de Louis XVI.*

[3] Le texte en est au *Moniteur* au 15 messidor an III.

Loi portant que la fille du dernier roi des Français sera remise à l'Autriche à l'instant où les représentants du peuple, etc. détenus par ordre de ce gouvernement seront remis en liberté.

Du 12 messidor, an III.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités réunis de Salut public et de Sûreté générale, déclare qu'au même instant où les cinq représentants du peuple, le ministre, les ambassadeurs français et les personnes de leur suite, livrés à l'Autriche ou détenus par ses ordres, seront rendus à la liberté, et parvenus aux limites du territoire de la République, la fille du dernier roi des Français sera remise à la personne que le gouvernement autrichien déléguera pour la recevoir; et que les autres membres de la famille de Bourbon, actuellement détenus en France, pourront aussi sortir du territoire de la République[1]. La Convention Nationale charge le comité de Salut public de prendre toutes les mesures pour la notification et l'exécution du présent décret. La Convention Nationale décrète que le rapport sera imprimé, distribué et inséré en entier au bulletin.

La jeune prisonnière ignorait encore les mesures dont elle était l'objet ; on lui avait remis des vêtements convenables, « deux déshabillés de taffetas de couleur, deux déshabillés de pékin et cotonnade, avec taffetas de Flo-

[1] Il s'agit ici de la femme et des enfants de Philippe-Égalité, de la duchesse de Bourbon et du prince de Conti, alors détenus à Marseille.

rence pour doublure, six paires de bas de soie de couleur, six paires de souliers, deux douzaines de chemises de toile de Hollande superfine, une robe de soie verte[1] » ; on avait en outre donné l'ordre de « réparer de ses hardes tout ce qui pouvait l'être », on lui avait permis l'usage « du papier, des crayons, de l'encre de Chine et des pinceaux » ; elle avait reçu des livres d'un cabinet de lecture de la rue Saint-Marc « l'*Histoire de France* de Vély et les *Entretiens* de Fontenelle, sur la *Pluralité des Mondes* » ; pour le reste aucun tempérament n'avait encore été apporté à la règle de sa captivité : nul ne l'avait informée du sort de sa mère, de sa tante et de son frère ; les abat-jour de ses fenêtres n'avaient pas été enlevés[2]. Tandis que les journaux annonçaient que « en attendant son départ pour l'Autriche, la fille de Louis XVI allait être envoyée à la campagne[3] », ses monotones promenades étaient encore limitées à la plate-forme de la tour, promenades sans autre horizon que les planches de chêne murant les intervalles des créneaux et sans autre aspect de la vie que les rondes affolées des chauves-souris qui, au crépuscule, voletaient autour des toits du donjon[4]. Elle était à ce point fatiguée de sa solitude, elle avait le cœur si vide et l'énergie si lasse, qu'elle pensait : Dès que on mettra auprès de moi « une personne qui ne soit pas un monstre, je sens que je ne pourrai m'empêcher de l'aimer[5]. »

[1] Beauchesne, *loc. cit.*

[2] Fauche-Borel les retrouva lors de sa captivité au Temple à la fin du Consulat. *Mémoires*, III, p. 24.

[3] Le *Courrier républicain* du 5 messidor an III.

[4] Fauche-Borel. *Mémoires* III, p. 43.

[5] *Souvenir de Quarante ans. Récit d'une dame de Madame la Dauphine* (par Mme la princesse de Béarn), p. 252.

Un jour, — c'était le 21 ou 22 juin [1]; — Marie-Thérèse, dans sa chambre, lisait, sous sa fenêtre; au bruit de la porte qui s'ouvrait, elle ne tourna pas la tête: d'un pas léger, traversant la pièce, une femme vint se jeter aux pieds de la recluse : une femme! quel étonnement! une femme bien mise, distinguée, jeune, d'allures élégantes ; une femme tremblante, les yeux pleins de larmes : c'était Mme de Chanterenne [2]; elle dit en quelques mots les raisons de sa présence au Temple, et qu'elle allait avoir l'honneur de vivre désormais avec *Madame*.

On ne sait ce qui se passa, d'abord, dans l'esprit de la fille de Louis XVI, ni si un reste de défiance n'arrêta pas ses premiers épanchements ; mais cette inconnue dut lui apparaître, dès la première heure, semblable à ces bonnes fées qui, dans les contes, viennent, d'un souffle, réveiller du pesant sommeil de cent ans les princesses endormies. Le son de cette voix douce qui l'appelle *Madame*, et, qui sait? dans le tête-à-tête, peut-être *Votre Altesse royale ;* ces prévenances de chaque instant dont elle est désaccoutumée; la joie de sentir vivre à côté de soi un être compatissant et délicat; la certitude que le cauchemar est bien fini, et qu'elle aura désormais, pour atmosphère de tous ses jours, ce dévouement, ce sourire, cette émotion; toutes ces choses délicieusement nouvelles lui semblèrent dues, évidemment, à la munificence d'un enchanteur.

Elle se prit à aimer sa compagne d'une de ces affections admiratives, tendres, enfantines à la fois et enthousiastes

[1] Pas avant, certainement, puisque l'arrêté du Comité de Sûreté générale désignant la Cesse Chanterenne est du 20.

[2] M. le marquis Costa de Beauregard, qui a reçu communication des lettres conservées dans la famille de Chanterenne, a conté cette première entrevue d'une façon très émouvante. *Mémoire rédigé par Marie-Thérèse-Charlotte de France.* Préface. Voir ci-dessous.

comme il en fleurit spontanément dans les cœurs de seize ans. Mme de Chanterenne fut manifestement parfaite de tact et de discrétion. Son rôle n'était pas facile : il lui était recommandé de ne pas prononcer un mot qui pût révéler à Madame Royale, sinon la mort de sa mère et celle de Madame Élisabeth, du moins le décès du dauphin. Que pouvait répondre sa compagne aimante à la princesse « demandant chaque jour à voir son jeune frère[1] ? » Pourquoi ces ménagements après tant de cruautés ? Quel scrupule, quel doute, quelle pudeur, ou quelle crainte, déterminait le Comité de Sûreté générale à cacher la triste fin de l'enfant mort le 8 juin ? Et, même si l'on objectait que Mme de Chanterenne l'ignorât, alors que le monde entier en était informé, quelle interdiction comminatoire clouait la bouche de Lasne et de Gomin, qui, eux, l'avaient vu mourir ? Car c'est à ceux-ci, sans nul doute, que Marie-Thérèse, de préférence, adressait ses questions, et de quel front soutenaient-ils une réflexion semblable à celle que, lasse d'interroger, elle soupira, certain jour :

« Quant à ce pauvre enfant, je désire seulement qu'il tombe en bonnes mains et qu'on en fasse un honnête homme[2] ! »

Quoi qu'il en soit, Marie-Thérèse vivait en parfaite intelligence avec sa nouvelle amie. Celle-ci, dès son entrée au

[1] Quoiqu'on ne possède pas la teneur de cet ordre qui, sans doute, ne fut donné que verbalement, le silence de Mme de Chanterenne sur ce point douloureux ressort avec évidence de la correspondance qu'on va lire, du fait que Madame revêtait une *robe verte*. D'ailleurs, le 17 août, deux mois après l'entrée au Temple de Mme de Chanterenne, la *Gazette française* écrivait : « La fille de Louis XVI ignore encore la mort de son frère. » V. Aulard, *La réaction thermidorienne*, II, 173.

[2] *Gazette française* du 17 août, citée par Aulard.

[3] *Gazette française* du 17 août 1795. Citée par Aulard, *Réaction thermidorienne*, II, 173.

Temple, s'était ingéniée à procurer à sa pupille la promenade du jardin : elle en demanda l'autorisation à Gomin et à Lasne qui en référèrent, le 26 juin, au Comité de Sûreté générale.

Citoyens Représentants,

La Citoyenne Bocquet Chanterenne que vous avez placée auprès de la fille de Louis Capet, nous a représenté que la détenue étant indisposée, il lui serait absolument nécessaire, pour sa santé, qu'elle prît l'air dans l'enceinte où est située la tour.

Nous observons au Comité qu'il n'y a plus de gardes, pendant le jour, dans cette enceinte où nous sommes continuellement et qu'elle est ceinte de murs de 36 pieds de haut.

Nous vous prions, Citoyens Représentants, de nous faire connaître vos intentions.

Le service s'est fait avec exactitude.

Salut et fraternité.

Gomin, chargé de la garde du Temple.
Lasne, chargé de la garde du Temple[1].

L'autorisation fut accordée. Pour la première fois, depuis l'automne de 1792, l'orpheline soutenue par Mme de Chanterenne, descendit ce large escalier de pierre qu'avaient descendu le roi, la reine, Madame Élisabeth partant pour l'échafaud, et qu'avait descendu aussi, tout récemment, un petit cercueil de sapin porté à la fosse de Sainte-Marguerite. Pour la première fois, depuis trois ans et demi,

[1] Archives nationales F7 4392. Pièce no 6.

cette fillette de seize ans revit les arbres du préau, les fleurs du jardinet : l'étonnement de ses grands yeux « à fleur de tête », — de ses yeux, blasés jadis des profondes perspectives du parc de Versailles, — aperçut avec ravissement, dominant les murailles de l'enclos, des maisons qu'habitaient des vivants, des fenêtres sans barreaux, des mansardes fleuries, des cheminées fumantes : toutes choses banales pour le plus misérable et qui semblaient à cette fille des rois former le plus merveilleux décor. La griserie du grand air et du soleil d'été, la joie de marcher sur le sable, entre les quatre murs de Palloy, lui refirent en quelques heures son âme et sa gaieté d'enfant : elle s'épanouit, devient espiègle, badine avec *Renète*, — c'est le nom d'amitié dont bientôt elle désignera Mme de Chanterenne. — Un soir que celle-ci s'est absentée du Temple, Marie-Thérèse lui écrit cette lettre, conservée dans la famille Chanterenne, et qu'a publiée M. le marquis Costa de Beauregard[1] :

Madame,

Il est six heures, votre présence est si agréable à tout le monde qu'il faut vous arracher pour jouir du bonheur de vous voir. C'est ce que je veux, mais néanmoins, comme il est assez simple que vous aimiez votre sœur Jussie[2], je me priverai du plaisir de vous voir, pour que vous ayez celui de rester plus longtemps avec elle. Je vous donne jusqu'à sept

[1] *Mémoire rédigé par Marie-Thérèse-Charlotte de France.* Préface. La lettre de Madame Royale n'est pas datée ; mais on peut la placer au 26 juillet : ce jour-là, en effet, Mme de Chanterenne s'absenta du Temple pour quelques heures. Voir ci-dessous.

[2] *Jussier* était un nom de terre que portait une des sœurs de Mme de Chanterenne. *Communication particulière.*

heures. Mais vous reviendrez après, parce que je ne vous ai presque pas vue de la matinée. Vous voyez que malgré ma bêtise de ce matin, je suis encore un peu bonne[2]...

Je dois cependant vous dire encore que je suis bien aise de vous avoir fait enrager en vous faisant chercher un peu votre montre. Je l'avais prise et mise à mon côté devant vous, avant que d'aller à la cuisine...

Et dans son plaisir d'être dehors, de flâner à son gré sous les marronniers, elle ajoute fièrement cette adresse où se devine, en quelque sorte, la naïve ivresse de sa semi liberté.

Pour être lue tout de suite. A M^me^ Chanterenne, au jardin du Temple; par delà le fatal guichet, sur un banc, n° 2, sous les arbres.

M^me^ Chanterenne, de son côté, s'est vite attachée à l'enfant qui n'a qu'elle à aimer : après quarante jours de cohabitation, elle rend compte de sa conduite au Comité, et si sa lettre n'est pas exempte de quelque prétention au sujet du « succès de ses soins », on y sent aussi, avec un peu d'apprêt, peut-être, la fierté satisfaite de la femme à qui est échu si inopinément l'honneur de servir de Mentor à la petite-fille de Louis XIV.

Du Temple, le 10 thermidor l'an 3^e^ de la République française (28 juillet 1795).

[1] Nous ne donnons qu'un extrait de ce plaisant billet; on trouvera la lettre entière dans la préface de M. le marquis Costa de Beauregard. *Mémoire rédigé par Marie-Thérèse-Charlotte de France.*

[2] L'original de ce précieux billet fait partie des collections de M. Henri Lavedan, de l'Académie française.

Citoyens Représentans,

J'ai différé jusqu'à présent à correspondre avec vous pour acquérir par le tems les moyens de vous donner des notions justes de ma conduite avec la fille de Louis Capet près de laquelle le Comité m'a placée. Dès les premiers instans de mon séjour ici, je me suis flatté du succès de mes soins, aujourd'huy j'ose assurer qu'il passe mes espérances; je le dois à l'heureux naturel de ma Compagne; pour peu que je le seconde je n'ai qu'à applaudir: les vertus les plus estimables ont chez Elle devancée l'âge, ses qualités aimables et ses talens ne demandent qu'à être développées et exercées: elle joint à une touchante sensibilité de cœur, la fermeté et l'énergie de l'âme. Une politesse douce et franche, quelquefois même un peu de gayeté ont pris la place de l'extérieur sérieux et contraint dont Elle s'étoit fait habitude : Elle ne manque de rien de ce qui peut lui être utile. La vigilante attention de ses gardiens pourvoit à tout : sa santé est parfaite depuis qu'Elle prend plus d'exercice et que des occupations variées la distrayent de pensées tristes. Enfin, Citoyens Représentans, je n'ai qu'à me louer du poste que j'occupe et à vous remercier de m'avoir mise à portée de vous donner des preuves de mon zèle à répondre à la confiance dont vous m'avez honorée.

Vous avez su, Citoyens Représentans, par l'un des derniers rapports des Citoyens du Temple, que je suis sortie avant-hier quelques heures pour mes affaires,

je continuerai à ne m'absenter que rarement, étant surtout jalouse de répondre à vos vues et intentions.

Salut et fraternité.

Hillaire Chanterenne[1].

*
* *

Dès que le bruit se fut répandu que la Convention avait accordé une compagne à la fille de Louis XVI, affluèrent au Comité les suppliques signées de noms fameux, parmi ceux des fidèles de la royauté, et réclamant pour d'anciennes « dames de Madame » la faveur de pénétrer au Temple.

Mme Hüe, femme du valet de chambre du roi qu'a immortalisé une phrase du testament de Louis XVI, fut la première à offrir ses services :

Aux Citoyens du Comité de Sûreté Générale.

Instruite d'un arrêté par lequel il a été dit qu'une citoyenne serait placée auprès de Marie-Thérèse-Charlotte Bourbon, détenue dans la tour du Temple, la citoyenne Victoire-Madeleine-Henriette Hutin, âgée de trente-quatre ans, native de Saint-Dizier, département de la Haute-Marne, épouse de François Hue, natif de Fontainebleau, demeurant ensemble à Paris, quai de l'Egalité, n° 6, île de la Fraternité, précédemment attaché au service de Louis XVI et de sa famille, qu'il a suivi au Temple où il a été enfermé avec eux[2], ladite citoyenne demande à être nommée

[1] Archives nationales F[1] 4392. Pièce n° 5 citée par Beauchesne.

[2] Hue était resté au Temple du 14 août au 2 septembre 1792.

par vous pour donner ses soins à Marie-Thérèse-Charlotte Bourbon.

La citoyenne Hue n'a rien à redouter sur les informations que vous prendrez sur ses mœurs. Epouse et mère, elle en remplit fidèlement tous les devoirs.

V.-M.-H. Hutin-Hue.

7 messidor an III de la République française (25 juin 1795[1]).

En trois jours Mme Hüe réitéra quatre fois sa requête : la dernière de ses lettres a également été conservée :

Au Cn Bergoing, président du Comité de Sûreté générale,

Je viens pour la quatrième fois vous demander réponse à l'adresse que j'ai présentée au Comité pour être placée auprès de Marie-Thérèse-Charlotte Bourbon. Je sens que beaucoup d'affaires peuvent vous empêcher de vous occuper de ma pétition; mais mon impatience redouble par le retard et par l'idée accablante que cette jeune et malheureuse personne languit, de plus en plus, par le défaut des soins et des consolations qu'elle recevrait d'une personne qui serait admise à partager et à soulager sa solitude et ses malheurs.

Salut et fraternité.

Hue.

Décadi, 10 messidor, l'an III de la République française (28 juin 1795)[2].

[1] *Souvenirs du baron Hue* publiés par le baron de Maricourt, son arrière-petit-fils, page 193.

[2] *Ibid.*, p. 194.

La demande de Mme Hüe resta sans réponse ; le Comité, — bien renseigné d'ailleurs, — savait que son mari, après avoir vécu, à la prison du Luxembourg, les mois de la Terreur, s'était mis, aussitôt libre, en relations avec le prétendant, alors réfugié à Vérone, et était, à Paris, l'un des agents du roi exilé. Or, c'était un parti pris d'éloigner de la jeune princesse tous ceux qui, de près ou de loin, touchaient à la politique ou qui pouvaient servir d'intermédiaires entre elle et son oncle.

Deux autres lettres parvinrent au Comité, presque en même temps que celle de Mme Hüe : la première était de Mme Freminville, une ancienne femme de chambre de Madame Royale.

Aux représentants composant le Comité du Sûreté générale.

Citoyens représentans,

Attachée depuis sa naissance à la fille de Louis Capet, uniquement occupée d'abord des soins de son enfance, puis de son éducation, j'ai vécu dans la retraite au milieu du monde, quoique très jeune alors, partageant tout mon temps entre elle et mes trois filles. Je vous demande avec confiance une permission de voir cette jeune personne persuadée qu'on peut attendre d'un gouvernement juste tous les adoucissements au malheur, et sûre que ce sera une grande consolation pour elle que de revoir une personne qui, tendrement attachée à elle, le sent encore plus depuis ses malheurs. Si ma demande ne vous paroissoit pas susceptible d'âtre accordée en ce moment, j'aurois toujours eu la satisfaction de profiter de la liberté de

manifester des sentimens d'une généreuse sensibilité. Je vous prie d'observer que de toutes les personnes qui ont donné leurs soins à l'enfance et à la jeunesse de la fille de Louis Capet, aucune ne s'est trouvée comme moi par sa place et les circonstances dans le cas de ne la pas quitter pendant treize ans et par conséquent d'en être autant aimée.

FRÉMINVILLE,
rue de la Michaudière n°, 8[1].

La seconde lettre était signée de Mme de Mackau, naguère gouvernante de la jeune princesse dont elle n'avait été séparée qu'au matin du 10 août 1792, alors que l'émeute grondait autour des Tuileries. Mme de Makau était fort âgée : après avoir été emprisonnée, elle s'était réfugiée, avec sa fille, Mme de Soucy, à Vitry-sur-Seine; c'est de là qu'elle adressa cette lettre touchante au Comité de Sûreté générale.

La Citoyenne Mackau aux représentants du peuple composant le Comité de Sûreté générale.

Citoyens,

Tant que la destinée des Enfants retenus au Temple étoit liée à la Politique, j'ay commandé le silence aux sentimens qu'inspirent les soins de l'Éducation; actuellement que la Convention paroit très disposée à adoucir le sort de l'Enfant qui reste, en mettant auprès d'elle des personnes capables de contribuer à sa consolation, je crois devoir mettre sous les yeux

[1] Archives nationales F[7] 4392. Pièce n° 28, citée par Beauchesne.

du Comité les titres que j'ay près d'elle; je l'ai élevée depuis le moment de sa naissance; vers l'âge de sept ans, elle a été confiée particulièrement à moi et à ma belle-sœur la Citoyenne Soucy, pour sa première éducation l'une et l'autre en qualité de sous-gouvernante; mais au commencement de 1789, elle m'a été remise entre les mains uniquement; sous l'unique dépendance des auteurs de ses jours, et n'ayant de compte à rendre qu'à eux, de tout ce qui intéressoit son éducation, sa santé, et ne la quittant pas d'un moment, ce qui a duré jusqu'au 10 aoust, époque de notre séparation. J'ose croire que personne n'est plus sûre des vœux de l'Orpheline pour notre réunion, d'après l'attachement que mes soins et ma tendresse lui avoient inspiré pour moi; et plus à même de répondre par ce sentiment aux vœux de l'humanité à son égard; plus fondée aussi à inspirer confiance, par une conduite et une résignation qui ne s'est point démentie un seul instant au milieu de l'indigence où j'ai été réduite, et des dangers que j'ay courus, laquelle conduite m'a mérité (j'ay lieu de le croire) les égards même des Comités révolutionnaires.

Laissée à Paris lors du voyage de Varennes (que j'ignorois parfoitement) et au moment d'être massacrée à cette époque, je n'ai due la vie, qu'au zèle et à l'activité de la garde nationale du quartier Saint-Jacques où je m'étois retirée; exposée aux mêmes dangers le 3 septembre à la Force, où j'ai été jugée et sauvée par le peuple, il ne manque à ma vie, que de consacrer encore, mes derniers instants, à une

enfant qui a été le principe, et la cause innocente, de mes maux et de mes pertes. J'ay été fort incommodée, mais j'espère être en état sous peu de jours d'aller savoir la réponse et les ordres du Comité.

Salut et fraternité.

Veuve Mackau.

A Vitry-sur-Seine, 18 Messidor, l'an 3e de la République (6 juillet 1795) [1].

Plus favorisée que Mme Hüe et Mme Fréminville, Mme de Mackau obtint l'autorisation de rendre visite à la princesse qu'elle avait élevée : elle dut se présenter au Temple au commencement de septembre 1795, car un journal de Paris, le *Messager du Soir*, manifestement bien informé de ce qui se passe à la tour, publie, dans son numéro daté du 17, ce joli tableau de l'entrevue de Marie-Thérèse avec son ancienne gouvernante :

La fille de Louis XVI a reçu Mme de Mackau, avec qui elle a passé une partie de la journée. Cette dame, déjà avancée en âge et dont une détention très longue a considérablement altéré la santé, paraissait souffrante et avait de la peine à se soutenir. La fille de Louis XVI prit son bras, qu'elle passa dans le sien, et l'aida ainsi à marcher. Mme de Mackau avait à la main un grand chapeau blanc : elle voulait s'en servir pour se garantir du soleil, qui l'incommodait beaucoup; la fille de Louis XVI, s'emparant alors de ce chapeau, l'éleva en l'air de la main qu'elle avait de libre et le tint en opposition du soleil, afin que

[1] Archives nationales, F7 4392. Pièce n° 26. Citée par Beauchesne.

Mme de Mackau n'en souffrît pas. Depuis que cette jeune infortunée a la liberté de quitter la tourelle, elle se promène ordinairement dans le jardin, depuis cinq heures jusqu'au soir. Mme de Mackau devait ne s'en aller qu'à sept heures; mais s'étant sentie indisposée, elle ne put rester au grand air; la charmante prisonnière alla se renfermer avec elle dans la tour pour lui faire société et lui donner tous les soins qui pouvaient dépendre d'elle. C'était la première fois que Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon voyait Mme de Mackau depuis trois ans, un mois et un jour[1].

Si la visite, on le voit, fut agréable à la prisonnière, elle le parut moins, sans doute, à Mme de Chanterenne : que s'était-il passé? Mme de Mackau avait-elle commis quelque indiscrétion et prononcé un mot de nature à atténuer l'espoir obstiné que Madame Royale conservait encore touchant la survie de son frère? Ne faut-il voir, au contraire, dans la lettre qu'on va lire, que l'irritation d'une femme dont l'influence se sent amoindrie de la rencontre de sa pupille avec les nobles femmes qui ont entouré son enfance? Ce qu'on peut assurer, c'est que cette sorte de relations inquiétait Mme de Chanterenne : elle écrivit en ces termes au Comité de Sûreté :

Au Temple, le 6e jour supplémentaire, l'an 3e de la République (12 septembre 1795).

Citoyens Représentans,

Marie-Thérèse-Charlotte a reçu la citoyenne Mackau,

[1] *Messager du Soir* du 1er jour complémentaire de l'an III, 17 septembre 1795. Cité par Aulard, *Reaction thermidorienne* II, p. 243.

admise auprès d'Elle d'après la permission du Comité, avec les démonstrations de la joie la plus vive ; celle que cette estimable femme a témoigné de son côté ne laisse pas d'équivoque sur son tendre attachement pour son intéressante Élève. Cette jeune détenue paroit sensible, Citoyens Représentans, aux adoucissemens qu'on apporte à sa situation, par la facilité qui lui est procurée de voir et d'entretenir des personnes qui lui sont chères ; son cœur est maintenant satisfait à cet égard, elle m'en a fait l'aveu, en m'assurant que la présence de toute autre personne que celles qu'elle voit lui seroit à peu près indifférente. Je pense donc qu'il seroit à propos d'éviter de renouveller sans objet l'occasion de ces scènes d'attendrissement qui pourraient nuire à la santé de Marie-Thérèse, ou tout au moins produire le fâcheux effet de détruire peu à peu le calme et la sérénité que mes soins avaient obtenu de sa raison et de son courage. Je m'en rapporte néanmoins, Citoyens Représentans, à votre sagesse pour prendre ou non en considération cette simple réflexion que d'après mes propres et particulières observations j'ai cru devoir vous présenter ; je ne doute pas que votre décision ne soit conforme aux vues de bienfaisance et d'humanité qui vous dirigent et dont Marie-Thérèse-Charlotte est bien digne d'être l'objet : je ne me lasse pas de vous répéter que cette jeune infortunée désire vivement la fin de sa captivité dont les bontés du Gouvernement semblent lui permettre l'espoir ; son affection pour moi répond toujours au tendre intérest que j'ai pour elle et

qu'il est difficile de ne pas éprouver lorsqu'on la connoit.

Salut et fraternité.

Hillaire Chanterenne[1].

Cette lettre captieuse ne visait pas seulement Mme de Mackau, mais aussi Mme de Tourzel : car la ci-devant gouvernante des enfants de France avait également réussi, après bien des démarches, à pénétrer au Temple[2].

Mme de Tourzel ainsi que sa fille Pauline, du même âge que Madame Royale, connaissaient la tour : elles y avaient séjourné, avec la famille de Louis XVI, durant les premiers jours de la captivité et n'en étaient sorties que pour être écrouées à la Force. Depuis lors toutes deux avaient passé bien des mois dans les prisons de Port Libre et des Bénédictins anglais, au faubourg Saint-Victor, puis elles s'étaient cachées dans un taudis, à Vincennes, où elles vécurent pendant quelque temps.

Quand elle obtint enfin l'autorisation de voir la jeune princesse, — c'était dans les premiers jours de septembre 1795[3] — Mme de Tourzel s'informa auprès d'un membre du Comité de Sûreté générale « si Madame avait connaissance de toutes les pertes qu'elle avait faites ». Le Conven-

[1] Archives nationales. F7 4392. Pièce no 3.

[2] Mme de Tourzel a raconté ces démarches par le détail, dans ses *Mémoires*. T. II, p. 311.

[3] Mme de Tourzel ne donne pas la date de sa première entrevue avec la princesse : mais en parlant de la lettre que Madame Royale écrivit à son oncle, elle note : Cette lettre fut écrite *le lendemain du jour où je la vis pour la première fois*. Or, la lettre est datée *du 15 septembre*. Néanmoins Mme la princesse de Bearn (Pauline de Tourzel), dans ses *Souvenirs de Quarante ans*, précise que, *lors de la seconde visite qu'elle fit avec sa mère au Temple*, Madame lui remit une lettre, — lettre qu'on trouvera après, — évidemment écrite le jour même et celle-ci porte la date *du 6 septembre*.

tionnel répliqua qu'*il n'en savait rien*. En arrivant à la prison, Mme de Tourzel, après avoir présenté à Lasne et à Gomin son autorisation, demanda à voir en particulier Mme de Chanterenne. Celle-ci assura « que Madame était *instruite de tous ses malheurs* ». Malgré cette affirmation catégorique, il ressort du texte même des *Mémoires* de Mme de Tourzel et plus encore de celui des *Souvenirs de Quarante ans*, écrits sous la dictée de Pauline, que, ni la mère ni la fille ne considéraient à cette époque le décès du dauphin comme un fait avéré. Huit jours avant que fût répandu dans Paris le bruit de la mort du jeune prince, Mme de Tourzel avait, en effet, appris de Hüe, toujours en relations secrètes avec les prisonniers, que l'enfant était très bien portant[1]. La nouvelle avait donc étrangement surpris et ému l'ancienne gouvernante ; mais elle conservait « quelques doutes sur sa réalité[2] » ; de si grands doutes, que, au Temple même, elle tenta, en feuilletant le registre-journal de la prison, d'acquérir, sur ce point, une certitude[3]. Ce fait a été maintes fois signalé et il est inutile d'y revenir.

[1] Mémoires de Mme de Tourzel, II, 341.

[2] *Idem*, p. 328.

[3] Madame me dit : « Si vous aviez la curiosité de feuilleter le registre qui est sur cette table, vous y verriez le compte rendu par les commissaires depuis notre entrée au Temple. Je ne me fis pas prier ; je me mis sur-le-champ à feuilleter et à examiner ce registre. Je m'attachai d'abord à examiner ce qui regardait notre jeune roi. J'y vis tous les progrès de sa maladie, les détails de ses derniers moments et même ceux qui concernaient sa sépulture. Quand j'eus lu cette triste lecture, lorsque je commençais à reprendre ce qui concernait la famille royale, Gomin entra dans la bibliothèque, et, me voyant le registre entre les mains, il s'emporta violemment, me reprocha très aigrement l'imprudence de ma conduite et me menaça de s'en plaindre. Madame, avec sa bonté ordinaire, s'avoua coupable de m'avoir donné le registre, et lui dit qu'il lui ferait de la peine de pousser les choses plus loin. La peur de se compromettre lui tournait la tête, et il appela son confrère Lasne pour savoir s'il

Ce qui semble plus probant, c'est le soin que prit dans ses *Souvenirs,* Pauline de Tourzel, qui accompagna fidèlement sa mère dans ses visites au Temple, de ne point, une seule fois, faire allusion à la mort du jeune prince, non plus qu'à la conviction qu'en aurait eue Madame Royale. — « Auguste et malheureux enfant, écrit-elle, quelle devait être sa destinée[1]... Le premier usage que nous fîmes de notre liberté fut... de porter à Madame quelques consolations. Elle était seule : *le Roi, la Reine, Madame Elisabeth*, tout avait péri autour d'elle, tout avait disparu[2]... Nous ne savions pas, en nous rendant au Temple, si Madame connaissait toutes les pertes qu'elle avait faites... Étions-nous destinées à lui apprendre *qu'après avoir perdu son père, elle avait aussi perdu la reine, sa mère et Madame Elisabeth*[3] ?... Madame nous parla aussi du jeune roi, son frère, et des mauvais traitements qu'il subissait journellement[4]... » Rien de plus. Il faut conclure, de ces réticences, que ni M^me^ de Chanterenne, ni M^lle^ de Mackau, ni Lasne, ni Gomin, ni M^me^ de Tourzel, ni Pauline, sa fille, n'avaient fourni à Madame Royale de témoignages décisifs sur la mort de son frère,

pouvait accéder à ce que Madame désirait. Lasne lui conseilla de ne rien faire qui pût lui faire de la peine, et de se contenter de me faire promettre de ne dire à personne que j'avais vu le registre et rien de ce qu'il pouvait contenir, etc. »...

Sans insister sur l'inquiétude du pusillanime Gomin, il faut faire remarquer qu'il eût été bien singulier que M^me^ de Tourzel découvrit dans un registre *officiel* autre chose que des constatations *officielles*. Il reste acquis que, même après plusieurs visites à Madame, l'ancienne gouvernante n'était pas *certaine* de la mort du dauphin, et que, par conséquent, elle n'avait pas trouvé la princesse *instruite de tous ses malheurs.*

[1] *Souvenirs de Quarante ans*, p. 238.

[2] *Idem*, p. 245.

[3] *Idem*, p. 246.

[4] *Souvenirs de Quarante ans*, p. 246.

et qu'elle se berçait encore d'espérances, — d'ailleurs imaginaires, peut-être.

*
* *

Combien devaient être tragiques, pourtant, ces entretiens : Marie-Thérèse ne savait rien de la Révolution ; presque tous ceux qui avaient entouré sa famille, à Versailles et aux Tuileries, tous ceux dont les noms jadis lui étaient familiers, avaient disparu. Un tel ? On ne sait pas. Et celui-ci ? Mort sur l'échafaud. Et cet autre ? Massacré. Elle apprit ainsi en quelques heures de conversation tant de catastrophes et de ruines qu'elle en amassa pour toute sa vie une provision d'horreur et d'épouvante. De là, sans nul doute, date la répulsion que, plus tard, elle ne pourra vaincre pour tout ce qui lui rappellera la sanglante époque. Elle s'était intéressée, dès les premiers jours, au sort d'une de ses compagnes d'enfance, M^lle^ Lambriquet, fille d'un serviteur de la Famille royale, naguère attaché à la maison de *Monsieur*[1]. On se renseigna : Lambriquet avait été guillotiné ; sa fille avait disparu : on ne pouvait pas découvrir sa retraite[2].

Par contre, Madame retrouva une de ses anciennes femmes de service, M^me^ Varennes, et sa nourrice, M^me^ Laurent[3]. Elle eut aussi à subir les assiduités d'un person-

[1] Jean Lambriquet, « valet de chambre de la ci-devant cour de Capet et du ci-devant Monsieur », compris dans la *fournée* du 14 juillet 1794 (25 messidor an II). V. Wallon. *Tribunal révolutionnaire*, V, p. 34.

[2] Archives du département des Affaires étrangères. Vienne, 364.

[3] « J'ai été assez heureuse pour pouvoir donner à S. M. la Reine, pendant sa captivité et jusqu'à ses derniers moments des preuves de mon entier dévouement... J'avais même sollicité du Conseil de la Commune la permission d'être enfermée au Temple avec S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême ; mais cette grâce me fut refusée

nage étrange, la prétendue comtesse Stéphanie-Louise de Montcairzain, qui se disait *sa cousine*, étant née, certifiait-elle, des relations du prince de Conti avec la duchesse de Mazarin, sans qu'il lui fût possible d'établir, autrement que par des présomptions vagues, son auguste et irrégulière origine. De ces deux noms, Conti-Mazarin, Stéphanie avait composé l'anagramme dont elle s'affublait : *Montcairzain*. Depuis 1787 elle avait fatigué de ses réclamations la Famille royale : elle prétendait que, le 9 août 1792, — un peu tard, — Louis XVI l'avait reconnue pour sa parente et promue surintendante de la maison de la reine, à la place de M^me^ de Lamballe. Les événements du lendemain avaient empêché le roi de contresigner cette nomination. Depuis lors, la comtesse de Montcairzain n'avait pas manqué une occasion de se réclamer du sang royal ; elle eût bien voulu, pour prouver son illustre naissance, périr sur l'échafaud : cette faveur lui fut refusée ; mais, dès que s'ouvrirent les portes du Temple, elle fit valoir son *cousinage* et harcela les Comités jusqu'à ce que l'autorisation lui fût accordée de se rapprocher de son *infortunée parente*. Le récit que cette aventurière a laissé de ses entrevues avec la fille de Louis XVI fournit de précieux détails et vaut, à ce titre, d'être cité intégralement :

(V. le *Journal de Paris* du 27 janvier 1793). » Archives nationales O^3^ 621. Après le 8 juin 1795, M^me^ Laurent obtint la permission d'entrer au Temple. *Mémoires historiques sur Marie-Thérèse-Charlotte de France*, publiés par J.-M. Gazier. A l'époque de la Restauration, M^me^ Laurent habitait 20, rue du Faubourg-Poissonnière ; elle sollicita un emploi dans la maison du roi pour son futur gendre, M. de Monforand, fils d'un capitaine au régiment de Conti-Dragons, et petit-fils de M. Rouhette, bâtonnier des avocats au Parlement de Paris. Archives nationales, O^3^ 621.

RÉCIT DES VISITES AU TEMPLE

DE MADEMOISELLE DE BOURBON,

STEPHANIE-LOUISE DE BOURBON-CONTI-MONTCAIRZAIN

Tout le monde sait que Stéphanie-Louise de Bourbon avait demandé au gouvernement révolutionnaire à partager la captivité de sa cousine Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon, fille de Louis XVI, même du temps du règne de Robespierre. Sitôt qu'elle a eu recouvré sa liberté, ses premiers pas ont été vers cet objet si précieux pour elle, tout le monde sait puisque les papiers publics en ont fait mention, que cette permission demandée depuis si longtemps lui fut accordée le 30 Thermidor l'an 3[e] [1] et que pour l'obtenir elle n'a épargné ni veilles, ni démarches, ni sueurs, ni écrits. Enfin qu'elle a sacrifié sa santé, même ses intérêts, pour avoir cette précieuse consolation! La liberté de communiquer avec sa cousine au Temple a été la seule faveur que Stéphanie-Louise a obtenue de la Convention.

On peut penser quelle a été sa réception au Temple.

Comme les scènes se sont passées dans le jardin du Temple entouré de croisées journellement occupées par toutes les personnes curieuses de Paris qui se succèdent les unes aux autres, pour voir la prisonnière, cette réception est connue.

Marie-Thérèse a été très réservée au premier abord;

[1] 17 août 1795.

parce qu'elle ignoroit le but de cette démarche ; mais lorsque Stéphanie-Louise lui fit connoître en termes mesurés, ses vœux, son inclination, son attachement, ses devoirs désintéressés, Marie-Thérèse s'est jetée dans les bras de cette cousine ; et les baisers les serrements de bras n'ont point eu de bornes ; les deux commissaires du Temple et la dame Chanterelle[1] en ont été *témoins oculaires*. Marie-Thérèse a fait beaucoup de questions à sa cousine : « Pourquoi « étoit-ce qu'elle n'avoit point apporté d'ouvrage ? « Si le gouvernement prenoit bien soin d'elle ? Com- « ment elle vivoit ? Si elle alloit à pied ? Qu'elle étoit « son traitement, sa fortune, sa position, sa santé ? » Son premier mot fut : *Vous avez eu bien des malheurs*... Elle fit placer son siège à côté d'elle et la dame Chanterelle se plaça vis-à-vis et ne quittoit point les yeux de dessus ces deux infortunées, ce qui les gênoit fort. Mais comme le langage des prisonniers se fait entendre, les deux infortunées cousines se dirent des yeux tout ce que leurs cœurs ne pouvoient se communiquer et des embrassements réciproques scelloient leurs entendements secrets. Les droits de la nature sont si puissants ! il est si difficile de les étouffer ?... La dame Chanterelle dit à plusieurs reprises des choses déplaisantes à M^lle^ de Bourbon ; sa cousine la reprit en frappant du pied... Stéphanie Louise dit qu'elle avoit demandé au gouvernement

[1] Les documents de l'époque désignent assez souvent de la sorte, et par erreur, M^me^ de Chanterenne. Le véritable nom est bien *Chanterenne*. Voir à ce sujet une note de M. Aulard. *Réaction thermidorienne*, II, p. 45.

la permission de lui être *attachée irrévocablement ;* que si elle y consentoit, elle suivroit *sa destinée et ne quitteroit jamais sa personne*.. que la survivance de Mme de Lamballe, la recommandation de Louis XVI, lui prescrivoient ce devoir ; mais qu'il en existoit un plus puissant au fond de son cœur... Marie-Thérèse l'embrassa de nouveau et avec plus d'affection que jamais ! Leurs visages restèrent collés quelques minutes l'un vers l'autre : il fut aisé à Stéphanie-Louise de prendre ses embrassements *pour un aveu*, aussi s'en est-elle glorifiée ; mais la suite en fera connaître les funestes effets, sans doute, que la jalousie a produits.

Stéphanie-Louise a continué d'aller au Temple tous les jours, et, tous les jours, le même accueil l'attendait de la part de Marie-Thérèse ; celle-ci se plaignit un jour de la quantité de puces et de punaises qui la tourmentaient : Mme de Bourbon fut aussitôt au Comité de Sûreté générale, y passa la nuit et ne le quitta pas, qu'on lui eût promis de nettoyer la chambre de la tour du Temple : et le soir même on démonta le lit et le lendemain la jeune cousine fut délivrée. Cette infortunée demanda à Stéphanie-Louise « si elle avoit déjeuné ? qu'elle étoit le jour de sa fête ? » la pressa de le fixer au terme le plus prochain en lui répétant sans cesse que le nom de *Stéphanie* est joli... « Pour vous distinguer de Mme de Bourbon, il faut vous appeller *Mme de Conti*... » Elle trouva dans le sac à ouvrage de Stéphanie un petit panier d'osier bien travaillé : comme elle le trouva du meilleur goût, Stéphanie le lui offrit ; sa

cousine le prit et Marie-Thérèse accepta d'elle une bague qui y étoit renfermée, bague que Louis XVI lui avoit donnée comme un gage de *sa reconnaissance et de son attachement*. Stéphanie la lui passa au doigt, en lui renouvellant les paroles de son père, lorsqu'il lui donna ce précieux dépôt... Marie-Thérèse demanda à Stéphanie des nouvelles de son ci-devant valet de chambre : « S'il quittoit ses cours de médecine pour la suivre au Temple ? S'il l'attendoit vers les premiers guichets ? Si on avoit le soin de le faire asseoir ? S'il avoit pris soin d'elle depuis tant de maux ?... Pourquoi il ne lui préparoit pas son dîner ?... » Elle dit à sa cousine qu'elle *se lavait elle-même*. Stéphanie la pria de se laisser habiller par la dame Chanterelle, disant que cet ouvrage nuirait à sa santé en tournant les bras derrière son corps pour se lacer ; le lendemain en l'embrassant elle lui dit : « Vous serez satisfaite, car je n'ai point mis de corps (corset). » Le jour de Saint-Louis elle dit à Stéphanie-Louise : « C'est votre fête aujourd'hui ; c'est la première pensée que j'ai eue en me levant ! » Ensuite, elle lui demanda si *elle aimoit les perruques*. Stéphanie lui répondit : « Si *Madame* les aime et qu'elle en mette pour son voyage, j'en prendrai une ; » elle lui répondit : « Que non ; » il fut conclu qu'*elles partiroient* sans perruques, qu'*elles les laisseroient à la France ;* voilà bien un aveu de Marie-Thérèse pour que sa petite cousine *parte avec elle*.

Un autre jour elle lui avoit demandé l'état de ses dettes : la dame Chanterelle dit à Stéphanie : « Vous êtes très bien avec les Comités révolutionnaires, vous

y êtes tous les jours? » Stéphanie lui répondit : « Vous savez, Madame, que pour obtenir il faut solliciter longtemps? » Elle répondit : « que ce n'étoit pas elle qui avoit demandé de venir au Temple, que le gouvernement l'avoit *choisie de préférence* sur celles qui avaient concouru avec elle et demandé cette précieuse faveur... » Marie-Thérèse sentit ce propos, et le sentit vivement, car elle en devint rouge en baissant les yeux ; le lendemain en embrassant sa cousine, elle lui dit : « Vous allez dans les Comités : vous songerez bien que *ce n'est pas moi qui ai mandé Mme Chanterelle auprès de moi*, que c'est le gouvernement qui *l'a choisie* et envoyée. » Stéphanie-Louise reçut cet ordre sans le communiquer officiellement, parce qu'elle n'avoit point reçu de mission du Gouvernement pour rendre compte de ce que Marie-Thérèse lui diroit ; et qu'elle savoit par expérience que le Gouvernement pouvoit être instruit de tout. Malgré cela, c'en fut trop, pour le bonheur paisible de Stéphanie-Louise, et sans doute que c'est là le germe de l'horreur qu'on a commise contre elle. Le lendemain, jour du 9 fructidor an 3, le citoyen Lasne, commissaire du Temple, refusa l'entrée du temple à Mlle de Bourbon, sous prétexte d'un ordre, et en le lui présentant, il fit un pli au papier afin qu'elle ne put y lire que la première ligne et la signature du *Président Barère*. Mlle de Bourbon fit toutes les démarches possibles pour continuer de voir sa cousine ; on lui répondit partout : *Voyez le citoyen Lasne ; cela dépend de lui*... Si votre cousine vous demande, *vous irez*...

Après bien des sollicitations le Comité de Sûreté générale prit un arrêté le 13 fructidor que : « deux commissaires se retireroient vers le Temple ; et qu'au nom du Gouvernement, ils demanderoient à Marie-Thérèse si elle vouloit pour *compagne M^lle de Bourbon, sa cousine.* » Deux membres du Comité se détachèrent le 15 pour s'y transporter et Marie-Thérèse répondit : *Non.*

Ces deux membres sont venus rendre au Comité ce mot, et en faire part à Stéphanie-Louise, qui fut aussi surprise qu'affligée de cette déclaration, après les marques de bonté, de confiance et d'amitié qu'elle avoit reçues de sa parente ; mais lorsqu'elle fut instruite après que ce même Comité avoit écroué une fille perdue de réputation sous les noms de *Stéphanie, Louise de Bourbon* comme *étant folle* et que [cette femme] avoit été payée pour faire en son nom, jusques dans les bureaux des Comités, les actes de démences les plus caractérisés ; et que l'arrêté du Comité même porte que *Stéphanie-Louise de Bourbon, attaquée de folie, détenue au Orties, sera transférée à la maison d'arrêt de Pélagie jusqu'à nouvel ordre le* 18 *vendémiaire an IV.* Lorsqu'elle fut instruite que cette même femme, osant signer le nom de Bourbon, est une fille qui a été détenue à la Salpêtrière pour plusieurs causes méritées, qui en porte l'empreinte sur son corps et qui s'appelle *Manon-Rosine Mornan, couturière de la rue Sébastien-Pont-aux-Choux ;* lorsqu'elle apprit ces horreurs, elle ne fut plus étonnée alors du refus que Marie-Thérèse avoit fait de l'*avoir* et de la *recevoir* chez elle ; au contraire, il étoit tout

naturel qu'elle refusât la compagnie d'une personne dont on lui avoit sans doute fait lire l'*écrou comme folle*, avant que de lui demander son vœu pour elle.

Voilà donc cette horreur, cette abominable intrigue dévoilée; les auteurs ne tardèrent pas à être démasqués; c'est pendant que Mlle de Bourbon alloit, venoit de Comité en Comité, de bureau en bureau, tant pour cette affaire du Temple, que pour demander des aliments, et un secours du Gouvernement; c'est pendant qu'elle exposoit sa misère elle-même, et qu'elle démontroit publiquement qu'elle *mourait de faim*, que ces mêmes membres la transféroient civilement de prison en prison comme étant *atteinte de folie;* cette entreprise aussi atroce, aussi difficile à concevoir, qu'hardie à exécuter, leur a réussi; par elle, Stéphanie-Louise de Bourbon est à la dernière misère, et cette intrigue lui a ravi une consolation qui, tout à la fois, lui faisoit remplir le devoir de son cœur et celui que Louis XVI lui avoit prescrit en lui *recommandant sa fille...*

Consolation qui lui faisoit recevoir des *aliments* en lui assurant *son sort et son existence.*

Le Mémoire imprimé que Mlle de Bourbon a publié et dont tous les journaux ont parlé, adressé *à la Convention nationale et au peuple françois le* 18 *Vendémiaire dernier* (jour de sa prétendue translation de prison), ce mémoire démontre sa position; ses cris, son désespoir, ne l'ont point fait changer; elle est toujours la même, dans un coin de grenier; elle y est malade, sans feu, sans lumières, sans secours et manquant de tous les besoins de première nécessité.

Comme il n'y a point de loi qui ordonne *à mort par provision*, il seroit de la dignité nationale de venir au secours de cette infortunée qui ne mérita jamais ses malheurs; en attendant le terme qui doit régler le sort des Bourbons, lui fournir les moyens de subsistance, enfin l'arracher de l'oppression, des tourments, de l'injustice et de l'état de misère sous le poids duquel elle succombe...

Partout où elle se présente pour ses affaires on lui dit *qu'elle est folle*... Il faut qu'elle supporte des insultes, des injures qui pourroient être appliquables à la *créature* qui est détenue sous son *nom;* le gouvernement ne doit-il pas venir au secours de M^lle^ de Bourbon? Il ne peut souffrir longtemps une telle méprise; il lui doit une réparation authentique, puisque l'injure est publique[1].

* * *

Marie-Thérèse, on le voit, ne manquait pas de compagnes; la singulière nouveauté de ces réceptions lui apprenait la vie après tant de mois d'isolement; il lui parut, sans doute, qu'elle découvrait le monde, et, de fait, les conseils de M^me^ de Chanterenne, les confidences de ses anciennes gouvernantes, les lamentations de sa nourrice, les papotages de sa prétendue cousine, devaient, à son esprit mûri dans la solitude, révéler tant de passions et de rancunes, voire tant de visées intéressées et d'ambitions dissimulées, qu'il en garda, pour toujours, une impression de méfiance et de dureté.

La déception, pourtant ne fut pas soudaine : M^me^ de

[1] Archives nationales O^3^ 801.

Le Fidèle compagnon du jeune Roi Louis XVII
et de Son Auguste Sœur
dans la tour du Temple

Tourzel fut fort étonnée, en retrouvant la jeune princesse, qu'elle avait quittée, trois ans auparavant, « faible et délicate », de la voir « belle, grande et forte », avec un air de noblesse qui prêtait à sa physionomie beaucoup de caractère. Madame Royale, à cette fin de l'été de 1795, vivait au Temple aussi libre que si elle en eût été la châtelaine : elle se trouvait, à présent, maîtresse de cet énorme donjon qu'elle se plaisait à parcourir, ouvrant à sa fantaisie les portes de fer, s'égarant dans le dédale d'escaliers, de couloirs et de chambres que formaient les deux tours accolées, montrant à ses visiteuses ces appartements, fameux dans le monde entier, où la monarchie de France avait agonisé[1].

Le plus souvent, on la voyait, dans le préau, sous les arbres, lisant en compagnie de Mme de Chanterenne, ou dessinant au lavis les divers aspects de sa prison. Lasne et Gomin ne la perdaient pas de vue : ils ne l'approchaient que chapeau bas et la traitaient avec respect[2]. Elle retenait la plupart du temps, durant toute la journée, les personnes qui venaient la voir, et elle ne dînait presque jamais seule. Elle reçut de ses gardiens un petit chien, — Coco, — que le dauphin avait beaucoup aimé : ce chien ne quittait pas Marie-Thérèse et paraissait lui être très attaché. Elle possédait aussi une chèvre qui la suivait

[1] « Madame nous offrit un jour de nous mener dans l'appartement du roi; elle y entra suivie de Pauline, avec un saint respect... » *Mémoires de Mme de Tourzel*, II, 331.

[2] *Les Adieux de Marie-Thérèse-Charlotte. Almanach pour* 1796, par d'Albins (*Michaud*), Bâle 1796.

[3] « Plusieurs citoyens blâmaient la dépense que le gouvernement faisait pour la fille de Louis XVI et disaient que les puissances coalisées n'en seraient pas plus favorables; d'autres citoyens prétendaient que l'honneur de la générosité française s'engageait, en pareil cas, que la nation ne mît pas de bornes à ses dépenses. Rapport de police du 13 août 1795, Aulard. *Réaction thermidorienne*, II, 162.

partout et dont la fidélité obstinée et jalouse était l'amusement de tout le personnel du Temple[1].

Paris s'occupait beaucoup de sa princesse captive : l'ancien valet de chambre du roi, Hüe, n'ayant pu obtenir l'entrée au Temple, avait loué à la Rotonde, vaste immeuble dont les fenêtres plongeaient sur l'enclos, une chambre d'où il pouvait apercevoir, assise sous les marronniers, la fille de ses anciens maîtres[2]. La mode fut bientôt d'entreprendre le pèlerinage du Temple : des fenêtres de la rue de la Corderie et de la rue de Beaujolais on venait assister aux promenades de la détenue : on la voyait de là, aller et venir, suivie de son chien et de sa chèvre, ses cheveux blonds flottant en négligé sur ses épaules[3] ; pour la distraire, de loin, on faisait de la musique ; un peintre, à l'aide d'un télescope, dessina son portrait[4] ; on chantait des complaintes appropriées à sa situation :

De mes parents l'affreux supplice
Vous l'avez vu sans vous armer[5],
Français ; qui de vous fut complice ?
... Mais ils m'ont dit de vous aimer !

Les allusions à la fidélité de Coco n'étaient pas oubliées.

Vous qui toujours éloignés d'elle
Sur son sort n'avez pas gémi
Ingrats, voyez son chien fidèle
Et rougissez de votre oubli !

Il y eut aussi un dialogue, sur les malheurs de la prin-

[1] *Les adieux de Marie-Thérèse-Charlotte*, loc. cit.

[2] *Souvenirs du baron Hue*, publiés par le baron de Maricourt, p. 196.

[3] *Almanach pour* 1796, loc. cit.

[4] Une reproduction de ce portrait figure en frontispice de ce volume.

[5] Cette romance est de Lacretelle jeune.

cesse, entre Célis et Dorilas dont le ton plaintif et le mode larmoyant ne devaient pas contribuer beaucoup à la consolation de la prisonnière :

CÉLIS

Louis voit couler son sang.
« Quoi, dit-il, tout m'abandonne !
Amis, je meurs innocent
Et cependant je vous pardonne...
Vains regrets, pleurs superflus,
Louis bien-aimé n'est plus[1] !

Il n'en fallait pas plus pour griser les Parisiens et transformer leur pitié en un engouement presque amoureux. Au mois de septembre 1795, les adorateurs ne se comptent plus de cette orpheline que si peu de gens ont vue, mais dont on vante, par ouï dire, les yeux bleus, l'air de candeur hautaine, le teint merveilleux et la « sensibilité », vertu très en vogue. Les romances, chantées aux fenêtres, tournent à la déclaration, et, sans doute, ce fut la seule époque de sa vie où la future duchesse d'Angoulême eut l'occasion d'entendre de si chauds propos et de se voir comparée à *Vénus sortant de l'onde*.

O Dieu d'amour ! La France t'abandonne,
A la beauté les cachots sont ouverts :
Chez les Français l'amour avait un trône
Et maintenant, il n'a plus que des fers.

. . . . . .

Venez tous voir sa chevelure blonde
Dans son chagrin flotter au gré des airs ;
Le ciel reçut Vénus sortant de l'onde
Et dans Paris on la charge de fers.

[1] *Souvenirs du baron Hue* publiés par le baron de Maricourt, p. 199. Le dialogue y est cité en entier. Dans son précieux *Catalogue des hymnes et chansons de la Révolution*, M. Constant Pierre cite : n° 1788

. . . . . .

Un jeune chien prend part à sa misère ;
Loin des humains, loin d'un siècle pervers
Dans sa prison Vénus s'est fait bergère ;
Amours, jetez des myrtes sur ses fers[1] !

Il se trouva même des exaltés qui adressèrent à la princesse des aveux plus directs : on imprima au commencement de septembre, à Paris, une *lettre à M^me^ de Chanterel* (*sic*) signée d'un inconnu. — Alexandre Raimond — où, parmi un fatras d'insignifiantes condoléances, l'auteur glissait cette enthousiaste profession de dévouement : « Ce que vous pouvez lui dire, Madame, ce dont vous pouvez assurer son cœur, c'est qu'il n'y a pas en France un individu (les assassins exceptés), qui ne la plaigne sincèrement ; que presque tous gémissent bien douloureusement sur toutes ses calamités ; mais qu'il en est des milliers qui la chérissent du fond de l'âme et qu'il s'en trouvera toujours, parmi ceux-là qui iraient, dès l'instant même, porter leur tête sur l'échafaud des Robespierristes, pour racheter une de ses douleurs[2]. »

Il semble bien que la détenue fut sensible aux naïfs hommages de ses amoureux anonymes ; on lui surprit même quelque coquetterie ; mais que ce fut court ! N'importe : si elle connut dans sa vie quelques heures de bonheur, ce fut pendant ces semaines de prison, entre ces murs du Temple, où parvint jusqu'à elle le souffle réconfortant et lointain de cette adoration populaire.

Plaintes et vœux de tout cœur sensible en faveur de l'infortunée Marie-Thérèse-Charlotte, fille de Louis XVI, air *à composer* par Normand. N° 1788 *bis*. *La jeune infortunée du Temple*, par le citoyen Dumoustier, air *Daigne écouter*.

[1] *Les Adieux de Marie-Thérèse-Charlotte. Almanach pour* 1796.

[2] *Lettre à M^me^ Chanterel à la tour du Temple*. La lettre est datée du 22 août 1795.

Tandis qu'elle se sentait ainsi aimée par Paris, désintéressé et pitoyable, autour d'elle, à son insu, pauvre princesse sans crédit, sans ressources, sans autres fidèles que des troubadours romanesques, des intrigues se nouaient qui devaient décider de sa vie. Les rares femmes formant sa pauvre cour, déjà se jalousaient et se soupçonnaient l'une l'autre de briguer sa confiance. On a lu comment Mme de Chanterenne s'efforça d'éconduire Mme de Mackau. Elle-même bientôt, inspira quelque ombrage à Mme de Tourzel. « Mme de Chanterenne, écrit celle-ci, ne manquait pas d'esprit et paraissait avoir reçu de l'éducation. Elle savait l'italien, ce qui avait été agréable à Madame, à qui on l'avait fait apprendre pendant son éducation. Elle était adroite et brodait bien, ce qui était une ressource pour cette jeune princesse à qui elle donnait des leçons de broderie. Mais élevée dans une petite ville de province, dans la société de laquelle elle brillait, elle y avait pris un ton de suffisance et une si grande idée de son mérite, qu'elle croyait devoir être le Mentor de Madame et prendre avec elle un ton de familiarité dont la bonté de cette princesse l'empêchait de s'apercevoir. Nous cherchions, Pauline et moi, à lui montrer le respect qu'elle devait lui porter par celui que nous lui témoignions ; mais ce fut inutilement. Elle avait si peu d'idées des convenances, qu'elle se croyait autorisée à prendre des airs d'autorité qui nous faisaient mal à voir. Elle était, de plus, très susceptible, aimait qu'on lui fît la cour, et nous regarda de très mauvais œil quand elle vit que nous nous bornions vis-à-vis d'elle aux seuls égards de la politesse. Madame l'avait prise en amitié et lui donna les soins les plus touchants dans une violente attaque de nerfs qu'elle éprouva un jour où nous étions au Temple. Elle paraissait s'être attachée à Madame, et dans les circonstances où l'on se trouvait, on devait être heureux de voir auprès d'elle une personne qui parais-

sait lui être agréable et à qui on ne pouvait refuser des qualités[1]. »

Toute à l'enchantement de sa délivrance, Marie-Thérèse ne s'émouvait pas de l'antagonisme jaloux de son entourage : elle aimait *Renète* parce que celle-ci s'appliquait à l'occuper, à la distraire ; elle aimait aussi Pauline en qui elle trouvait une confidente de son âge : on a d'elle un joli billet adressé à Mlle de Tourzel qu'il faut citer, car elles sont rares les lettres où elle laissera naïvement parler son cœur :

« Ma chère Pauline, le plaisir que j'ai eu à vous voir a beaucoup contribué à soulager mes maux. Tout le temps que j'ai été sans vous voir, j'ai beaucoup songé à vous. Malgré tout ce que j'ai eu à souffrir, j'ai craint pour vous à la Force; j'ai été tranquille en apprenant que vous étiez sauvée[2] et en espérant que vous n'y retourneriez plus. Mon espérance est déçue : on vous replonge dans un autre cachot, pour y passer bien plus de temps que dans le premier[3]. Enfin vous en sortez heureusement. Je n'ai su votre seconde détention que lorsque vous étiez sortie de Port-Royal[4]; depuis ce temps vous tâchez d'être réunie avec moi, ou du moins de me voir. Quand je ne vous aurais pas connue et aimée comme je vous aimais, tant de preuves d'attachement

[1] *Mémoires de Mme de Tourzel*, II, 322.

[2] Nous avons donné dans le volume de la même collection, consacré aux *Massacres de Septembre*, le récit de ce qui advint à Mlle de Tourzel lors de son emprisonnement à la Force.

[3] Aux Bénédictins anglais de la rue Saint-Victor.

[4] Troisième prison des dames de Tourzel, où elles restèrent jusqu'après le 9 thermidor.

que vous avez données à mes parents et à moi, m'auraient attachée à vous pour la vie; jugez, par la tendresse avec laquelle je vous aimais déjà, combien mon amour doit être augmenté. Je vous aime et vous aimerai toute ma vie.

A la Tour du Temple, ce 6 septembre.

MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE[1].

Si la surveillance de Mme de Chanterenne inquiétait Mme de Tourzel, ce n'était pas tout à fait sans raison. Dès que l'ancienne gouvernante des Enfants de France avait obtenu l'autorisation de pénétrer au Temple, elle en avait avisé *Monsieur*, frère de Louis XVI, qui, depuis l'annonce de la mort du dauphin, s'était proclamé roi sous le nom de Louis XVIII, et qui se trouvait alors, comme nous l'avons dit, à Vérone. Elle avait reçu de lui une lettre que le prince exilé adressait à sa nièce, et que Mme de Tourzel remit, non sans précautions, à la princesse. C'était chose hardie, en effet, au mois de septembre 1795, de traverser tout Paris, à pied, comme le faisait la noble dame, portant, en poche ou dans son réticule, une missive du *roi*. Madame, en se cachant de Mme de Chanterenne, répondit à son oncle[2]. Ici encore pas une allusion au décès de son frère : elle semble l'ignorer : elle appelle le roi *mon cher oncle*, et non *sire*, comme elle le fera invariablement plus tard, quand elle sera sur la route de Vienne : la même, alors qu'elle aura quitté le Temple depuis près d'un mois, elle ne paraîtra pas avoir de la mort de Louis XVII la

[1] *Souvenirs de Quarante ans*, par une dame de Madame la dauphine (la princesse de Béarn, née Pauline de Tourzel).

[2] M. E. Daudet, dans son *Histoire de l'émigration*, a donné le texte de ces deux lettres.

complète certitude, puisqu'elle écrira ces mots qu'on a gravés sous un portrait d'elle, très répandu : « J'ai une grâce à demander à mon oncle, c'est de pardonner aux Français et de faire la paix. Oui, mon oncle, c'est moi dont ils ont fait périr *le père, la mère et la tante* qui vous demande à genoux leur grâce et la paix. » Ce mutisme obstiné au sujet du dauphin reste inexplicable : l'oubli n'est pas admissible ; la rancune contre cet innocent pour ses propos sur la reine serait d'une injustice invraisemblable : faut-il admettre qu'un de ces bruits calomnieux, familiers aux ennemis de Marie-Antoinette, touchant la légitimité du dauphin, fut surpris par la jeune fille, et qu'elle en resta frappée au point de renier son frère ? Mais qui se serait rendu coupable d'une pareille atrocité [1] ? Le doute seul peut justifier son silence.

Il ne lui fallut pas longtemps, d'ailleurs, pour comprendre à quelle réserve, à quelle prudence elle était désormais astreinte ; prudence vis-à-vis de son oncle, d'autant plus jaloux de sa propre autorité que celle-ci était plus imaginaire, réserve vis-à-vis de tous, à propos de tout : car la politique l'avait saisie et l'enserrait comme une proie.

En effet, cette enfant qui ne possédait rien au monde, à qui la République accordait, par charité, les vêtements et la nourriture, cette enfant, en raison du nom auguste qu'elle portait, était convoitée comme une riche héritière.

[1] Louis XVIII, en annotant le récit que Madame Royale avait écrit du voyage de Varennes, ne jugea pas inconvenant de faire allusion à cette calomnie, en ajoutant de sa main, cette note, au passage où la princesse rappelait le dévouement à sa mère du comte de Fersen, le gentilhomme suédois que visaient ces bruits malveillants : *Pour mille raisons que ma nièce elle-même ignore et, je l'espère, ignorera toujours,* il est à propos qu'elle montre de l'intérêt pour un homme qui, ce jour-là, montra tant de dévouement. » *Journal de Marie-Thérèse de France*, corrigé et annoté par Louis XVIII, 1 vol. chez Didot.

L'empereur d'Autriche avait supputé qu'elle recevrait, du chef de sa mère, d'abord la dot promise à Marie-Antoinette et qui n'avait jamais été payée ; les domaines de Rambouillet et de Saint-Cloud, propriétés particulières de ses parents, devaient aussi, d'après ces calculs, lui faire retour : on estimait encore, à Vienne, que la République ne pourrait moins faire que de rendre à la fille de Louis XVI le mobilier des châteaux royaux, ou, du moins, une indemnité représentative[1]. On rêvait encore de la Lorraine et des Pays-Bas dont une négociation adroite pouvait augmenter sa dot, et même, dans le peuple de Paris, courait une vague légende d'abrogation de la loi salique, et la persuasion que celui qui épouserait la fille de Louis XVI serait, par le fait, roi de France[2]... L'empereur y songe et il a résolu de marier la princesse à l'archiduc Charles. De son côté, Louis XVIII, endetté, aux abois, évalue également sa nièce : il sent bien qu'elle est « populaire » autant qu'il l'est peu ; qu'elle personnifie la tragique histoire du Temple, et que, outre la dot éventuelle, c'est là un renfort à ne point négliger : aussi a-t-il décidé de la marier à son neveu, le duc d'Angoulême. Ce triste duel dont la blonde fillette était le prix a été conté bien des fois : dès sa prison, elle put comprendre que sa vie serait, pour l'Europe, un enjeu, et peut-être est-ce de ce moment que son cœur se ferma ?

Les intrigues, autour d'elle, se nouaient : elle reçut, par l'intermédiaire de Hüe, une lettre de Charette[3]. Mme de Tourzel continuait à lui remettre les missives de Louis XVIII ; la Convention, épuisée, agonisait : toute la

[1] Voir ci-dessous *Droits et répétitions de Madame de France*.

[2] Aulard, *Réaction thermidorienne*, II, 585. Rapport du 28 décembre 1795.

[3] *Souvenirs du baron Hüe, publiés par le baron de Maricourt, son arrière-petit-fils*, p. 201.

France estimait la Révolution terminée : les fonctionnaires, mal ou point payés, se relâchaient ; au Temple, la surveillance était nulle : Lasne et Gomin l'assuraient seuls, et tous deux, depuis longtemps, étaient conquis à leur prisonnière.

Enfin, le 26 octobre, « l'effroyable[1] » Convention nationale tint sa dernière séance : prise d'un remords tardif elle essaya, avant de se dissoudre, de « cicatriser ces grandes plaies de la patrie qui avaient saigné si longtemps ». Elle décida que la place de la Révolution porterait désormais le nom de « place de la Concorde ». Ce fut son dernier décret. Il était deux heures et demie lorsque Génissieux, qui présidait, se leva et, d'une voix solennelle, prononça ces mots : « La Convention nationale déclare que sa mission est remplie et que sa session est terminée ! »

Une semaine plus tard, le 2 novembre, jour des Morts, le Directoire prit possession du palais du Luxembourg ; le lendemain, il faisait choix du régicide Delacroix comme ministre des Relations extérieures et Bénezech, ci-devant propriétaire des *Petites Affiches* et chef de la commission des armes, était promu ministre de l'Intérieur. Tous deux, dès leur installation, eurent à s'occuper de l'échange de la fille de Louis XVI contre les prisonniers de l'Autriche, projet resté en suspens depuis le vote de la loi du 30 juin.

*
* *

Au Temple, les choses subitement changèrent : la tentative royaliste du 13 vendémiaire, si maladroitement conduite et si piteusement avortée, ne laissait pas d'inquiéter le nouveau pouvoir. Pourtant les visites de M^me^ de Tourzel

[1] Le mot, on l'a vu, est de Harmand de la Meuse.

et de Pauline se poursuivirent, pendant quelques jours encore, sans empêchement : les deux dames traversaient la ville, à pied, arrivaient à la prison de bonne heure, afin de rester le plus longtemps possible auprès de la princesse. On se promenait dans le jardin, quand le temps le permettait, ou bien on faisait une partie de reversi ; on travaillait ensemble à des ouvrages de tapisserie, tandis que parvenait, jusqu'à la prisonnière, l'hommage mélodique des romances chantées aux fenêtres des maisons voisines : ce n'était pas « le bonheur », écrit Mme de Chanterenne, « mais un heureux calme, un consolant espoir ».

Ce fut là le premier grief : ces concerts, tacitement autorisés dans les derniers jours de la Convention[1], cessèrent brusquement sur la dénonciation d'un inconnu :

Il y a environ quatre mois qu'on donne de temps à autre des concerts dans la rotonde du Temple, en montant par l'escalier n° 4 aux mansardes du 4e.

Ce logement était occupé par de braves gens que l'on a très largement payés pour le céder.

Depuis deux décades ces concerts prétextés se

[1] Lasne et Gomin en avaient avisé par la lettre suivante, dès le mois d'août, le Comité de Sûreté générale qui n'avait pris aucune mesure :

Citoyens Représentants,

Nous avons observé, aujourd'huy, que des croisées de la rue de la Corderie qui ont vue sur le jardin, on a chanté une Romance ; ayant cru nous appercevoir que l'on répétait cette Romance à la vue de la jeune détenue, nous avons dirigé la promenade d'un autre côté.

Le service s'est fait avec exactitude.

Salut et fraternité.

Lasne chargé de la garde du Temple.
Gomin chargé de la garde du Temple [1].

[1] Archives nationales F7 4392.

répètent beaucoup plus souvent dans ce lieu ; ce sont des femmes très élégantes et des hommes à nattes retroussées qui s'y rendent pour contempler à loisir la fille Capet qui de son côté ne manque pas d'aller se promener dans le jardin du Temple aussitôt qu'elle est instruite que l'Assemblée royaliste est complète. C'est alors que ces partisans de la défunte cour lui adressent par signes toutes les protestations de dévoûment et de respect pour sa personne *Royale*.

Le lieu du concert ne se trouvant pas assez spacieux pour contenir toute cette illustre compagnie, elle se rend aussi en grand nombre dans une maison rue de Beaujolais, n° 12, dont les croisées ont également vue sur le jardin du Temple ; et là, comme aux mansardes de la Rotonde, se répètent publiquement les mêmes gestes, signaux et marques d'attachement à la fille de Marie-Antoinette, qui, dit-on, y répond quelquefois avec un peu de fierté et de hauteur ; mais sa dame d'honneur a soin de réparer obligeamment ce qui pourrait paroître dédaigneux de la part de la *Princesse*.

Le 1^er^ vendémiaire, il y eut concert vers les cinq heures du soir, heure à laquelle il commence ordinairement : ce fut un cours d'adorations et de télégraphie jusqu'à la fin du jour.

On a cru y remarquer des personnes attachées à divers spectacles ; et depuis l'époque citée les voitures qui étaient presque inconnues dans ce quartier y roulent fréquemment.

On compte par approximation une centaine de personnes qui se rendent à la fois dans les endroits

ci-dessus désignés; elles sont successivement et continuellement relevées par d'autres.

Le Blanc, rue Melée, n° 79[1].

Quelques jours plus tard, Mme de Tourzel, au moment de rentrer chez elle, fut avertie, par des voisins, que la force armée occupait sa maison : dès qu'elle en eut passé le seuil, on l'arrêta : à l'ancien Comité de Sûreté générale, dont les bureaux fonctionnaient encore, elle fut interrogée durant deux heures et on ne lui cacha pas que « l'on userait dorénavant de la plus grande sévérité envers tous les royalistes, même pour les *dames à chapeaux*[2] ». Puis elle fut conduite à la prison des Quatre-Nations où on la retint pendant trois jours.

Les renseignements font défaut sur les motifs qui éveillèrent ainsi les craintes du Directoire naissant. Quelqu'un avait-il dénoncé la correspondance entre Louis XVIII et Madame, dont la marquise de Tourzel se faisait l'intermédiaire? C'est probable : le fait est que le Directoire, pour sa bienvenue, s'illusionna d'avoir découvert « une vaste conspiration ». Au registre particulier portant transcription de ses délibérations secrètes, se retrouve, à la date du 8 novembre, neuf heures du soir, cet arrêté :

D'après les renseignements parvenus, Vallier, maison de Suède, rue de Tournon, la femme Babutier, même domicile, la femme Tourzel, attachée à la fille Capet, le nommé Bournazel, sont prévenus de conspiration contre la sûreté de l'État[3].

[1] Archives nationales, F7 4392.

[2] Mémoires de Mme de Tourzel, II, 339.

[3] Archives nationales, AF* III, 20.

Le lendemain, nouvelles décisions :

— 18 brumaire, dix heures du soir. La femme Tourzel sera traduite dans la matinée du 20, présent mois, devant l'officier de police pour procéder suivant les lois.

— Charlotte Capet, détenue au Temple, sera entendue sur les faits qui pourraient être venus à sa connaissance relativement à la conspiration : il sera dressé procès-verbal de sa déclaration [1].

Et, deux jours plus tard, le Directoire arrête :

— 20 brumaire. La C^ne^ Tourzel ni sa fille ne pourront plus être introduites, trois fois par décade au Temple, comme elles en avaient la permission.

— Même date. La C^ne^ Chanteraine (*sic*) ne pourra plus sortir du Temple [2].

M^me^ de Chanterenne fut interrogée, Madame Royale comparut également devant les commissaires du Directoire [3] : le Temple était redevenu prison ; les concerts, les visites cessèrent : la pauvre *Renète*, entrée là naguère comme un

[1] Archives nationales, AF* III, 20.

[2] Archives nationales. *Registre particulier portant transcription des arrêtés et délibérations secrets du Directoire exécutif.* AF* III. 20.

[3] Je n'ai pu retrouver les procès-verbaux de ces interrogatoires dont Beauchesne semble avoir eu connaissance. Ce n'est pas faute cependant d'avoir mis très indiscrètement à contribution l'érudition et la parfaite complaisance de MM. les conservateurs des Archives nationales. MM. Legrand, Schmidt et Daumet, particulièrement, me permettront de leur témoigner ma vive reconnaissance pour le concours empressé et bienveillant qu'ils ont apporté à me faciliter des recherches qui, pour un profane, étaient presque impraticables, sans leur obligeante assistance.

messager de délivrance, s'y voyait maintenant recluse à son tour et séparée, peut-être à perpétuité, de ceux qu'elle aimait. La sinistre tour était elle donc vouée à ne jamais rendre aucun de ceux qu'elle abriterait. Mme de Chanterenne, affolée d'appréhension, hantée du cauchemar d'une détention sans fin, implorait la pitié du ministre de l'Intérieur :

Le 22 brumaire l'an 4 de la République française (13 novembre 1795).

Citoyen Ministre,

Une âme innocente souffre ordinairement avec patience et courage les rigueurs qui peuvent effrayer celles qui sont coupables, telle est ma situation; mais je ne puis dissimuler que mon cœur ne soit douloureusement blessé de la privation que m'impose le Gouvernement en me défendant de voir aucune personne, même de ma famille; c'est la seule jouissance que je me sois permise (et l'on sait si j'en ai abusé) depuis que par obéissance au Gouvernement je me suis consacrée à une solitude volontaire. Elle n'a eu pour moi rien de pénible jusqu'alors; je ne pouvais supposer d'après l'exactitude de ma conduite dans le poste qui m'a été confié, que ma liberté pût jamais être compromise sous aucuns rapports; cependant cette Liberté, bien si précieux, surtout pour les âmes honnêtes et sensibles, reçoit déjà des atteintes cruelles, je ne puis voir mes parents! L'idée qu'ils seront livrés aux plus mortelles inquiétudes sur ma position, sans que j'aie aucun moyen de les rassurer, me poursuit sans cesse et empoisonne chaque instant

de mon existence : n'est-il point de palliatif à cet état violent ? Seroit-il contraire à la justice d'y apporter quelque adoucissement ? Dois-je enfin me croire prisonnière ? Et pour quel crime le serois-je ?... Le Gouvernement a sans doute ses raisons pour prendre des mesures de sûreté, je les respecte et ne m'en plaindrois pas si j'en souffrais seule.

Veuillez, Citoyen Ministre, prendre en considération les motifs de ma réclamation ; la justice, l'humanité, l'assurance de protéger l'innocence, tout vous y invite. Je demande au Gouvernement, je le supplie de m'accorder la permission de voir de temps en temps une seule personne de ma famille, soit ma mère, soit l'une de mes sœurs, quelques minutes seulement, en présence des citoyens Commissaires du Temple, ou avec telle autre précaution qui sera jugée nécessaire ; je ne crains pas que mes actions soient éclairées, puisqu'elles ne peuvent être dirigées que par des intentions pures et droites ; puisse cette vérité être bientôt reconnue ! c'est le seul vœu que je me permette de former dans ce moment le plus pénible de ma vie.

J'attends de vos bontés, Citoyen Ministre, justice et protection, je suis digne de l'une et j'ai des droits incontestables à l'autre.

Salut et respect.

Hillaire Bocquet-Chanterenne[1].

[1] Archives nationales. F⁷ 4392. Pièce n° 20.

Au Temple le 28 brumaire, l'an 4 de la République française (19 novembre 1795).

Citoyen Ministre,

N'ai-je donc rien à espérer de votre protection que sollicite la justice de ma cause ? Depuis huit jours je gémis de la privation de ma liberté, j'ignore les motifs de cette rigueur exercée contre moi qui n'ai négligé ni soins ni exactitude dans le poste que j'occupe pour répondre à la confiance du Gouvernement dont je m'honorois ; quel malheur imprévu m'a fait perdre cette confiance ? Mon innocence et la philosophie de mon caractère me mettent assurément au-dessus de toute crainte, et ont fait céder les premiers mouvements de surprise mêlés de douleur que j'ai d'abord éprouvé : mais je n'en sens pas moins ma disgrâce, c'est de sang-froid que je l'envisage et de sang-froid que je m'en afflige. Un cœur sensible est peu docile aux conseils de la froide raison, le mien par ma position est soumis à plus d'un genre de tourment ; d'un côté je crois des parents que je chéris inquiets à mon sujet, de l'autre, je m'aperçois que la tranquillité de mon intéressante Compagne est altérée. L'affection qu'elle me porte répond à celle qu'elle m'a inspirée, et cette réciprocité rend nos peines communes. Elle partage vivement le premier et seul chagrin que j'aye ressenti depuis que suis auprès d'Elle. Enfin j'assure le Gouvernement que sa défaveur à mon égard répand le trouble et la tristesse dans un séjour où régnoit auparavant,

je ne dis pas le bonheur, mais un heureux calme, un consolant espoir; c'étoit l'effet de ma présence et de mes soins assidus; quelle récompense j'en reçois! On le détruit au lieu d'y applaudir : mais je ne dois ni en veux murmurer, je suis sans doute victime de l'impérieuse nécessité des circonstances; il faut s'y soumettre; je n'ai pu cependant me refuser le soulagement de vous faire un exposé simple et vrai de ma situation. Puisse-t-il, Citoyen Ministre, vous toucher et vous engager à m'être favorable en m'obtenant la grâce que je réclame dans la lettre du 22 que j'ai eu l'honneur de vous adresser, la permission de voir une ou deux personnes de ma famille, Père Mère ou Sœurs, en la présence de qui l'on voudra et avec toute autre précaution de sûreté. Cette seule et juste faveur est l'unique but de mes vœux en ce moment: puissent-ils être écoutés de ceux qui ont le pouvoir d'y satisfaire, et dont les opérations sont dirigées par l'humanité et la justice. Je m'en repose sur vos bontés, Citoyen Ministre, pour mettre sous les yeux du Gouvernement mes instantes réclamations; votre mérite et vos vertus sont déjà connus, serois-je la seule à n'en pas éprouver l'influence.

Salut et Respect.

Hillaire Bocquet-Chanterenne[1].

[1] Archives nationales. F⁷ 4392. Pièce nº 17.

Le 2 frimaire, l'an 4 de la République française (23 novembre 1795).

Citoyen Ministre,

Cette lettre est la troisième que j'ai l'honneur de vous adresser; je craindrois de vous être importune, si je n'avois lieu de présumer que les deux premières ne vous sont pas parvenues : sans cela, n'aurois-je pas déjà reçu de votre part quelques preuves de bonté et de justice, ne fût-ce qu'une réponse consolante? Permettez donc, Citoyen Ministre, *que je vous expose* de nouveau aujourd'hui *l'objet de mes justes réclamations;* je souhaite vivement obtenir *quelque adoucissement à la privation de ma liberté* que je supporte depuis dix jours sans en connoître les motifs; je *demande* en conséquence *qu'il me soit permis de voir une ou deux personnes de ma famille, Père, Mère ou Sœurs, en présence des citoyens Commissaires gardiens du Temple*, et avec toute autre précaution de sûreté qui sera jugée nécessaire. J'ose espérer que cette faveur ne me sera pas refusée, surtout si vous voulez, Citoyen Ministre, m'honorer de votre protection, que je vous supplie de m'accorder, vous assurant que je ne puis cesser de m'en rendre digne, ainsi que de la confiance du Gouvernement.

Salut et respect.

Hillaire-Bocquet Chanterenne[1].

* * *

La maladresse d'un sémillant italien, le comte Carletti,

[1] Archives nationales F⁷ 4392. Pièce n° 13.

ministre plénipotentiaire du grand-duc de Toscane, le premier prince qui fut entré en relations diplomatiques avec la République française, la maladresse de Carletti faillit compromettre irrémédiablement l'échange projeté de Madame Royale.

C'était un homme de peu de cervelle qu'avait grisé l'accueil de Paris : en sa qualité de diplomate étranger, objet de rareté en France, au sortir de la Terreur, Carletti fut fêté comme on le présume : « On le cajolait, on le complimentait journellement ; enfin on le traita si bien que ses amis de Florence lui mandèrent que le grand-duc s'inquiétait de cette familiarité et que l'Autriche trouvait qu'elle était plus qu'indécente [1]. » Carletti, dès le mois de juin, n'avait essayé de plaider, auprès du Comité de Salut public, la cause de Madame Royale : il l'avait fait obséquieusement et sans habileté, réclamant, *en son nom privé*, la mise en liberté de la princesse et l'autorisation confidentielle d'expédier au grand-duc, son maître, un courrier porteur de la bonne nouvelle dont il espérait personnellement grand profit. Le Comité assez sèchement répondit :

« Le comité a reçu les deux notes que vous lui avez adressées les 6 et 9 de ce mois.

« Il ne peut que rendre justice aux sentiments qui les ont dictées; mais il aime à croire que le gouvernement de la République a donné assez de preuves de son honnêteté et de sa justice pour rassurer toute personne impartiale, sur le sort de ceux que le peuple français a confiés à sa surveillance.

« Lorsque d'ailleurs vous aurez considéré que la République française s'est prescrit la loi de ne jamais

[1] *Histoire secrète du Directoire*, attribuée au comte Fabre de l'Aude et rédigée sur ses notes, *Bibliographie Tourneux*.

se mêler de l'administration intérieure des puissance étrangères et qu'elle a dû compter sur une parfaite réciprocité à cet égard, vous jugerez facilement qu'un objet qui concerne notre propre administration ne peut être mis en discussion avec le représentant d'une puissance étrangère, quelque confiance que puissent inspirer son caractère et ses principes[1]. »

Carletti se le tint pour dit : mais dès le changement de gouvernement, il revint à la charge et s'adressa cette fois au ministre :

« Pardon, citoyen ministre, si je vous écris confidentiellement ces deux lignes. Dans l'instant, une heure et demie après midi, on vient de me dire que la fille de Louis XVI va partir. Je ne vous demande pas votre secret, je répète franchement le mien. Comme seul ministre étranger à la France qui représente un souverain parent de la susdite fille de Louis XVI je crois que si je ne cherchais, par des voies directes, à faire une visite de compliments à la prisonnière illustre, *en présence de tous ceux qu'on jugerait à propos*, je m'exposerais à des reproches et à des tracasseries, d'autant plus qu'on pourrait supposer que mes opinions politiques m'ont suggéré de vous dispenser de remplir un devoir. Au reste, quelle que soit votre détermination, ou du Gouvernement français, sur l'entretien que j'ai eu avec vous sur cet objet, je la respecterai sans murmurer, et je me permettrai seulement de faire con-

[1] Ludovic Sciout. *Le Directoire*, I, p. 499.

naître à qui il appartiendra que je n'ai pas manqué d'insister, sans pourtant présenter aucune demande officielle. — Recevez, citoyen, etc.[1]. »

Le diplomate toscan reçut aussitôt cette verte réponse :

« Je n'ai pas entendu parler, Monsieur, de la nouvelle dont vous m'entretenez dans votre billet de ce jour, je ne crois pas même que l'objet en soit aussi rapproché qu'on a pu vous le dire.

« Je soumettrai au Directoire exécutif votre demande particulière, et je serai très empressé de vous faire part de sa décision[2]. »

Dans cette phrase : *Je ferai connaître à qui il appartiendra que je n'ai pas manqué d'insister...* le fougueux et susceptible Delacroix, le nouveau ministre des Relations extérieures, vit une menace : il lui parut insolent que le représentant d'un *tyran* osât montrer des égards à la fille du dernier roi des Français, et le pauvre Carletti reçut ses passeports. Incident diplomatique sans grande portée, sans doute, s'il n'avait été de nature à laisser croire aux malintentionnés que, du fond de sa prison, la princesse de dix-sept ans conspirait et menaçait « de mettre l'Europe à feu et à sang ».

Ceci la sauva, au contraire, en divulgant au Directoire l'importance que les cours étrangères prêtaient à la délivrance de la détenue. La France et l'Autriche étaient en état de guerre : nul doute qu'une entente au sujet de l'orpheline du Temple ne fournît un favorable terrain de con-

[1] *Histoire secrète du Directoire*, attribuée au comte Fabre de l'Aude.
[2] Ludovic Sciout. *Le Directoire*, 1, 501.

ciliation : depuis quatre mois, en l'absence de diplomates accrédités, les deux puissances en avaient délibéré, assez mollement, il est vrai, par l'entremise de leurs chefs militaires. Pichegru, général de l'armée du Rhin, s'était enquis des intentions de la cour impériale, par le moyen du général autrichien Stein : il était arrêté en principe que l'affaire serait traitée à Bâle, territoire neutre, et que le bourgmestre Bourcart, chef de la régence de l'État, servirait d'intermédiaire entre le premier secrétaire de l'ambassade de France en Suisse, de Bacher, et le baron de Degelmann, ministre plénipotentiaire de l'empereur.

Les choses ainsi convenues, le Directoire rendit, le 27 novembre 1795, un arrêté en cette forme :

Les ministres de l'Intérieur et des Relations extérieures sont chargés de prendre les mesures nécessaires pour accélérer l'échange de la fille du dernier roi contre les citoyens Camus, Quinette et autres députés ou agents de la République; de nommer, pour accompagner jusqu'à Bâle la fille du dernier roi, un officier de gendarmerie décent et convenable à cette fonction; de lui donner pour l'accompagner, une jeune fille de son âge, nommée Lambriquet, qu'elle désire emmener et celles des personnes attachées à son éducation qu'elle aime davantage, à l'exception toutefois de la femme Tourzel.

REWBELL, président.

Bénezech était un homme doux, plein de bonnes intentions et l'on s'explique assez peu le choix que les nou-

[1] Archives du département des Affaires étrangères, Vienne, 364.

veaux Directeurs, tous plus ou moins compromis par leur attitude au cours de la Révolution, firent de cet homme pacifique que rien n'avait mis en évidence. Le jour qu'il fut nommé ministre, parvint au Directoire une dénonciation contre lui, émanant d'un employé à la commission des revenus nationaux, nommé Étienne Pascal. Bénezech y était accusé de royalisme. « Il a un frère émigré, ainsi qu'un fils de sa femme qui a été mariée au ci-devant marquis de Bouët : ses domestiques ont pris les armes au 13 vendémiaire contre la Convention[1]. » De fait, Bénezech ne passait pas pour un très chaud républicain. Au physique c'était un homme « très brun, gros et d'une belle prestance : il avait le langage, les manières, les formes, les habitudes d'un courtisan consommé », du goût « pour la magnificence, la représentation et l'étiquette » ; fin, d'ailleurs, et dissimulé, d'une activité rare, souple, adroit, plein de ressources : jamais rien ne l'embarrassait[2].

En toute l'affaire, Bénezech fut parfait. Dès le lendemain du jour où avait été signé l'arrêté du Directoire, il se rendit avec empressement au Temple « pour apprendre à Madame la nouvelle officielle de sa prochaine délivrance et lui demander quelles étaient les dames qu'elle désirait pour l'accompagner[3] ». La princesse désigna Mme de Mackau,

[1] Archives nationales AFIII 314. Ce qui paraît singulier c'est que La Révellière-Lepeaux écrit (*Mémoires*) : « On doit regarder Bénezech comme le fondateur de la manufacture d'armes de Versailles... Sans lui les défenseurs de la Convention auraient tout à fait manqué de munitions au 13 vendémiaire... Ce fut à la réunion de ces diverses circonstances qu'il dut le ministère de l'Intérieur. »

[2] *Mémoires* de La Révellière-Lepeaux.

[3] Beauchesne. *Louis XVII*, II, p. 418. Je n'ai pas retrouvé le document sur lequel Beauchesne s'appuie — sans en donner d'ailleurs la référence, — pour fixer la date de cette visite et préciser le dialogue qui eut lieu entre Madame Royale et le ministre.

M^me^ de Tourzel et M^me^ de Serent ; celle ci avait été dame d'atours de Madame Élisabeth.

Or il existait dans les cartons de l'ancien Comité de Salut public la minute d'une lettre ainsi conçue, adressée à de Bacher, secrétaire de l'ambassade de France en Suisse :

D'après l'insinuation qui vous a été faite du désir que paraît avoir la cour de Vienne de nous voir donner pour compagne dans son voyage à la fille du dernier roi M^me^ de Tourzel et ses filles, vous répondrez que nous y consentons avec plaisir et que cet article n'éprouvera aucune difficulté. Sur ce que M. de Degelmann souhaite de savoir, et du nom et du nombre des personnes qui composeront sa suite[1], vous direz que notre intention n'est pas qu'elle ait une suite[2].

La fille de Louis XVI, maintenant, savait le décès de son frère : elle s'était appliquée à écrire une relation de sa captivité et s'était renseignée auprès de Gomin et de Lasne sur les incidents dont elle n'avait pas été personnellement le témoin. On peut indiquer approximativement la date où « elle apprit tous ses malheurs », et la placer à la fin de septembre ou aux premiers jours d'octobre 1795. Non pas qu'il ne lui revint plus tard quelque doute, bien naturel, quelque espoir vague et secret qu'on avait fait disparaître le dauphin et répandre le bruit de sa mort : comment s'expliquerait, si l'on n'admettait cette hypothèse, la réserve obstinée qu'elle gardera, désormais même vis-

[1] La *suite* de la fille de Louis XVI.

[2] Archives du département des Affaires étrangères. Vienne, 364, 25 septembre 1795.

à-vis de son oncle, sur ce lamentable sujet ? Mais il est évident que, durant les dernières semaines de son séjour au Temple, elle voit trop de gens, reçoit trop de condoléances, pour qu'il soit possible de supposer chez tous ses visiteurs une discrétion qui l'entretînt dans l'ignorance où l'avaient laissée pendant trois mois Mmes de Chanterenne, de Tourzel et de Mackau.

Elle avait reçu en effet deux membres de la Commission administrative de police, Guérin et Houdeyer avec lesquels Bénezech l'avait mise en rapport pour les derniers arrangements de son départ : elle avait reçu les citoyennes Clouët, couturière en linge, Garnier, couturière en robes, et Fouël, chargées par le Directoire de lui composer un trousseau[1]. Elle avait reçu aussi le juge de paix de la section du Temple, qui avait mission de constater « l'existence de la fille du dernier roi » et d'établir un certificat de vie au sujet de quelques arrérages de rentes placées sur sa tête[2].

Maintenant on avait hâte d'en finir : le 10 novembre, le Directoire était avisé que « des dames de la cour de Vienne étaient déjà rendues sur les frontières de la Suisse », pour

[1] Ce trousseau coûta, d'après le mémoire de la Cenne Fouël 8.917.937 l. en assignats. Archives nationales, F4 2315.

[2] Du 5e jour complémentaire l'an 3me (19 septembre 1795).

Le Comité de Sûreté générale après avoir entendu le rapport fait par un des membres sur la manière dont sera délivré le certificat de vie de la fille du dernier roi pour effectuer les payements arriérés des rentes viagères constituées sur la tête de cet individu.

Vu le renvoy fait au Comité de Sûreté générale par celui des finances avec invitation de faire passer à la Trésorerie nationale le certificat de vie demandé par divers Cens français.

Arrête que l'existence actuelle de Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon, fille du dernier roy sera certifiée comme celle des autres individus, qu'en conséquence le juge de paix de la Section du Temple se transportera à la maison du Temple, accompagné du représentant du peuple Gauthier, membre du Comité de Sûreté générale qui est

y attendre Madame[1]. Mgr le cardinal de la Fare, agent de Louis XVIII à Vienne, détaillait à son maître le programme de la réception que projetait la cour impériale :

M. le prince de Gavre, nommé pour aller chercher Madame Royale, est parti hier avec une suite nombreuse, six voitures, des femmes de divers grades, des valets de chambre, des cuisiniers, des valets de pied. La princesse doit sortir de France par la frontière de l'Alsace, traversera le Rhin près Fribourg-en-Brisgau, dirigera sa marche sur l'abbaye de Saint-Blaise, sur Constance, sur Inspruck, et arrivera à Vienne par le Tyrol. La route est combinée de manière que Madame voyagera toujours sous la domination de l'empereur. Elle sera longtemps en

ravir à procéder à cette commission avec faculté de donner tous les ordres qu'il jugera convenable.

Les Représentants du Peuple composant le Comité de Sûreté générale. *Signatures.*

CONVENTION NATIONALE
LIBERTÉ ÉGALITÉ

Du neuf vendémiaire l'an 4e de la République française, une et indivisible (1er octobre 1795).

Le Comité de finances,
Au Comité de Sûreté générale.

Citoyens Collègues,

Nous venons de recevoir le certificat de vie de la fille du dernier roi des Français ; nous vous en accusons la réception ainsi que vous le demandez par votre lettre d'envoi de ce jour.

Les membres du Comité des Finances.

Monnot p.
Dyrez[2].

[1] Archives du département des Affaires étrangères. Vienne, 364.

[2] Archives nationales F7 4392. Pièce n° 32.

route, devant aller à très petites journées. Ici Madame trouvera la Famille impériale empressée à l'accueillir, On lui a préparé le plus bel appartement du palais. C'étoit celui de feu l'empereur Léopold et de l'impératrice. On l'a meublé avec goût et magnificence. On attend, avec la princesse, M^me^ la marquise de Tourzel et deux de ses filles, M^me^ la duchesse de Charost, et cette dernière fille si heureusement soustraite aux assassins. On dit d'avance que Madame ne verra ici personne et surtout point de Français. Quand le moment sera venu, je ferai les démarches convenables pour obtenir de faire ma cour à S. A. R. et de lui porter, quand il y aura lieu, les commissions dont m'honorerait S. M. D'après toutes les mesures que l'on prend, il est visible que Madame sera traitée avec tous les égards et les honneurs possibles. L'étiquette de cette cour, qui depuis Joseph II avoit à peu près disparu, semble revivre pour elle. On peut dire que la solennité de cette réception contraste notablement avec les mœurs actuelles, si simples et si populaires, de la Famille impériale. Quels projets peut-on avoir sur elle? C'est au temps à l'éclaircir. . .

. . . . . .

On croit que Madame Royale jouira de revenus importants. L'empereur a dit plusieurs fois, qu'*Elle ne lui couteroit rien*. Le public lui donne pour capitaux la dot de la reine, qui n'avoit point été acquittée, des sommes que cette princesse avoit fait passer à Bruxelles, ainsi que des diamans, lors du voyage pour sortir de France. Enfin les trésors et les diamants pris avec M. de Sémonville. Tout cela pourroit

composer un fonds de plusieurs millions de florins. Cependant j'ai causé de cet objet avec un ministre accrédité : il m'a dit qu'il ne croyoit pas qu'il y eût des sommes aussi fortes qu'on le disoit, et qui pussent remplir la totalité de la dépense de Madame.

Voici l'état de la maison de Madame Royale : il est à l'instar de celui de Mesdames les archiduchesses.

Un Grand Maître, M. le prince de Gavre : une Grande Maîtresse, M^me^ la marquise de Tourzel.

Des demoiselles *Caméristes*, ensuite des femmes de chambre, etc., deux valets de chambre, des valets de pied.

Je désirerois bien, Monsieur le baron, recevoir, s'il étoit possible, avant l'arrivée de Madame Royale, les ordres du roi, relativement à mes démarches vis-à-vis de cette princesse. Il paroit décidé qu'elle verra fort peu de monde, et surtout point de Français. J'espère néanmoins être admis à l'honneur de lui faire ma cour, au moins à l'occasion de l'arrivée[1].

« Elle ne me coûtera rien » : ce mot, s'il est authentique, prononcé par l'empereur parlant de cette malheureuse orpheline qu'il s'apprêtait à recueillir, ce mot était de nature à dissiper bien des illusions. L'espoir d'une « bonne affaire » était-il la cause de l'impatience que manifestaient les Autrichiens ? Depuis longtemps les prisonniers, objets de l'échange projeté, avaient été acheminés vers Fribourg en Brisgau, où ils attendaient la mise à

[1] Correspondance inédite de M. le cardinal de La Fare. *Lettre à M. le baron de Flaschlanden.* Vienne, 11 novembre 1795. Cette correspondance m'a été obligeamment communiquée par M. Maurice Pascal, à qui je me permets de témoigner ma plus vive gratitude.

exécution du traité : le prince de Gavre et sa suite, déjà installés à Bâle, où ils attendaient la fille de Louis XVI, s'inquiétaient du retard et menaçaient de s'en retourner à Vienne[1].

Au Temple, pourtant, on était dans les derniers préparatifs : ce qui causait quelque trouble c'est qu'on n'avait pas encore officiellement désigné les compagnes de voyage de la princesse. La cour de Vienne avait demandé Mmes de Tourzel; mais le Directoire craignait maintenant, on ne sait sur quelle dénonciation, que l'ancienne gouvernante des Enfants de France ne se montrât favorable au mariage de Madame avec l'archiduc Charles. Mme de Tourzel avait donc été évincée. La fille de Louis XVI, consultée par Bénezech, lui avait ainsi fait part de ses désirs :

Ce 17 décembre 1795.

Toute réflexion faite, Monsieur, je désire que Mme de Sérent m'accompagne. Je rends justice au mérite et à l'attachement de Mme de Soucy pour moi, mais dans la position où je suis, seule, ignorant absolument les manières du monde, j'ai besoin de quelqu'un qui puisse me donner des conseils, et Mme de Sérent est celle que je crois la plus capable de m'en donner de bons. J'ai été souvent à portée de la voir, et j'ai reconnu en elle toutes les qualités que je désire. Si vous ne pouvez me donner qu'une seule femme, je demande positivement que ce soit Mme de Sérent; si vous voulez m'en accorder deux, je demande aussi Mme de Soucy, pour lui marquer ma reconnaissance des soins que sa mère a pris de moi pendant quatorze ans.

[1] Archives du département des Affaires étrangères. Vienne, 364.

Je vous recommande fortement M. Hu (*sic*), c'est le dernier serviteur de mon père qui soit resté avec lui en prison ; mon père même me l'a recommandé en mourant, c'est une dette sacrée que je dois à sa mémoire. Il demeure Isle Saint-Louis, quai d'Anjou ; il est impossible qu'on ne le trouve pas.

Si vous choisissez un de mes deux gardiens pour me suivre, je demande que ce soit M. Gomin, il y a plus longtemps qu'il est au Temple, c'est le premier être qui ait adouci ma captivité et comme par goût il est très sédentaire, je le connais plus que son camarade, et j'ai plus de confiance en lui.

J'espère, Monsieur, que vous m'accorderez ces demandes. La promesse obligeante que vous m'avez faite hier de m'accorder tout ce que je demanderais ne me laisse plus de doute pour ces demandes-ci.

MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE[1].

Le Directoire n'était pas non plus dénué d'inquiétudes au sujet de Mme de Soucy : celle-ci disait-on, — sans plus de raisons sans doute, — souhaitait le mariage de la princesse avec le duc d'Angoulême ; quelqu'un, bien renseigné, avertissait de ce danger le ministre :

Il est très nécessaire qu'on ne fasse pas de méprise par rapport à Mme de Soucy ; celle dont il a été question dans la note que j'ai remise est âgée de plus de soixante ans et demeure à Vitry-sur-Seine.

Il en est une autre, beaucoup plus jeune, qui

[1] Lettre de la fille de Louis XVI à Bénezech. Paris, imprimerie de Mme veuve Bouchard-Hazard, 1867 (fac-simile).

demeure rue Favart à Paris et qui a été comme elle, sous-gouvernante. Cette dernière est belle-sœur de Bombelles qui a été ambassadeur en Portugal : on doit s'en défier[1].

En fin de compte, on s'arrêta pourtant à Mme de Soucy, fille de Mme de Mackau, celle-ci étant trop âgée et trop dolente pour entreprendre, en pareille saison, un si long et pénible trajet. La suite de la princesse allait donc se composer, outre Mme de Soucy, qui emmenait avec elle son fils, âgé de dix-sept ans[2], d'une femme de confiance, Catherine Varennes, de François Hüe, de Gomin, de Meunier, le rôtisseur du Temple que Madame emmenait comme cuisinier[3] et du porte-clef Baron dont elle faisait un valet de chambre.

Bénezech se multipliait. Comme les Directeurs et ses collègues le pressaient d'en finir, observant que, depuis le 27 novembre, les prisonniers livrés par l'Autriche, atten-

[1] Archives du département des Affaires étrangères. Vienne. 364.

[2] Pierre-Philippe de Soucy (Archives des Affaires étrangères).

[3] « ... L'empereur a demandé, en outre, qu'il fût permis à la princesse d'emmener avec elle une jeune personne avec laquelle elle a été élevée et qu'elle affectionne particulièrement : cette jeune personne se nomme Ernestine Lambriquet; son père était garçon de la chambre de Monsieur, il a péri dans le cours de la Révolution : sa mère, morte il y a quelques années, était femme de chambre de la princesse; Mmes de Mackau et de Soucy ont pris soin de cette jeune personne; elles sauront où elle est présentement.

« L'empereur a encore témoigné le désir que s'il y avait un ou deux domestiques de l'un ou de l'autre sexe qui eussent été attachés particulièrement au service personnel et qu'elle désirât de conserver auprès d'elle, le Gouvernement veuille bien consentir à leur départ.

« Je pense qu'il serait très utile que le C. ministre des Affaires étrangères prît la peine de voir lui-même la princesse et de la consulter sur les différents points avec la grâce et la douceur qui lui sont naturelles et qui effaceraient dans son esprit une partie des impressions que le souvenir du passé y a profondément gravées. » Archives du département des Affaires étrangères.

daient à Fribourg-en-Brisgau l'arrivée de Madame en territoire neutre, le ministre de l'Intérieur alléguait, pour excuser son retard :

22 frimaire an IV (13 décembre 1795).

Les préparatifs qu'il m'a fallu faire, mon cher Collègue, pour le départ de la fille de Capet, seront finis le 26. C'est le petit trousseau qui m'a le plus retardé, je prends mes arrangements pour qu'elle puisse partir le 28, sans faute : elle marchera nuit et jour, ainsi elle pourra être à Huningue le 1 ou le 2 nivôse, je vous prie d'en prévenir le citoyen Bacher.

Salut et fraternité,

Bénezech[1].

Il avait commandé, en effet, — par pudeur pour la République, peut-être, afin que la fille de Louis XVI n'arrivât pas, sans linge, à la cour de l'empereur, — un opulent trousseau, auquel des ouvrières habiles travaillaient nuit et jour : une robe d'organdi brodée en or, une robe de linon brodée en blanc, une robe de moire satinée, une robe de satin blanc, une robe de velours rose, des pièces de mousseline brodée, de basin, de percale fine, des points d'Alençon et d'Angleterre et des fourrures, et des rubans, et des dentelles...

Tout fut prêt le 17 décembre ; Bénezech avait apporté à ces dispositions « cette activité et ce goût pour la magnificence » dont parle La Révellière Lepeaux. Comme Hüe, qu'il avait avisé du prochain départ et auquel il confiait le trousseau, s'étonnait de son empressement : « Ce nouveau costume n'est que mon masque, lui dit Bénezech ; je vais même vous révéler une de mes plus secrètes pensées :

[1] Archives du département des Affaires étrangères. Vienne, 364.

la France ne recouvrera sa tranquillité que le jour où elle reprendra son ancien gouvernement. Ainsi donc, lorsque vous le pourrez sans me compromettre, mettez aux pieds du roi l'offre de mes services, assurez Sa Majesté de tout mon zèle à soigner les intérêts de la Couronne. »

Bénezech, on le voit, posait des jalons : Lasne et Gomin, plus pratiques, ne s'oubliaient pas davantage : déjà, depuis plusieurs semaines ; ils avaient adressé au ministre une supplique ainsi rédigée :

Il existe dans une armoire de la petite tourelle quelques effets provenant de défunt Louis Capet, nous prions le Comité de nous autoriser à en retirer toutes les choses qui peuvent être mises à l'usage de la fille de Louis Capet et nous accorder ce qui ne peut lui être utile ainsi que la petite garde-robe du fils de Louis Capet ; nous croyons pouvoir réclamer de votre justice, Citoyens Représentants, cette petite gratification, en vous exposant que l'un de nous, placé depuis un an à ce poste, n'a touché que les premiers jours de ce mois, les appointements que le Comité lui a accordés ; que l'autre a essuyé une maladie qu'il a gagnée en soignant le petit Capet et dont il n'est pas encore entièrement rétabli ; que nous n'avons reçu aucune des augmentations ni indemnités accordées aux fonctionnaires publics.

Nous espérons de vos bontés, Citoyens Représentants, que vous voudrez bien prendre en considération notre demande.

Salut et respect.

Les gardiens de la tour du Temple.

GOMIN, LASNE[1].

[1] Archives nationales F⁷ 4392. Pièce n° 75.

Il semble bien qu'on satisfit à la requête des deux surveillants du Temple : peut-être ne l'avaient-ils formulée que pour permettre à Madame Royale d'emporter en exil quelques souvenirs des siens[1]. On leva également les scellés apposés depuis longtemps sur une commode placée dans la salle du Conseil, au rez-de-chaussée de la tour[2], et où l'on trouva le linge et les vêtements de Marie-Antoinette.

Madame Royale employa la journée du 17 décembre à terminer les apprêts de son voyage : elle choisit les objets dont elle désirait ne pas se séparer et laissa tout le reste pour être distribué aux employés du Temple. Elle fit ensuite un tour dans le jardin, dans sa belle robe de soie verte, et salua toutes les personnes qui, des fenêtres voisines, lui avaient tant de fois témoigné leurs sympathies[3].

Ce jour-là, Bénezech affairé, écrivait à Delacroix :

Paris, le 26 frimaire an IV (17 décembre 1795).

Pardon, mon cher Collègue, si je ne vais pas moi-même avec le citoyen Méchain[4] pour vous communiquer le travail que j'ai préparé pour son départ : je suis emporté depuis ce matin par un courant d'opérations qui ne me permet pas de quitter mon cabinet. Trouvez bon que je vous envoie le citoyen Méchain avec mon secrétaire particulier, qui a toute ma confiance et

[1] C'est l'intention que leur prête Beauchesne qui a eu ici communication de documents dont il ne donne qu'une référence incomplète et dont je n'ai pas connaissance.

[2] Archives nationales F⁷ 4393.

[3] Beauchesne. *Louis XVII*, II, 427.

[4] Le capitaine de gendarmerie chargé d'escorter Madame jusqu'à la frontière.

vous communiquera la minute de mon travail auquel je vous prie de faire telle rectification que vous jugerez convenable. Je vous prie de donner au citoyen Méchain un passeport pour qu'il puisse aller d'Huningue à Basle avec *sa femme, sa fille, et un homme de confiance*[1]. Jusqu'à Huningue il se servira du passeport que je lui remettrai.

Vous pourrez aussi le charger d'une lettre pour le citoyen Bacher[2] si vous le jugez nécessaire.

Je vous prie enfin d'ajouter à mes instructions tout ce que vous croirez nécessaire au sujet de l'opération. Tout est prêt ; le départ aura lieu demain à onze heures du soir ; j'espère que les mesures que j'ai prises réussiront assez bien pour que l'on ne puisse rien soupçonner.

Salut et fraternité.

Le Ministre de l'Intérieur,

BÉNEZECH.

« Le 18 décembre, à onze heures du soir, Bénezech sort de son hôtel, en voiture, donnant l'ordre de le conduire rue Meslay[3] ; là, il met pied à terre et, seul avec un homme dévoué[4], il se rend au Temple ; il frappe doucement deux

[1] C'est sous ces désignations qu'allaient voyager Mme de Soucy, Madame Royale et Gomin. Hue, le fils de Soucy, Baron, Meunier et Mme Varennes, partant dans une autre voiture, devaient être porteurs de passeports particuliers.

[2] De Bacher était, on l'a vu, le premier secrétaire de l'ambassade de France en Suisse.

[3] J'emprunte ici le récit de Beauchesne, manifestement écrit d'après des documents précis que je n'ai pu retrouver.

[4] Probablement le Cen Cadet-Devaux que le ministre avait chargé de la préparation du voyage.

coups à la porte extérieure. A ce signal convenu, Lasne et le commissaire civil, qui attendaient, entr'ouvrent la porte et reconnaissent le ministre. Celui-ci tire de sa poche un papier qu'il remet à Lasne en lui disant :

« Voici pour votre responsabilité. »

C'est l'ampliation de l'arrêté du 6 frimaire (le chargeant « d'accélérer l'échange de la fille du dernier roi »), ampliation qu'il vient de transcrire lui-même avant de quitter son hôtel et qu'il a fait suivre de cette déclaration :

En exécution de l'arrêté du Directoire exécutif dont copie est ci-dessus, le ministre de l'Intérieur déclare que les citoyens Gomin et Lasne, commissaires préposés à la garde du Temple, lui ont remis Marie-Thérèse-Charlotte, fille du dernier roi, jouissant d'une parfaite santé, laquelle remise a été faite aujourd'hui, à onze heures du soir ; déclarant que lesdits commissaires sont bien et dûment déchargés de la garde de ladite Marie-Thérèse-Charlotte.

BÉNEZECH.

Paris, ce 27 frimaire an IV de la République une et indivisible.

Lasne s'est hâté de prévenir la princesse et Gomin qui attendaient dans la salle du Conseil. Mme de Chanterenne était là ; la pauvre *Renète* avait le cœur bien gros : elle aurait tant désiré accompagner Madame ! Mais la Cour d'Autriche, disait on, s'y était opposée : elle ne tolérait, auprès de la fille de Louis XVI, aucune des personnes qui avaient vécu au Temple, en compagnie de la prisonnière.

Bénezech salua : la porte s'ouvrit, la terrible porte de fer dont les verrous avaient été déjà si souvent tirés, et qui, pour la première fois, s'ouvrait sur la liberté.

« Madame fit un pas comme pour sortir, puis brusquement elle se rejeta dans les bras de Renète [1]. » En l'embrassant, elle lui glissa dans la main un cahier de papier froissé. Puis vivement elle sortit de la tour, laissant son amie en larmes. Aux côtés de Bénezech elle traverse les cours, franchit les guichets. « Aucune des personnes qui habitent le Temple ne se montre sur le passage de Marie-Thérèse et ne prend congé d'elle. Une sentinelle est sous les armes ; mais elle a le mot d'ordre ; le poste reste tranquille et muet ; l'officier seul s'avance et salue [2]... » La fille de Louis XVI se retourne et lève ses yeux pleins de larmes sur la tour, énorme et tragique dans la nuit, vide maintenant de tant d'illustres hôtes : seul, un homme du peuple, un inconnu, dernière victime du grand drame, Tison, oublié depuis deux ans, au troisième étage d'une des tourelles, y reste détenu : la jeune fille la regarde bien, cette sinistre forteresse où elle est entrée enfant, où « ses belles années » se sont écoulées, puis, elle prend le bras du ministre et passe les derniers guichets.

Pour la première fois, ce soir-là, Lasne n'eut pas à fermer les verrous : Renète remonta seule le long escalier de pierre et regagna la chambre du troisième étage où elle était entrée, six mois auparavant, apportant la consolation et l'espérance : elle déroula le cahier que la princesse lui avait remis ; il était composé de trente-cinq pages d'un papier fort grossier [3], couvert d'une écriture posée, ronde, régulière, presque droite. Ce cahier portait pour titre :

[1] *Mémoire écrit par Marie-Thérèse-Charlotte.* Préface de M. le marquis Costa de Beauregard.

[2] Beauchesne, *loc. cit.*

[3] Note de M. le marquis Costa de Beauregard. *Mémoire écrit par Marie-Thérèse-Charlotte de France.*

MÉMOIRE écrit par MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE FRANCE sur la captivité des princes et princesses ses parents, depuis le 10 d'août 1792, jusqu'à la mort de son frère, arrivée le 9 de juin 1795.

Il est nécessaire, avant de reproduire ce précieux document, de rapporter en quelques lignes son histoire.

Madame Royale l'écrivit au Temple, dans les premiers jours d'octobre 1795 ; en terminant son récit, elle l'a daté du 14 de ce mois.

Mme de Chanterenne le conserva pieusement comme bien on pense. Dix ans après qu'il lui avait été remis, en 1805, Mme la duchesse d'Angoulême, alors à Mitau, voulut le relire. *Renète* le lui fit parvenir par le moyen de Cléry, l'ancien valet de chambre de Louis XVI au Temple. Madame y fit quelques corrections, en prit une copie et, lors de son retour en France, à l'époque de la Restauration, elle renvoya l'original à Mme de Chanterenne[1].

Celle ci habitait alors aux environs de Paris, la commune d'Abli ; Madame l'accueillit « avec la plus grande affection » et fit entrer le fils de Mme de Chanterenne, malgré son jeune âge, dans les gardes du corps, puis ensuite dans la garde royale et accorda à *Renète* une pension de 3 000 francs sur sa cassette particulière[2]. La princesse entreprit même un jour l'excursion d'Abli pour rendre visite à son ancienne compagne du Temple.

[1] Renseignements publiés par M. le marquis Costa de Beauregard.

[2] Renseignements fournis par M. H. de Chanterenne, petit-fils de Mme Bocquet de Chanterenne.

Après 1830, le fils de Mme de Chanterenne se maria et rentra dans l'armée en qualité de capitaine au 8e régiment d'infanterie de ligne. Mme de Chanterenne suivit son fils dans ses diverses garnisons et mourut à Grenoble en 1836[1]. Elle ne s'était jamais séparée du manuscrit de Madame Royale et n'en avait jamais autorisé la publication.

Cependant, la copie qu'en avait faite à Mitau Mme la duchesse d'Angoulême avait été donnée par elle à Mme de Soucy. C'est sur ce manuscrit que le *Mémoire* fut imprimé contrairement au désir exprimé maintes fois par la princesse.

D'après la *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, de M. Maurice Tourneux, la première publication de ce récit fut faite en 1817 sous le titre de *Mémoires particuliers formant avec l'ouvrage de M. Hüe et le journal de Cléry, l'histoire complète de la captivité de la Famille royale à la tour du Temple* (Paris, Audot), publication très incomplète, très fautive, où l'éditeur prit la précaution de faire parler l'auteur à la troisième personne.

L'ouvrage fut réimprimé et traduit plusieurs fois[2]. Au cours de la même année 1817, il reparut sous le titre de *Copie imprimée d'un manuscrit intitulé : Mémoire écrit par Marie-Thérèse-Charlotte de France sur la captivité des princes et princesses, ses parents, depuis le 10 août 1792, jusqu'à la mort de son frère, arrivée le 9 juin 1795.* (*Montpellier, Séguin.*) Il prit place en 1825 dans la *collection des Mémoires relatifs à la Révolution française* éditée par Baudouin, et c'est ce dernier texte, toujours

[1] Renseignements fournis par M. H. de Chanterenne.

[2] V. *la Bibliographie* de M. Maurice Tourneux, t. I, nos 3568-3573 et t. IV, 21339-21341.

fautif et incomplet, qui servit aux réimpressions suivantes et aux nombreux recits, écrits au cours du XIX^e^ siècle, sur la prison du Temple et la captivité de la Famille royale.

La famille de M^me^ de Chanterenne conservait cependant le manuscrit original : quelques mois avant la mort de M. le comte de Chambord, le petit-fils de *Renète* envoyait cette relique au prince comme un suprême hommage. « M^me^ la duchesse de Madrid la recueillit dans la succession de son oncle et c'est à Viaregio que l'auguste princesse permit que l'autographe de Madame Royale fût, pour ainsi dire, decalquée par une main fidèle », celle de M. Gabriel de Saint-Victor[1].

C'est ainsi que cet inestimable document fut imprimé[2], intégralement pour la première fois, en 1893, à la demande de M^me^ la duchesse de Madrid. M. le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française, écrivit pour cette publication une préface d'une haute pensée et d'une noble émotion, utilisant les lettres de Madame conservées dans la famille de Chanterenne. J'ai fait à cette préface de nombreux emprunts, ainsi qu'en témoignent les références citées plus haut. M. le marquis Costa de Beauregard a bien voulu en outre m'autoriser à reproduire ici le texte du *Mémoire*, conforme à la rédaction originale. Qu'il me permette de lui exprimer ma profonde et respectueuse reconnaissance.

A la suite de sa publication il recut de M^me^ la duchesse de Madrid la lettre suivante, qu'il est intéressant de citer, parce qu'elle consacre indiscutablement la parfaite

[1] Renseignements publiés par M. le marquis Costa de Beauregard.

[2] Chez Plon, Nourrit et C^ie^, éditeurs, l'ouvrage fut imprimé d'abord à 125 exemplaires de luxe grand in 8° numerotés, une du Temple en fleuron sur le titre, et 6 planches en 3 états. On en tira plus tard une édition plus nombreuse, actuellement épuisée.

conformité de la reproduction avec le texte de Madame Royale :

Monsieur,

Je ne puis assez vous dire combien je suis touchée et reconnaissante que vous ayez bien voulu aider par votre parole si profondément émouvante à la publication du premier journal de ma tante la duchesse d'Angoulême : il fallait un cœur comme le vôtre pour trouver les paroles dignes de le présenter au public.

Je crois aussi comme vous que la France de 1893 ressemble beaucoup à celle d'il y a cent ans. Mais il reste encore bien des cœurs nobles et chauds capables d'apprécier les vertus des martyrs d'alors et vous avez su dire ce qui doit les toucher dans votre si belle introduction au livre que j'ai reçu il y a seulement cinq jours ! J'espère bien, si vous venez en Italie, que vous vous ferez enseigner le chemin de la Reunta où je serais si heureuse de vous recevoir.

Croyez, Monsieur, à ces sentiments bien sincères de

MARGUERITE.

Le roi mon père[1] arriva au Temple, avec sa famille, le lundi 13 août 1792, à sept heures du soir.

Les canonniers voulurent conduire mon père à la tour seul, et nous laisser au château. Manuel avait reçu dans le chemin un arrêté de la commune pour nous conduire tous à la tour. Péthion calma la rage des canonniers, et nous entrâmes au château. Les municipaux gardèrent à vue mon père. Péthion s'en alla. Manuel resta.

Mon père soupa avec nous. Mon frère mourait d'envie de dormir. Mme de Tourzelle le conduisit à onze heures à la tour qui devait décidément être notre demeure.

Mon père arriva à la tour avec nous à une heure du matin : il n'y avait rien de préparé. Ma tante coucha dans une cuisine, et on prétend que Manuel fut honteux en l'y conduisant.

Voici les noms des personnes qui s'enfermèrent avec nous dans ce triste séjour.

Mme de Lamballe ;

Mme de Tourzelle et Pauline, sa fille ;

MM. Hu et Chamilly, appartenant à mon père et qui couchaient dans sa chambre en haut ;

[1] Le texte de l'édition Baudouin, publiée sous la Restauration, diffère presque à chaque ligne de celui-ci : nous ne signalerons que les divergences importantes et présentant quelque intérêt.

Mme de Navarre à ma tante et qui couchait avec elle et Pauline dans la cuisine avec ma tante ;

Mme Cimbris (*Saint-Brice*) à mon frère et qui couchait dans un billard avec mon frère et Mme de Tourzelle ;

Mme Thibaut, à ma mère, et Mme Basire, à moi ; elles couchaient toutes les deux en bas.

Mon père avait à la cuisine trois hommes à lui, Thurgé *Turgy*, Chrétien et Marchand.

Le lendemain 14, mon père vint déjeuner avec ma mère et après nous allâmes voir les grandes halles de la tour, où l'on nous dit qu'on ferait des logemens, parce que, où nous étions, dans une tourelle, c'était trop petit pour tant de monde.

L'après-dîner, Manuel et Santerre étant venus, nous allâmes promener dans le jardin.

On murmurait beaucoup contre les femmes qui nous avaient suivis. Dès notre arrivée nous en avions trouvé d'autres, nommées par Péthion pour nous servir, nous n'en voulûmes pas.

Le surlendemain, à dîner, on apporta un arrêté de la commune qui ordonnait le départ des personnes qui étaient venues avec nous.

Mon père et ma mère s'y opposèrent, ainsi que les municipaux de garde au Temple. L'ordre fut, pour lors, révoqué.

Nous passions la journée tous ensemble.

Mon père montrait à mon frère la géographie, ma mère lui montrait l'histoire, et lui faisait apprendre des vers ; ma tante montrait le calcul.

Mon père avait heureusement trouvé une bibliothèque qui l'occupait.

Ma mère avait de la tapisserie pour travailler.

Les municipaux étaient très familiers et avaient très peu de respect pour mon père : il en restait toujours un qui le gardait à vue.

Mon père fit demander un homme et une femme pour faire le gros ouvrage.

La nuit du 19 au 20 août, on apporta à une heure du matin un arrêté de la commune qui ordonnait d'emmener du Temple toutes les personnes qui n'étaient pas de la famille Royale.

On emmena MM. Hu et Chamilly de chez mon père qui resta seul avec un municipal.

On descendit ensuite chez ma Mère pour enlever Mme de Lamballe : ma Mère s'y opposa en vain, disant, ce qui était vrai, qu'elle était sa parente. On l'emmena toujours.

Ma tante descendit avec Pauline de Tourzelle et Mlle de Navarre. Les municipaux assurèrent que ces dames reviendraient après avoir été interrogées.

On traîna mon frère dans la chambre de ma Mère pour ne pas le laisser seul.

Nous embrassâmes ces dames, espérant les revoir le lendemain. Deux municipaux restèrent chez ma Mère. Nous restâmes tous les quatre sans dormir.

Mon père, quoique éveillé par le bruit, resta chez lui.

Le lendemain à sept heures, nous apprîmes que ces dames ne reviendraient pas au Temple, et qu'on les avait conduites à la force.

Nous fûmes bien étonnés à neuf heures, en voyant arriver M. Hu, qui dit à mon père que le conseil

général l'avait trouvé innocent, et renvoyé au Temple.

L'après-dîner, Péthion envoya à mon père un homme et une femme nommés Tison, pour faire le gros ouvrage.

Ma mère prit mon frère dans sa chambre, et j'allai dans l'autre avec ma Tante ; nous n'étions séparées de ma mère que par une petite pièce où étaient un municipal et une sentinelle.

Mon père resta en haut, et sachant qu'on lui préparait un autre appartement, il ne s'en soucia plus, parce qu'il n'était plus gêné, n'ayant plus tant de monde et qu'il était plus près de ma Mère [1].

Il fit venir Paloi, le maître des ouvriers, pour ne pas faire achever le logement. Paloi répondit insolemment qu'il ne prenait d'ordres que de la commune.

Nous montions tous les matins chez mon père pour déjeuner, ensuite nous redescendions chez ma mère, où mon père passait avec nous la journée.

Nous allions promener tous les jours dans le jardin pour la santé de mon frère et mon père était presque toujours insulté par la garde.

Le jour de la Saint-Louis, à sept heures du matin, on chanta l'air *Ça ira*, auprès du Temple.

Nous apprîmes le matin, par un municipal, que M. de La Fayette avait passé [2].

Manuel confirma cette nouvelle le soir à mon père. Il apporta à ma tante Élisabeth une lettre de

[1] Texte de l'édition Baudouin : *parce qu'il aurait été plus éloigné de nous.*

[2] Avait émigré.

mes tantes de Rome : c'est la dernière que ma famille ait reçue du dehors.

Mon père n'était plus traité en Roi. On n'avait aucun respect pour lui, on ne l'appelait plus ni *Sire* ni *Sa Majesté*, mais *monsieur* ou *Louis*.

Les municipaux étaient toujours assis dans sa chambre, et avaient leurs chapeaux sur leur tête. Ils ôtèrent à mon père son épée, qu'il avait encore, et fouillèrent dans ses poches.

Péthion envoya Cléry à mon père pour servir mon père à qui il appartenait.

Péthion envoya aussi pour porte-clefs ou guichetier Rocher, l'horrible homme qui força la porte de mon père, le 20 juin 1792, et qui pensa l'assassiner.

Cet homme fut toujours à la tour et essaya de toutes les manières de tourmenter mon père ; tantôt il chantait la *Carmagnole* et mille autres horreurs, tantôt, comme il savait que mon père n'aimait pas l'odeur de la pipe, il lui en soufflait une bouffée quand il passait.

Il était toujours couché le soir quand nous allions souper, parce qu'il fallait passer par sa chambre; quelquefois même il était dans son lit quand nous allions dîner.

Il n'est sorte de tourments et d'injures qu'il n'inventa. Mon père souffrait tout avec douceur et pardonnant de tout son cœur à cet homme.

Mon père manquait de tout ; il écrivit à Péthion pour avoir l'argent qui lui était destiné, il n'en reçut aucune réponse [1].

[1] Dans l'édition *Baudouin*, à la place de ce dernier membre de

Le jardin était plein d'ouvriers qui injuriaient souvent mon père; il y en eut un qui se vanta d'abattre la tête de ma mère avec ses outils; Péthion le fit arrêter.

Les injures redoublèrent le 2 septembre; nous ignorions ce qui se passait.

Des fenêtres, on jeta des pierres à mon père qui heureusement ne tombèrent ni sur lui ni sur personne.

A une autre fenêtre, une femme écrivit sur un grand carton : *Verdun est pris*. Elle le mit à la fenêtre, et ma tante eut le temps de le lire. Les municipaux ne le virent pas.

A peine venions-nous d'apprendre cette nouvelle, qu'il arriva un nouveau Municipal nommé Mathieu ; il était enflammé de colère, et dit à mon père de remonter chez lui.

Nous le suivîmes, craignant qu'on ne voulût nous séparer.

En arrivant en haut, il trouva M. Hü, lui sauta au collet et lui dit qu'il l'arrêtait. M. Hü demanda de faire son paquet d'affaires, Mathieu le lui refusa; mais un autre municipal plus charitable, demanda cette faveur pour M. Hü qu'il emmena prendre ses affaires.

Mathieu alors se retournant vers mon père, lui dit tout ce que la rage peut suggérer ; entre autres il dit : « La générale a battu, le tocsin a sonné, le canon d'allarme a tiré, les ennemis sont à Verdun ; s'ils

phrase : *Pour ma mère, elle supportait tout cela avec une dignité qui souvent en imposait.*

viennent, nous périrons tous, mais vous mourrez le premier. »

Mon père écouta ces injures et mille autres pareilles avec le calme que donne l'innocence. Mon frère fondit en larmes et s'enfuit dans l'autre chambre; j'eus toutes les peines du monde à le consoler, il croyait déjà voir mon père mort.

M. Hu revint, et Mathieu, après avoir recommencé ses injures, partit avec lui.

M. Hu fut conduit à la mairie, le massacre étant déjà commencé à l'abbaye. Il resta un mois en prison; après il en sortit, mais ne revint pas du tout au Temple.

Les municipaux de garde condamnèrent tous la conduite violente de Mathieu; cependant ils ne pensaient guère mieux. Ils dirent à mon père qu'on était sûr que le roi de Prusse marchait et tuait les soldats français par un ordre signé *Louis*.

Mon père fut très affligé de cette calomnie et pria les municipaux de la détruire dans le monde[1].

Ma Mère entendit battre la générale toute la nuit; nous ignorions cependant ce qui se passait.

Le 3 septembre, à 10 heures du matin, Manuel vint voir mon père, et l'assura que Mme de Lamballe et les autres personnes qu'on avait ôté du Temple, se portaient bien, et étaient toutes ensemble et tranquilles à la force.

A trois heures, nous entendîmes des cris affreux :

[1] Cette phrase, dans l'édition Baudouin, est remplacée par celle-ci : *Il n'y avait pas de calomnies qu'ils n'inventassent, même les plus ridicules et les plus incroyables.*

comme mon père sortait de table et jouait au trictrac avec ma mère [1], le municipal se conduisit bien et ferma porte et fenêtre, ainsi que les rideaux pour qu'on ne voie pas, ce qui était bien fait.

Les ouvriers du Temple et le guichetier Rocher se joignirent aux assassins, ce qui augmenta le bruit.

Plusieurs municipaux et officiers de la garde arrivèrent ; ces derniers voulaient que mon père se montra aux fenêtres ; les premiers s'y opposèrent avec raison.

Mon père ayant demandé ce qui se passait, un jeune officier lui dit : « eh bien ! Monsieur, puisque vous voulez le savoir, c'est la tête de Mme de Lamballe qu'on veut vous montrer. »

Ma mère fut glacée d'horreur ; les municipaux grondèrent l'officier ; mais mon père, avec sa bonté ordinaire, l'excusa, en disant que c'était sa faute et non pas à l'officier, qui n'avait fait que lui répondre.

Le bruit dura jusqu'à cinq heures. Nous sûmes depuis que le peuple avait voulu forcer les portes, que les municipaux l'en empêchèrent en mettant à la porte un ruban tricolor, qu'enfin, ils avaient permis que six des assassins fissent le tour de la tour avec la tête de Mme de Lamballe, mais qu'on laisserait à la porte le corps qu'on voulait traîner.

Quand cette députation entra, Rocher poussa mille cris de joie en voyant la tête de Mme de Lamballe, et gronda un jeune homme qui se trouva mal, saisi d'horreur de ce spectacle.

[1] L'édition Baudouin ajoute : *Pour avoir une contenance et pouvoir se dire quelques mots sans être entendus.*

A peine le tumulte était-il fini que Péthion, qui aurait dû s'occuper d'arrêter le massacre, envoya froidement son secrétaire à mon père pour compter de l'argent.

Cet homme était très ridicule, et dit mille bêtises qui auraient fait rire dans un autre moment. Il croyait que ma mère se tenait debout pour lui.

Le municipal qui avait sacrifié son écharpe en la mettant à la porte se la fit payer par mon père.

Ma tante et moi nous entendîmes battre la générale toute la nuit[1]; nous ne croyons pas que le massacre durait encore. Ma malheureuse Mère ne put pas dormir de la nuit, ce ne fut que quelque temps après que nous sûmes qu'il avait duré trois jours.

Il est incroyable toutes les scènes qui arrivèrent, tant des Municipaux que de la garde; tout leur faisait peur, tant ils se sentaient coupables.

Un jour, dans l'extérieur, un homme tira un nouveau fusil pour l'essayer; ils en firent un procès-verbal et l'interrogèrent soigneusement.

Un autre soir, pendant le souper, on cria plusieurs fois *aux armes*, ils crurent que c'étaient les étrangers : l'horrible Rocher prit son grand sabre et dit à mon père : « Si ils arrivent, je te tue. » Ce n'était pourtant rien qu'un embarras de patrouille.

Une autre fois, une centaine d'ouvriers entreprirent de forcer la grille du côté de la Rotonde; les municipaux et la garde y accoururent; ils furent dispersés.

[1] L'édition Baudouin ajoute : *Ma malheureuse mère n'essaya même pas de dormir; nous entendîmes ses sanglots.*

Toutes ces peurs augmentaient la sévérité. Nous trouvâmes cependant deux municipaux qui adoucirent les tourments de mon père en lui montrant de la sensibilité et lui donnant de l'espérance : je crois qu'ils sont morts.

Il y eut aussi une sentinelle qui le soir eut une conversation avec ma tante par le trou de la serrure. Ce malheureux ne fit que pleurer tout le temps qu'il fut au Temple ; j'ignore ce qu'il est devenu ; puisse le ciel l'avoir récompensé de son profond attachement pour son Roi !

Je faisais des règles de chiffres et j'écrivais des extraits, il fallait toujours qu'il y eut un municipal qui regardât sur mon épaule, croyant toujours que c'étaient des conjurations.

On nous ôta les journaux, craignant que nous ne sachions des nouvelles étrangères. On en apporta cependant un jour à mon père avec joie, disant qu'il y avait quelque chose d'intéressant ; l'horreur ! on disait qu'on mettrait sa tête en boulet rouge, et on lui apporta cet infernal écrit avec joie [1].

Il y eut aussi un soir un municipal qui, arrivant le soir dit mille injures, entre autres que nous péririons tous si les ennemis approchaient et que mon frère seul lui faisait pitié, mais qu'étant né d'un tyran, il devait mourir.

Voici les scènes que ma famille avait tous les jours.

La République fut établie le 22 septembre, on nous

[1] Édition Baudouin : *Qu'on ferait un boulet avec sa tête. Le silence calme et méprisant de mon père trompa la joie qu'on avait montrée en apportant ce fatal écrit.*

l'apprit avec joie : on nous annonça aussi le départ des étrangers : nous ne voulûmes pas y croire, mais c'était vrai.

Au commencement d'octobre, on vint nous ôter plumes, encre, papier et crayons ; ils cherchèrent partout bien soigneusement et même durement, mais cela n'empêcha pas que ma mère et moi nous ne leur cachâmes nos crayons que nous gardirent (*sic*) : ma tante et mon père donnèrent les leurs.

Le soir du même jour, comme mon père revenait de souper et allait monter chez lui, on lui dit d'attendre ; il vint d'autres municipaux qui lui dire (*sic*) qu'il irait dans l'autre logement et qu'il serait séparé de nous. Nous le quittâmes avec bien des larmes, espérant cependant le revoir le lendemain matin.

On nous apporta le déjeuner séparément, ma mère ne voulut rien prendre. Les municipaux, effrayés et touchés de notre douleur, nous accordèrent de voir mon père, mais aux repas seulement et nous défendirent de parler bas, ou des langues étrangères, mais haut et *bon français*.

Nous descendîmes pour dîner chez mon père avec bien de la joie de le voir. Il y eut un municipal qui crut s'apercevoir que ma tante avait parlé bas à mon père et lui en fit une scène.

Le soir, pour souper, comme mon frère était couché, ma mère ou ma tante restaient avec lui et l'autre venait souper avec moi chez mon père. Le matin nous y restions après déjeuner, le temps que Cléry pût nous coiffer, parce qu'il ne pouvait pas venir chez ma mère.

Nous allions promener tous ensemble tous les jours à Midi. Manuel vint chez mon père et lui ôta avec dureté son cordon rouge. Il assura à mon père qu'il n'y avait que Mme de Lamballe qui eût péri de toutes les personnes qui avaient été au Temple.

On fit prêter serment à Cléry, à Tison et à sa femme, d'être fidèles à la nation.

Un municipal, un soir en arrivant, éveilla brusquement mon frère, pour voir s'il y était.

Il y en eut un autre aussi qui dit à ma mère un projet qu'avait Péthion de ne pas faire mourir mon père, mais de l'enfermer pour sa vie dans le château de Chambord avec défense à mon frère de se marier. J'ignore quel était le dessein de cet homme en disant ce projet, ce que je sais, c'est que nous ne l'avons pas revu depuis.

On fit loger ma mère dans un appartement au-dessus de mon père. On voulait nous séparer, ma tante et moi, de ma mère ; cela n'eut cependant pas lieu et nous allâmes avec elle.

On ôta mon frère à ma mère et on le mit auprès de mon père ; il coucha dans sa chambre. Cléry couchait aussi dans l'appartement avec un municipal.

En haut, ma mère avait avec elle ma Tante, moi, Tison et sa femme, et un municipal.

Les fenêtres étaient bouchées avec des barreaux de fer et des abats-jour, les cheminées étaient en tuyaux de poêle, ce qui nous incommoda beaucoup de la fumée.

Voici comment se passait (*sic*) les journées de mes augustes parens : Mon père se levait à 7 heures,

et priait Dieu jusqu'à huit, ensuite s'habillait avec mon frère, jusqu'à neuf heures, qu'il montait déjeuner chez ma mère.

Après le déjeuner, mon père redescendait avec mon frère, à qui il donnait des leçons jusqu'à 11 heures, que mon frère jouait jusqu'à Midi, que nous allions promener tous ensemble quel temps qu'il fasse, parce que la garde, qui relevait à cette heure-là, voulait voir mon père et s'assurer qu'il était au Temple.

La promenade durait jusqu'à deux heures, que nous dinions ; après le dîner, mon père et ma mère jouaient ensemble au Trictrac ou au piquet[1].

A quatre heures, ma mère remontait chez elle avec mon frère, parce que mon père dormait ordinairement.

A six, mon frère redescendait, mon père le faisait apprendre et jouer jusqu'au soupé.

A neuf heures, après le soupé, ma mère déshabillait promptement mon frère et le mettait dans son lit. Nous remontions ensuite, et mon père ne se couchait qu'à 11 heures.

Ma mère avait à peu près la même vie ; elle travaillait beaucoup en tapisserie.

Ma tante priait souvent Dieu dans la journée, elle disait tous les jours l'office, lisait beaucoup de livres de piété et faisait de grandes méditations[2]. Elle fai-

[1] Dans l'édition Baudouin est ajoutée cette phrase : *ou pour mieux dire, faisaient semblant de jouer, afin de pouvoir se dire quelques mots.*

[2] L'édition Baudouin ajoute : *Souvent la reine la priait de les lire haut.*

sait, ainsi que mon père, maigre et jeûne les jours marqués par l'église [1].

On nous rendit les journaux pour voir le départ des Étrangers et les horreurs contre mon père dont ils étaient pleins.

On nous dit un jour : « Mesdames, je vous [annonce] une bonne nouvelle, le traître Bouillé est pris, si vous êtes patriotes vous devez vous en réjouir, » ma mère ne dit mot.

Le jour de la Toussaint, la Convention vint pour la première fois voir mon père. Les membres lui demandèrent s'il n'avait pas de plaintes à porter, il dit que non, et qu'il était content quand il était avec sa famille.

Cléry se plaignit qu'on ne payait pas les Marchands qui fournissaient à mon père. Chabot reprit fièrement : « La nation n'est pas à un sou près. »

Les députés qui vinrent furent Chabot, Dupra (*Dupont*), Drouai (*Drouet*), Lecointre Puyravaux ; ils revinrent encore l'après-dîner et firent les mêmes questions à nous tous et eurent les mêmes réponses.

Un jour d'après, Drouai revint encore tout seul et demanda si on n'avait pas de plaintes à porter : ma mère dit que non.

Quelque temps après, comme nous étions à dîner, il arriva des gendarmes qui se jettèrent brusquement sur Cléry, et lui ordonnèrent de venir au tribunal. C'est qu'il y a quelques jours auparavant Cléry, descendant l'escalier avec un municipal, avait ren-

[1] Cette phrase est supprimée dans l'édition Baudouin.

contré un jeune homme de garde de sa connaissance; ils se dirent bonjour et se serrèrent la main. Le municipal le trouva mauvais, fit arrêter le jeune homme, et c'était pour comparaître au tribunal devant lui qu'on vint chercher Cléry. Mon père demanda qu'il revint, les municipaux l'assurèrent qu'il ne reviendrait pas; cependant, il arriva à minuit.

Cléry demanda à mon père pardon de sa conduite passée et dont les manières de mon père dans sa prison et les exhortations de ma Tante l'avaient fait revenir. Il fut depuis toujours très fidèle à mon père.

Un jour, nous entendîmes de grands cris de gens qui demandaient la tête de mon père et de marat; on eut la cruauté de venir crier cela sous les fenêtres du Temple.

Mon père tomba malade d'un gros Rhume et eut la fievre assez fort : on lui accorda son médecin et son apoticaire, Le Monnier et Robert. La commune fut inquiete, il y eut un bulletin tous les jours de la santé de mon père, qui se rétablit. Toute la famille fut incommodée de ce Rhume, mais mon père fut le plus malade.

La commune changea le 2 décembre. Les nouveaux municipaux vinrent reconnaitre mon père et sa famille à 10 heures du soir.

Quelques jours après, il y eut un arrêté de la commune qui ordonnait d'ôter de nos appartemen Cléry et Tison, de nous ôter aussi couteaux, ciseaux et tous instrumens tranchans et ordonnait aussi de

déguster avec soin tous les plats que l'on nous servait.

La première chose n'eut pas lieu, mon père et ma mère s'y opposèrent, disant qu'ils pouvaient se trouver mal et que cela exposerait les municipaux s'ils les soignaient[1].

La visite fut faite soigneusement pour les instrumens tranchans ; ma mère et moi nous leur cachâmes nos ciseaux. Les municipaux redoublèrent de sévérité.

Le 11 décembre, nous fûmes fort inquiets du tambour qui battait, et de la garde qui arrivait au Temple. Mon père redescendit chez lui après le déjeuner avec mon frère.

A onze heures, arrivèrent chez mon père, Chambon le maire, Chaumet (*Chaumette*), procureur général de la Commune, Colombo, (*Colombeau*) secrétaire-greffier. Ils signifièrent à mon père le décret de la convention, qui ordonnait qu'il serait amené à la barre pour être interrogé. Ils engagèrent mon père à renvoyer mon frère à ma mère ; mais n'ayant pas dans leurs mains le décret de la convention, ils firent attendre mon père deux heures.

Il ne partit qu'à une heure, et monta dans la voiture du Maire ; avec lui Chaumet et Colombo ; la voiture était escortée par des municipaux à pied.

Mon père, ayant observé que Colombo saluait beaucoup de monde, lui demanda si c'était tous ses amis : Colombo dit : « Ce sont les braves citoyens

[1] Cette phrase est supprimée dans l'édition Baudouin.

du 10 août que je ne vois jamais qu'avec beaucoup de joie. »

Je ne parle pas de la conduite de mon père à la Convention, tout le monde la connaît; sa dignité, sa fermeté, sa douceur, sa bonté, son courage au milieu d'assassins altérés de son sang, sont des traits qui ne s'oublieront jamais et que la postérité la plus reculée admirera encore.

Il revint à six heures à la tour du Temple avec le même cortège; ma mère et nous, nous avions été très inquiètes.

Ma mère, entendant les tambours, avait fait l'impossible auprès du municipal qui la gardait pour apprendre ce qui se passait, cet homme n'avait jamais voulu le dire ; ce ne fut qu'à onze heures, à l'arrivée de mon père, que nous l'apprîmes. Quand elle la sue [sic], elle dit qu'elle était tranquille puisqu'elle savait mon père au sein de la convention[1].

Quand mon père fut rentré, elle demanda ardemment de le voir. Ma mère lui fit demander à Chambon et n'en reçut point de réponse.

Mon frère passa la nuit chez ma mère; il n'avait pas de lit, ma mère lui donna le sien.

Le lendemain, ma mère redemanda à voir mon père, et à avoir les journeaux pour voir son procès. Elle demanda au moins que, si elle ne pouvait pas voir mon père, mon frère et moi nous puissions le voir.

On porta cette demande au conseil général. Les

[1] Phrase supprimée dans l'édition Baudouin.

journaux furent refusés ; on nous permit à mon frère et à moi que nous voyons mon père : mais étant absolument séparés de ma mère, on en fit part à mon père, qui dit que quelque plaisir qu'il eût de voir ses enfants, les grandes affaires qu'il avait ne lui permettait pas de s'occuper de son fils, et que sa fille ne pouvait pas quitter sa mère.

On fit monter le lit de mon frère.

La convention vint voir mon père ; il demanda des conseillers, de l'encre et du papier, et des rasoirs pour faire sa barbe ; toutes ces demandes lui furent accordée.

M. de Malsherbes, Tronchet et Desèze, ses conseillers, vinrent le voir. Il était souvent obligé pour leur parler d'aller dans sa tourelle pour n'être pas entendu.

Mon père ne descendait plus au jardin, ni nous non plus ; mon père ne savait de nos nouvelles et nous des siennes, que par les municipaux, et bien strictement.

J'eus mal au pied, mon père le sut et me montra sa bonté ordinaire en s'informant avec soin de ma santé.

Ma famille trouva encore dans cette commune quelques hommes charitable qui, par leur sensibilité, adoucirent leur tourment. Ils assurèrent ma mère que mon père ne périrait pas, et que son affaire serait renvoyée aux assemblées primaires qui le sauveraient certainement.

La convention vint encore voir mon père.

Le 26 décembre, S^t^ Etienne, mon père fit son

testamen, parce qu'il croyait être assassiné le lendemain en allant à la convention. Le 26, mon père alla encore à la barre avec son courage ordinaire. Il laissa à M. de Sèze à lire sa défense ; il partit à onze heures et revint à 3 heures. Mon père voyait tous les jours ses conseillers.

Enfin, le 18 janvier, jour auquel le jugement fut porté, les municipaux entrèrent à onze heures chez mon père et lui dirent qu'ils avaient ordre de le garder à vue. Mon père demanda si son sort était décidé, ils l'assurèrent que non.

Le lendemain au matin, M. de Malsherbes vint apprendre à mon père que la sentence était prononcée. « Mais, sire, ajouta-t-il, les scélérats ne sont pas encore les maîtres, et tout ce qu'il y a d'honnêtes gens viendront sauver votre majesté, ou périr à ses pieds. — Non, M. de Malsherbes, dit mon père, cela exposerait beaucoup de monde, mettrait la guerre civile dans Paris ; j'aime mieux mourir, et je vous prie de leur ordonner de ma part de ne faire aucun mouvement pour me sauver. »

Il ne put plus voir ses conseillers ; il donna une note aux municipaux pour les redemander et se plaindre de la gêne qu'il avait, ayant de si grandes affaires, d'être toujours gardé à vue ; on ne fit aucune attention à ses demandes.

Le dimanche 20 janvier, Garat, membre (ministre) de la Justice, et les autres membres du pouvoir exécutif, vinrent lui notifier sa sentence de mort pour le lendemain. Mon père l'écouta avec courage et religion, il demanda un sursis de trois jours, de

savoir ce que deviendrait sa famille, et d'avoir un confesseur catholique.

Le sursis fut refusé, Garat assura mon père qu'il n'y avait aucune charge contre sa famille, et qu'on la renverrait hors de France, et ensuite on lui amena pour confesseur l'abbé Edjorce (*sic*) ou de firmont.

Mon père dîna comme à l'ordinaire, ce qui surprit beaucoup les municipaux qui croyaient qu'il se tuerait.

Nous apprîmes la mort (*sic*) de mon père le dimanche 20, par les colporteur.

A 7 heures du soir, on vint nous dire qu'un décret de la Convention nous permettait de descendre chez mon père. Nous courûmes chez lui et nous le trouvâmes bien changé ; il pleura de notre douleur, mais non de sa mort. Il raconta à ma mère son procès, excusant les scélérats qui le faisaient mourir, répéta à ma mère qu'on voulait les assemblées primaires, mais qu'il ne le voulait pas, parce que cela mettrait le trouble dans la France ; il donna ensuite de bonnes instructions religieuses à mon frère et lui recommenda surtout de pardonner à ceux qui le faisaient mourir. Il donna sa bénédiction à mon frère et à moi.

Ma mère désirait extrêmement que nous passions la nuit avec mon père, il le refusa, ayant besoin de tranquillité.

Ma mère demanda au moins de revenir le lendemain matin, mon père le lui accorda ; mais quand nous fûmes partis, il demanda aux gardes que nous ne redescendions pas, parce que cela lui faisait trop de peine.

Il revint ensuite avec son confesseur ; il se coucha à minuit, dormit jusqu'à 4 heures qu'il fut éveillé par les tambours.

A 6 heures l'abbé dit la messe, à laquelle mon père communia ; il partit sur les 9 heures. En descendant l'escalier, il donna son testament à un municipal. Il leur donna aussi une somme d'argent que M. de Malsherbes lui avait prêté, et les pria de la lui faire remettre, mais ils la gardèrent pour eux.

Il rencontra ensuite un guichetier qu'il avait repris un peu brusquement la veille ; il lui tendit la main en disant : « Mathé, je suis fâché de vous avoir offensé, je vous prie de me pardonner. »

Il lut les prières des agonisants dans le chemin. Arrivé à l'échaffaud, il voulut parler au peuple, Santerre l'en empêcha, en faisant battre le tambour. Son discours fut entendu de peu de monde.

Il se déshabilla ensuite tout seul, il se fit lier les mains avec son mouchoir et non une corde.

L'abbé qui l'avait suivi lui dit au moment où il allait mourir : « Allez, fils de saint Louis, les portes de l'éternité vous sont ouvertes[1]. »

Il reçut le coup de la mort le 21 janvier 1793 un lundi à 10 heures 10 minutes.

Ainsi périt Louis 16, roi de France et de Navarre, agé de 39 ans, 5 mois moins 3 jours, après avoir régné 18 ans et avoir été en prison 5 mois et 8 jours.

Telle fut la vie du roi, mon père, pendant une rigoureuse prison. On n'y voit que Piété, grandeur d'âme,

[1] Édition Baudouin : « *Au moment qu'il allait mourir, l'abbé lui dit — Fils de saint Louis, montez au ciel.*

fermeté, douceur, courage, bonté, patience à supporter les plus horribles calomnies : clémence à pardonner de tout son cœur à ses assassins ; grand amour de Dieu, sa famille et son peuple, dont il donna des marques jusqu'à son dernier soupir, et dont il a été recevoir la récompense dans le sein d'un Dieu tout-puissant et tout miséricordieux.

II

Le matin de cet horrible jour, après avoir été assoupi pendant la nuit d'un sommeil de douleur, nous nous levâmes.

A 6 heures on ouvrit notre porte, et on vint chercher le livre de prières de Mme Tison pour la messe de mon père ; nous crûmes que nous allions descendre, et nous eûmes toujours cette espérance, jusqu'à ce que les cris de joie d'une populace égarée vinrent nous avertir que le crime était consommé.

L'après-dîné, ma mère demanda à voir Cléry, qui avait été avec mon père dans ses derniers momens, et qui l'avait peut-être chargé de commissions pour ma mère[1], ce qui était vrai, car mon père avait recommandé à Cléry de rendre à ma mère son anneau de mariage, disant qu'il ne s'en séparait qu'avec la vie.

Il lui avait aussi remis pour ma mère un paquet des cheveux, disant qu'il lui avait été toujours cher.

[1] L'édition Baudouin ajoute : *Nous désirons cette secousse pour causer un epanchement à son morne chagrin, qui la sauvât de l'échauffement où nous la voyions.*

Les municipaux dirent que Cléry était dans un état affreux, et ne pouvait pas venir.

Ma mère chargea de sa demande pour le conseil général les commissaires ainsi que demander de porter le deuil.

Cléry fut refusé, ma mère ne put le voir, on lui permit de porter le deuil[1].

Cléry passa encore un mois au Temple, ensuite il eut sa liberté.

Nous eûmes un peu plus de liberté, les gardes croyant qu'on allait nous renvoyer[2]. Nous pûmes voir les personnes qui nous apportèrent des habits de deuil, mais en présence des municipaux.

Le chagrin que j'eus augmenta mon mal de pied ; on fit venir mon médecin. Brunier et le chirurgien Lacaze; ils me guérirent en un mois.

Ma mère ne voulut pas descendre dans le jardin pour prendre l'air, parce qu'il fallait passer devant la porte de mon père, et que cela lui faisait trop de peine ; mais craignant que le manque d'air ne fît du mal à mon frère, elle demanda de monter sur la tour à la fin de février, ce qui lui fut accordé.

On s'aperçut, dans la chambre des municipaux que le paquet scellé, où était le cachet de mon père, son anneau et plusieurs autres choses avait été

[1] Ce dernier membre de phrase est supprimé dans l'édition Baudouin.

[2] L'édition Baudouin ajoute : *Mais rien n'était capable de calmer les angoisses de ma mère : on ne pouvait faire entrer aucune espérance dans son cœur ; il lui était devenu indifférent de vivre ou de mourir. Elle nous regardait quelquefois avec une pitié qui nous faisait tressaillir.*

ouvert; le scellé était cassé, et le cachet emporté. Les municipaux s'en inquiétèrent, mais il crurent à la fin que c'était un voleur qui avait pris ce cachet où il y avait de l'or. La personne qui l'avait pris était bien intentionnée : ce n'est point un voleur.

L'homme qui la ôté l'a fait pour le bien, mais il est mort.

Dumourier étant passé dehors de France, on nous resserra plus; on construisit ce mur qui sépare le jardin, on mit des jalousies en haut, et on boucha tous les trous avec soin, mais il n'y eut rien de nouveau.

Le 23 mars, le feu prit à la cheminée le soir. Chaumet, procureur de la commune, vint pour la première fois voir ma mère et lui demander si elle ne désirait rien. Ma mère demanda seulement une porte de communication avec ma tante pour avoir plus d'air; les municipaux en grognèrent.

Chaumet dit que c'était nécessaire à la santé, et qu'il en parlerait au conseil général.

Le lendemain, il revint à dix heures du matin avec Pache, le maire, et Santerre, commandant général de la garde nationale.

Chaumet dit à ma mère qu'il avait parlé de sa demande à la commune, et qu'elle avait été refusée.

Pache demanda aussi à ma mère si elle n'avait point de plaintes à porter et si elle ne désirait rien. Ma mère dit que non.

Il y eut encore quelques municipaux sensibles qui adoucirent les chagrins de ma mère par leur sensibilité. Il y eut aussi un autre homme qui nous servait

qui rendit des services à mes parens et qui doit être aimé, estimé de toutes les personnes vertueuses. Je ne les nomme point, de peur de les compromettre dans l'état où sont encore les choses, mais ils sont gravés dans mon cœur.

Les précautions redoublèrent, on empêcha Tison de voir sa fille : il grogna avec assez de raison. Enfin, un jour, voyant entrer un étranger qui apportait des affaires à ma Tante, la colère l'emporta de voir que cet homme entrait plutôt que sa fille ; il dit tout ce que l'on voulu.

Pache étant en bas, on fit descendre Tison ; il dit qu'il était très mécontent ; on lui demanda pourquoi ; il dit de ne pas voir sa fille, et de voir certains municipaux qui ne se conduisaient pas bien, parlant bas à ma mère et à ma tante.

On lui demanda leur nom, il les dit, et affirma être certain que nous avions des correspondances au dehors.

On lui en demanda les preuves : il dit qu'un jour, à souper, ma mère tirant son mouchoir, laissa tomber un crayon, qu'un jour chez ma tante, il avait trouvé du pain enchanté et de la cire à cacheter dans une bobèche.

Après cette dénonciation qu'il signa, on fit venir sa femme, qui dit la même chose, accusa les mêmes municipaux, assura que nous avions eu une correspondance avec mon père, pendant son procès, et dénonça le médecin Brunier, qui me traitait pour mon pied, comme nous ayant appris des nouvelles. Elle signa, entraînée par son mari, ce qui lui causa

bien des remords dans la suite. Elle vit sa fille le lendemain. La dénonciation fut faite le 19 d'avril.

Le 20 avril à 10 heures et demie du soir, comme ma mère et moi nous venions de nous coucher, arriva Hébert et plusieurs autres municipaux, qui nous lirent un arrêté de la commune qui ordonnait de nous fouiller à discrétion, ce qu'ils firent exactement jusque sous les matelas.

Mon frère dormait, ils l'arrachèrent de son lit avec dureté pour fouiller dedans. Ma mère le prit dans ses bras tout transi de froid.

Ils fouillèrent ensuite nos poches, ils ôtèrent à ma mère une adresse de marchand qu'elle avait conservée, un bâton de cire à cacheter qu'ils trouvèrent chez ma Tante, et à moi ils me prirent un Sacré-Cœur de Jésus et une prière pour la France.

Leur visite ne finit qu'à 4 heures du matin; ils firent un procès-verbal de ce qu'ils avaient trouvé, et forcèrent ma Tante et ma mère à le signer[1]. Ils étaient furieux de n'avoir trouvé que des bêtises; ils ôtèrent le lendemain les scellés qui étaient dans l'appartement de mon père.

Trois jours après, ils revinrent et demandèrent ma tante en particulier. Ils l'interrogèrent sur un chapeau qu'ils avaient trouvé chez elle, ils lui demandèrent d'où elle l'avait, depuis quand et pourquoi elle l'avait gardé.

Elle dit qu'il avait appartenu à mon père qui le lui avait donné dans les commencements que nous étions

[1] L'édition Baudouin ajoute : *en les menaçant de nous emmener mon frère et moi si elles s'y refusaient.*

au Temple, et qu'elle l'avait toujours conservé pour l'amour de mon père.

Il lui dirent qu'ils allaient le lui ôter comme chose suspecte.

Ma tante insista pour le garder, mais il n'y eut pas moyen : ils la forcèrent de signer ce qu'elle venait de dire, et jamais elle ne put ravoir ce chapeau.

Ma mère montait tous les jours sur la tour pour prendre l'air.

Depuis quelque temps, mon frère se plaignait de point de côté qui l'empêchait de rire. Enfin le 9 de mai, la fièvre le prit à sept heures, assez forte, avec mal à la Tête, et toujours un point de côté. Dans les premiers instans, il ne put pas rester couché parce qu'il étouffait.

Ma mère s'inquiéta, demanda un médecin aux municipaux : ils assurèrent ma mère que ce n'était rien, et que sa tendresse maternelle l'inquiétait. Ils en parlèrent au conseil général, et demandèrent de la part de ma mère le médecin Brunier.

Le conseil se moqua de la maladie de mon frère, parce que Hébert l'avait vu à 5 heures en bonne santé, la fièvre ne l'ayant pris que deux heures après, et on refusa absolument Brunier qui avait été dénoncé par Tison anciennement.

Cependant mon frère avait la fièvre bien fort. Ma tante eut la bonté de venir prendre ma place dans la chambre de mon frère, pour que je ne couchasse pas dans l'air de la fièvre ; elle prit mon lit, et moi j'allai coucher dans sa chambre.

La fièvre continua la nuit, ainsi que le lendemain

et le surlendemain, les accès revenaient plus fort le soir, mon frère cependant prenait l'air tous les jours.

Ma mère avait beau demander un médecin, on ne l'accordait pas. Enfin, le dimanche, trois jours après que mon frère eut la fièvre, étant tombé malade le jeudi, arriva Thierri, médecin des prisons, nommé par la commune pour soigner mon frère.

Comme il vint le matin, il trouva peu de fièvre à mon frère, mais ma mère lui ayant dit de revenir l'après-dîner, il la trouva très forte, et désabusa les municipaux de l'idée où ils étaient que ma mère s'inquiétait pour rien; mais au contraire il leur dit que c'était plus sérieux que ma mère ne croyait.

Thierri eut l'honnêteté d'aller consulter Brunier sur la maladie de mon frère, et sur les remèdes qu'il fallait lui donner; Brunier, connaissant le tempérament de l'enfant dont il avait eu soin depuis sa naissance, il donna quelques drogues à mon frère qui lui firent du bien.

Le mercredi il prit médecine, et je revins coucher dans sa chambre. Ma mère avait très peu (*sic*) de la médecine de mon frère, parce que la dernière fois qu'il en avait pris, il avait eu des convulsions affreuses; elle avait peur qu'il en eût encore, seule comme elle était et sans secours.

Je ne dormis pas de la nuit d'inquiétude; mon frère prit bien sa médecine, elle ne lui fit heureusement pas de mal.

Quelques jours après, il en prit une seconde qui lui fit le même bien, excepté qu'il se trouva mal, mais de chaleur. Il n'eut plus la fièvre, que des accès

de temps en temps, et souvent son point de côté; sa santé commença à se gâter, et elle ne s'est jamais remise depuis, le changement de vie lui ayant fait beaucoup de mal.

Le 31 mai, nous entendîmes battre la générale et sonner le tocsin, sans qu'on voulût nous dire pourquoi il y avait tant de bruit. On nous défendit de monter sur la tour pour prendre l'air, défense qui avait toujours lieu quand il y avait du bruit dans Paris comme ce jour-là.

Au commencement de juin, Chaumet vint avec Hébert, un soir à 10 heures, et demanda à ma mère si elle ne désirait rien, et si elle n'avait point de plaintes à porter. Ma mère se plaignit de la difficulté qu'elle avait eu à avoir un médecin pour mon frère.

Ma tante demanda à Hébert le chapeau qu'il lui avait emporté, il dit que le conseil général n'avait pas jugé à propos de le lui rendre.

Ma tante, voyant que Chaumet ne s'en allait pas, lui demanda pourquoi il était venu. Chaumet lui dit qu'il avait faite la visite des prisons, et qu'il était venu au Temple, toutes les prisons étant égales. Ma tante dit que non, et qu'il y avait des personnes qu'on retenait justement et d'autres injustement.

Ils s'en allèrent; ils étaient ivres tous les deux.

Mon frère se trouva très mal une nuit, on fit venir dans la journée Thierri avec un chirurgien nommé Soupé et un bandagiste nommé Pipelet pour lui mettre un suspensoir pour une descente qu'il avait.

Mme Tison devint folle, elle était inquiète de la maladie de mon frère, qu'elle aimait beaucoup; et,

tourmentée par ses remords, depuis longtemps elle languissait; enfin elle ne voulut plus prendre l'air et se mit un jour à parler toute seule[1]. Elle ne parlait que de ses fautes, et de la ruine de sa famille, de prison et d'échaffaud; elle croyait que les personnes qu'elle avait dénoncé avaient péris.

Tous les soirs elle attendait si elle ne verrait pas venir les municipaux qu'elle avait dénoncée, et ne les voyant pas, elle se couchait encore plus triste, faisait des rêves affreux qui l'agitait.

Les municipaux lui permirent de voir souvent sa fille qu'elle aimait.

Un jour que le portier, qui ne savait pas cet ordre, avait refusé sa fille, les municipaux la firent venir à 10 heures du soir; cette heure effraya encore plus Mme Tison. Elle ne pouvait pas croire que c'était sa fille et croyait qu'on venait l'arrêter. Elle eut beaucoup de peine à se résoudre à descendre, et dans l'escalier elle disait toujours à son mari : « Mon ami, on va nous conduire en prison. »

Elle vit sa fille et remonta avec un municipal. Au milieu de l'escalier, elle ne voulait plus ni monter ni descendre; le municipal effrayé fit tout son possible pour la faire monter.

Arrivée en haut, elle ne voulut pas se coucher et ne fit que parler et crier, ce qui empêcha mes parents de dormir. Le lendemain, le médecin la vit et la trouva bien folle; elle était toujours aux pieds de ma mère, lui demandant pardon de ses fautes.

[1] L'édition Baudouin ajoute : *Hélas, cela me fit rire et ma pauvre*

Il est impossible d'être meilleures que le furent ma mère et ma Tante pour cette femme, dont elles n'avaient pas lieu de se louer. Elle la soignèrent, l'encouragèrent tout le temps qu'elle y fut.

Le lendemain on l'ôta de la tour on la mit au château; ensuite sa folie augmentant de plus en plus, on la mit à l'Hôtel-Dieu, et on mit auprès d'elle une femme espionne qui l'interrogea encore sur beaucoup de choses de la part du gouvernement. Les municipaux nous demandèrent du linge pour la femme qui en avait eu soin quand elle était à la maison du Temple.

Ce 3 de juillet, à 10 heures du soir, on nous lut un décret de la convention qui portait que mon frère serait séparé de ma mère et mis dans l'appartement le plus sûr de la tour.

A peine mon frère l'eut entendu qu'il jetta les hauts cris et se jetta dans les bras de ma mère, demandant de n'en être pas séparée.

Ma mère fut saisie aussi de ce cruel ordre et ne voulut pas donner mon frère, et défendit le lit où il était contre les municipaux.

Ceux-ci voulaient l'avoir, ménaçait d'employer la violence et de faire monter la garde pour l'emmener de force.

Une heure se passa en pourparlers, en injures et en menace des municipaux, en défense et en pleurs de nous tous. Enfin, ma mère consentit à rendre son fils[1]; nous le levâmes, et après qu'il fut habillé, ma

mère, ainsi que ma tante, me regardaient avec complaisance, comme si mon rire leur faisait du bien.

[1] Édition Baudouin : *Ils la menacèrent si positivement de le tuer ainsi que moi, qu'il fallut qu'elle cédât encore pour l'amour de nous.*

mère le remit dans les mains des municipaux en le baignant de pleurs comme si elle eut prévu dans l'avenir qu'elle ne le reverrait plus.

Ce pauvre petit nous embrassa toutes bien tendrement, et il sortit en pleurs avec ses gens.

Ma mère chargea les municipaux qui s'en allaient de demander instamment au conseil général de voir son fils, ne fûssent (*sic*) qu'aux repas; ils s'en chargèrent.

Ma mère se croyait au comble du malheur par la séparation de son fils; elle le croyait cependant entre les mains d'un homme instruit et honnête: sa désolation augmenta quand elle sut que c'était Simon, cordonnier, qu'elle avait connu municipal, qui était chargé de la personne de son malheureux enfant.

Ma mère redemanda plusieurs fois de le voir sans pouvoir l'obtenir; mon frère, de son côté, pleura deux jours entiers sans pouvoir se consoler et demanda de nous voir.

Les municipaux ne restèrent plus chez ma mère; nous fûmes jour et nuit enfermés sous verrous; les gardes ne venaient que trois fois par jour pour apporter les repas et faire la visite des barreaux de fer des fenêtres pour voir si ils étaient en ordre.

Nous montions souvent sur la Tour. Mon frère y montait tous les jours, et le seul plaisir de ma mère était de le voir passer de loin par une petite fenêtre; elle y restait des heures pour guetter l'instant de voir cet enfant si chéri.

Ma mère n'en savait des nouvelles que très peu par des municipaux et par Tison qui descendait les

jours de blanchissage, voyait Simon, et là en savait des nouvelles.

Tison tâcha de réparer sa conduite, il se conduisit mieux, dit à ma mère quelques nouvelles, mais peu.

Simon maltraitait très fort mon frère de ce qu'il pleurait d'être séparé de nous; cet enfant, saisi, n'osa plus verser de larmes.

La convention. — sous un faux bruit qui courait qu'on avait vu mon frère sur le boulevard, la garde grognait de ne pas le voir, et disait qu'il n'était plus au Temple. — la convention le fit descendre au jardin pour qu'on le voye.

Mon frère se plaignit d'être séparé de ma mère, et demanda à voir la loi qui l'ordonnait.

Les membres étant montés chez ma mère, elle leur porta plainte de la cruauté qu'on avait de lui ôter son fils: ils répondirent que c'étaient des mesures qu'ils avaient cru nécessaire de prendre.

Henriot, nouveau général, vint aussi nous voir; ses manières brusques nous étonnèrent. Du moment que cet homme entrait dans la chambre, jusqu'à ce qu'il sortait, cet homme ne faisait que jurer.

Le 2 d'août, à deux heures du matin, on vint nous éveiller pour lire à ma mère un décret de la convention qui ordonnait que sur réquisition du procureur de la commune, ma mère serait conduite à la conciergerie pour qu'on lui fasse son proces.

Ma mère entendit ce décret sans s'émouvoir; ma tante et moi, nous demandâmes tout de suite de suivre ma mère, mais comme le décret ne le disait pas, on nous le refusa.

Ma mère fit le paquet de ses hardes, les municipaux ne la quittèrent pas, elle fut obligée de s'habiller devant eux. On lui demanda ses poches, qu'elle donna ; ils les fouillèrent, ôtèrent tout ce qui était dedans, quoique cela ne fut point du tout important, en firent un paquet qu'ils dirent qu'on ouvrirait au tribunal révolutionnaire devant ma mère. Ils ne lui laissèrent qu'un mouchoir et un flacon, de peur qu'elle ne se trouva mal.

Ma mère partit enfin après m'avoir bien embrassée et m'avoir recommandé d'avoir du courage et soin de ma santé. Je ne répondis (rien) à ma mère, bien convaincue que je la voyais pour la dernière fois.

Ma Mère s'arrêta encore au bas de la Tour, parce que les municipaux firent un procès-verbal pour se décharger de sa personne.

En sortant, ma Mère s'attrapa la tête au guichet, ne le croyant pas si bas; elle ne se fit pourtant pas beaucoup de mal[1]; ensuite elle monta en voiture avec un municipal et deux gendarmes.

Arrivée à la conciergerie, on la mit dans la chambre la plus humide et mal-saine de la prison. Elle eut toujours un gendarme avec elle qui ne la quitta ni jour ni nuit.

Ma Tante et moi, inconsolables, nous passâmes la nuit dans les larmes. On avait assuré à ma tante, quand ma mère (partit), qu'elle pouvait être tran-

[1] Édition Baudouin : *En sortant, elle se frappa la tête au guichet, ne pensant pas à se baisser : on lui demanda si elle s'était fait mal : Oh ! non, dit-elle, rien à présent ne peut me faire mal !*

quille et qu'il ne lui arriverait jamais rien. C'était une grande consolation pour moi de n'être pas séparé d'une tante que j'aimais tant, mais, hélas! tout changea et je l'ai perdue.

Le lendemain du départ de ma mère, ma Tante demanda encore instamment en son nom et au mien d'être réunies à ma Mère; nous ne pûmes jamais l'obtenir, ainsi que de savoir de ses nouvelles. Ma tante et moi nous le demandâmes bien souvent et nous ne pûmes jamais l'obtenir.

Comme nous savions que ma mère ne pouvait pas boire de l'eau de rivière, parce qu'elle lui faisait mal, nous demandâmes aux municipaux de faire porter à ma Mère de l'eau de Viledavré, qui venait tous les jours au Temple; ils y consentirent, prirent un arrêté, mais il arriva un autre de leurs collègues qui s'y opposa.

Quelques jours après, ma Mère envoya demander de ses affaires et entr'autre son tricot, qu'elle aimait beaucoup parce qu'elle faisait une paire de bas pour mon frère; nous le lui envoyâmes[1], mais nous sûmes depuis qu'on ne le lui avait pas donné, de peur qu'elle ne se fit mal avec les aiguilles.

Nous savions un peu de nouvelles de mon frère par les municipaux, cela ne dura pas longtems. Nous l'entendions tous les jours chanter avec Simon

[1] Edition Baudouin. — « ... *Nous le lui envoyâmes, ainsi que tout ce que nous trouvâmes de soie et de laine, car nous savions combien elle aimait à s'occuper : elle avait toujours eu autrefois l'habitude de travailler sans cesse, excepté aux heures de représentation. Aussi avait-elle fait une énorme quantité de meubles, et même un tapis et une infinité de gros tricots de laine de toutes les espèces.* »

la Carmagnole, l'air des Marseillais, et mille autres horreurs.

Simon lui mit le bonnet rouge sur la tête et une carmagnole dessus le corps. Il lui faisait chanter aux fenêtres pour être entendu de la garde, avec des juremens affreux contre Dieu, sa famille et les Aristocrates. Ma mère, heureusement, n'entendit pas toutes ces horreurs; elle était partie.

Avant son départ, on était venu chercher chez nous les habits de couleur de mon frère; ma mère dit qu'elle espérerait qu'il ne quitterait pas le deuil, mais c'était la première chose que Simon avait faite, de lui ôter son habit noir.

Le changement de vie et les mauvais traitemens rendirent mon frère malade à la fin d'août. Simon le faisait manger horriblement, ainsi que beaucoup boire de vin que mon frère détestait; tout cela lui donna la fièvre; il prit une médecine qui ne lui fit pas de bien et sa santé se dérangea. Il était extrêmement engraissé, mais pas très grandi. Simon cependant lui faisait faire de l'exercice et prendre l'air sur la Tour.

Je fus incommodée au commencement de septembre, d'inquiétude sur ma Mère; je n'entendais pas battre le tambour que je ne craignis un nouveau 2 septembre.

Nous passâmes le mois de septembre assez tranquillement, nous montions sur la Tour tous les jours, les municipaux faisaient la visite exactement trois fois par jour, mais leur sévérité n'empêcha pas que nous sûmes des nouvelles, et particulièrement de ma mère, dont nous étions inquiètes.

Nous apprîmes qu'on l'accusait d'avoir eu des correspondances au dehors. Aussitôt nous jettâmes nos écritoires et nos crayons, craignant qu'on nous fît déshabiller devant Mme Simon, et que les choses que nous avions ne compromissent ma mère. Nous les avions toujours conservés, de l'encre, des plumes et des crayons, malgré les fouilles; je ne crains plus de le dire, puisque mes parents ne sont plus!

Nous sûmes aussi que ma mère avait pensé se sauver, que la femme du concierge était sensible et avait soin de ma mère. Nous apprîmes après qu'elle avait subi un interrogatoire secret, mais sans savoir sur quoi.

Les municipaux vinrent encore nous demander du linge pour ma mère, mais ne voulurent pas nous dire des nouvelles de sa santé. On nous ôta la tapisserie que nous avions, croyant que c'étaient des caractères magiques et dangereux.

Le 21 de septembre, à une heure du matin, arriva Hébert et plusieurs municipaux pour exécuter un arrêté de la commune, qui portait que nous serions resserré (*sic*) beaucoup davantage. Il ordonnait que ma tante et moi nous resterions ensemble, que Tison nous serait ôté et mis dans la Tourelle pour y rester prisonnier, que nous serions réduites au pur nécessaire, que nous aurions un tour à notre porte d'entrée, par lequel on ferait passer les alimens, et qu'excepté Henriot, le porteur d'eau et de bois, personne n'entrerait dans nos chambres.

Le tour à la porte ne fut pas exécutée, et les municipaux entraient trois fois par jour et faisaient stric-

tement la visite des barreaux de fer, des armoires et des commodes.

Nous fûmes obligées de faire nous-mêmes nos lits, et de balayer nos chambres, chose qui durait longtems, par le peu d'habitude que nous en avions dans les commencements. Nous n'eûmes plus du tout personne pour nous servir.

Hébert, en emmenant Tison, dit à ma tante : « Dans la République française, l'égalité étant la première des lois, et dans les prisons, les détenus n'ayant personne pour les servir, il allait ôter Tison » ; ma tante ne dit rien.

On nous ôta toutes les commodités pour nous traiter avec dureté[1] ; nous ne pûmes même pas avoir le nécessaire. Quand nos repas arrivaient, on fermait brusquement la porte pour que nous vissions pas les gens qui nous les apportaient.

Nous ne pûmes plus savoir aucune nouvelle, excepté par les colporteurs, mais encore très mal. On nous défendit de monter sur la Tour, on nous ôta nos draps, de peur que nous ne descendîmes par la fenêtre. On nous en donna de sales et gros.

Je crois que c'est dans ce temps-là qu'a commencé le procès de ma mère ; j'ai appris depuis sa mort qu'on avait voulu la faire sauver de la conciergerie, et que, par malheur, ce charmant dessein n'avait pas réussi. On m'a assuré (*sic*) que les gendarmes qui la gardaient et la femme du concierge étaient gagnés,

[1] Edition Baudouin. — « ... *On nous priva de tout ce qui était commode, par exemple du fauteuil qui servait à ma tante et de mille autres choses.* »

et qu'elle avait vu plusieurs personnes dans sa prison, entr'autre un prêtre qui lui a administré les sacrements qu'elle a reçu avec grande piété.

Le coup manqua de se sauver, parce qu'on lui avait recommandé de parler à la seconde garde, qu'elle s'était trompée et avait parlé à la première. D'autres disent qu'elle était déjà hors de sa chambre, et avait descendu l'escalier, quand un gendarme s'opposa à son départ, quoiqu'il fût gagné, et qu'il obligea ma mère de rentrer chez elle, ce qui fit échouer l'entreprise.

Nous ne sûmes rien de tout cela dans le tems. Nous apprîmes seulement que ma mère avait vu un chevalier de S^t^-Louis, qui lui avait donné un œillet dans lequel était un billet ; mais comme nous fûmes resserrées *sic*, nous ne pûmes pas en savoir la suite.

Tous les jours nous avions des visites et des fouilles des municipaux : le 24 septembre entr'autre, ils arrivèrent à quatre heures pour faire une visite complette et ôter l'argenterie et la porcelaine ; ils emportèrent le peu qu'ils trouvèrent chez nous, mais n'ayant pas trouvé leur compte, ils eurent la bassesse de nous accuser d'en avoir volé. Quelle indignité, tandis que c'étaient leurs collègues qui l'avaient pris.

Dans la commode de ma Tante, ils trouvèrent un rouleau d'or ; ils s'en emparèrent sur-le-champ, et ensuite interrogèrent soigneusement ma Tante, sur qui lui avait donné cet or, depuis quand et pourquoi elle l'avait conservé. Ma tante dit que c'était M^me^ de

Lamballe qui le lui avait donné après le 10 août et que malgré les fouilles elle l'avait conservé.

Ils lui demandèrent qui l'avait donné à Mme de Lamballe, ma tante ne voulut pas le dire[1]. Ils m'interrogèrent aussi, me demandèrent mon nom et nous firent signer leur procès-verbal.

Le 8 d'octobre, à midi, comme nous venions de finir nos chambres et que nous nous habillions, arriva Pache, Chaumet, David, membres de la convention, avec plusieurs municipaux ; ma Tante ouvrit quand elle fut habillée, et Pache se retournant vers moi me pria de descendre.

Ma Tante demanda de me suivre ; on le lui refusa. Elle demanda si je remonterais, on l'en assura et Chaumet lui dit : « Vous pouvez compter sur la parole d'un bon républicain, elle remontera. »

J'embrassai ma tante et je descendis ; j'étais très embarrassée ; c'était la première fois que je me trouvais seule avec une douzaine d'hommes, je ne savais ce qu'ils me voulaient ; enfin je me recommandai à Dieu et je descendis.

Chaumet, dans l'escalier, voulut me faire des politesses, je n'y répondis pas. Arrivée chez mon frère, je l'embrassai tendrement ; Mme Simon me l'arracha et me dit de passer dans l'autre chambre. Chaumet me dit de m'y asseoir, ce que je fis ; il s'assit en face de moi ; un municipal prit la plume.

Chaumet me demanda mon nom.

[1] Edition Baudouin. — « *Effectivement les femmes de Madame la princesse de Lamballe avaient trouvé moyen de lui faire passer de l'argent au Temple, et elle l'avait partagé avec mes parents.* »

— Thérèse.

— Dites la vérité ?

— Oui, Monsieur.

— Cela ne regarde ni vous, ni vos parens.

— Cela ne regarde pas ma mère ?

— Non, mais des personnes qui n'ont pas fait leur devoir. Connaissez-vous les citoyens Toulan, Lepitre, Vincent, Bruno, Beugnot, Moëls, Michonis ?

— Non.

— Comment ! vous ne les connaissez pas ! On les accuse pourtant d'avoir parlé à vos parens et de leur avoir appris des nouvelles du dehors.

— Non, Monsieur, cela est faux.

— Surtout pour Toulan, un petit Gascon qui venait souvent ?

— Je ne le connais pas plus que les autres.

— Vous souvenez-vous d'un jour où vous êtes restée seule dans une tourelle avec votre frère ?

— Oui.

— Vos parens vous y avez mis pour parler plus à leur aise avec ces gens-là.

— Non, Monsieur, mais pour nous accoutumer au froid.

— Que fîtes-vous dans cette tourelle ?

— Nous parlâmes.

— Et en sortant, vous êtes-vous aperçue qu'ils parlaient à vos parens ?

— J'ai pris un livre, j'ignore ce qui s'est passé.

Chaumet m'interrogea ensuite sur mille vilaines choses dont on accusait ma mère ; je répondis avec vérité que cela n'était pas vrai, mais une infâme

calomnie ; ils insistèrent beaucoup : mais je m'en tins toujours sur la négative, qui était la vérité.

Il me parla ensuite de Varennes, me fit beaucoup de questions auxquelles je répondis le mieux que je pus sans compromettre personne.

Enfin mon interrogatoire finit à 3 heures. Je demandai avec chaleur à Chaumet d'être réunie à ma mère, disant avec vérité que je l'avais demandé avec ma Tante plus de mille fois.

— Je n'y peux rien.

— Quoi ! Monsieur, vous ne pouvez pas l'obtenir du conseil général ?

— Je n'y ai aucune autorité.

Il me fit ensuite reconduire chez moi avec trois municipaux et me recommanda de ne rien dire à ma Tante, qu'on allait aussi faire descendre.

En arrivant, j'embrassai ma tante ; on lui dit de descendre, ce qu'elle fit. On lui fit les mêmes questions qu'à moi ; elle répondit à peu près les mêmes choses que moi.

Elle dit qu'elle connaissait de nom et de visage les municipaux dont on lui parlait, mais elle nia toute correspondance au dehors, ainsi que toutes les vilaines choses sur quoi on m'avait interrogée.

Elle remonta à 4 heures ; son interrogatoire ne dura qu'une heure, et le mien en avait duré 3.

Chaumet nous avait assuré que cela ne regardait ni ma mère ni nous ; mais nous jugeâmes bien qu'il nous avait trompé ; nous eûmes, hélas ! raison, car ils interrogèrent ma mère et la jugèrent peu de tems après.

Je ne sais pas bien l'histoire du procès de ma mère, j'en dirai seulement ce que j'ai pu découvrir.

Elle eut deux défenseurs, MM. du Coudrai et Chauvau On fit paraître devant elle énormément de personnes : Simon et Mathé, guichetiers du Temple y comparurent. Ma mère avait aussi dans son portefeuille une adresse de plusieurs personnes, on les fit venir au tribunal, entre autres Brunier, le médecin. On lui demanda s'il connaissait ma mère.

— Oui.

— Depuis quand ?

— Depuis 1778, qu'elle m'a confié le soin de la santé de ses enfans.

— Avez-vous, quand vous avez été au Temple, procuré aux détenus des correspondances du dehors?

— Non.

Et ma mère reprit :

— Le médecin Brunier n'est jamais venu au Temple et ne nous a approché qu'en présence d'un municipal.

Enfin, chose inouïe, l'interrogatoire de ma mère dura sans discontinuer trois jours et trois nuits : on lui reprocha toutes les choses indignes sur quoi Chaumet nous avait interrogé. Elle répondit à cette infâme accusation : « J'en appelle à toutes les mères sensibles », réponse qui attendrit le peuple ; les juges eurent peur et se dépêchèrent de la condamner à mort.

Ma Mère qui avait beaucoup de religion depuis qu'elle était à la conciergerie, entendit sa sentence avec calme et courage ; on lui donna un prêtre jureur pour ses derniers momens, elle ne voulut pas s'en servir.

Quoi que lui dit cet homme, ma mère lui répondit avec douceur, mais ne voulut pas se servir de son ministère. Elle se mit à genoux, pria Dieu toute seule pendant longtems, soupa un peu, ensuite se coucha, et dormit quelques heures.

Le lendemain[1], ayant fait à Dieu le sacrifice de sa vie, elle alla à la mort avec courage, au milieu des injures qu'un malheureux peuple égaré jettait sur elle.

Son courage ne l'abandonna pas sur la charette ni sur l'échaffaud. Elle en montra autant dans sa mort que dans sa vie.

Ainsi mourut le 10 d'octobre 1793, Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, fille des Empereurs, et femme d'un roi de France. Elle était âgée de 37 ans, 11 mois, ayant été en France 23 ans depuis qu'elle était mariée, et morte 8 mois après le roi Louis XVI, son mari.

III

Nous ignorâmes, ma tante et moi, la mort de ma mère, et quoique nous ayons entendu crier par un colporteur qu'on voulait la juger sans désemparer, l'espérance, qui est si naturelle aux malheureux, nous fit croire qu'on la sauverait.

Nous ne pouvions pas aussi imaginer l'indigne con-

[1] Edition Baudouin. — « ... *Sachant que le curé de Sainte-Marguerite était en prison en face d'elle, elle s'approcha de la fenêtre, regarda la sienne, et se mit à genoux. On m'a dit qu'il lui avait donné l'absolution ou sa bénédiction.* »

duite de l'empereur, qui laissa la reine, sa parente, périr sur l'échaffaud sans faire des démarches pour la sauver. C'est pourtant ce qui est arrivé, mais nous ne pouvions pas croire ce dernier trait d'indignité de la maison d'Autriche[1].

Cependant il y avait des instans où nous craignons beaucoup pour ma mère, voyant la rage du peuple contre elle.

Je suis toujours restée dans ce malheureux doute, un an et demi, où j'appris mon malheur et la mort de ma vertueuse et auguste Mère.

Nous apprîmes par les colporteurs la mort du duc d'Orléans ; ce fut la seule nouvelle que nous sûmes l'hyver.

Les fouilles recommencèrent, on nous traita avec dureté : ma tante, qui avait un cotère au bras, eut beaucoup de peine à obtenir de quoi le soigner, on la fit attendre longtemps ; enfin, un jour, un municipal remontra l'inhumanité d'un tel procédé et envoya chercher de l'onguent.

On m'ôta aussi les bouillons de jus d'herbes que je prenais le matin pour ma santé.

Ma tante n'ayant plus de poisson les jours maigres, demanda instamment qu'on lui donnât des plats maigres pour pouvoir remplir ce devoir ; on les lui refusa, en disant que par l'égalité, il n'y avait pas de différence dans les jours, qu'il n'y avait plus de

[1] Dans l'édition Baudouin, ce paragraphe est atténué de la sorte : « *Nous nous refusions à croire à un abandon général, au reste je ne sais pas encore comment les choses se sont passées au dehors, ni si moi-même je sortirai jamais de cette prison, quoiqu'on m'en ait donné l'espérance.* »

semaines, mais des décades. On nous apporta un nouvel almanach, mais nous n'y regardâmes pas.

Un autre jour que ma tante demandait encore du maigre, on lui dit : « Mais citoyenne, tu ne sais pas ce qui se passe ; on n'a pas au marché tout ce qu'on veut. » Ma tante ne le demanda plus.

Nous eûmes toujours des fouilles et particulièrement au mois de novembre. Il fut ordonné de nous fouiller tous les jours, trois fois dans la journée. Il y eut une fouille, entr'autres, qui dura depuis 4 heures jusqu'à 8 heures et demi du soir. Les quatre municipaux qui la firent étaient absolument ivres. On ne peut pas se faire d'idées de leurs propos, de leurs injures et de leurs juremens, pendant ces 4 heures.

Ils nous emportèrent plusieurs bêtises, comme des chapeaux, des cartes avec des rois et des livres où il y avait des armes ; ils laissèrent les livres de piété, mais après avoir dit mille impiétés.

Simon nous accusa de faire des faux assignats, et d'avoir des correspondances au dehors ; il prétendit que nous avions communiqué avec mon père pendant son procès. Simon fit cette déclaration au nom de mon frère qu'il força de signer.

Ce bruit qu'il croyait être de faux moyonneur (*sic*) était le bruit de notre trictrac, parce que nous y jouions le soir.

L'hiver se passa assez tranquillement ; beaucoup de visites et de fouilles, mais on nous donna du bois.

Le 19 de janvier, nous entendîmes un grand bruit chez mon frère, ce qui nous fit conjecturer qu'il s'en allait du Temple, et nous en fûmes convaincues,

quand, regardant par un trou de notre abat-jour, nous vîmes emporter beaucoup de paquets.

Les jours d'après, nous entendîmes ouvrir sa porte et toujours persuadé qu'il était parti, nous crûmes qu'on avait mis en bas quelque prisonnier Allemand ou étranger, et nous l'avions déjà baptisé Melchisédec, pour lui donner un nom ; mais j'ai su depuis que c'était seulement Simon qui était parti, qu'on lui avait dit de choisir ou de municipal ou de gardien de mon frère et qu'il avait opté pour la première charge, et qu'on avait eu la cruauté de laisser mon malheureux petit frère tout seul.

Barbarie inouïe de laisser un malheureux enfant de 8 ans seul, enfermé dans sa chambre, sous verrous et clefs, n'ayant aucun secours et qu'une mauvaise sonnette qu'il ne tirait jamais, aimant mieux manquer de tout que de demander à ses persécuteurs.

Il était dans un lit qui ne fut pas fait de six mois, mon frère n'ayant pas la force de le faire ; les punaises et les puces le couvraient, son linge et sa personne en étaient pleins. Ses ordures restèrent dans sa chambre : jamais il ne les jettaient *sic*, ni personne non plus : la fenêtre, n'était jamais ouverte, on ne pouvait tenir dans sa chambre par l'odeur infecte. De son naturel il était sale et paresseux[1], car il aurait pu avoir plus de soin de sa personne.

Souvent on ne lui donnait pas de lumière : ce malheureux mourait de peur, mais ne demandait jamais

[1] Édition Baudouin : *Il est vrai que mon frère se négligeait.*

rien. Il passait sa journée sans rien faire, et cet état où il vécut fit beaucoup de mal à son moral et à son phisique ; ce n'est pas que sa santé se soit dans la suite dérangée[1] ; mais le temps qu'il s'est encore bien porté prouve sa bonne constitution.

On nous tutoya beaucoup pendant l'hyver.

Ma tante fit tout le carême en entier, quoique n'ayant pas de quoi vivre. Elle ne déjeunait point, prenait à dîner une écueille de café ; à soupé, de pain.

Il n'y a rien de si édifiant que cette conduite, qui dura tout le carême. Depuis le temps qu'on lui avait refusé du poisson, elle n'avait pas manqué pour cela de faire maigre.

Au commencement du printems, on nous ôta la chandelle ; nous ne pûmes plus en avoir ; nous soupions à 7 heures et demie, 8 heures, et nous couchions tout de suite parce qu'on n'y voyait pas.

Il ne se passa rien de remarquable jusqu'au 9 de mai. Au moment où nous nous couchions, on ouvrit nos verrous et on vint frapper à notre porte ; ma Tante dit qu'elle passait sa robe, on dit que cela n'était pas si long, et on frappa si fort, qu'on pensa enfoncer la porte.

Ma tante ouvrit quand elle fut habillée.

On lui dit.

[1] Édition Baudouin, au lieu de ce dernier membre de phrase se trouve celui-ci : *ce n'est pas étonnant qu'il soit tombé dans un marasme effrayant*. Je donne la phrase telle que Madame Royale l'a écrite ; mais je dois ajouter que dans l'édition de 1893 on a mis en note le mot *étonnant*, de façon à ce qu'on lit : *ce n'est pas* [étonnant] *que sa santé se soit à la suite dérangée*. Il peut se faire que Madame ait oublié un mot ; mais son texte ayant un sens, tel qu'elle l'a écrit, nous lui laissons sa forme primitive.

— Citoyenne, veux-tu bien descendre ?

— Et ma nièce ?

— On s'en occupera après.

Ma Tante m'embrassa et me dit qu'elle allait remonter.

— Non citoyenne, tu ne remonteras pas, prends ton bonnet et descends.

Ils accablèrent ma Tante d'injures; ma Tante les souffrit avec patience, prit son bonnet, ensuite elle m'embrassa, me dit d'avoir du courage et d'espérer toujours en Dieu.

Elle sortit avec ces diables. Arrivée en bas, on lui demanda ses poches, où il n'y avait rien. Cela dura longtems, parce que les municipaux firent un procès-verbal pour se décharger de sa personne.

Enfin, après mille injures, elle partit avec l'huissier du tribunal : elle monta en fiacre et arriva à la conciergerie où elle passa la nuit.

Le lendemain, elle fut traduite au tribunal ; on lui fit trois questions :

— Son nom ?

— Elisabeth.

— Où es-tu le 10 d'août ?

— Au château des Thuileries, auprès de mon frère.

— Qu'as-tu fait de tes diamants ?

— Je ne sais pas, du reste, toutes les questions sont inutiles, vous avez résolu ma mort, j'ai fait à Dieu le sacrifice de ma vie, et je suis prête à mourir.

On la condamna à mort. Elle se fit conduire dans la chambre de ceux qui devaient périr avec elle. Elle les exhorta tous à la mort.

Sur la charrette, elle eut toujours le même calme, encourageant les femmes qui étaient avec elle.

Le peuple l'admira et ne l'insulta point.

Arrivée au pied de l'échaffaud, on eut la cruauté de la faire périr la dernière. Toutes les femmes, sortant de la charrette, lui demandèrent la permission de l'embrasser ; ce qu'elle fit avec sa douceur ordinaire en les encourageant.

Ses couleurs ne l'abandonnèrent pas jusqu'au dernier moment, qu'elle souffrit avec force et religion, où son âme se sépara de son corps pour aller jouir du bonheur dans le sein d'un Dieu qu'elle avait toujours beaucoup aimé.

Marie-Philippine-Elisabeth-Hélène, sœur du roi Louis 16 mourut le 10 de mai 1794, âgée de trente ans. Ayant toujours été un modèle de vertu, n'ayant eu jamais les écarts de la jeunesse. Depuis l'âge de 15 ans, elle s'était donnée à Dieu, et ne songea plus qu'à son salut

Depuis 89 que je la connais plus, je n'ai jamais trouvé en elle que religion, grand amour de Dieu, horreur du péché, douceur, modestie, courage et grand attachement à sa famille pour qui elle a sacrifié sa vie, n'ayant jamais voulu quitter le Roi mon père ; enfin ce fut une princesse digne du sang dont elle sortait.

Je ne puis en dire assez de bien par les bontés qu'elle a eu (*sic*) pour moi, qui n'ont fini qu'avec sa vie. Elle me regarda toujours comme une fille et moi je la vis toujours comme une seconde mère et, je lui en donnai tous les sentimens.

Nous avions absolument le même caractère, nous nous ressemblions beaucoup. Puissé-je avoir ses vertus, et l'aller retrouver un jour, dans le sein de Dieu, où je ne doute point qu'elle jouisse du prix de sa vie et de sa mort qui ont été si méritoires.

IV

Je restai dans une grande désolation quand je me vis séparée de ma Tante ; je ne savais pas ce qu'elle était devenue, on ne voulut pas me le dire. Je passai une bien triste nuit, et quoique je fusse bien inquiète d'elle, j'étais loin de croire que j'allais la perdre dans quelques heures, je croyais fermement qu'elle était hors de France.

Cependant la manière dure dont on l'avait emmenée me faisait craindre pour elle : je passai la nuit dans ces incertitudes ; le lendemain matin, je demandai aux municipaux ce qu'elle était devenue : ils me dirent qu'elle avait été prendre l'air ; je leur demandai d'être réunie à ma mère, puisque j'étais séparée de ma tante, et de savoir des nouvelles de cette dernière ; ils me dirent qu'ils en parleraient.

On vint ensuite m'apporter la clef de l'armoire où était le linge de ma Tante ; je leur demandai de le lui faire passer, parce que ma Tante n'en avait point; ils me dirent qu'ils ne le pouvaient pas.

Je demandais souvent aux municipaux d'être réunie à ma Mère et de savoir des nouvelles de ma Tante ; ils me dirent toujours qu'ils en parleraient.

Enfin voyant que mes demandes n'avaient pas de fruit et me souvenant que ma tante m'avait dit que si j'étais jamais seule, mon devoir était de demander une femme, je le fis avec répugnance, bien sûre d'être refusée.

En effet, quand je demandai aux municipaux une femme, ils me dirent :

— Citoyenne, conseil général, nous verrons.

Ils redoublèrent de sévérité pour moi, ils m'ôtèrent les couteaux qu'ils m'avaient rendu.

Ils me dirent.

— Citoyenne, dis-nous donc, est-ce que tu as beaucoup de couteaux ?

— Non, Monsieur, deux.

— Et dans ta table à toilette, tu n'en as pas, ni de ciseaux ?

— Non, Monsieur, non.

Une autre fois, ils m'ôtèrent le briquet; ils arrivèrent pour m'interroger et dirent, ayant trouvé le poêle chaud :

— Peut-on savoir pourquoi tu as fait du feu ?

— Pour mettre mes pieds dans l'eau.

— Avec quoi as-tu allumé le feu ?

— Avec le briquet.

— Qui te l'as donné ?

— Il est resté de Tison.

— Ne t'a-t-on rien donné depuis ?

— Si, des allumettes et de l'amadou.

— Quand ?

— Il y a 8 mois.

— Qui te l'a donné ?

— Je ne sais pas.

— Provisoirement, nous allons ôter le briquet.

— Comme il vous plaira.

— C'est pour ta sûreté, de peur que tu ne t'endorme, et ne brûle auprès du feu.

— Je vous remercie.

— Tu n'as pas autre chose ?

— Non, Monsieur.

— En honneur et conscience, tu nous assures que tu n'as pas autre chose ?

— Pour cela, non, Monsieur.

Souvent c'étaient des scènes comme cela, encore des visites.

Il vint un jour un homme que je crois qui était Robespierre ; les municipaux avaient beaucoup de respect pour lui et sa visite fut un secret; les gens de la tour ne surent pas qui il était. Il vint chez moi, me regarda insolemment, regarda les livres, et après avoir chuchoté avec les municipaux il s'en alla.

Les gardes étaient souvent ivres, cependant nous restâmes tranquilles, mon frère et moi, chacun dans notre appartement, jusqu'au 9 thermidor.

Les municipaux laissèrent toujours mon frère languir dans son ordure et n'entrait qu'aux repas, sans avoir pitié de ce malheureux enfant; il n'y en eut qu'un qui parla de la dureté qu'on exerçait envers mon frère, il fut chassé le lendemain.

Pour moi, je ne demandais à ces gens que l'absolu nécessaire, souvent ils le refusait avec dureté ; je balayais mes chambres tous les jours ; elles étaient

fini à neuf heures pour le déjeuner, que les gardes entraient.

Ils ne voulurent plus me donner des livres et je n'avais que des livres de piété, des voyages, que j'avais lus mille fois, et un tricot qui m'ennuyait beaucoup.

Tel était notre état, quand le 9 thermidor arriva. Nous entendîmes battre la générale, sonner le tocsin; je fus très inquiète. Les municipaux qui étaient de garde au Temple ne changèrent pas; je n'osai pas leur demander ce qui se passait de crainte d'être refusée.

Enfin, le 10 thermidor, à 6 heures du matin, j'entendis un bruit affreux au Temple; la garde criait aux armes, le tambour rappelait, les portes se fermaient et s'ouvraient. Tout ce tapage était pour des membres de la Convention nationale, qui venait voir si tout était tranquille.

J'entendis les verrous de mon frère qu'on ouvrait; je me jetai à bas de mon lit et j'étais habillée quand les membres de la convention Barras et Delmas, arrivèrent chez moi. Ils étaient en grand costume, ce qui m'étonna un peu, parce que je n'y étais pas accoutumée.

Barras me parla, m'appela par mon nom; il fut étonné de me trouver levée. Il me dit encore d'autres choses auxquelles je ne répondis pas, tant j'étais surprise. Enfin, voyant qu'ils restaient toujours, je leur dis que je ne m'attendais pas à les voir si matin.

Ils sortirent et je les entendis haranguer la garde qui était sous les fenêtres, d'être fidèles à la convention nationale. Il s'éleva mille cris de Vive la Répu-

blique! Vive la convention ! La garde fut redoublée, les trois municipaux qui étaient au Temple y restèrent trois jours.

Enfin à la fin du troisième, à 9 heures et demie, comme j'étais dans mon lit, n'ayant pas de chandelle, mais que je ne dormais pas, inquiète de ce qui se passait, on ouvrit ma porte pour me montrer à Laurent, commissaire de la convention, chargé de garder mon frère et moi.

Je me levai : ces messieurs ils firent une grande visite, en montrant tout à Laurent, et ils s'en allèrent.

Le lendemain à dix heures, Laurent entra dans ma chambre, et me demanda avec politesse si je n'avais besoin de rien. Il entrait tous les jours trois fois par jour, mais il était d'une grande politesse et ne faisait jamais la visite des barreaux.

La convention revint trois jours après; elle eut pitié de l'état de mon frère, et ordonna qu'on le traita mieux.

Laurent fit descendre pour mon frère un lit qui était chez moi, le sien étant plein de punaises; ensuite il donna des bains à mon frère et le lava de la vermine dont il était couvert. Cependant on le laissa toujours seul dans sa chambre.

Je demandai bientôt à Laurent ce qui me tenait à cœur, c'est-à-dire de savoir des nouvelles de mes parens dont j'ignorais la mort, et surtout d'être réunie à ma mère ; il me dit que cela ne le regardait.

Le lendemain, il vint des gens en écharpes, à qui je fis la même question : ils me dirent que cela ne les regardait pas, et qu'ils ne savaient pas pourquoi je

demandais de n'être plus ici, parce qu'il leur paraissait que j'y étais bien.

— Oui, Monsieur, on y était très bien pour le local, mais très mal pour le cœur, parce que, quand on est séparé de sa mère depuis deux ans sans savoir de ses nouvelles, c'est très triste.

— Vous n'êtes pas malade ?

— Non, Monsieur, mais c'est la plus cruelle maladie que celle du cœur.

— Je vous dis que nous n'y pouvons rien, et je vous conseille de prendre patience et d'espérer en la bonté et la justice des Français.

Je ne répondis rien.

Le reste de l'été se passa très tranquillement. Je fus éveillée un matin par l'explosion de Grenelle. Mon frère resta toujours seul chez lui pendant tout l'été.

Laurent entrait chez lui trois fois ; mais par peur de se compromettre, il n'osait pas. Il avait plus de soin de moi, aussi je n'ai qu'à me louer de ses manières avec moi ; pendant les trois mois qu'il a été seul il m'a souvent demandé si je n'avais besoin de rien, et m'a priée de lui demander ce que je voudrais, et de le sonner. Il me rendit le briquet et de la chandelle.

A la fin d'octobre, comme je dormais, à une heure du matin, on ouvrit ma porte ; je me levai, j'ouvris et je vis entrer deux hommes du comité avec Laurent ; ils me regardèrent et sortirent sans me rien dire.

Au commencement de novembre arriva (*sic*) des commissaires civils, c'est-à-dire un homme de cha-

que section, qui venait passer 24 heures au Temple pour constater l'existence de mon frère.

Il arriva aussi les premiers jours de novembre un autre commissaire de la convention pour être avec Laurent, nommé Gomin. Il eut un soin extrême de mon frère, fut pénétré de l'état où il le trouva; cela lui fit tant de peine qu'il voulut tout de suite donner sa démission: mais cependant pour adoucir les tourments de mon frère, il se résolut d'y rester.

On laissait ce malheureux enfant depuis la fin du jour jusqu'au soupé, à huit heures, sans lumière, il mourait de peur, n'aimant pas l'obscurité, mais Laurent ne voulait pas monter l'escalier pour lui en porter.

Mais Gomin lui en donna à la fin du jour, et même passa quelques heures avec lui pour l'amuser. Gomin s'aperçut bientôt que les genoux et les poignets de mon frère étaient enflés, il crut qu'il allait se noyer, en parla au comité et demanda qu'il put descendre dans le jardin pour faire de l'exercice.

Gomin, cependant, fit descendre mon frère dans sa chambre, en bas, dans le petit salon, ce que mon frère aimait beaucoup, parce qu'il aimait à changer de lieu. Il s'aperçut bientôt des attentions de Gomin pour lui; il en fut touché, ce malheureux étant depuis longtemps accoutumé qu'aux mauvais traitemens.

Le 19 décembre, le comité de sûreté générale vint au Temple; ils virent mon frère pour sa maladie, ils vinrent aussi chez moi, mais ne me dirent rien.

L'hiver se passa assez tranquillement; je fus très contente de l'honnêteté de mes gardiens. Ils voulu-

rent faire mon feu, ce qui me fit plaisir et ils me donnèrent des livres. Laurent m'en avait déjà donné un peu, ils me donnèrent beaucoup de bois.

Mon frère eut pendant l'hyver quelques accès de fièvre; il était toujours auprès du feu et on ne pouvait pas l'en tirer, il n'aimait pas à marcher. Laurent et Gomin le firent monter sur la Tour pour prendre l'air, mais il y restait à peine un quart d'heure et on avait beau le presser il ne voulait pas marcher, sa maladie étant déjà bien commencée et ses genoux s'enflant toujours de plus en plus.

Laurent s'en alla, accusé de terrorisme; on mit à sa place un nommé Lasne, bien bon homme, qui eut avec Gomin bien soin de mon frère.

Au commencement du printemps, ils m'engagèrent à monter sur la tour, ce que je fis.

La maladie de mon frère empirait de jour en jour, ses forces diminuaient, son esprit même s'en ressentait de la dureté qu'on avait exercée et tombait sensiblement.

Le comité de sûreté générale envoya pour le soigner le médecin Dusseaux; il se chargea cependant de guérir mon frère, quoique sa maladie fût dangereuse.

Mais Dusseaux mourut, on lui donna pour successeur le médecin Dumangin et le chirurgien Pelletan; ils ne virent pas d'espérance à l'état de mon frère. On lui donna des drogues qu'il prit avec peine, cependant il les avalait.

Sa maladie heureusement ne le faisait pas beaucoup souffrir, c'était plutôt un engourdissement et

abattement que douleur vive, il se consumait comme un vieillard. Il eut plusieurs crises fâcheuses; la fièvre le prit et, ses forces diminuant toujours, il expira doucement sans agonie le 9 de Juin à trois heures après Midi après avoir eu la fièvre 8 jours et deux jours allité. Il était âgé de 10 ans 2 mois.

Les commissaires pleurèrent amèrement, tant il s'était fait aimer d'eux par ses qualités aimable.

Il avait beaucoup d'esprit, mais sa prison lui avait fait beaucoup de tort et même, s'il eut vécu, il y aurait eu à craindre qu'il ne devînt imbécile.

Il avait toutes les bonnes qualités de son père; sans sa prison, il aurait été un grand homme, car il avait du caractère, aimait bien sa patrie et les grandes choses à exécuter[1].

Ce n'est point vrai qu'il est (*sic*) été empoisonné, comme on l'a dit, et le dit encore, c'est faux par le témoignage des médecins qui ont ouvert son corps, et n'ont pas trouvé le moindre de poison.

Les drogues qu'il apris (*sic*) dans sa dernière maladie ont été décomposées et on les a trouvées saines.

Il aurait pu être empoisonné par la commune, mais c'est faux; le seul poison qui a abrégé ses jours est la malpropreté où il a vécu près d'un an et la dureté qu'on a exercée envers lui.

Telle a été la vie de mes vertueux et malheureux

[1] Ce paragraphe entier est supprimé dans l'édition Baudouin. En outre, au lieu de : *il y aurait eu a craindre qu'il ne devint imbécile*, il y a : *à craindre que son moral n'en eut été affecté.*

parens durant les dernières années de leur auguste vie.

J'atteste que ce mémoire contient vérité.

MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE.

Fait à la tour du Temple ce 14 octobre.

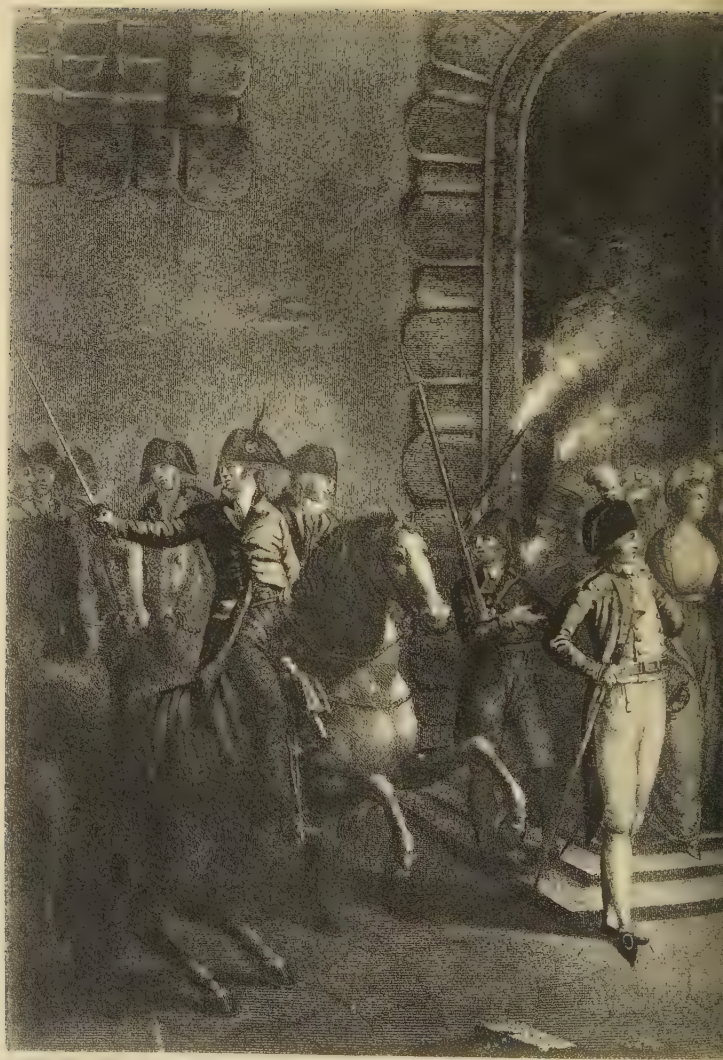

LA PRINCESSE MARIE THERESE CHARLOTTE FILLE DU
Accompagnée de Madame de Vaux Ainée &c.

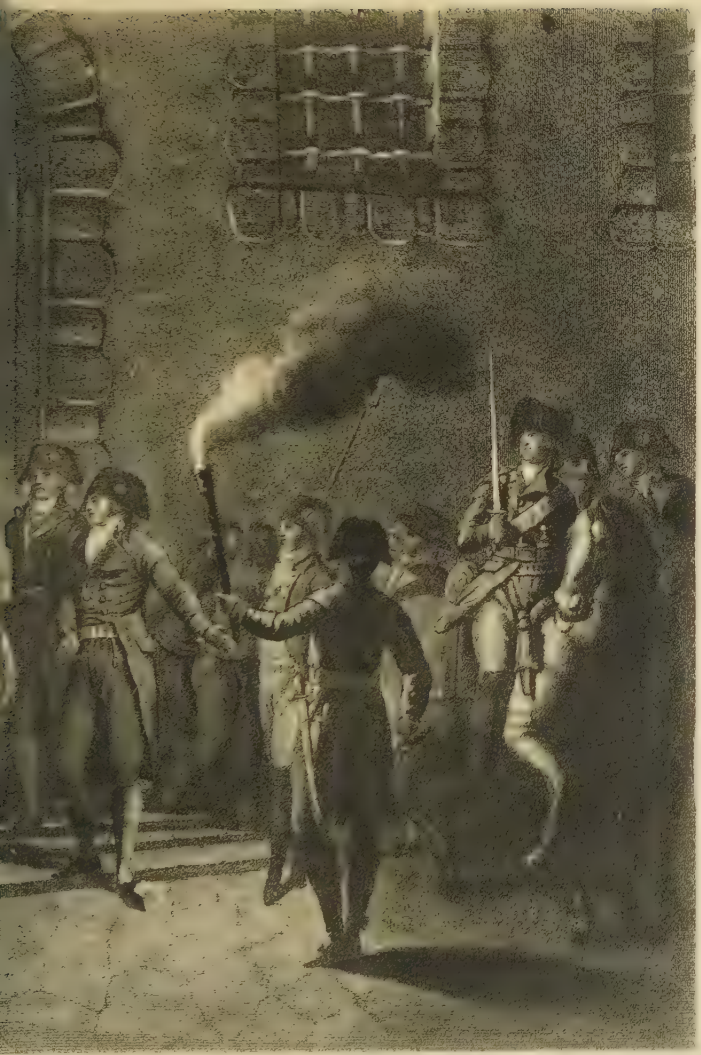

ILS VAT PART DE PARIS POUR SE RENDRE EN [illegible]

II

L'ÉCHANGE

Dans la rue du Temple, obscure et silencieuse, Madame Royale marchait au bras de Bénezech. Gomin et le secrétaire du ministre suivaient, portant un paquet et un sac de nuit.

Le grand portail franchi, on a tourné à droite, passé devant l'église Sainte-Elisabeth, et longé la rue du Temple jusqu'à la rencontre de la rue Meslay ; c'est le trajet du roi se rendant à la place de l'échafaud. En chemin, le ministre cause avec sa compagne, lui donne des conseils, lui parle « du rôle qu'elle doit jouer », lui recommande « de regarder le capitaine Méchain comme son père [1] ».

Rue Meslay, la voiture du ministre stationne ; il y fait monter la princesse : Gomin également y prend place. Le carrosse, « après quelques tours dans les rues », arrive sur le boulevard, en face de l'Opéra [2] ; où attend, lanternes allumées [3], la berline de voyage : déjà Mme de Soucy et le capitaine Méchain y sont installés : un courrier à cheval surveille la chaussée déserte.

Madame change de voiture, remercie le ministre qui se découvre et s'incline.

[1] Lettre de Madame Royale à Mme de Chanterenne citée par M. le marquis Costa de Beauregard.

[2] Beauchesne écrit : « Dans la rue de Bondy, *derrière* l'Opéra. » Cependant, Madame Royale, dans sa lettre à Mme de Chanterenne, précise : « Nous arrivâmes sur les boulevards, *en face* de l'Opéra. » L'Opéra était situé à l'emplacement actuel du théâtre de la porte Saint-Martin.

[3] « Au citoyen Berger, pour deux livres de bougie pour les lanternes, 1000 livres (en assignats). » *Dépense pour le voyage de la fille du dernier roi à Bâle.* Archives nationales F[4] 2315.

— Adieu Monsieur, dit l'orpheline.

— Allez, Madame, répond le ministre, et puissiez-vous bientôt être rendue à la patrie, vous et tous ceux qui peuvent faire son bonheur[1].

La portière se referme, la berline s'ébranle, s'éloigne sur le boulevard dans la direction de la Bastille. Bénezech à ce moment tire sa montre : il est minuit[2]. En ce jour qui finissait, 18 décembre 1795. Madame Royale, née le 18 décembre 1778, terminait précisément sa dix-septième année.

La voiture qui l'emportait vers la liberté sortait de Paris, une demi-heure plus tard, par la barrière de Reuilly et s'engageait sur la grande route de Bâle. A une heure du matin elle s'arrêtait devant la maison de poste de Charenton, premier relais. Le courrier qui précédait les voyageurs avait, d'avance, commandé les chevaux nécessaires ; mais les postillons refusèrent les assignats : il fallut payer en numéraire. Ce fut le seul incident de la nuit : la berline roulait sur le pavé, à l'allure très modérée d'une lieue et demie à l'heure ; elle traversa Boissy-Saint-Léger, relaya pour la seconde fois au tourne-bride de Gros-Bois, puis, au petit jour, à Brie-Comte-Robert. A Guignes, où l'on arriva vers neuf heures, on mit pied à terre et l'on entra à la poste pour déjeuner. Nul ne parut se douter de la qualité des voyageuses.

Après une heure de repos, on se remit en route : deux lieues jusqu'à Mormant ; trois autres lieues jusqu'à Nangis ; vers quatre heures apparut, à gauche de la route, la grosse tour César, de Provins. La berline entra dans la ville, suivit le dédale des rues et s'arrêta devant la Poste ; des curieux s'amassèrent autour de la voiture : la

[1] Pastoret. *Notice sur Marie-Thérèse de France.* Paris, 1852.

[2] Ce détail est relaté par Beauchesne.

princesse pût se croire reconnue. Quand on partit, le relais payé, Meehan s'aperçut qu'un officier de dragons suivait la berline : ce cavalier l'accompagna durant quatre lieues, jusqu'à Nogent-sur-Seine, où l'on parvint à la nuit close. L'officier, que rien n'obligeait à la discrétion, avait annoncé le passage de la fille de Louis XVI ; quand celle-ci descendit de voiture, pour « se rafraîchir » à la Poste, les curieux s'attroupèrent pour la voir : la cour en était remplie ; d'autres stationnaient dans la rue, malgré l'obscurité et le temps pluvieux. L'hôtelière s'empressa, respectueuse ; les Nogentais, lorsque la princesse remonta en voiture, la comblèrent de bénédictions et lui souhaitèrent mille félicités [1] ».

La grand'rue, la rue de l'Étape-au-Vin, puis la porte de Troyes [2], et voici de nouveau la berline roulant, dans la nuit, sur la grand'route, au trot régulier de ses six chevaux frais. Trois lieues après Nogent, elle traversait la longue plaine où se trouve le relais des Granges ; enfin, trois lieues plus loin encore, on fit halte, vers onze heures du soir, au hameau des Grez, où les voyageurs passèrent le reste de la nuit : ils se trouvaient à trente-quatre lieues de Paris et étaient en route depuis vingt-trois heures.

Tandis qu'on soupait, la maîtresse d'auberge raconta que l'ambassadeur de Toscane, M. Carletti, — qui, on se le rappelle, ayant reçu du Directoire ses passeports, regagnait les États de son souverain, — avait relayé là quelques

[1] Nous suivons, pour le récit de ce voyage, deux narrations qu'en a laissées Madame Royale : l'une dans une lettre à Mme de Chanterenne qu'a publiée M. le marquis Costa de Beauregard, l'autre qu'elle donna à Gomin et dont Beauchesne a eu communication. Aux détails qu'elle donne nous ajoutons ceux que nous avons puisés chez les historiens des localités qu'elle a traversées.

[2] *Histoire de Nogent-sur-Seine*, par A. Aufaure, Troyes, 1859 : la duchesse d'Angoulême passa par Nogent, le 16 août 1816, mais ne s'y arrêta pas.

heures auparavant, et annoncé le prochain passage de la princesse.

On dormit, aux Grez, six heures. Bien avant l'aube, on était en chemin ; le jour pointait à peine derrière les vignes de Vermoise, quand on passa à l'auberge de la Malmaison : vers neuf heures la berline atteignait les premières maisons de Troyes.

Méchain avait organisé le voyage de façon à ne pas faire arrêt dans les grandes villes : à Troyes, on ne devait, d'après son programme, que relayer et repartir aussitôt. Mais, à la Poste, rue de la Montée Saint-Pierre [1], le relais manquait : M. Carletti avait pris tous les chevaux disponibles ; il fallut attendre. Vers onze heures seulement, la berline sortait de la ville par la porte Saint-Jacques. A Montieramey, quatre lieues et demie plus loin, nouveau retard : le courrier Chasaut [2], « un bien bon homme », dit Madame Royale, et qui prenait beaucoup de peine à faire marcher les postillons et à préparer les relais, Chasaut déclare que le maudit *marchand de toile* vient là encore d'accaparer tous les chevaux : c'est ainsi qu'il désignait le comte Carletti, dont la voiture étonnamment chargée de ballots ressemblait, disait-il, à celle d'un forain. La poste suivante était Vendeuvre : on n'y fut qu'à huit heures du soir, n'ayant parcouru, en onze heures que sept lieues. Le capitaine Méchain, excédé du retard, se présenta à la municipalité du lieu, et y exhiba son passeport, l'autorisant à *passer*, par ordre du gouvernement,

[1] *Les rues de Troyes anciennes et modernes*, par Corrard de Bréban. Troyes, 1857.

[2] Madame Royale, dans le récit publié par M. Costa de Beauregard, appelle cet homme *Charra*. Je rétablis son nom d'après un rapport adressé par ce courrier lui-même au ministre de l'Intérieur (Archives nationales F⁴ 2315). Chasaut, au cours du voyage, usa complètement une culotte de peau de daim, une redingote de drap bleu et une paire de bottes : il reçut, pour indemnité, 20 000 francs en assignats.

tous autres voyageurs. Carletti qu'on avait rejoint, tempêta, mais il dut s'incliner : madame Royale et sa suite soupèrent à la poste et quittèrent Vendeuvre à onze heures du soir. On traversa Bar-sur-Aube en pleine nuit ; au point du jour la berline montait la rude côte des bois de Morillon, du haut de laquelle on découvre, par les temps clairs, un immense amphithéâtre de collines où se jalonnent, à huit lieues l'une de l'autre, les villes de Chaumont et de Langres.

On arrivait alors à Chaumont par la vieille *porte de l'Eau* et par le carrefour Dame-Aillotte. Sans aller jusqu'à la place, on entrait dans la rue de l'Homme-Sauvage où se trouvait l'hôtel de la Poste, anciennement nommé *de la Fleur-de-Lys*[1], désignation que lui avait conservée, même au temps de la Révolution, la routine locale[2]; l'hôtelière, la citoyenne Royer, était âgée, en 1795, d'une cinquantaine d'années. C'est devant sa maison que, le lundi 21 décembre, à neuf heures du matin, s'arrêta la voiture de Madame Royale. Comme il faisait beau, celle-ci était descendue de la berline avant d'entrer en ville et, en compagnie de M^me^ de Soucy, avait monté à pied la côte de la Voie-de-l'Eau.

Comment l'incognito de la fille de Louis XVI fut-il dévoilé? Lombard, de Langres, prétend « qu'un individu, chargé de l'accompagner, au lieu de taire, comme il le devait, le nom de la princesse, semblait prendre à tâche de le faire deviner[3] ». Cela ne ressemble guère aux pré-

[1] La rue s'appelait dans l'origine, rue *Gilles d'en Haut* ; des étrangers étant venus au XV^e^ siècle s'installer dans une auberge de cette rue, pour y montrer un prétendu sauvage, cet établissement puis la rue prirent le nom de l'*Homme sauvage*. *Histoire de la ville de Chaumont*, par E. Jolibois.

[2] *Quelques heures à Chaumont en septembre* 1828.

[3] *Mémoires anecdotiques pour servir à l'histoire de la Révolution*

cautions du craintif Méchain ; je croirais plutôt que l'indiscrétion vint d'un peintre qui, depuis Paris, suivait Marie-Thérèse et parvint à faire son portrait, « en saisissant, à toutes les stations, le moment de donner quelques coups de pinceau sans être aperçu[1] ».

De quelque façon que ce soit, le bruit se répandit aussitôt dans la ville que l'orpheline du Temple était à la *Fleur-de-Lys*, et la population, très émue, s'amassait autour de l'hôtellerie[2]. Le conseil municipal s'assembla; deux de ses membres, envoyés par le maire, les citoyens Abraham et Picard, se présentèrent à la princesse, « offrant de la conduire à l'hôtel de ville ou de demeurer auprès de sa personne, pendant le temps de la halte, pour rendre hommage à son rang et à ses infortunes[3] ». Elle préféra rester à l'hôtel. Méchain, qu'on prenait pour un *officier autrichien*, très embarrassé de son personnage, protestait de son mieux, exhibant son passeport, affirmant que l'une des voyageuses (Mme de Soucy) était sa femme, et que l'autre (Madame Royale) était sa fille ; même pour plus de vraisemblance, il affectait d'appeler celle-ci *Sophie*, familièrement; mais ces dénégations ne refroidissaient pas l'enthousiasme des curieux: ils réclamaient la *bonne dame*, la *bonne princesse*, ils pleuraient de joie, ils s'affligeaient de son départ, ils faisaient des vœux pour son bonheur. L'un des municipaux qui ne la quittèrent pas, lui dit :

— Cette affluence, Madame, n'a rien que de satisfai-

française, par Lombard de Langres, ancien ambassadeur en Hollande. I, 131.

[1] London. Public Record Office. Switzerland. *Miscellaneous papers*, nº 13 (F. O). *M. Merian to lord Granville.* Communication de M. C.-D. Bourcart, de Bâle.

[2] *Quelques heures à Chaumont en* 1828.

[3] *Id.*

sant pour Votre Altesse Royale ; c'est ici à qui pourra voir ce qui nous reste de Louis XVI[1].

Marie-Thérèse déjeuna d'une tasse de lait et de fruits; Mme Royer, qui les lui présenta, voulut la servir elle-même et quand le repas fut terminé, elle mit à l'écart, comme des reliques, le bol, l'assiette et les couverts dont la princesse avait fait usage, et les conserva pieusement jusqu'à la fin de sa vie[2].

Le départ eut lieu parmi les acclamations et les larmes. Longtemps après que la berline eût passé la porte Saint-Michel et disparu sur la route de Langres, Chaumont fut en rumeur.

Les voyageurs n'étaient pas moins émus. L'orpheline proscrite avait le cœur gros de quitter cette France qui lui témoignait tant d'attachement et d'hommages. « Quel changement des départements à Paris, écrit-elle[3]... Ah! que cela me fait de mal et de bien ! On murmure tout haut contre le gouvernement. On regrette ses anciens

[1] *Mémoires* de Lombard de Langres.

[2] La duchesse d'Angoulême passa par Chaumont en 1828. Après les réceptions officielles de la préfecture, réceptions au cours desquelles elle se montra sévère et peu accueillante, à son ordinaire, elle voulut revoir l'hôtel où elle avait séjourné pendant deux heures, trente-trois ans auparavant. Mme Royer vivait encore : veuve et octogénaire, elle tenait toujours la *Fleur-de-Lys*, aidée de ses deux fils. Elle pensa mourir d'émotion en recevant l'auguste visiteuse : — « C'est bien vous, lui dit la duchesse d'Angoulême, je vous reconnais : c'est vous qui m'avez autrefois fait si bon accueil, je ne l'ai pas oublié ! » Elle tendit la main à la bonne femme qui étouffait de sanglots. La population de Chaumont, jusque-là très attristée de la froideur dédaigneuse de *Madame*, fut *électrisée* de cette visite : on en pleurait d'attendrissement. Le soir, au *gala* de la Préfecture, trois femmes seulement furent admises : la duchesse de Crès, la marquise de Dalmatie et... la veuve Royer, qui se soutenait à peine et pour qui Madame fut très affable. « Je crois que voilà la bonne mère, dit-elle. » — *Quelques heures à Chaumont en* 1828.

[3] Lettre d'Huningue à Mme de Chanterenne, citée par M. le marquis Costa de Beauregard.

maîtres et même moi, malheureuse ! Comme je suis attendrie ! Quel dommage qu'un pareil changement n'ait pas eu lieu plus tôt ! Je n'aurais pas vu périr toute ma famille et tant de milliers d'innocents. »

Madame Royale semble, malgré la familière promiscuité du voyage, tenir à distance Mme de Soucy ; elle regrette Mme de Chanterenne. Pourquoi l'avoir privée de la compagnie de *Renète*, et lui imposer « cette *femme-là*, à qui on a permis d'emmener son fils et sa femme de chambre, tandis qu'on lui refuse, à elle, une servante ». — « J'ai besoin de donner ma confiance, ajoute-t-elle, et d'épancher mon cœur dans le sein d'une personne que j'aime, ce que n'est pas celle qui me suit, car je ne la connais pas assez pour lui dire tout ce que je sens [1]. »

A l'égard de l'humble Gomin, elle se montre plus indulgente : « Ce pauvre homme la sert avec un soin extrême ; il se donne beaucoup de mal et ne prend le temps ni de manger ni de dormir. » Quant au capitaine Méchain, il est bon, mais très « peureux » ; il craint sans cesse que les émigrés ne viennent enlever sa princesse ou que les terroristes ne la tuent ; en outre « il veut faire un peu le maître ; mais Marie-Thérèse y met bon ordre » : dans les auberges, il l'appelle : *ma fille*, ou *Sophie* ; elle lui répond toujours *monsieur* cérémonieusement ; et quoiqu'il voit que cette familiarité déplaît à la voyageuse, il s'obstine, à cause de sa responsabilité, dans cette comédie bien inutile, car tout le monde, aux relais, en s'adressant à la proscrite dit : *Madame* ou ma *Princesse*.

Méchain, honnête officier, sorti du rang, touchait à la cinquantaine, étant né à Laon en 1748, d'un maître plâtrier. Engagé à seize ans au régiment de Conti-Cavalerie, il était

[1] Lettre écrite d'Iluningue à Mme de Chanterenne, citée par M. le marquis Costa de Beauregard.

passé, après douze ans de services, dans la maréchaussée, en qualité de brigadier : la Révolution l'avait trouvé — et laissé — capitaine : il servait, dans ce grade, à Versailles quand Bénezech le choisit, on ne sait pour quel motif, comme *garde du corps* de la fille de Louis XVI, chargé de l'accompagner jusqu'à la frontière et d'y recevoir les prisonniers de l'Autriche [1].

Sans incidents, que des retards occasionnés par les chemins détrempés et le manque de chevaux, la berline de Madame Royale parcourut en douze heures, dans la journée du 21 décembre, les quatorze lieues qui séparent Chaumont du bourg de Fayl-Billot. Elle s'arrêta là à onze heures du soir et l'on fut obligé d'y coucher. La princesse passa la nuit dans une maison de la grande rue, faisant face au chemin de Paris [2].

Le lendemain, on se remit en route à six heures du matin pour être le soir à Vesoul : douze lieues. A chaque poste on attendait pendant deux heures que le relais fut prêt ; même lenteur le mercredi, 23 décembre, où, par des chemins que les pluies avaient transformés en fondrières, on atteignit Belfort où l'on fit halte pour la nuit. Enfin, le jour suivant, on gagna par Dannemarie et Altkirch le bourg de Saint-Louis, d'où, quittant le pavé, la berline s'engagea dans la longue avenue qui conduit à Huningue, petite ville forte, au bord du Rhin, à l'écart de la grande route ; c'est là que Madame devait attendre que les formalités de sa libération fussent terminées.

Au crépuscule, le 3 nivôse (24 décembre) la berline, au

[1] Archives du ministère de la Guerre. *Tableau des services de Louis-François Mechain.* Mechain servit jusqu'en 1804 ; il se retira à Prémontré, dans l'Aisne, où il vivait encore en 1806 : il était veuf, père de deux enfants.

[2] *Histoire de la ville de Fayl-Billot*, par l'abbé Briffault. Besançon. 1860.

pas de ses six chevaux, s'engagea dans le chemin couvert qui serpentait à travers la formidable enceinte d'Huningue ; l'orpheline put apercevoir, dans la nuit tombante, les esplanades où frissonnaient, au vent du Rhin tout proche, des squelettes de grands ormes, les avancées, les glacis; au passage des ponts dormants jetés sur les fossés, on distinguait dans la brume les lignes géométriques des hautes courtines, des bastions, des douves profondes; puis le chemin s'étranglait entre deux murs percés de meurtrières ; sous les arcades d'un corps de garde parurent des ombres de soldats ; des fossés encore, un pont-levis, la longue voûte de la porte de France [1]. Quelques tours de roues dans une rue assez large, puis, tout de suite, l'arrêt devant une maison, à droite, portant l'enseigne d'*Hôtel du Corbeau*. Dès le passage de la voiture, on avait fermé les portes de la ville et relevé les ponts.

Quelques militaires et plusieurs curieux s'étaient attroupés devant l'auberge ; mais il n'y eut ni cris ni manifestations d'aucune sorte : la princesse entra dans la maison, suivie de Mme de Soucy, de Gomin et de Méchain, et l'on répartit entre les quatre voyageurs les chambres du premier étage. Le courrier Chasaut, arrivé deux heures à l'avance, avait présidé aux préparatifs et apporté l'ordre de faire évacuer les pensionnaires de passage que l'hôtel pouvait abriter et de n'y plus recevoir aucun étranger tant que durerait le séjour de la fille de Louis XVI [2].

Le *Corbeau* est une maison de confortable apparence, comportant un rez-de-chaussée et deux étages, surmontés

[1] *Geschichte der stadt und ehemaligen Festung Hüningen*, par Karl Tschamber. Saint-Louis, 1894.

[2] Archives nationales, F4 2315. « Dépense générale à l'auberge de Huningue, indemnité accordée à l'aubergiste auquel il avait été défendu de recevoir aucun étranger pendant notre séjour et le pourboire des domestiques : 655 livres. »

L'Hôtel du Corbeau à Strasbourg, état actuel, croquis d'après nature.

d'un de ces toits mansardés à l'alsacienne dont la solide corniche de poutrelles surplombe largement la façade. A chacun des étages, six fenêtres presque carrées, garnies de petites vitres et de contrevents pleins ; au-dessus de la porte d'entrée, étroite et basse, une branche de fer forgé porte un corbeau en tôle découpée

La maison n'a pas changé depuis cent douze ans : en bas sont les salles à manger et les cuisines : un escalier à rampe de bois conduit au premier étage : la chambre qu'occupa la princesse porte, comme autrefois, le nº 10. C'est une grande pièce, assez basse, éclairée par deux fenêtres donnant sur la rue ; la chambre voisine, plus petite, n'ayant qu'une croisée, et communiquant avec la précédente, forma avec celle-ci, tout l'appartement de Marie-Thérèse[1]. La grande pièce était tapissée d'un papier

[1] Cette petite pièce est éclairée par la dernière fenêtre du premier étage, à gauche de la façade, pour qui regarde l'hôtel du dehors ; les deux croisées suivantes sont celles de la chambre où coucha Mme Royale.

à palmes vertes dont on a, dans les réparations successives, respecté tout un panneau [1].

L'hôtelier du *Corbeau* était François-Joseph Schultz ; c'était un homme de trente-cinq ans, marié depuis douze années avec Anna-Marie Bientz, plus jeune que lui de quatre ans. De cette union était née une fille, nommée Anna-Marie, comme sa mère et qui comptait dix ans passés en décembre 1795. Le ménage Schultz attendait, pour un terme très prochain, un second enfant. Cette patriarcale maison abritait encore un jeune orphelin, Conrad Haffner, que Joseph Schultz avait adopté [2].

Le soir de l'arrivée, Madame Royale n'avait pas son service ; la voiture conduisant le valet de pied Baron, l'ancien porte-clef, le cuisinier Meunier, ainsi que Hue, le fils de Mme de Soucy et Mme Varennes, la femme de confiance, ayant quitté Paris dix heures après celle de Madame Royale, n'était pas encore arrivée à Huningue. Mme Schultz s'occupa donc elle-même de servir la princesse et de préparer le repas. Dans le grand bouleversement que l'événement apportait à ses habitudes, tandis qu'elle mettait toutes ses casseroles au feu et tirait de ses armoires son plus beau linge, elle se faisait aider par sa fillette Anna-Marie, et par Conrad, qui eurent ainsi l'occasion de pénétrer dans la chambre de Madame. Celle-ci regarda longuement le petit garçon et demanda son âge ; il avait dix ans, l'âge du dauphin. Ses cheveux étaient d'un blond clair,

[1] Quelques gravures encadrées et pendues aux murs de cette pièce rappellent le séjour de Madame, entre autres son portrait, l'arrivée des prisonniers de l'Autriche à Riehen, etc.

[2] Etat civil d'Huningue. Renseignements obligeamment communiqués par M. Karl Tschamber, instituteur-chef à Huningue, à qui j'adresse l'expression de ma très vive reconnaissance pour la complaisance avec laquelle il a bien voulu, lors de mon séjour à Huningue, me faire profiter de sa grande érudition et de sa parfaite connaissance des archives locales.

comme ceux des enfants d'Alsace — comme étaient aussi ceux de l'orphelin du Temple ; il avait les traits fins, les yeux bleus et de bonnes joues fraîches dont l'aspect de santé fit monter les larmes aux yeux de Marie-Thérèse. En présence de ce gamin joufflu, de ce petit paysan éveillé et sain, elle pensait au fils des rois que le régime de l'affreuse tour avait étiolé, au point qu'elle-même avait pu écrire : « S'il eut vécu, il y aurait eu à craindre qu'il ne devînt imbécile. »

Quoiqu'elle ne parût nullement fatiguée par le long trajet qu'elle venait d'accomplir, Marie-Thérèse, ce soir-là, se coucha de bonne heure. Dès son arrivée à l'hôtel du *Corbeau*, le capitaine Méchain avait dépêché à M. de Bacher, premier secrétaire de l'ambassade de France en Suisse, un exprès porteur d'une dépêche lui annonçant l'arrivée de la princesse à Huningue. Ce courrier eut vite franchi la demi-lieue de route qui sépare Huningue de Bâle où résidait de Bacher ; et, dès le soir même, celui-ci put expédier au citoyen Delacroix, ministre des Relations extérieures, l'avis de l'heureux voyage de la princesse.

Le lendemain, de Bacher se faisait conduire à Huningue et annoncer chez Madame : il dut attendre avant d'être reçu. On était au 4 nivôse (25 décembre) jour qui, jadis, était celui de la fête de Noël, et, dans ces pays d'Alsace où cette fête est de pieuse et séculaire tradition, on n'avait certainement pas cessé de la célébrer, clandestinement, tout le temps qu'avaient duré les mauvais jours. Ce matin là, donc, M^me^ Schultz entra dans la chambre de Madame, poussant devant elle Anna-Marie et Conrad dont les petites mains tendues présentaient à l'orpheline du Temple deux bouquets de pauvres fleurs d'hiver. Marie-Thérèse remercia les enfants, questionna la fillette, puis se tournant vers M^lle^ Schultz :

— Si je vous priais, dit-elle, de me laisser emmener cette enfant ?

Devinant l'émoi que cette proposition causait à l'hôtelière, elle ajouta aussitôt :

— C'est un vœu que je ne dois pas former : il est trop cruel d'être séparé de ses parents; mais, si vous avez encore une fille, je vous demande qu'elle porte mon nom[1].

Quarante jours plus tard, alors que la fille de Louis XVI était depuis longtemps à Vienne, Mme Schultz donna le jour à une enfant, qui, suivant le vœu de Madame Royale, fut baptisée Marie-Thérèse-Charlotte[2].

Sur la visite de Bacher qui suivit cette scène touchante, on n'est renseigné que par cette lettre adressée le jour même, au ministre Delacroix :

Bâle, le 4 Nivôse, l'an 4 (25 décembre 1795).

Citoyen Ministre,

La fille du dernier roi des Français est arrivée à Huningue sans le moindre accident, ainsi que je vous en ai prévenu hier. Je l'ai vue ce matin, de même que les personnes qui composent sa suite. Le voyage

[1] Beauchesne. *Louis XVII.* II, 440.

[2] Elle épousa le 24 janvier 1831 J.-B. Michel Sartory, directeur de l'hospice civil de Huningue : elle mourut le 10 décembre 1874. Sa sœur aînée, Anna-Marie, épousa le 30 frimaire an XIII (21 décembre 1804) Célestin-François Prévost Saint-Cyr, chef de bataillon au 27e régiment de ligne, en garnison à Huningue ; cet officier qui était né à Castel-Sarrazin, le 18 juin 1773, fut assassiné sous les yeux de sa femme, alors qu'il était colonel à Perpignan, le 27 septembre 1820, par un officier de son régiment qu'il avait puni. *État civil d'Huningue* et *renseignements particuliers.*

ne l'a point fatiguée : elle manifeste le plus vif regret de se voir au moment de quitter la France, les honneurs qui l'attendent à la cour de Vienne ont paru avoir très peu d'attrait pour elle. Son séjour à Huningue ne fait pas la moindre sensation ; on ne voit en elle qu'une voyageuse qui n'inspire que faiblement le sentiment de la curiosité. Elle se tient retirée dans sa chambre. L'échange aura lieu dans la journée de demain ; je m'empresserai de vous rendre compte de tous les détails dont il aura été accompagné.

Salut et fraternité.

BACHER.

Madame se tint, en effet, durant tout le jour, retirée dans sa chambre : parfois elle soulevait son rideau de vitrage et jetait un regard aux curieux qui stationnaient devant l'hôtel; sur le seuil deux soldats étaient postés, pour maintenir l'ordre, au besoin et empêcher l'entrée des indiscrets : on dit pourtant qu'une bourgeoise de la ville réussit à déjouer les surveillances et, déguisée en servante, sous le prétexte de porter un broc d'eau, parvint à pénétrer chez la princesse.

Celle-ci ne voyait rien de changé dans sa vie : elle était prisonnière à l'hôtel du *Corbeau*, comme elle avait été prisonnière au Temple ; elle avait pour cachot une chambre d'auberge, pour gardiens les hommes de la garnison, pour clôture l'enceinte de la forteresse dont les portes restèrent fermées, sauf pour les personnes munies de laisser-passer spéciaux. C'était, il est vrai, — du moins le croyait-elle, — son dernier jour de captivité : au delà de ce fleuve, qu'elle ne pouvait, de ses fenêtres apercevoir,

mais que, la nuit, elle entendait rouler avec un bruit semblable à celui de la mer, l'attendaient la liberté, les honneurs royaux ; elle allait retrouver là les hommages qui avaient entouré son enfance, des palais semblables à ceux dont elle gardait un souvenir lointain : avec une satisfaction presque enfantine, elle griffonne, à l'adresse de Mme de Chanterenne :

— « On vient de m'apprendre que ma maison est formée et qu'elle m'attend à Bâle pour me conduire à Vienne. Jugez, ma chère Renète !... » Et plus loin : « On parle beaucoup de mon mariage, on le dit prochain. J'espère que non. Enfin je ne sais ce que je dis... On fait courir le bruit que l'on va me marier dans huit jours [1]... »

Pour occuper les heures de ce jour de Noël, elle écrit deux narrations, très sommaires, de son voyage : elle enverra l'une à Renète [2] et donnera l'autre à Gomin, au moment de la séparation [3].

Vers trois heures, grand émoi à l'*Hôtel du Corbeau* : devant la porte de l'auberge vient de s'arrêter la seconde voiture [4], amenant Hue, le jeune de Soucy, Baron, Meu-

[1] Lettre citée par M. le marquis Costa de Beauregard.

[2] M. le marquis Costa de Beauregard a publié ce récit dans sa préface de *Mémoire écrit par Marie-Thérèse-Charlotte de France.*

[3] Gomin le communiqua à Beauchesne qui l'a reproduit. *Louis XVII*, II, 430. Beauchesne fait erreur en avançant que la fameuse lettre à Louis XVIII ou Madame demande *pour les Français grâce et paix* est datée d'Huningue : elle ne fut écrite que quelques jours plus tard, à Wels, dans la Haute-Autriche, et le roi la reçut à Vérone le 17 janvier. V. Daudet. *Histoire de l'Emigration.*

[4] La seconde voiture ne partit pas *une heure après celle de Madame*, mais seulement — et peut-être assez tard, — le 19 décembre. Voici en effet le billet que Bénezech, ce jour-là, adressait à Delacroix :

« Je vous prie, mon cher collègue, de vouloir bien m'envoyer par le porteur de cette lettre cinq passeports pour Basle pour les per-

nier, Mme Varennes et Coco, le petit chien du Temple. Hue, on se le rappelle, n'avait jamais obtenu l'autorisation d'entrer au Temple depuis qu'un ordre de la Commune de Paris l'en avait fait sortir le 2 septembre 1792. Il n'avait donc pas revu Madame Royale depuis cette époque et son émotion était grande en montant l'escalier de bois qui conduit à la chambre de la princesse. Avant qu'il se fût fait annoncer, Coco que l'étiquette ne retenait pas, profitant d'un entre-bâillement de la porte, s'élança vers sa maîtresse, manifestant une telle joie de la retrouver qu'on le crut sur le point de mourir suffoqué [1]. Quelqu'un ayant remarqué que ce chien était bien laid, Madame, les yeux en pleurs, murmura :

— Je l'aime. C'est tout ce qui me reste de mon frère [2].

Auprès de Baron et de Meunier, elle s'informa de Mme de Chanterenne : dans quel état l'avaient-ils laissée ? qu'avait-elle dit après les adieux ? Elle apprit ainsi que la douleur de Renée avait été effrayante ; qu'ils avaient peur qu'elle

sonnes de la suite de Marie-Thérèse-Charlotte. Ces personnes sont : Pierre-Philippe Soulet, seize ans et demi ; François Hue ; Baron, homme de confiance ; Meunier, cuisinier ; Catherine Varenne, femme de confiance.

« Elle est partie cette nuit, la suite n'attend que ces passeports pour se mettre en route. 28 frimaire an IV. Bénezech. »

C'était Hue qui avait le gouvernement de cette seconde voiture : il lui avait été recommandé de se présenter à la poste aux chevaux, *à dix heures du matin* : ce n'est donc pas avant cette heure qu'il put se mettre en route. Hue avait reçu pour les dépenses du voyage 1 200 francs en or et 60 000 francs en assignats, sur lesquels, arrivé à Huningue, il remit à Meehan 24 000 francs. Archives nationales F⁴ 2315.

[1] *Souvenirs du baron Hue*, publiés par le baron de Maricourt, son arrière-petit-fils. 207, note.

[2] London Public Record Office. *Miscellaneous papers*, n° 13. Switzerland. *M. Merian to lord Granville*. Bale, 26 décembre 1795. V. *infrà*.

en tombât malade et, là-dessus, la bonne princesse reprend la lettre à son amie, pour tenter de la consoler. La soirée se passe à cette occupation : « C'est bien mal écrit ; mais je suis sur une table avec M. Méchin *sic*, qui écrit aussi. Mme de Soucy et son fils écrivent aussi. M. Gomin et M. Hue parlent auprès de la porte. Telle est la position de ce moment, et Coco, mon cher Coco, est dans le coin du poêle à dormir[1]. »

A la cuisine, Meunier a revendiqué les fourneaux; c'est lui qui prépare le souper ; dans cette calme auberge d'Alsace, ces choses prennent les proportions d'un grand événement : le séjour de la fille de Louis XVI, l'installation des neuf personnes de sa suite, les allées et venues du courrier Chasaut, continuellement sur la route de Bâle, les visites du diplomate de Bacher, les deux soldats en sentinelle à la porte, les berlines chargées de bagages, intéressent maintenant toute la ville : dans la soirée, le *Corbeau* est devenu le but de promenade des habitants, — bien peu nombreux d'ailleurs, l'enceinte de Huningue renfermant presque exclusivement des bâtiments militaires.

La voiture de Hue est chargée des deux caisses contenant le trousseau offert à Madame par le Directoire; mais celle-ci donne l'ordre de ne les point ouvrir : le 26, dès le matin, elle fit prier M. de Bacher de lui envoyer une ouvrière afin de compléter sa toilette et celle de Mme de Soucy. Bacher expédia immédiatement à Huningue Mlle Serini, marchande de modes à Bâle, qui resta pendant une heure avec la princesse : la princesse fit choix d'un grand mantelet, de bonnets, chapeaux, fichus, châles, etc. pour elle et ses compagnes : elle chargea Mme de Soucy de distribuer quelques objets aux personnes de sa suite :

[1] Lettre citée par M. le marquis Costa de Beauregard.

puis elle fit prévenir de Bacher qu'elle ne payait rien, parce qu'elle n'avait pas d'argent[1].

De Bacher se multipliait : infatigable, il allait de Bâle à Huningue, revenait à Bâle, courait à Richen, village situé à une petite lieue de la ville, sur le territoire suisse, à l'extrême frontière, où les prisonniers rendus par l'Autriche, internés depuis près d'un mois à Fribourg-en-Brisgau, devaient être amenés, pour recevoir leur liberté, au moment précis où la fille de Louis XVI serait remise aux mains des commissaires de l'empereur. Mais il fallait apporter à ces formalités une extrême précision de mouvements; il fallait ne froisser aucune susceptibilité : ni celle des *Jacobins* rendus à la France qui se proclamaient bien haut des *martyrs de la tyrannie*, ni celle de l'orpheline à qui on laissait ignorer qu'au nombre des Français, prix de sa libération, était l'*horrible* Drouet, l'homme de Varennes, celui, en somme, sur qui pesait la responsabilité première de toutes les tragédies révolutionnaires. Il fallait encore apaiser le ministre plénipotentiaire de la cour impériale, M. de Degelmann, mécontent de ce que la République avait manqué à sa parole, en interdisant à Mme de Tourzel l'autorisation d'accompagner sa pupille : il fallait aussi ne pas se compromettre personnellement

[1] « Pour ne rien déranger aux malles, qu'on m'a assuré avoir été plombées et chargées chez le ministre de l'Intérieur, la citoyenne Souey m'a invité à lui envoyer à Huningue une marchande de modes de Bâle, à laquelle elle a demandé, pour elle et sa pupille, un grand mantelet, des bonnets, chapeaux, fichus, châles, etc., qui ne sont pas payés parce que ces voyageuses n'avaient pas d'argent. Ces ajustements étaient renfermés dans une boîte et un carton. La citoyenne Souey a distribué quelques chapeaux, bonnets, et bas, aux personnes qui ont accompagné sa pupille au moment du départ pour Bâle, comme une marque de souvenir et de satisfaction des soins qu'on avait d'elle pendant la route. La boîte et carton ont été placés dans la voiture des voyageuses. » *Lettre de Bacher au ministre des Relations extérieures*. Archives du département des Affaires étrangères. Vienne, 364.

en ne montrant pas trop d'égards à *Madame de France* et en montrant assez aux patriotes qui sans doute allaient reprendre dans la République des places éminentes. De Bacher, aidé par le bourgmestre Bourcart qui s'employa obligeamment à réduire les difficultés, suffit à cette tâche effrayante et s'en tira adroitement.

L'un des points les plus délicats était d'éviter la rencontre des *Jacobins* avec la princesse : on avait projeté d'abord de faire passer celle-ci, en territoire d'Empire, par le pont d'Huningue, et de lui épargner ainsi la traversée de Bâle : mais les ruisseaux descendant de la Forêt-Noire, grossis par les pluies de l'automne, rendaient les chemins impraticables et il fallut bien adopter le passage à travers la ville.

Sur le conseil du bourgmestre Bourcart, de Bacher pria un très honorable négociant bâlois, M. Reber, de mettre à sa disposition, pour quelques heures, une maison de campagne, située sur le territoire suisse, à peu de distance de la frontière française, à quelque cent pas des portes de Bâle, en bordure du chemin qui vient d'Huningue. C'est là qu'aurait lieu la remise de Madame aux Autrichiens.

La villa Reber était précédée d'une esplanade plantée d'arbres que fermait une belle grille de fer ouvragé : elle se composait d'un pavillon à un étage, sur rez-de-chaussée, assez exigu, flanqué de deux ailes formant avant-corps. Un beau jardin, derrière la maison, s'étendait jusqu'au Rhin et se terminait au bord du fleuve par un petit temple pittoresque dont le style gracieux évoquait Trianon [1].

M. Reber consentit obligeamment à ouvrir sa maison ;

[1] Toute la propriété Reber a été détruite il y a quelque dix ans et les terrains absorbés par les constructions des nouveaux faubourgs de Bâle.

de Bacher, rassuré sur ce point, quitta Bâle à quatre heures de l'après-midi ; il avait été entendu, avec le bourgmestre Bourcart, que les portes de la ville seraient fermées de bonne heure, afin d'éviter l'affluence des curieux. A cinq heures, elles s'ouvrirent pour laisser le passage au prince de Gavre, envoyé spécial de Sa Majesté l'Empereur, qui s'achemina vers la maison Reber avec un cortège de six voitures ; le baron de Degelmann, ministre d'Autriche en Suisse, s'y rendit de son côté. Le commissaire de police Zasling et quelques-uns de ses hommes étaient déjà postés devant la grille du pavillon Reber où attendait également l'aide-major Kolb chargé d'accompagner à cheval la voiture de la princesse durant la traversée du territoire bâlois. Une centaine de curieux étaient parvenus à se glisser hors de la ville et s'étaient massés sur la route, en face de la grille de M. Reber.

Un peu avant six heures, de Bacher était arrivé à Huningue ; les deux voitures qui avaient amené de Paris la princesse et sa suite, stationnaient attelées[1] devant la porte du *Corbeau* ; un détachement de dragons se tenait prêt à les accompagner. M^me^ Schultz était en larmes ; Gomin retenait ses sanglots. Marie-Thérèse elle-même avait les yeux rouges. Elle monta avec de Bacher et Méchain dans sa voiture qui, suivant la courte rue de France et tournant autour de la place d'Armes carrée qui forme le centre d'Huningue, sortit de l'enceinte par le chemin courbe longeant le Rhin. En moins de dix minutes on avait atteint la borne marquant l'entrée du territoire suisse. Les dragons français s'arrêtèrent ; devant le front de leur détachement, passa lentement la voiture qui

[1] « Pour les chevaux de poste qui ont conduit les deux voitures de Huningue à Bâle et ont été employés depuis trois heures de l'après-midi, le 5 nivôse, jusqu'à huit heures du soir, 72 francs ». Archives nationales. F^4^ 2315.

emmenait vers l'exil la fille de Louis XVI. L'orpheline regarda la plaine d'Alsace, noyée déjà dans la nuit, se pencha à la vitre, essuya ses yeux pleins de larmes : un tour de roue encore, elle était hors de la France qu'avant vingt ans elle ne devait plus revoir.

Des incidents qui suivirent j'ai recueilli trois relations inédites qu'on va lire dans leur texte intégral. On y retrouvera, touchant le séjour à l'hôtel du *Corbeau*, quelques traits utilisés dans la narration qui précède ; je les maintiens cependant pour ne pas ôter leur caractère à ces récits des témoins de l'échange.

Le premier est la note qu'inscrivit sur son *Journal* le 26 décembre 1795 au soir, M. le bourgmestre Bourcart. Ce texte m'a été communiqué par M. C.-D. Bourcart, ministre plénipotentiaire, qui me permettra de lui exprimer toute ma reconnaissance pour l'obligeante érudition avec laquelle il a guidé mes recherches à Bâle, et mis à ma disposition les documents recueillis par lui sur le passage de la fille de Louis XVI.

Le samedi 26 décembre, à six heures du soir, la princesse française *Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon, fille de Louis XVI* a été cherchée à Huningue par M. Bacher qui s'était rendu d'abord à la maison baillivale de Richen pour voir si les députés à échanger, Simonville (*sic*), Bournonville (*sic*) Drouet, *maître de poste de Varennes*, etc. se trouvaient là-bas. Le prince de Gabre (*sic*) et M. Degelmann la reçurent à la maison de campagne Reber, hors la porte Saint-Jean où elle fut échangée : ceci se passait à sept heures. Après qu'elle se fût arrêtée en cet endroit jusqu'après neuf heures et qu'elle se fût rafraîchie, elle passa par notre ville accompagnée des agents impériaux et

ARRIVÉE DE MADAME ROYALE A LA MAISON REBER PRES DE BALE

par le pont du Rhin, sortit par la porte de Riehen et se rendit par Rheinfelden à Laufenbourg ; le cortège se composait de diverses berlines à 6 *chevaux et une grande voiture chargée de ses effets.*

Du reste tout se passa dans le calme et on ne sut que dans la soirée que l'échange avait eu lieu à la maison de campagne Reber.

Le Petit-Bâle et le pont du Rhin se distinguèrent par leurs cris de *Vive la princesse.* Les démocrates se firent aussi entendre à l'arrivée des députés.

Les prisonniers français Simonville (*sic*), etc., sont arrivés en même temps de Riehen et ont été logés aux *Trois Rois.*

Il est curieux de noter que la princesse dut être échangée contre le maître de poste Drouet qui avait livré son père et l'avait amené à l'échafaud.

Le dimanche 27 décembre ces députés qui, avec les secrétaires, étaient au nombre de 20, dînèrent à midi chez M. Barthélemy.

J'ai vu le maître de poste Drouet et je lui ai parlé, chez M. Wocker, peintre et miniaturiste bâlois; il est de taille moyenne, âgé de trente-quatre à trente-six ans, marqué de la variole et boite un peu à la suite de la chute qu'il fit en voulant se sauver [1].

En lisant le rapport suivant qui est le compte rendu officiel de l'échange, adressé au citoyen Delacroix, ministre des Relations extérieures, par Mr de Bacher il faut faire la part de la situation délicate où se trouvait ce diplomate. L'ambassadeur de France, Barthélemy, était obligé, vu

[1] De la prison de Brunn, en Moravie, d'où il avait tenté de s'échapper au moyen d'un parachute de sa fabrication.

l'état de guerre existant entre la République et l'Autriche, à ne point paraître se mêler de la négociation : toute la charge en incombait à de Bacher, dont les sympathies manifestes allaient à la jeune princesse, mais qui, en sa qualité de secrétaire de l'ambassade française, devait dissimuler ses sentiments et affecter une froideur démocratique... surtout en s'adressant au ministre, fougueux jacobin, dont dépendait sa situation.

Ce rapport est conservé dans les Archives du Département des Affaires étrangères [1].

Bâle, le 7 Nivôse, l'an 4 de la République une et indivisible (28 décembre 1795).

Le premier secrétaire interprète de la République Française en Suisse.

Au Ministre des Relations extérieures.

Citoyen Ministre,

Sur l'avis que vous avez bien voulu me donner par votre lettre du 23 Frimaire du prochain départ de la fille du dernier roi des Français, je demandai une entrevue à M. le baron de Degelmann chez M. le Bourgmaître Bourcard, où furent arrêtées définitivement toutes les formalités à remplir pour accomplir l'échange dont la négociation nous avait été confiée. J'engageai ce ministre à faire toutes les dispositions nécessaires pour la mise en marche des prisonniers d'État français, détenus à Fribourg en Brisgau ; ce qu'il effectua sur-le-champ.

M. de Degelmann ayant appris le jour suivant qu'il

[1] Vienne, 364.

y avait de l'incertitude sur les personnes qui accompagnaient la prisonnière du Temple, il chercha à obtenir de moi des renseignements à ce sujet, et comme il vit que je n'avais reçu aucune assurance que la citoyenne de Tourzel accompagnerait la voyageuse, il commença à manifester de l'inquiétude et à me déclarer que cet incident entraverait ou retarderait au moins l'échange dont il était question ; je parvins non sans peine à calmer un peu les appréhensions de M. le baron de Degelmann, et à le familiariser avec l'idée de voir arriver à la place de la citoyenne de Tourzel, la citoyenne Soucy, ce qui était annoncé par une lettre de la citoyenne Sémonville [1].

Je reçus le 3 Nivose dans la nuit, une lettre du capitaine Méchain qui me prévins qu'il venait d'arriver à Huningue avec le dépôt qui lui avait été confié ; je me rendis le lendemain matin dans cette ville pour m'entretenir avec cet officier et la citoyenne Soucy, des arrangements à prendre au sujet de la voyageuse qu'ils devaient me remettre à Bâle.

Je vis la prisonnière du Temple, ainsi que je vous l'ai annoncé le 4 du mois, peu fatiguée, elle manifestait le regret le plus vif de quitter la France : les honneurs qui l'attendent à la cour de Vienne ont paru avoir peu d'attrait pour elle.

La citoyenne Soucy, avec laquelle j'eus un entretien particulier, me dit que sa pupille et elle avaient été obligées de partir avec tant de précipitation, qu'il ne leur avait pas été possible de se procurer des ajus-

[1] Mme Sémonville, femme d'un des prisonniers rendus par l'Autriche, se disposait à venir chercher son mari à Bâle.

tements, dont elles avaient un pressant besoin, et que ne voulant pas défaire leurs malles elles me priaient de vouloir bien leur envoyer une marchande de modes, ce que je ne crus pouvoir leur refuser. La citoyenne Soucy a ajouté que sa pupille saurait beaucoup de gré au baron de Degelmann à Bâle, s'il pouvait lui éviter le déplaisir de rencontrer des émigrés ; le ministre s'est empressé de remplir son vœu.

La voyageuse ayant demandé à la citoyenne Soucy quel était le sort qui l'attendait à Vienne, elle lui dit qu'elle épouserait peut-être un archiduc ; elle lui répondit avec ingénuité : — « Vous n'y pensez pas ; ne savez-vous donc pas que nous sommes en guerre ? Je n'épouserai jamais un ennemi de la France. » La citoyenne Soucy lui dit : — « Mais vous serez peut-être un ange de paix. — A cette condition, répliqua-t-elle, je ferai ce sacrifice pour ma patrie. »

L'esprit républicain s'est tellement nationalisé en France que le passage de la fille du dernier roi des Français et son séjour à Huningue n'ont pas fait d'autre sensation que celle d'une curiosité peu incommode. Les militaires et les gens du pays l'ont vue passer avec une froide indifférence.

Je suis retourné à Huningue le 5 au matin pour disposer tout ce qui était nécessaire pour le départ, qui devait avoir lieu sur le soir. Je me suis rendu à deux heures de l'après-midi à Richen où je descendis de voiture au moment où les représentants du peuple, les ambassadeurs, le général Beurnonville et leur suite arrivaient sur le territoire bâlois ; je fus reçu

avec autant de politesse que d'empressement par M. le Grand Bailli de Riechen, fort attaché à la Révolution française, qui s'est fait une douce jouissance de fraterniser avec ces martyrs de la liberté. Après les avoir reconnus, conformément à la liste dont j'étais porteur, et après les avoir félicités sur leur heureux retour, je retournai à Bâle et à Huningue pour y chercher la fille du dernier roi des Français, que j'accompagnai dans une voiture séparée et qui fut escortée jusqu'à la frontière par un détachement de cavalerie, qui formait une escorte de sûreté. Tous les militaires, et un très petit nombre de spectateurs que nous rencontrâmes sur la route, étaient dans l'attitude du stoïcisme républicain.

Les mesures de police avaient été si bien prises à Bâle pour y fermer les portes à l'entrée de la nuit, que nous ne rencontrâmes personne jusqu'à la maison de campagne de M. Reber, située près la ville de Bâle, où il n'y avait que quelques individus dans la cour.

Nous trouvâmes à l'entrée de la maison le prince de Gavre, qui nous suivit dans la salle où nous procédâmes d'abord à l'acte de la remise. Le prince de Gavre, dit ensuite à la voyageuse « qu'il était chargé de l'assurer au nom de l'empereur des sentiments de la maison d'Autriche et de l'empressement qu'on aurait à la recevoir à Vienne ». Il me remit la reconnaissance de réception en même temps que le baron de Degelman, ministre plénipotentiaire, me donna la note par laquelle il déclarait, au nom de son souverain, que les représentants du peuple, les ambassa-

deurs, le général Beurnonville et leur suite, déjà provisoirement rendus dans le territoire bâlois, étaient dès ce moment en pleine et entière liberté.

Après quelques moments d'entretien, la voyageuse remercia le capitaine Méchain et le citoyen Gomin, commissaire préposé à la garde du Temple, des soins et des égards qu'ils avaient eus pour elle pendant la route jusqu'à Bâle.

Je rentrai ensuite avec ces deux citoyens en ville et je me rendis en hâte à Riechen, pour y annoncer aux représentants du peuple, aux ambassadeurs et au général Beurnonville qu'ils étaient maintenant dégagés de leur parole et à la veille de rentrer dans leur patrie, où ils étaient attendus à bras ouverts. Le cortège se mit aussitôt en marche et arriva à l'Hôtel des *Trois Mages* à Bâle, où il fut reçu par une affluence de citoyens rangés sur deux hayes au cri de : *Vive la République !*

Le lendemain il y eut un grand dîner chez l'ambassadeur, où l'on célébra avec autant de cordialité que de gaieté un jour qui a été une véritable fête pour tous les amis de la France.

Les voyageurs ont ensuite fait leurs dispositions de voyage : les uns sont partis aujourd'hui et les autres partiront demain.

M. le baron de Degelmann a protesté verbalement, au nom de sa cour, contre l'inexécution des condition de l'échange, qui était la permission qui avait été accordée à la citoyenne Tourzel d'accompagner la fille du dernier roi des Français à Vienne.

Je vous adresse, citoyen Ministre, ci-joint le recueil

des pièces relatives à la négociation de l'échange des représentants du peuple, etc... contre la fille du dernier roi des Français. Le recueil servira de supplément à ma lettre, puisqu'il renferme le précis historique de la négociation et toutes les pièces jointes qui y ont rapport.

Salut et fraternité.

BACHER.

A ce rapport étaient joints deux *récépissés :* le premier émanait de l'envoyé de l'empereur d'Autriche : il est ainsi formulé :

Le soussigné, en vertu des ordres de sa Majesté l'empereur, déclare avoir reçu de M. Bacher, commissaire français délégué à cet effet, la Princesse Marie-Thérèse, fille de Louis XVI, à Bâle, le 26 décembre 1795.

Signé : le Prince de Gavre [1].

L'autre pièce est la décharge remise au capitaine Méchain [2].

[1] Archives du département des Affaires étrangères. Vienne, 364.

[2] Méchain reçut du gouvernement, « pour le zèle et la prudence avec lesquels il a rempli cette mission, une somme de 10 000 francs en numéraire ». Archives nationales F⁴ 2315.

Méchain, au cours de son voyage à Bâle, à l'aller et au retour, dépensa 15 856 francs, 7 sols en numéraire et 20 320 francs en assignats. Si l'on ajoute à ces comptes les 10 000 francs remis en or à Méchain et les 20 000 francs papier soldes au courrier Chasaut pour le renouvellement de sa garde-robe, on arrive à un total de 25 856 francs en numéraire et de 40 320 francs en assignats. Archives nationales F⁴ 2315.

Il est assez singulier que dans le *compte rendu par Pierre Benezech, ministre de l'Intérieur de son administration depuis le 13 brumaire an IV jusqu'au premier vendémiaire suivant,* imprimé en

Le citoyen Bacher, premier secrétaire interprète de la République Française en Suisse, certifie que conformément au décret de la Convention Nationale, la fille du dernier roi des Français a été remise aujourd'hui à dix heures du soir, en sa présence, entre les mains du prince de Gavre, commissaire fondé de pouvoir du Gouvernement autrichien pour la recevoir à Bâle. Cet acte étant consommé, le citoyen Méchain, capitaine de gendarmerie, muni de la reconnaissance et réception du prince de Gavre, se trouve dès aujourd'hui dégagé de toute responsabilité relativement au dépôt qui lui a été confié par le Ministre de l'Intérieur. Le citoyen Bacher déclare en outre que cet officier a rempli la commission dont il était chargé, avec toute l'intelligence désirable, avec tous les égards qui lui étaient recommandés.

A Bâle, le 5 Nivôse, l'an 4 de la République Française une et indivisible.

BACHER[1].

* * *

La plus complète relation de l'échange, la mieux informée, la plus pittoresque aussi, est due à un Anglais, William Wickham, qui, en 1795, était accrédité, en qualité de ministre plénipotentiaire « près le louable Corps helvétique ».

Comme ces fonctions lui laissaient des loisirs, Wickham

l'an VI, le voyage de la fille de Louis XVI ne soit compté, au total, que pour 12 864 fr. 50, avec une différence en moins de 13 000 francs (sans compter les sommes en assignats) avec les comptes conservés aux Archives.

[1] Archives du département des Affaires étrangères.

s'occupait beaucoup moins des relations anglo-suisses, que de l'organisation de la contre-révolution en France. A cet effet il avait organisé un cordon d'*agences* tout le long de la frontière : l'agence de Bâle était, comme on le comprend, la plus importante : elle se composait, au moins de trois informateurs secrets. Quoique Wickham ne les désigne jamais que par des initiales conventionnelles ou par des pseudonymes, il a été possible d'établir l'identité de deux d'entre eux : Emmanuel Walther Mérian et Fenouillot ; le troisième, E, n'était pas d'origine suisse; mais c'est tout ce que l'on sait de lui.

Mérian, lui, était de Bâle : il y tenait, dans la *Freistrasse* l'hôtel du *Sauvage*, très fréquenté par les officiers de l'armée de Condé, quand celle-ci se trouvait dans les environs de Bâle, et aussi par les officiers républicains venant de Huningue ou de Mulhouse. Le *Sauvage* était donc un bon poste d'observation. Comme presque tous les membres de sa famille, Mérian appartenait au parti conservateur et toutes ses sympathies allaient aux royalistes : il était dur pour ceux de ses compatriotes dont il connaissait les tendances révolutionnaires, et ses rapports à Wickham s'en ressentaient. Quand, trois ans plus tard, les Français pénétrèrent en Suisse, Mérian, dénoncé comme suspect, ami des princes et de l'Angleterre, parvint à s'enfuir et gagna l'armée de Condé où il obtint le rang de major et resta jusqu'en 1801. Rentré à Bâle, il fut admis au Conseil de régence, dont il fit partie jusqu'en 1823 : le gouvernement de la Restauration lui servit une pension de 2 000 francs, pour services rendus à la famille royale.

Fenouillot, le second espion de Wickham, était un émigré, ancien conseiller ou avocat au Parlement de Besançon. Il était spécialement chargé des rapports avec Pichegru : son nom revient souvent dans les *Mémoires* de Fauche-Borel.

C'est à ces personnages que sont dues les relations qu'on va lire : Wickham transmettait à son gouvernement les rapports de ses agents et c'est au *Public-Record-Office*, à Londres, parmi la correspondance de Mérian à lord Granville, qu'ils sont conservés ; la seule modification que j'apporte à ces pièces est de grouper les faits dans leur ordre chronologique, afin d'en rendre la lecture plus facile et sans changer un mot au texte original [1].

Madame Royale arriva à Huningue le 24 décembre au soir ; dès lors les portes de la forteresse ont été fermées. La princesse était accompagnée par M^me^ de Soucy, fille de la gouvernante de Louis XVII (*sic*) et par le s^r^ Hue, valet de chambre du roi.

Nous tenons de quelqu'un qui a passé samedi une heure et demie avec elle qu'elle a dit que, depuis sa sortie du Temple, elle n'avait vu que des personnes dont le souvenir demeurerait gravé dans son cœur. Un vilain petit chien était là, on lui dit : — Madame, cet animal est laid ; il serait facile d'en avoir un plus agréable.

— Je l'aime, dit-elle en versant un torrent de larmes, c'est tout ce qui me reste de mon frère.

Elle manquait de tout et Bacher mena M^lle^ Serini, marchande de modes établie ici, pour porter des mar-

[1] Je suis redevable de ces précieux renseignements aux recherches de M. D.-C. Bourcart, de Bâle, auquel j'ai eu plus haut l'occasion — qui pourrait se présenter à chaque page de ce livre — de témoigner ma vive gratitude.

On trouvera quelques passages relatifs à l'échange de Madame Royale dans la partie de la correspondance de Wickham, publiée sous ce titre : *The Correspondance of the Right. Hon. William, Wickham*. Londres. Bentley, 1870. Voir, notamment, vol. I, p. 244-299-330.

chandises à la princesse à Huningue, où elle passa une heure avec elle. M^lle^ Serini qui a beaucoup causé avec elle en a été parfaitement contente. On ne parle de cette illustre prisonnière qu'avec l'intérêt le plus vif et avec attendrissement. Aucune plainte n'est sortie de sa bouche, rien que des choses honnêtes et obligeantes.

Madame Royale est enfin sortie de France ; Bacher retourna la chercher à Huningue. Quand elle quitta l'auberge du *Corbeau*, elle n'avait pas un écu à donner au garçon qui l'avait servie et voulant lui témoigner sa satisfaction, elle lui donna son mouchoir.

— Voilà tout ce que je peux vous donner, dit-elle, je n'ai point d'argent.

Elle a souffert pendant la route de n'avoir pas seulement vingt-quatre sols à donner aux pauvres.

Bacher la conduisit à une maison de campagne de M. Reber qui est à une portée de fusil de la porte de Bâle du côté d'Huningue. Pour dérouter la curiosité indiscrète, on avait assuré positivement que la cérémonie se ferait de nuit et qu'on ne traverserait point notre ville. Samedi à six heures du soir des voitures de voyage suivant la route d'Huningue à Bâle se sont arrêtées devant la campagne de M. Reber ; un détachement de cavalerie bâloise était là ; car, malgré les précautions, quelques curieux même en assez grand nombre s'étaient laissé enfermer. M. Bacher fit donc arrêter les voitures ; le chemin étant mauvais, il pria la jeune princesse d'attendre un fauteuil pour la porter jusqu'à la maison ; mais elle dit que cela n'était pas nécessaire et sauta légèrement à terre en

s'appuyant sur l'épaule d'un garçon perruquier qui se trouvait là. M. Bacher donna le bras à la Princesse pour traverser la cour et la conduisit jusqu'au salon où elle fut reçue par deux Autrichiens et nos chefs bâlois. Une légère collation fut servie.

Après avoir vérifié en présence du prince de Gavre et de M. d'Egelmann (*sic*), que c'était la princesse Marie-Thérèse Charlotte, Bacher leur dit :

— Je suis chargé de vous remettre Madame de France. »

A ces paroles, la princesse répondit :

— Monsieur, je n'oublierai jamais que je suis Française.

Et des larmes tombèrent alors de ses yeux. Le prince de Gavre extrêmement touché lui dit :

— Je suis chargé de recevoir Votre Altesse Royale et de la conduire à Sa Majesté Impériale à qui il tarde de vous voir, de vous embrasser et de vous donner, Madame, des marques de sa tendresse et de sa bienveillance.

— Je suis sensible, répondit la princesse, aux bontés de Sa Majesté Impériale. Sans doute que le sang qui coule dans nos veines lui a inspiré ces sentiments. Je tâcherai par ma conduite et ma reconnaissance de me rendre digne de ses bontés et de lui prouver que jamais l'ingratitude n'entre dans mon cœur.

Un silence assez long suivit ces paroles.

La réception signée, M. d'Egelmann partit avec Bacher pour un village de l'autre côté du Rhin, en deçà duquel, dans une autre campagne, on gardait

les députés carmagnols. Pendant ce temps-là, la princesse accepta quelques rafraîchissements. Ayant entendu une servante parler français la princesse lui demanda si elle était Française ?

— Non, Madame, lui répondit cette fille, je suis du pays de Vaud, dans le canton de Berne où l'on parle français. »

— Ah ! que vous êtes heureuse, lui répliqua la Princesse, d'être de ce pays-là !

La princesse avait un chien fort laid pour lequel elle avait beaucoup d'attentions : voyant qu'on était étonné qu'elle prît tant de soins d'un animal aussi laid.

— Je sais bien, dit la princesse que cet animal n'est pas beau, mais mon frère lui était fort attaché.

Et alors elle se mit à pleurer.

On dit que la princesse a amené de Paris une vieille femme et un cuisinier du roi. En les présentant au comte (*sic*) de Gavre, elle lui dit : « Vous ne trouverez pas mauvais que ces personnes me suivent : cet homme a servi mon père, cette femme m'a rendu plusieurs services au Temple ; ils ont désiré me suivre et ne me quitteront jamais. — Monsieur dit alors la vieille femme, elle est aussi bonne que belle. »

Au retour de M. d'Egelmann, elle prit congé de son monde, remercia chacun en particulier et monta en voiture à huit heures trois quarts du soir. A neuf heures on ouvrit les portes de la ville pour qu'elle pût continuer sa route. Plusieurs personnes, lorsqu'elle monta en voiture, crièrent : *Vive la princesse !*

La voiture allait fort lentement ! Madame se retournait de temps en temps du côté de la France en observant le plus grand silence. On croit avoir observé qu'elle a ignoré l'objet de son voyage jusqu'à son entrée à la maison de M. Reber et qu'elle paraissait y entrer avec répugnance comme dans une nouvelle prison. Lorsqu'elle entra à Bâle on ne cessa de crier : Vive la Princesse Royale de France ! Vive Marie-Thérèse-Charlotte de France.

Un officier de Condé, se trouvant à la porte Saint-Jean quand le carrosse passa, monta sur le marchepied et traversa la ville en s'entretenant avec elle. Il y avait beaucoup de monde sur le pont du Rhin, il faisait clair de lune ; elle baissa les glaces et salua.

Elle fut surtout émue en passant sur ce pont qui était jonché (*sic*) de personnes de tous les états avec de grosses lanternes élevées en l'air, ce qui formait un jour assez considérable pour la distinguer à souhait. Les cris de : « Vive Madame Royale » redoublèrent et elle y parut extrêmement sensible. C'est ainsi qu'elle traversa Bâle.

Le mauvais temps ayant fait grossir les rivières, il n'était pas risquable de suivre le premier projet de tourner la ville. Mais, si bien des voix firent entendre les cris de « Vive Madame ! » on entendait aussi chanter « Ça ira » ! Le peuple de Bâle s'est montré à cette occasion très populace.

Ce sont les Bâlois qui ont accompagné Madame depuis les frontières de France jusque sur celles d'Autriche. Dimanche 27 décembre elle arriva à Lauffenbourg et une messe solennelle y fut célébrée.

MARIE-THERESE-CHARLOTTE
DE FRANCE FILLE DU ROI LOUIS XVI
à Versailles le 19 Déc

La princesse est d'une taille très élégante, son port, sans annoncer de la fierté, indique de la dignité et beaucoup de grâces : elle a les cheveux blonds, un beau teint frais et très vermeil, des yeux bleus et en général une physionomie qui dit beaucoup. Lorsque les cinq Jacobins échangés sont arrivés à Huningue, le peuple criait : « Nous perdons un ange et on nous donne à sa place cinq monstres ! » Un officier patriote a tenu des propos si violents à cet égard, qu'il a été mis en prison.

Je vis hier le portrait de la princesse. M. Broï Nadel, actuellement à Bâle, l'a acheté d'un peintre qui depuis Paris, l'a suivie en saisissant à toutes les stations le moment de donner quelques coups de pinceau sans être aperçu. Les personnes qui l'ont vue l'ont d'abord reconnue, mais ne l'ont pas trouvée flattée. Tous ont dit : « Elle est bien plus jolie » La première copie a été envoyée au prince de Condé. M. Broï porte l'autre à Madame Clotilde, princesse de Piémont.

Les 12 citoyens français avaient été reconnus le matin par M Bacher et conduits au château du Baillif de Riehen, village bâlois sur la frontière, à cinq heures après-midi : à onze heures du soir ils sont entrés à Bâle avec six officiers autrichiens et sont descendus aux *Trois Rois* -- Hier à trois heures je les ai vus passer sous ma fenêtre allant dîner chez M. Barthélemy Personne ne les suivait.

Les députés séjournent à Bâle et sont très fêtés par les Jacobins de la ville ; ils vont être étonnés de voir nos Bâlois plus jacobins qu'ils le sont eux-mêmes, qui,

en général, ne montrent pas un profond respect pour la République.

* * *

Ces revenants qui revoyaient la France après tant de mois de captivité étaient au nombre de vingt.

C'étaient Beurnonville, le ministre de la Guerre livré par Dumouriez à l'Autriche en avril 1793, avec Ménoire, son aide de camp et les conventionnels Camus, Lamarque, Bancal et Quinette, ainsi encore que leurs secrétaires Vilmar et Faucon et aussi leurs domestiques, Laboureau, Marchand et Bouenné. C'était Drouet, capturé sous Maubeuge par les hussards de la Mort ; c'étaient Sémonville, ambassadeur à Constantinople, son secrétaire de légation Mergez, ses domestiques Portet et Sajou ; c'était enfin Maret, ministre de la République à Naples et ses gens, Cordonné, Crotté et Dorta. Sémonville, Maret et leur suite avaient été arrêtés en août 1793, à Novale, sur le territoire des Ligues grises, par des agents autrichiens[1] qui avaient pris, sur Sémonville, une caisse pleine de bijoux que la Convention envoyait, sans qu'on sût pour quel motif, en présent au Grand Turc.

On a vu que, amenés en poste des diverses prisons où ils étaient au secret, ces vingt prisonniers étaient retenus depuis la fin de novembre à Fribourg-en-Brisgau, en attendant l'heure de l'échange. L'un d'eux, Quinette, a écrit, en un style qui manque de simplicité, le récit de leurs dernières heures de captivité. Ce morceau d'éloquence révolutionnaire, destiné à faire frémir, au retour, le Directoire et les deux Conseils, dut paraître aux Pari-

[1] *Le département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, par Frédéric Masson, de l'Académie française, p. 298.

siens bien démodé ; d'ailleurs les lamentations de ces revenants ne pouvaient émouvoir personne : leurs anciens collègues restés dans la fournaise en avaient vu bien d'autres : le fait d'avoir sa tête sur les épaules classait, en 1795, ceux qui, depuis trois ans, vivaient dans la politique, parmi les favoris de la fortune.

Les impressions de ces réchappés du grand drame sont cependant curieuses : pour la plupart ils ignoraient tout des événements de la Terreur, le 31 mai, la mort de Marat, les hécatombes, Thermidor, la fin de la Convention ; ils ignoraient surtout l'esprit nouveau, la situation des partis, les espérances de la réaction, les regrets de quelques robespierristes attardés, et c'est à Riehen, dans un petit village au pied de la Forêt-Noire, qu'ils apprirent, en une heure, tout ce qui s'était passé depuis leur incarcération. A ce point de vue, le factum de Quinette est intéressant : il fut publié en l'an IV par l'Imprimerie de la République, dans le *Feuilleton des résolutions et des projets de résolutions*.

Il faut se reporter à l'époque du 12 brumaire (3 novembre 1795), époque à laquelle tous les fonctionnaires publics français, captifs depuis près de trois ans dans les États d'Autriche, sortirent pour la première fois de leurs prisons à la voix de leur patrie libre et triomphante. Ils sortirent la nuit des forteresses de Koeniggratz, Olmutz, Spielberg et Kustain ; ce fut sans aucun des ménagements que dictait l'humanité, qu'ils passèrent des langueurs de la captivité aux mouvements rapides et prolongés d'une route de deux cents lieues, qu'ils furent condamnés à faire en dix jours.

Des officiers et sous-officiers autrichiens les accom-

pagnèrent. Les ordres de la cour de Vienne portaient qu'ils devaient être traités avec égard ; mais ce mot, qu'on ne leur a jamais défini, ne leur a paru le plus souvent qu'une expression qui, excluant toute idée de justice, se bornait purement à ce qui concerne les besoins physiques. Ils ont traversé la Moravie, la Bohème, l'Autriche et la Bavière, offrant partout le spectacle d'une captivité qui se prolongeait même en se rapprochant des frontières du territoire français. Ceux qui, partis de lieux différents, se rencontrèrent sur la même route, furent obligés de concentrer dans leur cœur l'élan qui les portait à se féliciter d'une réunion si désirée ; et des hommes devenus amis inséparables par des malheurs communs, furent contraints de garder extérieurement l'attitude glacée de l'indifférence. Cependant le caractère personnel des divers officiers chargés de leur conduite a beaucoup influé sur la manière dont ils ont été traités ; mais gardons-nous d'exposer l'homme sensible et généreux aux vengeances du méchant qui lui commande.

Dans le cours du voyage, le 15 frimaire (6 novembre), la plupart des transports ont été atteints par une estafette, qui a remis à leurs conducteurs des ordres portant permission aux prisonniers d'écrire à leurs familles et à leurs amis ; ces ordres étaient surtout précieux pour le ministre Bournonville, qui jusqu'alors avait réclamé en vain la faculté d'écrire.

Fribourg-en-Brigau était le rendez-vous général de toutes les divisions. Il fallait y arriver le 23 brumaire (14 novembre). On marcha jour et nuit. Les captifs, occupés entièrement du désir de se trouver

promptement sur le sol de la République, bravaient gaiement toutes les fatigues. Ils pensaient ne séjourner que peu de temps à Fribourg. Ils se trompaient cruellement.

Cette ville ne les reçut que pour les soumettre de nouveau aux volontés arbitraires et oppressives des agents autrichiens. Amenés à la vue du port, une main invisible les en écarte pendant plus de cinq semaines : on les dépose dans une maison dont les appartements sont autant de prisons séparées ; il semble qu'on les replonge tout à coup dans les citadelles qu'ils avaient cru fuir ; ils s'y trouvent même plus à l'étroit, respirant un air étouffé, malsain et funeste. Les fatigues du voyage se font alors sentir ; les incommodités, les maladies se déclarent. On veut enlever à leurs soins Muger, qu'une fièvre ardente consumait : ils s'y opposent avec énergie. Chacun languit d'impatience et de douleur. Tous les captifs furent rassemblés sous le même toit au nombre de vingt, le 6 frimaire (27 novembre). L'humanité souffrante réclamait pour eux la douce consolation de se voir, des ordres sévères s'y opposent ; des sentinelles sont à toutes les portes, et personne n'entre dans les chambres qu'accompagné d'un caporal. Les papiers publics, après une si longue ignorance de tout ce qui intéressait la patrie, étaient d'un prix inestimable.

D'abord on les désira vainement ; on les reçut enfin[1] ; et ceux qui les remirent donnèrent à

[1] Lettre de Maret au citoyen Bacher. Fribourg en-Brisgau 18 frimaire an IV. « ... Nous leur avons obligeamment fait M. le baron de Know,

entendre que la délicatesse autrichienne avait voulu épargner aux prisonniers la douleur d'apprendre la défaite des armées françaises ; et cependant on publiait alors dans les gazettes les succès mémorables de l'armée républicaine en Italie. Quelques-uns des captifs s'occupaient à dessiner des trophées patriotiques ; ils suspendaient dans l'intérieur de leur chambre les images sacrées de la liberté et de l'égalité. Un homme lâche les aperçoit, veut se faire un mérite en les dénonçant ; la police s'inquiète, le tableau est arraché et livré aux flammes. Jamais une pareille inquisition ne s'était attachée aux prisonniers dans leurs bastilles lointaines, et souvent ils avaient éprouvé le bonheur de se sentir au moins libres entre quatre murs, d'embellir leurs solitudes des images chères aux âmes républicaines.

Enfin le 4 nivôse (25 décembre), il se répand un bruit sourd qu'une estafette a apporté la nouvelle de l'arrivée de Marie-Thérèse à Huningue ; l'agent militaire supérieur vient annoncer officiellement, et dans le style accoutumé, de se tenir prêt à partir à dix heures du soir. La joie que cette nouvelle donna aux captifs fut étouffée par l'impossibilité de se réunir pour célé-

lieutenant-colonel du régiment d'Erlach, une fort bonne gazette française qui s'imprime à Deux-Ponts. En sortant d'aussi longues et aussi profonds ténèbres, nous sommes éblouis de cette lueur subite. Nous reconnaissons à peine des pays que notre cœur n'avait pas quittés et des objets vers lesquels se dirigeaient sans cesse nos vœux et nos espérances. Nous ne pouvons encore que deviner tout ce qui devait nous intéresser, mais nous en voyons assez pour nous estimer plus que jamais heureux d'avoir souffert pour notre patrie. Il ne manquait à notre joie que d'en parler avec quelque bon citoyen, il ne lui manque donc plus rien puisque nous nous entretenons avec vous. » Archives du département des Affaires étrangères.

brer ensemble l'aurore de leur liberté ; d'ailleurs leur captivité durait encore, elle ne devait cesser qu'à Riehen.

Le 5 nivôse, an 4 (26 décembre), les cinq représentants du peuple, Camus, Bancal, Quinette, Lamarque et Drouet, le ministre Bournonville et Menoire, son aide de camp, les ambassadeurs Maret et Sémonville, et les autres prisonniers français de la suite, arrivèrent à Riehen vers les trois heures après-midi : c'est un village sur la frontière de la Suisse, chef-lieu d'un bailliage du même nom. Il est administré par un des membres du Conseil de Bâle, le citoyen Legrand. Ce patriote éclairé joint beaucoup de douceur à un caractère ferme : il reçut les prisonniers français comme on offre l'hospitalité à des amis longtemps malheureux [1]. Ils trouvèrent dans son salon des journaux choisis et récents, plusieurs exemplaires de la Constitution

[1] A Huningue, dans la chambre de l'hôtel du *Corbeau* où séjourna Madame Royale, se voit, entre autres souvenirs, un exemplaire de la gravure représentant l'arrivée des prisonniers à la maison baillivale de Riehen, gravure dont on trouvera ici une reproduction. Au verso de cette gravure est tracée cette note : « On a choisi pour le sujet de l'estampe le moment où les prisonniers, arrivant à Riehen, descendent devant la maison baillivale. Mme de Sémonville, avec son fils très jeune encore, était allée à Riehen à la rencontre de son époux, qu'elle attendait depuis quelques jours à Bâle. Elle tombe dans les bras de son époux. Le député Lamarque, qui les aborde, veut la soutenir. Près d'eux, le fidèle domestique de M. de Sémonville embrasse avec transport l'enfant de son maître, au point qu'on fut obligé de le lui ôter, parce qu'on s'aperçut que la joie lui causait une sorte de délire. Quelques hommes de troupes suisses, infanterie et cavalerie, assistaient à cette scène pour le maintien du bon ordre. »

La maison baillivale de Riehen subsiste aujourd'hui, sans aucune modification, telle qu'elle était en 1795.

française ; ils s'empressèrent de la lire, bien sûrs d'y trouver des garants du bonheur dont ils allaient jouir, et des fondements inébranlables pour la félicité publique.

Le citoyen Bacher, secrétaire de légation, chargé spécialement des opérations relatives à la restitution, se fit connaître aux représentants du peuple, et les félicita de les voir bientôt rendus à leur patrie. Le bailli fit l'appel des citoyens français amenés par le lieutenant-colonel autrichien, qui les remit entre ses mains sous la sauvegarde de la neutralité ; ainsi la restitution était déjà commencée. Le citoyen Bacher partit sur-le-champ pour Huningue, afin de faire remettre la fille de Capet entre les mains des commissaires autrichiens. Il fut de retour à huit heures du soir ; alors le bailli de Richen s'empressa d'annoncer aux citoyens français qu'ils étaient entièrement libres. Leur premier sentiment fut consacré à la patrie ; ils s'écrièrent tous avec transport : *Vive la République !*

Dès le moment où les captifs français entrèrent sur le territoire suisse, ils sentirent le bienfait de respirer l'air pur de la liberté. Les officiers autrichiens les accompagnaient encore ; mais il était facile et doux de les oublier. Le caractère franc, ouvert et élevé des Suisses qui se rendirent à Richen, leur empressement à leur témoigner la joie qu'ils avaient de voir des Français si longtemps victimes de leur amour pour la patrie, leur fit une impression profonde et délicieuse. On ne voulut plus les quitter, on les accompagna jusqu'à Bâle ; là on vint les visiter en

foule, l'intérêt qu'on prenait à leur sort multipliait les questions ; à des réponses courtes et précises succédait l'expression des sentiments les plus vifs. Les citoyens français ne virent dans les Bâlois que des frères, on se félicita d'être réunis ; un banquet patriotique, où se firent entendre les hymnes de la liberté, termina un jour mémorable pour tous les amis de l'humanité. Le lendemain, la même scène se renouvela chez le ministre de la République française, et dans une société d'amis de la Révolution française. Ce sont eux qui, dans des récits intéressants, fruit d'une observation constante, levèrent le voile épais qui depuis trois ans cachait aux citoyens français les événements politiques de leur patrie. La foule des objets les empêcha de les distinguer ; ils reconnurent seulement le génie républicain planant sur toutes les factions, poursuivant également l'anarchie et le royalisme, ses ennemis acharnés réunis en secret contre elle, et formant une phalange formidable de ses amis éprouvés par le malheur, et demeurés fidèles, courageux et sages.

Ces instructifs entretiens ne purent ralentir l'impatience qu'avaient les citoyens français de poser enfin le pied sur le sol de la République, de saluer la terre natale devenue celle aussi de l'égalité, enfin de rendre compte à la nation souveraine, dans le sein du Corps législatif, de la manière dont ils avaient rempli leurs serments et leurs devoirs. Ce fut le 7 nivôse qu'ils entrèrent sur le territoire français ; dans leur marche rapide à travers les départements, ils reçurent les témoignages précieux de l'affection publique : à

Schelestadt, à Ormond [1] et à Toul les représentants du peuple Camus, Lamarque, Bancal et Quinette furent visités par les différentes autorités constituées ; entourés alors de patriotes, ils reconnurent que dans les fréquentes convulsions du corps politique, il n'y avait point de républicain qui n'eût eu à payer à la patrie le tribut de ses peines, et ils crurent en songeant à leur longue captivité, qu'ils avaient acquitté le leur. Heureux si, après avoir été livrés par un traître à un roi, et avoir trouvé le terme de leur longue et périlleuse mission dans le sein de la représentation nationale, ils peuvent contribuer à maintenir, par de bonnes lois, par des institutions sages, une constitution dont l'affermissement doit écraser tous les ennemis ouverts ou cachés de la souveraineté du peuple français, de son indépendance et de sa liberté !

Signé : Quinette, Représentant du Peuple.

* * *

C'est à l'hôtel des *Trois-Rois* — on disait aussi des *Trois-Mages*, — que logèrent, on l'a vu, les vingt Français mis en liberté : les *avancés* de Bâle leur firent fête ; le ministre de France, Barthélemy, les reçut à dîner, le lendemain de leur arrivée, à trois heures de l'après-midi ; et, dès le soir, la plupart se mettaient en route pour Paris. Beaucoup d'entre eux étaient sans argent ; Méchain dut leur en prêter ; sur les fonds mis à sa disposition par le ministre, il avança « au citoyen Camus 1920 francs, à Drouet une somme égale, et

[1] Ormond, ci-devant Saint-Dié, département des Vosges.

LA PORTE SAINT-JEAN A BALE

à Sémonville tout autant. 2 400 francs à Maret, 2 200 à Bournonville [1]. Il paya en outre toute leur dépense à l'hôtel et les frais de poste et d'auberges au retour [2]. Camus, Bancal, Quinette et Lamarque arrivèrent les premiers à Paris : une lettre de Bénezech annonce au Directoire qu'ils y sont rentrés dès le 12 nivôse (2 janvier 1796).

Gomin et Baron qui n'avaient pu suivre Madame Royale jusqu'à Vienne, quoiqu'elle eût obtenu l'autorisation d'y emmener le cuisinier Meunier, Gomin et Baron montrèrent moins d'empressement à rentrer en France ; ils ne reparurent au Temple qu'au commencement de mai 1796 [3].

[1] Archives nationales F⁴ 2315.

[2] « Pour la dépense générale de tous les prisonniers français échangés, les frais de chevaux de poste qui les ont amenés à Bâle, 1554 fr. 10 — Retour de la seconde voiture à Paris, frais de poste, [illegible] et ratio[illegible]sement des chevaux, 920 fr. 10 — Dépenses aux auberges pendant la route, depuis le 8 nivôse, cinq heures du soir, jusqu'au 17 au matin, jour de l'arrivée 323 fr. 13. » Archives nationales F⁴ 2315.

[3] « 15 floréal an IV. Au citoyen ministre de l'Intérieur : Je vous fais passer l'état de traitement qui reste dû au citoyen Gomin, ci-devant commissaire à la tour du Temple, et celui du citoyen Baron, portes-clefs ; ils ont parti avec la fille du dernier roi, et n'avaient pas reçu leur traitement depuis le 1er vendémiaire dernier jusqu'au jour de leur départ. Liénard, ci-devant économe du Temple.

	Appointement par an.	Par mois.	Totaux.
Gomin.	12.000	1.000	2 933.6.8
Baron.	2.400	200	586.13.4

Liénard ;
présentement rue de la Vieille-Monnaie, n° 4. »

Archives nationales F⁷ 4393.

D'après une note confidentielle du préfet de police, datée du 19 juin 1817, Gomin, après son retour de Bâle, « embrassa la profession d'imprimeur qu'il exerça jusqu'à l'époque où il perdit son établissement par suite de la suppression d'un grand nombre d'imprimeries. Il travailla ensuite en qualité de commis chez un huissier

Séjournèrent-ils à Bâle durant cet espace de temps ? Que pouvaient-ils attendre là ? Je l'ignore. Une note de Liénard, l'économe du Temple, annonce, le 4 mai, que ces deux employés, de retour de Bâle, réclament leurs appointements qui ne leur ont pas été payés depuis le 1er vendémiaire de l'an IV et qui leur sont dus jusqu'au jour de leur sortie du Temple.

L'argent touché, Gomin disparut ; Madame devait plus tard, à son retour d'exil, se souvenir de lui, et lui fit obtenir la conciergerie du château de Meudon.

Pour en terminer ici avec les incidents de Bâle, il faut mentionner la délicate négociation engagée entre l'Autriche et la France au sujet des bagages de Sémonville : la valise de l'ex-ambassadeur de la Convention au Grand Turc avait été saisie et mise sous scellés lors de son arrestation. Que contenait-elle ? Des bijoux en grand nombre et, croyait-on, des papiers auxquels la cour impériale, aussi bien que le Directoire semblaient attacher une grande importance. De Bacher triompha encore de cette difficulté : il réussit non seulement à obtenir livraison des précieux bagages, mais aussi à empêcher Sémonville d'en rien distraire ; il expédia les colis à Paris, et en adressa directement les clefs, sous pli cacheté, au ministre. Je ne sais ce qui advint de ces mystérieuses valises, l'histoire en paraît compliquée et elles semblent avoir mis en heurt bien des intérêts ; ce que je puis assurer, c'est que leurs clefs, encore cachetées, sont restées jointes à la lettre de Bacher[1].

priseur. Lors de la première Restauration, Madame s'étant souvenue de lui, lui fit avoir la place de concierge du château de Meudon. Pendant les Cent-Jours il perdit cette place dans laquelle il n'a pas encore pu obtenir d'être réintégré et qu'il regrette, dit-on, beaucoup, quoiqu'on l'ait nommé à un autre emploi au château des Tuileries ».

Archives nationales F7 6808.

[1] Archives nationales AFIII 81.

L'ENTRÉE DE LA MAISON REBER EN 1890

d'après une photographie.

D'autres colis avaient causé au même diplomate bien du souci : je veux dire les deux malles contenant le trousseau offert par le Directoire à Madame, et que la berline de Hue avait apportées à Huningue. On a vu que la princesse, sous le prétexte de ne point ouvrir ces deux caisses, avait prié de Bacher de lui adresser une modiste de Bâle à laquelle elle acheta divers objets qu'elle laissa pour compte à la République.

Lorsque, au moment de l'échange à la maison Reber, après l'entrevue avec l'envoyé de l'empereur, on se disposait à placer les malles sur le fourgon contenant les bagages de la princesse, elle fit appeler Hue et lui donna l'ordre de remettre le trousseau à M. Méchain : « Je suis reconnaissante, aurait-elle dit, à M. Bénezech de son attention, mais je ne puis rien accepter. » Le coup paraît avoir été sensible à de Bacher : il chercha à pallier auprès du Directoire l'affront que lui infligeait la prisonnière du Temple, et Delacroix essaya de l'imputer aux rigueurs de l'étiquette autrichienne.

RAPPORT AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF (3 NIVÔSE AN IV)

Le 3 nivôse a été opéré l'échange de la fille du dernier roi des Français. Le prince de Gavre, commissaire du Gouvernement autrichien, a donné récépissé de la personne au citoyen Bacher, Commissaire du Gouvernement français.

Le baron de Degelman a fait déposer chez M. Bourcard, bourgmestre de Bâle, à la disposition du citoyen Bacher, deux petites malles renfermant le trousseau. Il y a lieu de croire que le refus de ce trousseau de la part des Autrichiens tient à l'ancienne étiquette, suivant laquelle les princesses étrangères

étaient déshabillées lors de leur remise et laissaient même jusqu'à la chemise qu'elles portaient le jour de leur arrivée à la frontière.

Le ministre des Relations extérieures se propose de donner des ordres pour le retour de ces deux malles qui seront adressées au ministre de l'Intérieur, et pour autoriser le paiement de quelques objets achetés chez une marchande de modes à Bâle par la demoiselle de la citoyenne Soucy, qui en a distribué une partie aux personnes qui l'ont accompagnée pour marque de souvenir ou de satisfaction. Je prie le Directoire d'approuver cette dépense [1].

Ce fut, pour de Bacher, le seul point noir de toute l'affaire : le reste avait été par lui conduit et terminé à souhait. Même il était parvenu à escamoter, pendant le court séjour de Madame en territoire bâlois, l'encombrant Carletti, qui se posait, décidément, avec autant d'obstination que de légèreté, au nombre des soupirants de la princesse. Le diplomate italien, distancé par Méchain sur la route, arriva à Bâle le jour même de l'échange, et crut se donner de l'importance en louant le logement que venait d'occuper le prince de Gavre ; puis il partit aussitôt pour Rheinfelden, afin de se porter sur le chemin que devait suivre la fille de Louis XVI « pour satisfaire enfin, écrivait de Bacher, la grande démangeaison qu'il avait de rendre ses devoirs à la voyageuse [2] ».

L'épilogue consista en une distribution de cadeaux adressés par l'empereur aux citoyens suisses qui s'étaient

[1] Archives du département des Affaires étrangères.

[2] Archives du département des Affaires étrangères. *De Bacher au ministre Delacroix.* Bâle, 5 nivôse an IV.

obligeamment entremis dans la négociation de l'échange. Au cours d'un dîner de gala, que leur offrit le ministre d'Autriche, M. de Degelmann, le bourgmestre Bourcart reçut une tabatière enrichie de diamants d'une valeur de 500 louis ; M. Reber, qui avait prêté sa maison de campagne, eut une bague en brillants estimée 300 louis ; au major Kolb, qui avait chevauché à la portière de Madame Royale pendant la traversée du territoire bâlois, fut donnée une chaîne d'or portant le medaillon de Sa Majesté, et qui fut prisée cent louis [1].

Comme les deux pays étaient en guerre, de Bacher, qui avait supporté le plus lourd de la tâche, fut volontairement oublié.

[1] Annexe au rapport de Wickham à lord Grenville. Document communiqué par M. C.-D. Bourcart.

III

L'EXIL
LA PRISON DE VIENNE

LA PORTE DE RIEHEN A BALE

Croquis d'après nature, de la fin du XVIIIe siècle

Il faisait nuit depuis longtemps quand, le 26 décembre 1795, le cortège de la fille de Marie-Antoinette traversa Lorrach, première bourgade de l'Empire : là, Madame Royale était définitivement libre ; elle se trouvait sur les terres de son cousin germain l'empereur François II. Dans ces vastes États que son illustre grand'mère, l'impératrice Marie-Thérèse, avait si fortement constitués ; que sa mère, petite archiduchesse de quinze ans, promise au plus beau trône du monde, avait quittés jadis, parmi tant de regrets et de bénédictions, l'orpheline du Temple pensait qu'elle allait trouver enfin, dans l'accueil de sa famille, une revanche de la destinée. Il est manifeste que si, à cette pauvre fille de roi que le malheur devait poursuivre avec obstination, un peu d'illusion fût permis, c'est lorsque, quittant ses geôliers, elle abordait le pays où sa naissance et ses infortunes lui donnaient droit d'attendre tant de sympathies et de compensations.

Les premiers jours de cette vie nouvelle ne furent pas prometteurs. Il y a neuf lieues de Bâle à Laufenbourg où l'on devait s'arrêter pour la nuit, neuf lieues de pays accidenté et de mauvais chemins ; ce n'est certainement pas avant deux heures de la nuit qu'on parvint à la couchée [1].

On était au 27 décembre, un dimanche : une messe solennelle fut célébrée à l'église du bourg. Depuis le

[1] D'après certaines relations, la première étape fut Rheinfelden, à mi-chemin de Bâle et de Laufenbourg ; mais, comme on l'a vu, Wickham, très précis, note que, le dimanche 27 décembre au matin, Madame Royale était à Laufenbourg.

5 août 1792, jour où, pour la dernière fois, elle avait assisté à l'office dans la tribune royale de la chapelle des Tuileries, avec le roi son père, la reine sa mère, son frère et sa tante, Madame Royale n'avait pas franchi la porte d'une église.

On séjourna à Laufenbourg jusqu'au lendemain : le prince de Gavre, grand maître de la maison que l'Empereur avait formée à la princesse, avait décidé qu'on gagnerait Vienne, sans emprunter d'autres routes que celles des terres de l'Empire, ce qui obligeait à de longs détours. Le 30, le cortège parvenait à Füssen, où l'on fit séjour dans un antique château féodal, singulièrement délabré, qu'habitaient un grand-oncle et une grande tante de Marie-Antoinette, l'ancien électeur de Trèves[1] et la princesse Cunégonde[2].

C'était le début de la jeune Marie-Thérèse dans sa famille allemande; comment se passa cette première entrevue ? On ne l'a pas dit ; de ce jour la vie de Madame Royale devient plus fermée, plus mystérieuse qu'elle ne le fut jamais aux jours d'isolement de la prison du Temple ; sa stupeur dut être douloureuse quand elle s'aperçut, bien vite, que le *Grand-Maître* de sa maison n'était autre qu'un geôlier, un geôlier sans les mêmes prévenances, sans les attendrissements que, jadis, à la dérobée, manifestaient Lasne ou Gomin « J'ai autour de moi de bonnes personnes, écrit-elle à son oncle, mais j'en ai aussi de méchantes, car l'empereur m'a donné une maison dont le prince de Gavre est le Grand Maître[3]. »

[1] Clément Vinceslas, prince de Saxe, né le 28 septembre 1739.

[2] Marie-Cunégonde-Hedwige-Françoise-Xavière-Florence, princesse de Saxe, née le 10 novembre 1740. L'électeur de Trèves et la princesse Cunégonde étaient frère et sœur de la dauphine, mère de Louis XVI.

[3] E. Daudet. *Histoire de l'Émigration*, II, 148.

La princesse Cunégonde témoigna pourtant « beaucoup d'amitié » à sa nièce et celle-ci la pria de vouloir bien faire parvenir un billet d'elle à Louis XVIII, alors retenu, — interné serait le mot vrai, — à Vérone par la politique de ses *alliés*. « Je me méfie, écrivait encore la fille de Louis XVI, de toutes les personnes qui sont près de moi[1]. »

A Fussen sa porte, étroitement surveillée par les policiers autrichiens, « se ferme à tout ce qui est Français[2] ». Déjà le comte d'Avaray, l'ami et le confident de Louis XVIII, expédié par celui-ci aux environs de Bâle, pour saluer, à son passage, la prisonnière du Temple, s'est vu sèchement évincé et a dû retourner à Vérone pour ne point avoir à subir l'affront d'être tenu à l'écart de la princesse. Sur l'ordre de son maître, il retourne à Inspruck, guettant le passage de Marie-Thérèse; là, encore, on lui fait comprendre qu'il ne sera pas admis à lui présenter ses hommages. Rentré de nouveau à Vérone, il expose sa déconvenue au comte de Choiseul, dans une lettre pleine de dépit et d'inquiétude :

Vérone, 9 janvier 1796.

... Chargé à deux reprises différentes, par le roi, d'aller remplir auprès de M^me^ Thérèse une mission plus chère encore à mon cœur que flatteuse pour moi, je me rendis d'abord, il y a près de quatre mois, à Mülheim pour concerter avec M^gr^ le prince de Condé les moyens d'être instruit du moment de l'échange. Les longueurs, les incertitudes, le peu d'apparence même d'un résultat prompt et satisfai-

[1] E. Daudet. *Histoire de l'Émigration*, II, 141.

[2] *Idem*, p. 140.

sant, me déterminèrent à revenir à Vérone, d'où, sur de nouveaux avis, le roi me renvoya à Inspruck. J'étois là depuis trois semaines, fort bien traité personnellement par l'archiduchesse, lorsque je fus informé, d'une manière certaine, que, sous prétexte d'un ordre général donné au prince de Gavre, on ne me laisseroit point aborder la princesse. L'échange, dont l'époque étoit encore incertaine, paroissoit cependant très prochain. Pour éviter un éclat qu'il m'eut fallu faire, ayant une lettre du roi à remettre à sa nièce, je feignis une affaire qui m'appeloit à Vérone, et j'annonçai mon départ et mon prochain retour.

Mes informations n'étaient que trop vraies. Le Roi reçut bientôt, par M^gr^ le prince de Condé, copie d'une lettre à lui adressée par M. de Thugut, dans laquelle, au milieu de complimens très propres pour un officier autrichien, on l'invitoit à seconder les vues de S. M. I. en prévenant toutes présentations et rassemblemens de François lors du passage de Madame : *S. M. a senti combien il y auroit sur ce point de justes exceptions à faire ; mais des exceptions, quelles qu'elles soient, ne feroient que multiplier les embarras. Si par une suite de ces mesures, la princesse se trouve privée de voir V. A. S., S. M., dès son arrivée à Vienne, lui en expliquera le motif.*

Il n'en fallait pas tant pour obliger le roi à dissimuler son ressentiment et à me garder, en prenant l'air mal instruit de la marche de sa nièce. Profondément blessé, il voyoit passer, à deux journées de lui, l'objet de son plus tendre intérêt, sans pouvoir donner ni recevoir un témoignage de joie ou de dou-

leur, lorsqu'une estafette, expédiée de Fuessen, par la princesse Cunégonde de Saxe, lui apporta une lettre qui rendit la vie à son âme abattue.

Madame Thérèse *prenoit les ordres que son roi et son oncle voudroit lui donner sur sa conduite future.* Elle alloit à Vienne *où elle montreroit à l'empereur toute sa reconnaissance ; mais elle assuroit son oncle qu'elle ne disposeroit jamais de son sort sans son consentement.* Elle prioit la princesse Cunégonde de faire passer sa lettre, *se méfiant de toutes les personnes qui l'entourent, etc., etc.* (Il faut observer qu'elle paroit compter sur Mme de Soucy, car elle met son respect aux pieds du roi.)

Vous reconnoîtrez là, sans doute, monsieur le comte, un heureux résultat des exemples et des soins de la reine et de Madame Élisabeth. Cet ange de courage et de vertu nous rendroit l'espoir et la confiance si nous pouvions jamais en manquer. Qui peut douter que cette adorable princesse ne remplace un jour sa mère ? C'est le vœu de notre maître. Ce sera celui de tous les François, le mariage de Madame Thérèse avec Mgr le duc d'Angoulême est écrit au livre des destinées.

Or, monsieur le comte, ceci est uniquement pour votre propre instruction, jusqu'à nouvel ordre. Vous devez garder très secrètement, et pour vous seul, l'avis que S. M. vous fait passer de la lettre qu'elle a reçue et de la correspondance cachée qui va en être la suite[1].

[1] Lettre du comte d'Avaray au comte de Choiseul. Correspondance inédite du cardinal de la Fare, évêque de Nancy, agent de

Que pouvait craindre la cour d'Autriche, en interdisant ainsi à la fille de Louis XVI tout contact avec les Français ? Un enlèvement ? Bien que la chose paraisse fort invraisemblable, il est certain que quelques exaltés avaient conçu cet étrange projet. Wickham, l'agent de l'Angleterre, si bien placé à Bâle pour tout connaître, si bien renseigné par des espions émérites, avait adressé, avant l'échange, cette note à son gouvernement :

Le prince de Condé m'a demandé une fois si le canton de Berne accorderait sa protection à la princesse *dans le cas où elle s'échapperait durant le passage par Bâle*. Je traitai légèrement cette idée à cette époque, disant que tout État serait fier de recevoir une princesse de la maison de Bourbon, particulièrement une princesse qui s'était rendue aussi intéressante par ses vertus et par ses infortunes ; mais que je pensais qu'elle passerait son temps beaucoup plus agréablement et d'une manière plus en rapport avec sa situation à la cour de l'empereur, que dans une société triste à Berne. Plus tard, j'évoquai une partie d'une conversation entre le comte d'Avaray et M. Duverne de Presle, dans ma propre maison, ici (à Bâle) ; ils parlaient de *la possibilité de faire passer la princesse en Vendée* et Bayard, avant son dernier voyage à Paris, me dit que d'Avaray lui avait parlé de ce projet[1].

Louis XVIII près la cour de Vienne. Cette correspondance, du plus haut intérêt en ce qui touche au séjour de Madame Royale en Autriche, m'a été obligeamment communiquée par M. Maurice Pascal, à qui j'adresse mes plus vifs et mes plus sincères remerciements.

[1] *Wickham à Lord Grenville*. Communication de M. D.-C. Bourcart, de Bâle.

Ces appréhensions justifient le mot que Bacher prête à Mme de Soucy manifestant au baron de Degelmann « le désir qu'avait sa Pupille *de ne rencontrer aucun émigré* [1] » ; c'était bien certainement un ordre reçu et transformé en vœu pour sauvegarder l'apparente indépendance de la prisonnière. Hue raconte, en effet, qu'un jour, « par un heureux hasard, la voiture de la princesse s'étant arrêtée sur la grande route, il aperçut de loin un officier de l'armée de Condé. C'était M. Bertin, l'un des aides de camp de S. A. S. le prince de Condé. Je prévins Madame, qui le fit avancer. Elle lui demanda avec un vif intérêt des nouvelles du prince et le chargea de lui exprimer, ainsi qu'à ses braves compagnons d'armes, les sentiments dont elle était pénétrée ».

Cette seule exception suffirait à établir que la fille de Louis XVI ne professait pour les émigrés qu'une aversion de commande.

On l'entretenait, sans nul doute, avec soin. A Inspruck où Madame parvint le 2 janvier, elle fut reçue par sa tante, l'archiduchesse-abbesse Marie-Élisabeth [2], dans ce vaste et sévère palais, où son grand-père, l'empereur François I^er^, était mort d'apoplexie, en sortant d'une représentation théâtrale, et où sa mère, en route pour la France, avait tant pleuré à la veille de quitter pour toujours la terre autrichienne.

Madame Royale passa là les journées du 2 et du 3 janvier : l'archiduchesse Élisabeth « la plus rébarbative, la plus terrorisante et la plus spirituelle » des princesses [3], chercha à sonder l'esprit et les projets de sa nièce. De cette fillette sans expérience, sans méfiance et sans diplomatie,

[1] Archives du département des Affaires étrangères. Vienne, 364.

[2] Née en 1743, morte en 1808.

[3] *Souvenirs* de la baronne du Montet.

dont il était si facile d'exciter la rancune contre les bourreaux de ses parents, elle réussit à obtenir un aveu, un mot seulement, peut-être, qui, perfidement répété et exploité, permettrait de représenter la fille de Marie-Antoinette comme étant résolue à renier la France et à épouser un prince autrichien, racontar sans importance, en réalité, mais dont l'écho devait avoir sur l'avenir de la jeune princesse une influence décisive.

D'Inspruck à Salzbourg, la route que devait suivre le cortège, s'enfonce dans les montagnes, rude et pénible trajet, par ces jours sombres du commencement de janvier, sur des chemins boueux, à travers d'étroites vallées, parmi la neige et les brumes ; le 5, entre Waidring et Reichenall, on passa la Strub-Ache, défilé fortifié qui marque les limites du Tyrol : c'est le seul point du parcours où l'on fut obligé d'emprunter, pendant deux lieues, le territoire bavarois ; le soir même on était à Salzbourg, le 6 on s'arrêtait à Welz, dans le vieux château, presque ruiné, qui a vu mourir l'empereur Maximilien Ier.

Là, déjouant les surveillances, le fidèle Cléry, accouru de Vienne à la rencontre de la fille de son maître, parvint à pénétrer près d'elle ; inquiète de ce qui s'est passé à Inspruck, regrettant l'aveu que lui a arraché l'archiduchesse Élisabeth, froissée peut-être de la rigueur avec laquelle le prince de Gavre exécute les consignes impériales, elle profite de la présence de ce serviteur dont elle connaît le dévouement, de ce Français, — le dernier qu'elle verra, sans doute, de bien longtemps, — pour confier à son oncle le soin de fixer sa destinée, et elle remet à Cléry une lettre où se révèle tout le désarroi de son esprit et de son cœur : « ... Quelque désir que j'aie d'apprendre des nouvelles de Votre Majesté, je crains de ne pouvoir lui écrire souvent, parce que je serai sûrement bien observée. Déjà, dans mon voyage, on m'a empêchée de voir des

Français. l'Empereur voulant me voir le premier et craignant que je n'apprisse ses projets. Je les sais depuis longtemps, et je déclare à mon oncle que je lui resterai toujours fidèlement attachée, ainsi qu'aux volontés de mon père et de ma mère pour mon mariage, et que je rejetterai toutes les propositions de l'empereur pour son frère[1]. Je n'en veux pas... Ma position est bien difficile et délicate ; mais j'ai confiance en Dieu qui déjà m'a secourue et fait sortir de tant de périls. Il ne me fera jamais démentir le sang illustre dont je sors. J'aime mieux être malheureuse avec mes parents, tout le temps qu'ils le seront, que d'être à la cour d'un prince ennemi de ma famille et de ma patrie[2]... »

L'illusion n'a pas été longue : l'orpheline, après dix jours de route, avant même d'être arrivée à Vienne, comprend qu'elle est prisonnière de la politique, et que c'est un nouveau cachot, — un cachot majestueux et doré, — qui l'attend au bout du voyage.

A Linz, d'aspect mort, avec sa large rue déserte où s'élève, entre un Neptune et un Jupiter, une colonne dédiée à la Sainte Trinité, Madame fut logée au château impérial, sur la colline dominant le Danube, vaste et triste demeure, devenue, depuis lors, caserne et prison. Le 8 janvier, elle était à Mœlk, dont la colossale abbaye put lui rappeler les lignes somptueuses de Versailles : c'était la dernière étape. Le lendemain, dès les premières heures, l'approche de Vienne se fit sentir; la route, en souvenir de Marie-Antoinette qui l'avait suivie, s'appelait, — et s'appelle encore — *route de la Dauphine*. Après avoir passé les derniers contreforts du Wienerwald, on traversa Purkersdorf,

[1] L'archiduc Charles, celui des frères de François II que l'on désignait comme devant épouser Madame Royale.

[2] La lettre est longue et belle. Elle a été publiée entièrement par M. E. Daudet. *Histoire de l'Emigration*, II, 147.

gros village sur la Wien et Mariabrünn au delà desquels on laissa, à droite, le Thiergarten, réservé aux chasses de la famille impériale. Puis, ce fut Hütteldorf, composé de restaurants et de villas, Pensing, Schœnbrunn dont on aperçut, à droite, la grille ouvragée, entre deux maigres pyramides, l'immense cour nue et l'interminable façade, bourgeoise avec ses volets verts.

Alors les berlines roulèrent, dans la nuit qui tombait, à travers le populeux faubourg de Mariahilf : une large rue mal alignée, bordée de maisons basses, d'aspect provincial : on passa la *Linie*, la vieille enceinte, fermée de barrières ; au delà de laquelle le faubourg, sans constructions luxueuses, sans monuments, se continuait, tout en boutiques et en brasseries. Sans doute, du fond de sa voiture, derrière la buée des vitres, la fille de Marie-Antoinette regardait défiler sous ses yeux les aspects nouveaux de cette ville dont si souvent, au Temple, la reine lui avait vanté le charme et la gaieté. C'était donc là ce Vienne où sa mère avait été si heureuse? Que de fois elle avait dû suivre cette rue de Mariahilf qui conduit de la Hofburg à Schœnbrünn! C'étaient ces choses qu'avaient vues, de leurs premiers regards, ces yeux destinés à tant pleurer...

Brusquement les maisons, des deux côtés de la rue, cessent : la voiture roule entre des glacis où les soldats autrichiens font sentinelle : un rempart, une enceinte fortifiée, une lourde porte, — la Burgthor, — puis l'entrée dans les cours profondes, de la Hofburg, le château impérial, dont les grilles, les voitures passées, retombent : la fille de Louis XVI est entrée dans sa nouvelle prison.

*
* *

A Vienne, en janvier 1796, vivaient un certain nombre de Français émigrés, de ceux qui, possédant quelques

ressources, s'étaient fixés là où, du moins, ils trouvaient outre les distractions d'une grande ville, un groupement qui leur était précieux, et des établissements d'éducation pour leurs enfants. L'annonce de la prochaine arrivée de Madame Royale avait mis ce petit monde en émoi. Ces gentilshommes et ces nobles dames qui considéraient comme un titre assuré à la reconnaissance des Bourbons, l'empressement qu'ils avaient mis à abandonner la royauté en péril, se voyaient déjà admis au cercle de la princesse, et pensaient qu'allaient renaître pour eux, à la Hofburg, autour de la fille de Louis XVI, les beaux jours tant regrettés de Versailles. Ceux à qui leur nom ou leur ancienne situation ne permettaient pas d'espérer une invitation à la cour, escomptaient la chance d'une rencontre avec Madame, lors des sorties que celle-ci ne manquerait pas de faire à travers la ville et se promettaient bien de se trouver, le plus souvent possible, sur son passage, afin de lui présenter leurs hommages et de prôner leur dévouement.

Ce fut un grand désappointement quand, dès les premiers jours qui suivirent l'arrivée, le bruit se répandit que les portes de la Hofburg s'étaient refermées, le 9 janvier au soir, sur Madame, et ne s'étaient rouvertes pour aucun Français. Même on apprit, avec une sorte de stupeur, que l'ordre avait été donné de faire sortir du château impérial M^is^ de Soucy et M. Hue ; *chassés* de la présence de celle qu'ils considéraient comme leur pupille, ils étaient réduits à se loger à l'auberge. M^is^ de Soucy, pour accompagner la princesse, avait quitté sa mère, très âgée et malade ; le zèle et l'abnégation de Hue étaient légendaires depuis les premiers jours de la captivité du Temple : c'étaient là, pour l'un et pour l'autre, des titres à quelque considération. Leur exclusion révéla brutalement qu'une nouvelle détention commençait pour Madame.

L'homme en vue, le « centre », de cette colonie française de Vienne, était M. le cardinal de la Fare, ci-devant évêque de Nancy. Célèbre dès avant la Révolution, il avait été désigné par Louis XVI pour prêcher à l'église Saint-Louis, de Versailles, le 5 mai 1789, lors de la messe solennelle qui ouvrit les États généraux. A l'impatience générale de l'assistance, le courageux prélat avait imposé, durant plus d'une heure, une amplification de cette idée : *La religion fait la force des États ;* sujet noble, mais qui parut peu d'actualité à des législateurs anxieux de révélations budgétaires. Le discours, cependant, avait été applaudi. Mgr de la Fare, demeuré en relations avec la cour, avait quitté la France en 1791 et s'était refugié à Vienne, porteur d'une lettre par laquelle Marie-Antoinette le recommandait à l'empereur. Celui-ci avait assigné au prélat émigré un logement au couvent des Franciscains ; de là, l'ancien évêque de Nancy, qui voyait beaucoup de monde et se tenait au courant des événements, correspondait avec les princes exilés : à la mort de Louis XVI, il fut choisi comme agent près la cour impériale, par le comte de Provence, régent, qui lui continua sa confiance et ses fonctions lorsqu'il se proclama sous le nom de Louis XVIII.

Mgr de la Fare était donc, à Vienne, le premier ministre du roi de Vérone. C'était un homme simple, gai, crédule à l'excès, aimant le merveilleux. L'étroite cellule qu'il occupait aux Franciscains était la dernière d'un long, sombre et humide corridor : elle était voûtée et fort triste ; les murs étaient peints en gris foncé et les meubles plus que simples. Le représentant du roi de France vivait là en compagnie d'un vieux valet de chambre, nommé Noël, qui était bien le plus tyrannique des laquais. Quand Noël voulait prendre l'air, il enfermait son maître à double tour, et allait se promener. Le cardinal acquit un jour la

preuve que son domestique l'espionnait ; Noël se mêlait d'avoir aussi sa correspondance secrète : il adressait des rapports, touchant le cardinal, à la chancellerie de Louis XVIII, lequel, — faut-il le croire ? — estimant qu'on n'est jamais trop renseigné, ne les refusait pas. Mgr de la Fare mit l'homme à la porte : pour en finir avec ce personnage épisodique, disons que Noël se noya, peu de temps après sa sortie des Franciscains, « en passant une planche jetée sur la Wien[1] ».

Le cardinal avait placé deux de ses nièces, Mlles de la Boutetière de Saint-Mars, au couvent de la Visitation, voisin du Belvédère, où elles étaient élevées. Lui-même vivait dans l'intimité de la famille de Choisy, des Lorrains qu'il avait connus à Nancy et qui, depuis 1793, s'étaient réfugiés près de lui, à Vienne. Il passait chez eux une bonne part de son temps : c'est là qu'il écrivait ses lettres et que, « dans un cabinet attenant au salon, il travaillait à la rédaction des *Mémoires* de M. Hue[2] ».

Il avait pris en singulière affection Mlle Henriette de Choisy, personne intelligente et discrète, alors âgée de trente-six à trente-huit ans : elle était initiée à tous ses secrets, et le secondait dans sa correspondance, très considérable. Le bon prélat, encore qu'il n'eût, lui-même, que quarante-quatre ans, était d'une simplicité de mœurs à ne point redouter les jugements téméraires : il avait enjoint à ses nièces d'appeler Mlle Henriette *Petite maman* et vantait à tout venant, avec la candeur d'une âme honnête, l'esprit et la perspicacité de son Égérie[3]. Nul, d'ailleurs,

[1] *Souvenirs* de la baronne du Montet.

[2] *Souvenirs* de la baronne du Montet. La baronne du Montet, née de la Boutetière de Saint-Mars, était la nièce du cardinal de la Fare, l'une de ces deux fillettes qu'il avait placées à la Visitation de Vienne.

[3] Cette belle affection se termina par une brouille lorsque, à la

n'y trouvait à redire : sa qualité de représentant du roi exilé, autant que son incontestable vertu, le plaçaient à l'abri de tout soupçon malicieux. Sa cellule, aux Franciscains, ne désemplissait pas : la haute société de l'émigration y formait, autour du prélat, une cour où, quotidiennement, la République française était vouée aux dieux infernaux et le triomphe de la bonne cause invariablement pronostiqué comme imminent.

De ceci, tout le monde était assuré, c'est que l'empereur, à moins de rompre avec le roi de France, — invraisemblable témérité, — ne pourrait interdire à Mgr de la Fare l'entrée de la Hofburg : lui-même s'attendait, et très judicieusement, à être convoqué par la princesse, à laquelle il s'apprêtait à servir de Mentor dans la situation délicate où les péripéties de la politique venaient de la placer. L'indignation fut générale lorsqu'on apprit que Mgr l'évêque de Nancy, pas plus que les autres, n'aurait accès auprès de la fille de Louis XVI. Si son maître eût été sur le trône et eût disposé d'une armée de deux cent mille hommes, nul doute que le cardinal, devant un tel affront, se fût hâté de réclamer ses passeports ; mais Louis XVIII n'était que toléré à Vérone ; ses revendications et sa légitimité commençaient à sembler encombrantes aux souverains de l'Europe ; du reste la paix se traitait entre l'Empire et la République et l'heure n'était pas favorable à un coup d'éclat. Mgr de la Fare prit donc l'humiliation en patience, feignant, pour ne pas perdre tout crédit, de considérer comme très justifiée ce qu'il appelait diplomatiquement *la réserve* de la cour d'Autriche. Il se contenta de servir de vaguemestre à la princesse, tâchant

seconde Restauration, Mlle Henriette de Choisy, alors âgée de cinquante ans, épousa M. d'Agoult, premier écuyer de la duchesse d'Angoulême et devint, par ce mariage, dame d'atours de la princesse dont Mgr de la Fare était le directeur.

de correspondre avec elle le plus discrètement possible et à lui faire tenir les lettres qu'il recevait à son adresse, celles du moins que le rigide prince de Gavre consentait à ne pas intercepter.

La première qui parvint à Vienne émanait du prince de Condé, alors cantonné, avec son armée, à Bühl, sur le Rhin, en face de Strasbourg. Il était là, à trois heures de Bâle, lors de l'échange de la princesse, et aurait vivement désiré la saluer au passage ; mais on avait soigneusement négligé de l'aviser à temps, sous le prétexte que l'orpheline du Temple avait manifesté le désir « de ne rencontrer aucun émigré ».

Le prince de Condé, qui guerroyait depuis quatre ans pour la cause royale, très navré de n'avoir pas été admis à présenter ses hommages à sa cousine, s'adressa donc au cardinal de la Fare : il lui écrivait, timidement :

Bühl, le 6 janvier 1796.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien remettre de ma part à Madame, la lettre cy jointe. S'il faut des formalités pour cela, je m'en rapporte absolument à vous pour prendre celles que vous jugerez nécessaires ; si par hazard on ne remestoit à la Princesse que des lettres ouvertes, même celles de ses Parens, je ne m'y oppose en aucune maniere. J'ai seulement voulu lui faire connaître tout l'intérêt, tout le dévouement et tout le respect qu'Elle m'inspire. Si Elle m'honore d'une réponse, vous voudrez bien me la faire passer.

Nous voilà fixés ici pour tout l'hyver qui paroît, tant par la trêve que par l'état de l'intérieur, devoir ammener des changemens. Dieu veuille qu'ils soient

selon notre cœur. La circonstance du moment n'étant pas fertile en nouvelles, je me borne à vous renouveller, Monsieur, les assurances, etc. [1]

A cette lettre était jointe celle-ci, destinée à la fille de Louis XVI :

M. le prince de Condé à Madame Royale.

MADAME,

La position où je me trouvois au mois de novembre dernier, avec la noblesse française constamment depuis cinq ans pour la déffense de son Roi, sous les ordres et par les bienfaits de S. M. I., m'avait fait espérer, pendant quelque tems, que je serois assez heureux pour faire ma cour à Madame à sa sortie de France. Il m'eut été bien doux de remplir ce devoir et de mettre à ses pieds l'hommage du respectueux intérêt que ses malheurs, ses grâces et ses vertus inspirent à tout bon Français et plus profondément encore à ceux qui, comme moi, ont l'honneur de lui appartenir par les liens du sang : mais des circonstances malheureuses et des obstacles qu'il n'étoit pas en mon pouvoir de vaincre, m'ont privé d'un moment de consolation qui m'eût été bien précieux. Quelques gentilshommes de l'armée ont été plus heureux que moi et sont dans le ravissement du bonheur qu'ils ont eu de voir Madame. Le récit qu'ils m'ont fait de ses touchantes bontés m'a fait verser des larmes d'attendrissement, d'admiration et de joie, de savoir enfin Madame en sûreté. Je suis pénétré de recon-

[1] Correspondance inédite de M. le cardinal de la Fare.

naissance de la bonté qu'elle a eu de se souvenir de moi et de vouloir bien demander de mes nouvelles, ainsi que de celles de mes enfants, qui se joignent à moi, pour en faire à Madame leurs plus humbles et leurs plus sincères remercîmens. L'extrême désir que j'ai, qu'Elle n'ait plus sous les yeux que des consolations, m'impose la loi de ne pas me livrer plus longtems à tout ce que ma sensibilité m'inspireroit. Je me borne donc à supplier Madame de recevoir, avec quelque bonté, l'hommage du plus sincère et du plus respectueux attachement dont le cœur d'un Bourbon puisse être pénétré pour Elle.

Je suis avec respect,
Madame,
de Madame.
Le très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Louis-Joseph de Bourbon.

A Bübl, ce 6 janvier 1796[1].

Le prince de Gavre consentit à ce que sa « prisonnière » prît connaissance de cette anodine missive : il eût été bien en peine d'y découvrir un mot qui gênât la politique impériale ; même il poussa la condescendance jusqu'à permettre à Madame Royale de répondre et celle-ci reçut l'autorisation de transmettre à Mgr de la Fare le billet suivant qu'il fit passer au prince après en avoir pris copie sur le registre où il consignait ses correspondances :

[1] Correspondance inédite de M. le cardinal de la Fare.

Madame Royale au prince de Condé.

A Vienne, ce 20 janvier 1796.

Monsieur mon Cousin,

J'ai été extrêmement touchée et flattée de votre lettre, j'aurais eu bien du plaisir à voir un parent qui soutient si glorieusement le nom de Bourbon, nom si vertueux et dont l'histoire parlera à jamais. Votre amour pour votre Dieu et votre Roi vous fait admirer partout, et certainement je ne serai pas la dernière à vous rendre justice. J'ai eu en effet le plaisir de voir quelques-uns de vos gentilshommes, cela m'a fait plaisir, car j'en aurai toujours à voir des Français si attachés à leur devoir. Je vous prie d'assurer de ma part toute la brave noblesse française que vous avez avec vous, de mes sentimens d'amitié, de reconnaissance et d'admiration que j'ai pour eux tous, et que des sujets aussi fidèles et aussi attachés à leur Roi, doivent toujours compter sur mes sentimens pour eux, le nom de Français m'est toujours cher, encore plus quand on le porte d'une si digne manière. Quant à vous, Monsieur mon Cousin, qui avez le bonheur de les commander, je vous admire et envie beaucoup votre place, surtout quand on la remplit si dignement que vous. J'espère que Messieurs les ducs de Bourbon et d'Enguien se portent bien, je sais qu'ils marchent sur les traces glorieuses de leur père. On m'a dit que la princesse Louise étoit en Piémont. Elle doit avoir bien du chagrin d'être si

longtems séparée de son digne père. Vous n'avez pas besoin de me parler de votre attachement à ma famille, tout ce que vous avez fait le prouve assez, mais je vous prie de compter sur l'amitié et la reconnaissance de votre affectionnée cousine.

Signé : Marie-Thérèse-Charlotte de France[1].

*
* *

La fille de Louis XVI était depuis deux semaines à Vienne, et, malgré ses tentatives, l'ancien évêque de Nancy n'avait pas encore réussi à l'apercevoir, fût-ce de loin. C'était, pour sa diplomatie, un échec infiniment sensible, mais le moyen de protester? Avisé qu'elle devait assister, le 21 janvier, au service anniversaire de la mort du roi, il parvint à se glisser, sans être vu, dans l'église, sans doute la chapelle des Augustins, paroisse de la cour, enclavée dans les bâtiments du château impérial. Ainsi, en une telle circonstance, dans le palais même où était née la reine Marie-Antoinette, l'un des plus fidèles agents des Bourbons était réduit, de par l'inconcevable politique autrichienne, à pénétrer incognito, sous un déguisement peut-être, ainsi que jadis faisaient au Temple, en pleine Terreur démagogique, les serviteurs dévoués à la Famille royale. La parenté de Madame était devenue aussi redoutable à ses fidèles que l'avait été naguère le plus intraitable des geôliers aux gages de la Commune de Paris.

Le pauvre prélat souffrait grandement de cet ostracisme : les lettres qu'il adressait à Vérone au baron de Flaschlanden, pour être mises sous les yeux du roi, reflètent

[1] Lettre extraite des papiers inédits de M. le cardinal de la Fare qu'a bien voulu me communiquer M. Maurice Pascal.

singulièrement sa déception, bien qu'il s'y force encore à une contenance ; elles ont surtout le grand mérite de renseigner sur ce qu'il savait de la vie de la princesse ainsi séquestrée, et sur les motifs que la cour impériale alléguait pour justifier cette inexplicable détention.

Le cardinal de la Fare à M. le baron de Flachslanden.

Vienne, 22 janvier 1796.

Je n'ai point encore, Monsieur le baron, eu l'honneur d'être admis à faire ma cour à Madame de France, et je ne prévois pas quand j'y serai appellé. Mais cette princesse est autorisée à me faire passer ses ordres.

Je le juge, du moins, par les faits. Elle m'a fait remettre hier au soir sa réponse au roi, son oncle, et une boëte contenant son portrait. Ce portrait est fort ressemblant. J'ai reçu pour Madame des lettres de S. A. R. M^gr le duc de Berry et de S. A. S. M^gr le prince de Condé. J'ai été chargé de faire passer ses réponses.

J'ai profité de l'occasion d'un courrier expédié à la cour de Turin, pour vous adresser le message qui m'a été confié pour le roi et pour m'entretenir plus librement avec vous.

Madame est jusqu'ici tout ce qu'elle doit être. *Française, sujette et Bourbon.* Je suis sûr que sous ces trois rapports, elle s'est exprimée de manière à donner une grande satisfaction au roi et à tous les vrais Français. Elle fait hautement profession de soumission et obéissance au roi, d'attachement sincère à toute sa famille et de prédilection pour la nation

française. Un grand caractère, un esprit juste, vif et aimable se remarque dans tout ce qu'elle dit ou fait. Elle a su mettre à propos en avant le projet formé de son mariage avec S. A. R. M^gr le duc d'Angoulême et affirmer qu'elle ne se marieroit jamais que du consentement du roi son oncle. Les principes religieux et moraux sont gravés fortement dans son âme, et à moins qu'il ne se fît, en elle, un changement absolu, aucunes vues d'ambition ou d'intérêt personnel ne doivent les entamer. Elle a été outrée d'un propos qui lui a été tenu à Inspruck par S. A. R. Madame l'archiduchesse Élizabeth, et dont Sa Majesté doit avoir connoissance Je sais qu'elle en a parlé depuis qu'elle est à Vienne et toujours avec indignation. Ce propos n'a pas peu servi à la prémunir et à la mettre en défiance. Il étoit question dans cette ouverture de Madame l'archiduchesse d'un mariage avec S. A. R. M^gr l'archiduc Charles, et de l'expectative de la Couronne de France. La cour a désavoué un pareil propos, l'a traité d'extravagance, mais en même tems elle a, comme de raison, été très fâchée qu'il eût été tenu. Soit par suite de ce dire, qui aura transpiré dans Vienne, soit par la manie naturelle de vouloir marier ensemble une jeune princesse et un jeune prince que l'on a sous les yeux, le public ici a d'abord parlé beaucoup de ce mariage, mais il s'est ensuite distrait de cette idée, et en parle moins à présent.

Dans le tems où ce bruit était le plus accrédité, M. le baron de Thugut s'est plaint à moi de ce que ce propos se tenoit hautement à l'armée de Condé

et de ce qu'on s'y exprimoit de la manière la plus désobligeante sur les intentions qui avaient porté l'empereur à tirer Madame de sa captivité. J'ai répondu avec l'air de l'étonnement, que lorsque ce grief m'étoit dénoncé, je voulois moi-même dénoncer le bruit qui couroit dans Vienne sur le prétendu mariage de Madame. Que de l'un et de l'autre côté, pareils bruits étoient de ces opinions populaires que rien ne peut empêcher de circuler un moment, mais qui tombent d'elles-mêmes, quand elles n'ont pas de fondement réel. Le ministre a cru devoir repousser formellement ces bruits, il m'a affirmé, et avec le désir que son affirmation passât jusqu'à Sa Majesté, *qu'il n'avoit point été et qu'il n'étoit en aucune façon question de ce mariage.*

Le 21 janvier, jour à jamais exécrable à tous les Français, Madame s'est fait dire une messe des morts à sept heures et demie du matin et y a communié. Il y avoit quatre ans qu'elle n'avoit pu approcher de la Sainte Table. J'étois *incognito* dans la chapelle royale, à peu de distance de la princesse, et ai pu unir mes prières et mes larmes aux siennes.

On croit que M^me^ la comtesse de Chanclos, placée provisoirement auprès de Madame, n'y restera pas longtems. D'ici à deux mois elle doit quitter cette place, mais on ne nomme pas encore celle qui lui succédera. Tout ce que l'on semble affirmer, c'est que ce ne sera pas une dame française. Quelques personnes pensent que Madame pourroit bien aller passer l'été à Prague avec sa cousine S. A. R. Madame l'archiduchesse Marie-Anne. Cette princesse, qui est

un ange de vertu et de bonté, s'attache tendrement à Madame, et l'aime comme une véritable mère. Le cœur de Madame incline aussi fortement vers elle.

On m'a dit que Madame avoit fait, à S. A. S. M^gr le prince de Condé, la réponse la plus aimable, tant pour lui que pour la noblesse qui l'entoure et pour son armée. Cette lettre fera tomber le bruit qui s'est répandu, que Madame ne pouvoit pas souffrir les émigrés. J'ai cherché à m'instruire de ce que cette imputation pouvoit avoir de réel. J'ai recueilli, en effet, que Madame n'approuvoit pas l'émigration jusqu'à l'époque du 10 aoust 1792 et la regardoit comme une des causes de la mort de ses augustes parents. Mais malgré cette opinion, elle ne parle pas moins avec intérêt de tous les Français du dehors et du dedans. Elle dit communément, quand elle parle de sa nation, qu'elle n'est ni aussi coupable, ni aussi méprisable qu'on affecte de le répandre : qu'elle a été séduite et égarée par des sélérats, mais qu'elle est noble, généreuse et qu'elle reviendra d'elle-même à ses devoirs et à la fidélité. Cette idée lui fait désirer vivement que la paix se fasse et que le roi s'abstienne de toutes hostilités, vis-à-vis de son peuple. Elle imagine que ce moyen seroit le plus efficace de tous pour le ramener à l'obéissance.

M^me de Soucy et M. Hüe sont toujours ici à l'auberge où on les a logés le jour de leur arrivée. Je les vois à peu près tous les jours, et les ai, jusqu'à présent, servis de mon mieux et avec quelque succès.

Il avoit été décidé que M^me la marquise de Soucy et M. Hüe partiroient ensemble, se rendroient direc-

à Basle, et là recevroient le complément du
ent pécuniaire qui leur a été accordé par l'empereur. Déjà Mme de Soucy a touché ici une gratification de cinq cents ducats, et à Basle elle doit recevoir encore mille ducats. M. Hüe devoit recevoir ici deux cents ducats et trois cents à Basle. — Cette obligation de retourner à Basle ne pouvoit se concilier avec ses vues. — Nous avons pris un moyen qui nous a réussi. M. Hüe aura la permission de rester à Vienne, ou dans les États de S. M. I., recevra une gratification convenable pour ses premiers besoins, et une pension que l'on croit devoir être de huit cents florins de Vienne, c'est-à-dire de deux mille cent livres de notre monnoie, ou environ. On fournit à Mme de Soucy une voiture pour son voyage, on la défraie, ainsi que toute la suite, de tous frais d'auberge pendant le séjour à Vienne.

Le jour du départ de Mme de Soucy sera prochain, mais n'est point encore fixé. Il est à désirer pour sa mission, pour elle, pour le bien de la chose, qu'elle ait une audience de congé de Madame et de l'empereur. Elle s'en occupe dans ce moment, et j'espère qu'elle l'obtiendra. Madame l'a honorée de plusieurs lettres aimables et affectueuses.

D'après ce que j'ai pu recueillir, un des grands griefs contre la suite de Madame et un des principaux motifs de l'éloigner, a été la remise secrète de plusieurs paquets en différens endroits de la route.

Nous venons de faire ici, dans la personne de M. le baron de Boistel, une perte dont nous sommes vivement affectés. Il a été frappé d'apoplexie dans le

cabinet même de M. le baron de Thugut, au moment où il conféroit avec ce ministre, des affaires de Mme de Soucy, sa cousine. Le traitement que cette dame avoit éprouvé, l'avoit sensiblement affecté, et n'aura pas peu contribué à déterminer l'accident dont il a été la victime. C'est un bon Français et un loyal serviteur de S. M. de moins.

... Je ne vous ai point dit encore ce qu'étoit Mme la comtesse de Chanclos, placée en ce moment auprès de Mme de France, c'est une dame d'environ cinquante-cinq ans, née Française et qui avoit épousé un gentilhomme établi dans les Pays-Bas autrichiens, mais d'origine française. Cette Dame, appellée à la cour par Joseph II, a été Grande Maîtresse de la première archiduchesse, épouse de François II, née princesse de Wurtemberg. Dans les fonctions de cette place, elle s'étoit concilié l'estime et l'affection générales, et après la mort de la princesse, elle a constamment joui à la cour et à la ville d'une grande considération. Aussi la force de l'opinion publique l'avoit-elle déjà fait choisir pour être Grande Maîtresse de Madame l'archiduchesse, fille de l'empereur, et elle conserve l'exercice de cette place avec les nouvelles fonctions qui lui ont été attribuées depuis l'arrivée de Madame de France. Elle a avec elle deux nièces, l'une de vingt ans et l'autre de dix-huit, qui réunissent toutes deux les agrémens de la figure et de l'esprit. Mme de Chanclos a de l'esprit, de la mesure et de l'adresse, n'a point d'éloignement pour les Français, mais vit peu avec eux, est fort attachée à la Maison impériale à qui elle doit tout, jouit d'un véri-

table crédit auprès de Leurs Majestés et dans beaucoup de cas peut influer sur les résolutions. Si S. M. n'y voyoit point d'inconvénient, j'aurois cru utile qu'elle eût écrit un mot obligeant à cette dame.

Dans le paquet que j'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le baron, est inclus un pli pour le roi, qui contient la lettre et le portrait de Madame de France, une lettre de M^me^ la marquise de Soucy, et une du fidèle M. Hüe. Ce zélé serviteur du roi est disposé, malgré les avantages qu'il trouve ici, à suivre tous les ordres que S. M. voudra lui dicter, comme il connoit bien la situation intérieure de Paris et les factions dirigeantes, il eut été désirable qu'il pût aller jusqu'à Vérone. Mais, d'un autre côté, s'il arrivoit des circonstances où Madame obtînt de le prendre à son service, ce seroit un vrai préjudice pour le roi que cette occasion pût être manquée. Pour tout concilier, voici peut-être un moyen. M^me^ de Soucy qui se rend à Basle, ne compte rentrer en France qu'autant que l'absolue nécessité l'y forceroit. Cette dame sait tout ce que sait M. Hüe. Sa Majesté pourroit envoyer à Basle une personne qu'elle honoreroit de son intime confiance et qu'elle autoriseroit à conférer avec elle sur tous les points qui peuvent intéresser[1]...

Le cardinal de la Fare à M. le baron de Flachslanden.

Vienne, 29 janvier 1796.

M. Cléry, M. le baron, a eu l'honneur d'être admis à l'audience de Madame, et il vous rendra compte

[1] Papiers La Fare. Communication de M. Maurice Pascal.

de ce qui s'y est passé. On a été fort content à la cour de sa personne et de ses manières, et on m'en a fait l'éloge.

M^me^ la marquise de Soucy, qui part demain pour aller d'abord à Ratisbonne, et de là à Basle, a obtenu successivement ses audiences de congé de Madame et de l'empereur. Dans l'une et l'autre, on l'a fort bien traitée. Il semble que dans la dernière moitié de son séjour ici, on avoit pris à tâche de lui faire oublier le mode de sa première réception, que la Cour et la Ville ont également blâmée, et dont les auteurs sont maintenant honteux.

L'empereur, dans la conversation qu'il a eue avec M^me^ de Soucy, lors de son audience de congé, lui a dit, sur ce qui s'étoit passé, des choses obligeantes. Il lui a parlé de Madame avec beaucoup d'intérêt et d'amitié; a bien assuré qu'il n'avoit formé sur elle aucun projet de mariage, comme le propos tenu à Inspruck avoit pu le faire croire; qu'il lui trouvoit avec lui une contrainte qui le peinoit; qu'il ne vouloit que son bonheur, et que s'il y avoit déjà pour elle des vues de mariage arrêtées, il auroit désiré qu'elle lui en parlât avec franchise, et qu'elle auroit vu combien il étoit éloigné de vouloir contrarier sa liberté.

Madame est toujours invisible pour tout le monde, excepté quelques personnes de sa famille. Mes démarches pour avoir l'honneur de la voir et lui présenter les hommages de tous les Français réfugiés, ont été vaines. M^me^ la princesse de Lorraine n'a pas été plus heureuse. M^me^ la duchesse de Grammont,

malgré tous ses titres particuliers à cette faveur, a été refusée. — C'est un parti pris de tenir ainsi séquestrée, jusqu'à nouvel ordre, cette intéressante princesse. — On donne pour motif la nécessité de l'éprouver, de la connoître, de la mettre au fait des usages de la cour et des conversations à établir dans des audiences avant que de la produire en public. Toutes ces précautions, nécessaires peut-être pour beaucoup d'autres princesses de son âge, ne paroissent pas l'être pour elle. Elle réunit à une noble assurance, la facilité, la politesse, l'obligeance de l'élocution, une mesure parfaite dans tout ce qu'elle dit, un tact qui la trompe rarement, la droiture du jugement et la profondeur des pensées. Son rôle ici ne laisse pas que d'être difficile à jouer, et il peut le devenir davantage ; jusqu'à présent, je ne crois pas, selon les rapports qui m'ont été faits, qu'elle ait commis, dans sa conduite politique, une faute de circonspection ou de prudence.

On m'a dit, mais c'est un propos sans autorité, que si le roi le demandoit, l'empereur pourroit lui procurer un moyen de voir Madame, et de passer avec elle quelques semaines dans l'un de ses châteaux. C'est en France où je voudrois que cette réunion pût se faire au printems prochain.

P.-S. — M. Cléry ne retournera pas à Vérone, il restera jusqu'à nouvel ordre à Vienne, où il jouira du même traitement que M. Hüe. L'un et l'autre n'ont aucun service auprès de Madame ni de relation avec elle. M^me^ de Soucy qui avoit annoncé plusieurs fois son départ et même fixé le jour précis à S. M. l'Em-

pereur, retardoit de jour en jour, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. Madame a été dans le cas de lui écrire hier un billet, afin de l'engager à partir sans délai. Le billet étoit ainsi conçu : « Madame, je vous écris pour vous engager très sérieusement à partir d'ici, sans autre délai. Si vous ne le pouvez pas aujourd'hui, que ce soit du moins demain après avoir entendu la messe. Il est tems que cela finisse. Je vous souhaite un heureux voyage. Ce 30 janvier 1796. *Signé :* Marie-Thérèse-Charlotte de France. »

M^me^ de Soucy m'a remis, en partant, une lettre pour le roi. Elle la tenoit de Madame et elle a cru devoir me communiquer l'objet que Madame lui avoit confié. Cette lettre porte l'engagement formel, de la part de Madame, de ne prendre pour époux, conformément à la volonté de ses augustes parents et du roi, que M^gr^ le duc d'Angoulême. Madame fait d'ailleurs la profession la plus solennelle de son entière soumission au roi, de son attachement filial pour sa personne, de son désir de ne rien faire d'essentiel sans son avis et son consentement, de se réunir à lui dès que les circonstances le permettront. D'après ce qui m'a été dit, rien ne doit être plus satisfaisant et plus doux pour le cœur de S. M.

Je dois ajouter, pour compléter la satisfaction du roi, que je sais d'une manière certaine combien S. M. doit compter sur les bons sentimens et la pureté des principes de Madame. — J'ai quelques moyens de l'y soutenir, s'il étoit nécessaire, mais pensant comme elle le fait, jamais elle n'en aura besoin. Elle se

montre et elle est dans toutes les occasions ce qu'elle doit être. — Je peux l'assurer[1].

Mgr de la Farre à S. A. R. Madame l'archiduchesse Marie-Anne.

Vienne, 1er février 1796.

MADAME,

J'ai écrit aujourd'hui à Vérone. Une page de ma lettre a été consacrée à remplir les intentions de Madame. Sa lecture doit dissiper tous les nuages, s'il étoit possible que quelque chose vînt à en faire naître. Jusqu'à présent chacune des lettres où j'ai eu l'honneur de parler de Madame, portoit le germe des vérités que je n'ai fait que développer et confirmer aujourd'hui. C'est avec autant d'intérêt que de satisfaction que j'ai rendu au caractère et aux intentions de Madame, la justice qui leur est due.

MM. Hüe et Cléry sont heureux en ce moment, ils avoient été bien troublés et agités des embarras et des chagrins que leur causoit leur communauté de sort avec Mme de Soucy. On ne leur a point montré le désir qu'ils allassent résider dans une autre ville que Vienne. Mais je puis être leur garant que s'ils restent ici, ils auront en tout point une conduite faite pour leur concilier de plus en plus l'estime. Le duc de Grammont a le projet de les emmener à Presbourg à la fin de cette semaine, ou au commencement de l'autre, pour y passer quelques jours auprès de sa famille. Mais, à cet égard, ces Messieurs ne feront

[1] Papiers La Farre.

rien, sans avoir connu les intentions de Madame. La confiance qu'ils veulent bien avoir en moi les porte à ne faire aucune espèce de démarche, sans me consulter, et moi-même, dans tous les cas difficiles, je consulterai plus haut.

On n'ira plus, à ce que j'espère, se présenter avec affectation sous les fenêtres ou sur le passage de Madame.

Quelque envie que j'eusse de m'entretenir avec M^me^ de Chanclos, je dois avoir l'honneur de dire à V. A. R. que prévenu déjà par elle *qu'il n'étoit dans la journée aucun moment où je pusse la voir, à raison de ses continuelles occupations*, je ne saurois me présenter spontanément à sa porte, sans m'exposer à être taxé d'indiscrétion, d'importunité, et sans sortir du système de réserve que je me suis fait. Mais si M^me^ de Chanclos veut me faire signe, je suis aussitôt à ses ordres.

J'ai l'honneur d'être, etc.[1].

M^gr^ de la Fare à M. le baron de Flachslanden.

Vienne, 21 mars 1796.

J'ai l'honneur, monsieur le baron, de vous faire passer par un courrier de M. le ministre de Sardaigne, une lettre de Madame pour le Roi.

Je regrette chaque jour de ne voir arriver pour cette princesse aucunes lettres de Monsieur ni de M^gr^ le duc d'Angoulême. Le roi jugera peut-être

[1] Papiers La Fare.

à propos d'expliquer, dans une de ses lettres, les raisons naturelles de ce silence.

Madame doit aller, le mois prochain, s'établir à Schönbrunn, maison de plaisance de S. M. I., à une lieue de Vienne. Elle y sera avec Mmes les archiduchesses Marie-Clémentine et Amélie, ses cousines. Mme l'archiduchesse Marie-Anne retourne à Prague. Ce sera une séparation douloureuse. Cette princesse avoit pour Madame toutes les attentions et les recherches d'une sœur et même d'une mère. On ne peut avoir le cœur mieux placé, l'esprit mieux fait, les sentimens plus prononcés pour tout ce qui est bon, juste et loyal, ses conseils et sa façon de penser ne pouvoient être, *sous tous les rapports*, que très utiles à Madame.

Madame a témoigné du mécontement de la conduite et des démarches de Mme de Soucy, pendant les derniers jours de sa résidence à Vienne et même depuis son départ. Le Ministère autrichien lui impute, de son côté, plusieurs griefs. Dans ma dépêche du 29 janvier, époque où je commençois à voir cette dame, j'avois mandé que je croyois utile aux intérêts du roi que S. M. pût charger, à Basle, une personne de confiance de s'aboucher avec Mme de Soucy de l'écouter et de la questionner. Elle est partie de Vienne désespérée d'y voir rester MM. Hüe et Cléry. Elle a tenté, dans les derniers moments de son séjour, de les desservir pour les éloigner, et on croit qu'elle a suivi depuis et suit encore le même plan[1]...

[1] Papiers La Fare.

Madame Royale, on le voit, est bien prisonnière à la Hofburg, et, si le mot n'est pas prononcé, le fait, aux yeux de tous, n'en est pas moins certain.

Hue, qui depuis le 9 janvier, séjourne à l'auberge, et redoute, chaque jour, d'être expulsé de Vienne par la police autrichienne, Hue en arrive à correspondre avec la fille de son maître, comme lorsque la famille royale se trouvait au Temple, au moyen de lettres tracées à l'encre sympathique : il lui conseille de faire usage, pour écrire, du jus de citron : « Madame sait comment il s'emploie. Si Madame consent à se servir du citron, je lui écrirais, à l'aide de ce procédé, sur l'enveloppe des lettres que le roi me ferait parvenir pour Madame [1]. »

Et comme ce fidèle serviteur ne peut pénétrer, sous nul prétexte, auprès de la fille de ses anciens maîtres, il se résigne à rôder sur les glacis du château impérial, et de communiquer, par signes, avec la princesse : « J'irai lundi sur le rempart, vers midi et demi, je continuerai chaque jour jusqu'à ce que Madame ait pu me faire connaître ses volontés. Si Madame veut employer le jus de citron, elle voudra bien se moucher plusieurs fois. Mettre la main à mon oreille indiquera à Madame que j'ai compris le signe [2]. »

Il semble même que, bientôt, l'intermédiaire du cardinal de la Fare n'est plus autorisé ; Madame recevra, en cachette, les lettres que lui adresse son oncle et c'est Hue qui les lui fera parvenir. « J'irai sur le rempart, écrit-il et des caresses faites par Madame à Coco seront, ainsi qu'elle a pris la peine de me l'écrire, l'indice sûr que la lettre du roi lui a été remise [3]. »

[1] *Souvenirs du baron Hue*, publiés par le baron de Maricourt, son arrière-petit-fils, p. 226.

[2] *Idem*, p. 226.

[3] *Idem*, p. 227.

*
* *

Si aucun Français, aucun ami, ne pénétrait auprès de la princesse captive, il n'est pas impossible, cependant, de connaître, rétrospectivement, quels étaient, dans sa nouvelle prison, ses pensées et son entourage. Dans cette Hofburg sinistre, amalgame de constructions sans style, que divisent des cours profondes, sans soleil et sans arbres, elle vit sous la tutelle de Mme de Chanclos, sa *grande maîtresse*, et Mme de Dombasle, sa gouvernante. La cour de Vienne est sans luxe, sans apparat, sans fête, sans gaieté : « La famille impériale, disait Gœthe, n'est qu'une grande bourgeoisie allemande. »

L'impératrice, Marie-Thérèse de Bourbon, venue de Naples, est « ignorante, bizarre, jalouse, capricieuse, mal élevée[1] » ; elle manque d'égards pour « la petite Française » ; à vrai dire, c'est une excentrique : elle se plaît aux jeux vulgaires, aux travestissements grossiers : sa « grande pensée », c'est ce *caprice* qu'elle construit aux environs de Vienne et qui consiste en un pavillon où tout est à l'envers, la cuisine au salon, la cave au grenier, ainsi du reste[2] : elle élève aussi, dans les beaux jardins de Laxenburg, un manoir pseudo-gothique, enrichi, depuis lors, de beaux meubles et d'objets de valeur, où elle s'imagine faire œuvre de reconstitution historique, en plaçant dans une oubliette en carton-pâte la maquette en cire d'un Latude à grande barbe dont un mécanisme fait mouvoir les bras chargés de lourdes chaînes.

La parenté autrichienne de Madame Royale est nom-

[1] *Souvenirs* de la baronne du Montet.

[2] *Idem*.

breuse : car François Ier et Marie-Thérèse ont eu seize enfants. Léopold II en a eu quatorze. L'empereur François II garde autour de lui nombre de ses frères et sœurs, qui forment la société ordinaire de la fille de Louis XVI : au nombre des archiduchesses, c'est, d'abord, Marie-Anne-Ferdinande-Henriette : elle a vingt-six ans, en 1796 ; elle est abbesse des dames religieuses Thérésiennes de Prague ; c'est une fille enthousiaste, d'une piété exaltée, poitrinaire, qui a voué, à sa cousine de France, une affection romanesque. C'est ensuite Marie-Clémentine-Joséphine-Jeanne-Fidelia, une douce jeune fille de vingt et un ans, laide, marquée de petite vérole, et qui mourra, cinq ans plus tard, de consomption, princesse de Naples[1]. Vient ensuite l'archiduchesse Amélie, petite, malingre, l'air timide et dolent : elle s'éteindra à vingt ans, après avoir langui durant de longs mois.

Les archiducs n'ont guère plus d'entrain ; l'aîné, Charles-Louis-Joseph-Laurent a vingt-cinq ans ; il est laid, mais intelligent et brave ; c'est lui que la rumeur européenne et les désirs hypocritement dissimulés de la cour impériale désignent comme le futur époux de la fille de Louis XVI. Parmi les autres, Joseph-Antoine-Jean-Baptiste, vingt ans, est palatin de Hongrie ; Antoine-Victor-Joseph-Jean-Raimond, à dix-sept ans, sera grand maître de l'ordre Teutonique ; suivent Jean Baptiste-Joseph-Fabien-Sébastien, Renier-Joseph-Jean-Michel-François-Jérôme Louis-Joseph-Antoine, qui n'a que douze ans et Rodolphe-Jean-Joseph-Renier, qui en a huit, le plus jeune, le plus gai, le plus séduisant de tous : il sera plus tard cardinal-archevêque d'Olmutz.

Tous ces jeunes princes, élevés par des précepteurs sévères, instruits par des maîtres mélancoliques, mènent

[1] Elle fut la mère de la duchesse de Berry.

l'existence la plus morose : aux cérémonies de la cour, ils paraissent, par devoir, affublés à l'ancienne mode, « vêtus d'habits de taffetas richement brodés, frisés à *l'oiseau royal*, portant des bourses, des chapeaux à claque et de longues épées », sous l'œil inquiet de leur gouverneur, le baron de Hager, un vieux brave couvert de cicatrices [1].

Dans cet intérieur compassé, où l'étiquette règne en souveraine maîtresse, où chaque révérence est mesurée, chaque mot épilogué, l'esprit et le cœur de Madame, à force de se surveiller, se ferment ; elle n'a, près d'elle, personne à aimer ; du moins pourrait-elle, en rêve, s'imaginer qu'il y a, sur terre, d'autres gens, dignes d'affection ; mais non ; ce qu'elle a vu de la vie, ce qu'elle en devine chaque jour, la fait pour jamais méfiante et revêche. Ceux qui l'entourent appartiennent à cette famille dont elle a stigmatisé « l'indigne conduite » lors du procès de la reine, que « l'empereur laissa périr sur l'échafaud sans faire des démarches pour la sauver [2] ».

Elle devait penser à ces choses lorsqu'elle se trouvait avec cette parenté d'Autriche, dans ce sévère palais où tout lui rappelait sa mère. Quant à ses compatriotes, elle n'en voyait aucun ; on avait pris soin, d'ailleurs, de lui en inspirer l'horreur... « Voir les Français qui peuvent venir à Vienne..., écrit-elle à son oncle [3], je serais au désespoir de voir *ces gens-là*. »

A tous ceux qui, depuis sa sortie du Temple, se sont employés à la servir, à tous — sauf Hue et Cléry, — elle témoigne une froideur proche parente de l'aversion. A Mme de Soucy, reléguée à l'auberge, traitée en ennemie

[1] *Souvenirs* de la baronne du Montet.

[2] *Mémoire écrit par Marie-Thérèse-Charlotte de France.* V. ci-dessus.

[3] Daudet. *Émigration*, II, 180.

par les Autrichiens, comme on l'a vu par les lettres de M^er^ de la Fare citées plus haut, Madame adresse quatre lettres, dont trois sont étonnamment sèches et froides :

Madame, lui écrit-elle, le 13 janvier 1796, M^me^ de Chantelos vient de me remettre votre lettre. J'en ai été très-touchée. Je vous remercie de la manière dont vous vous êtes conduite pour moi pendant le voyage, je ne l'oublierai pas. Je parlerai à l'empereur pour vous donner de quoi faire le voyage ; je suis sûre qu'il ne me refusera pas. Il est bon, mais vous savez que je vous ai dit dès le premier jour, qu'il était très-possible que l'empereur ne vous reçût pas, la guerre empêchant les deux nations de se voir. C'est arrivé ainsi que pour les autres Français. Je suis sûre de votre courage et je vous prie de consoler M. Hüe. Qu'il ne se désespère pas, je parlerai de lui à l'empereur et je ne doute pas qu'il n'ait soin de ce fidèle serviteur de mon père.

Adieu, Madame, portez-vous bien. Faites un heureux voyage, je ferai des vœux pour vous. Je vous prie de dire à votre mère mille choses de ma part. Je vous prie aussi de recevoir mes remerciements pour le sacrifice que vous avez fait de quitter votre patrie et vos enfants pour me suivre. Adieu, comptez toujours sur l'affection de Marie-Thérèse-Charlotte de France[1].

Quelques jours plus tard, Marie-Thérèse écrit de nouveau :

[1] Cette lettre et les deux suivantes ont été publiées par M. le baron André de Maricourt, dans la *Revue des Questions historiques* (octobre 1903). *Marie-Thérèse de France à Vienne*, 1796-1799.

... Vous partirez samedi, dites-vous, Madame, je vous prie d'embrasser Mme de Mackau de ma part et de voir aussi à Paris Mme de Chanterenne. Cette pauvre femme doit être bien triste. Dites-lui bien de ma part qu'elle ne fasse aucune démarche pour venir me joindre, puisque cela serait inutile. Dites-lui que je l'aime toujours bien. Je vous prie aussi, quand vous serez à Paris, de faire dire à Mlle Dubuquoi de m'envoyer le tapis que ma mère a fait. Elle dit qu'elle a des moyens de le faire passer. Dites à M. Hüe, je vous prie, que dès que Cléry sera arrivé, il le fasse savoir à Mme de Chantclos. Ses romances ont été trouvées charmantes et il peut les faire imprimer. Ma santé est bonne, excepté du rhume ; je vis très-tranquillement et très solitaire. J'écris au roi sans difficulté et j'ai reçu de ses lettres. Tout ce qu'on vous avait dit n'a pas le sens commun. L'empereur me traite bien et ne m'a parlé de rien. *Votre petit cousin*[1] est très-aimable, mais laid. Je ne l'ai vu que deux fois. Vous entendez bien ce que je dis. Adieu, Madame, portez-vous bien. Que le voyage ne vous fasse pas de mal.

MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE FRANCE.

Ne faut-il pas, pour parler de ce ton, à celle qui a tout quitté pour la suivre, que l'enfant, si aimante avec Mme de Chanterenne, si tendre avec les enfants Schultz à l'auberge d'Huningue, si émue au moment de passer la fron-

[1] *Votre petit cousin*... ces mots évidemment font allusion à l'archiduc Charles dont Mme de Soucy a dû parler en ces termes, au cours du voyage avec Madame Royale.

tière d'Alsace, ne faut-il pas qu'elle se contraigne et impose silence à ses sentiments ? La troisième lettre est plus sèche encore : on n'y trouve plus, je ne dirai pas un mot affectueux, mais une seule expression de simple politesse :

Dites-moi donc, Madame, ce qui s'est passé avec l'empereur et si vraiment vous en êtes contente. Pour moi, je n'ai qu'à m'en louer. La seule chose qui m'avait peinée, c'était de ne pouvoir voir des Français, mais ce n'était que pour les premiers moments, car à la longue j'en verrai. Je vous ai déjà vue, ainsi que Cléry. Je vais voir un de ces jours Mme de Lorraine[4], et M. Hüe je le verrai après votre départ ; dites-lui qu'à la première lettre qu'il recevra du roi il demande à me voir, cela lui sera accordé. Dites aussi à M. Hüe *qu'il écrive au roi pour le calmer*, il est dans une colère affreuse contre l'empereur. Il a appris ce qui s'est passé à Insprück, mais je crois que cela n'est pas vrai et que c'était la *tête vive* qui avait monté tout cela à elle toute seule ; qu'il dise bien à mon oncle que l'empereur ne m'a parlé de rien du tout, que j'ai questionné indirectement plusieurs et que j'ai vu qu'on n'y pensait pas. Dites à M. Hüe que je ne peux pas correspondre avec lui après votre départ, mais qu'après la première lettre du roi, il demande à me voir et que, pour les autres, il pourra les apporter à Mme de Chantclos. Je suis sûr qu'elle ne les lira pas. Quand il aura quelque papier à me

[4] On a vu par les lettres du cardinal de la Fare que Mme de Lorraine ne fut pas admise à rendre visite à Madame Royale.

remettre, qu'il passe sur les remparts et se gratte l'oreille, et quand il sera donné à Mme de Chantclos, qu'il montre du papier... On dit que vous avez de l'argent pour moi. Je voudrais que vous le donniez à Mme de Chantclos. Elle doit trouver tout simple que mon oncle m'en donne. Je n'en ai pas encore reçu de l'empereur. Je voudrais que vous voiez Mme de Chantclos ce soir ou demain matin, ne lui dites pas que c'est moi qui vous ai dit d'aller chez elle. Vous m'écrirez une lettre pour me dire vraiment ce que vous pensez de l'empereur et si on parle de mariage ; vous la lui donneriez et vous la feriez prier de la donner *tout de suite* devant vous à son valet de chambre pour me la donner, sans cependant avoir l'air d'y attacher grande importance. Si vous rentrez en France, tâchez de me faire parvenir le tapis que ma mère a travaillé, ainsi que des portraits qu'elle avait chargé Mme Thibaud de me remettre. Adieu, que M. Hüe écrive au roi pour le tranquilliser et que vous m'écriviez aussi la vérité sur l'empereur et ses desseins. Est-ce que vous avez eu la folie de dire à l'empereur tout sur mon cousin d'Angoulême? Qui vous a prié de vous charger de mes affaires auprès de lui ? Ce que vous me dites sur Vérone ne m'étonne pas. Je savais que depuis longtemps on était jalouse de moi. Quant à M. Hüe, il faut qu'il quitte Vienne. Je lui conseille d'aller rendre ses respects à mon oncle et de revenir ensuite... J'écrirai demain plus amplement. Pardon. M.-T.-C.[1]

[1] *Marie-Thérèse de France à Vienne*, par M. le baron André de Maricourt (*Revue des Questions historiques*, octobre 1903).

La quatrième lettre, datée du 30 janvier, trois jours plus tard, n'est qu'un billet : il a été cité plus haut[1] ; mais il faut en rappeler ici les termes, incompréhensibles d'aigreur et de dureté.

Madame, je vous écris pour vous engager très sérieusement à partir d'ici, sans autre délai. Si vous ne le pouvez pas aujourd'hui, que ce soit du moins demain après avoir entendu la messe. Il est temps que cela finisse. Je vous souhaite un heureux voyage.

A l'égard des plus chères amies de sa mère, Madame Royale affecte le même ton : qui donc dictait ou tenait la plume ? De la même main qui, quelques mois auparavant, traçait à l'adresse de Renète les jolis billets qu'on a lus, Madame rebute en quelques mots M^me^ la princesse de Tarente, la fidèle compagne de Marie-Antoinette, qui, d'Angleterre où elle est réfugiée, sollicite l'honneur de venir servir la fille de la reine qu'elle a tant aimée. On n'a pas la réponse de Madame à cette proposition touchante, mais on peut juger de ce qu'elle fut, par le cri de douleur qu'elle arracha à M^me^ de Tarente : « Combien la princesse m'a affligée, et combien elle m'afflige encore ! Elle n'en a *aucune idée*, moi qui aurais trouvé tant de bonheur à lui renouveler le sacrifice de ma liberté que j'avais fait avec un abandon si entier à sa mère adorée, elle n'a pas semblé m'entendre ! Enfin sa réponse est celle qu'elle eût faite à une personne tout à fait indifférente et dont elle n'aurait pas connu les sentiments. Cependant cette lettre, toute froide qu'elle est, est beaucoup pour moi, puisqu'elle

[1] Dans le post-scriptum de la lettre du cardinal de la Fare, datée du 29 janvier, et adressée à M. le baron de Flaschlanden. Ce post-scriptum, ainsi qu'il ressort de cette citation, a été écrit un jour au moins après la lettre.

est d'*Elle*, de la fille du roi et de la reine. Une seconde est restée sans réponse... Ah ! Dieu ! comme elle a blessé un cœur tout à elle... qui brûlait de reposer sur elle des sentiments, des soins que sa mère daigna agréer, et qui, d'après cette douce expérience, me semblaient dignes d'elle...

« ... Je ne l'accuse en rien, Dieu m'en est témoin ! Je ne pense pas à la juger et, si jamais sa position était changée et qu'elle le permît, je lui prouverais, je l'espère, par l'abandon de tous les moments de ma vie, qu'elle a tous les droits possibles, tous les droits de sa mère sur moi, sur mes sentiments et sur mon existence[1]... »

Une amitié, du moins, que Madame aurait pu cultiver, était celle de cette pauvre archiduchesse Marie-Anne, l'abbesse de Prague, qui, nous l'avons dit, témoigna dès les premiers jours, à sa cousine de France, une sympathie enthousiaste. Le cardinal de la Fare avait vite compris que, dans ce cœur exalté, du moins, la séquestrée de la Hofburg allait trouver une affection : il s'employait à entretenir chez l'archiduchesse ces sentiments : il s'efforçait aussi d'excuser Madame, qui, sans doute, avait mal répondu aux avances de sa parente ; les lettres que le prélat et l'archiduchesse échangèrent à ce sujet abondent en détails précieux :

Le cardinal de la Fare à S. A. R. Madame l'Archiduchesse Marie-Anne, à Prague.

24 avril 1796.

Madame,

Madame de France sent, d'une manière bien douloureuse, l'absence de V. A. R. Depuis l'époque du

[1] *Marie-Thérèse de France à Vienne*, par le baron André de Maricourt. *Revue des Questions historiques*, octobre 1903.

départ de Madame, la sensibilité de cette princesse, dont la malveillance faisoit un problème, n'en est assurément plus un.

Il est, depuis quelque tems, grandement question, dans le public, du voyage de Madame Royale en Italie. V. A. R. sait sans doute à cet égard tout ce qu'il peut y avoir de vrai. D'après mes notions, il n'y a rien d'arrêté, mais il me paroît probable que, d'ici à peu de tems, il sera pris, sur ce voyage et sur son époque, une détermination définitive.

V. A. R. m'a ordonné de lui parler avec franchise sur ce qui pourroit concerner Madame. Mon inclination m'y porte et mon cœur en a besoin. Depuis quinze jours environ, M. le comte de Saint-Priest est ici, c'est un des derniers ministres du feu roi, une tête excellente, une âme loyale et un serviteur fidèle de la maison de Bourbon et de Madame. Cette princesse qui, dans les circonstances actuelles, a tant de questions à faire et d'informations à prendre, auroit dû avoir et montrer le désir de voir M. de Saint-Priest en particulier, de l'interroger, de le consulter, etc. On l'auroit trouvé simple, et elle auroit eu, pour le faire, tout espèce de liberté. Jusqu'ici, elle n'en a point témoigné ni le besoin, ni le désir. Elle n'a pas demandé, davantage, de me voir en particulier. Ce qui m'étonne moins, parce que je ne suis pas aussi en état de lui procurer des renseignemens et des notions utiles, que M. le comte de Saint-Priest peut le faire. De pareilles conférences toujours, comme de raison, en présence de M^me^ la comtesse de Chanclos, devroient être fort avantageuses à Madame pour régler ses

opinions et ses démarches. J'ai personnellement beaucoup à me louer de la manière d'agir de M^me^ de Chanclos avec moi. Elle me traite avec toute sorte d'obligeance et même de confiance...

Les Français qui sont ici et les personnes les plus dévouées à Madame de France désireroient que, dans les cercles elle parlât quelquefois des objets et des personnes qui naturellement doivent l'intéresser, par exemple des armées catholiques et royales, de leurs chefs, hélas ! si malheureux, de la Vendée, de l'armée de Condé, de l'état de la religion en France, du zèle des prêtres fidèles pour l'administration des sacremens et des secours spirituels, et les nouvelles persécutions qu'ils éprouvent. Madame auroit dû s'attendrir publiquement sur le sort de Stofflet, de Charette, etc. En un mot, son cœur devroit être plein de ce (qui) regarde la cause royaliste et en déborder en quelque sorte dans toutes les occasions.

Voilà ma confession faite à V. A. R., c'est à sa sagesse et à son intérêt si tendre pour Madame, d'en tirer le profit qu'elle jugera convenable [1].

De S. A. R. Madame l'archiduchesse Marie-Anne à M. le cardinal de la Fare.

Prague, 2 juin 1797.

Je dois être bien honteuse, Monseigneur, d'avoir tardé si longtems à répondre à votre lettre que j'ai reçue avec plaisir. Mais ayant peu de tems à moi, je

[1] *Papiers inédits du cardinal de la Fare.* Communication de M. Maurice Pascal.

vous avoue que je suis très paresseuse à écrire. Dans d'autres circonstances j'aurois été ravie de revoir ma sœur, mes frères et ma bien-aimée cousine, qui se portent à charmer, et que j'ai tous trouvés changés à leur avantage.

Ma cousine est parfaitement bien, et a beaucoup gagné depuis que je ne l'avois pas vue. Elle m'a témoigné toujours la plus grande amitié et confiance. Ce que vous me marquez au sujet des lectures que vous voudriez qu'elle fît est sûrement bien juste. Mais dans ce pays-ci on a de la peine à trouver de bons ouvrages en français et je crois même que si c'étoit vous, Monseigneur, qui lui indiquiez les livres que vous désireriez qu'elle lise, cela feroit peut-être encore plus d'impression que venant de moi qui ne suis pas juge compétant comme vous : et elle tâcheroit de se les procurer. Je sais qu'elle a *Politique sacrée* de Bossuet, tous les *Sermons* de Massillon et aussi le *Petit Carême*. Si j'ai l'occasion, je tâcherai de savoir si elle a les autres. Pour ce qui regarde les livres sapientiaux, je ne sais si elle oseroit les lire, puisqu'il y a beaucoup de personnes qui se font un scrupule de lire les livres de l'Écriture. Sur ce point, ce seroit au P. Antonin à lui en faire naître la pensée, d'autant plus qu'il me paroit qu'elle a beaucoup de confiance en lui, et même un grand empressement à ce qu'il lui écrive. Je sens combien votre attachement pour ma cousine vous fait désirer tout ce qui peut toujours plus la former, d'autant plus que je suis persuadée, comme vous, qu'elle est destinée à quelque chose de bien grand. J'ai fait une découverte ces

jours passés qui m'a fait grand plaisir : c'est des prières qu'Elle s'est arrangée et où son âme se peind si bien, où même on découvre des sentimens qui n'ont pas l'occasion de se montrer. Une soumission parfaite à la volonté divine, le désir ardent qu'Elle avoit eu de verser son sang pour la foi. Comme elle invoque le ciel pour sa patrie, pour les coupables, pour les bons ecclésiastiques destinés au martyre, pour ceux qui ne le sont pas. C'est tout ce qu'on peut voir de beau, et qui m'a fait une impression profonde, ne m'y attendant pas lorsque je les ai lues. Comme elle remercie le bon Dieu de ce qu'elle n'a dans son âme aucun sentiment de haine pour les auteurs de ses malheurs. Ce que je vous écris à ce sujet je vous le confie, car vous savez combien elle est simple et modeste : et elle seroit au désespoir si elle pouvoit se douter que cela est connu. Elle me dit à ce sujet les personnes qu'elle s'étoit marquées pour lesquelles il falloit qu'elle prie, et où il y a, *pour l'empereur mon libérateur*, si simplement ; « je me suis écrit ceci [dit-elle] pour les jours que mon esprit ne me fournit rien ». Ce qui prouve aussi qu'elle sait s'entretenir avec Dieu sans livre. A moi qui l'observe et qui l'aime si tendrement, rien n'échappe ; et ce ne sera pas vous qui regarderez ces choses-là comme des minuties. Car il me paroit qu'on connoit quelquefois mieux une personne, en la suivant dans les petites choses, où elle ne s'observe pas, que dans les grandes occasions, où elle est plus sur ses gardes.

... Ma santé, à laquelle vous voulez bien vous intéresser, va assez bien : à présent que la chaleur com-

mence. j'ai quitté le lait, sauf à le reprendre pour l'hiver prochain, m'ayant fait grand bien. J'en suis à prendre le quinquina. Notre société de Vienne m'a trouvé très bonne mine. Mais, qui a repris merveilleusement, c'est ma sœur Amélie, qui engraisse ici à vue d'œil.

J'espère que votre santé est bonne et me recommande à vos prières et souvenir; je vous prie, Monseigneur, d'être persuadé de toute mon estime et amitié pour vous, et de tout l'intérêt que je prends à vos aimables nièces.

Signé : Marie-Anne.

P.-S. Ma cousine me charge de bien des compliments pour vous, Monseigneur; la Chanclos a reçu votre lettre et l'incluse. Elles arriveront à Vienne le dix-neuf, partant d'ici le dix-sept [1].

Madame Royale, comme on le voit par ces dernières lignes, avait obtenu l'autorisation de venir, sous la surveillance de *la Chanclos*, passer quelques jours à Prague, chez sa cousine. Il est manifeste qu'elle avait trouvé là une affection, un peu austère peut-être, mais très sincère, très *complice*, même. Louis XVIII avait vu ce déplacement avec plaisir; il engageait sa nièce à le prolonger; celle-ci lui répondit librement : « J'aime assurément beaucoup ma cousine Marie-Anne, mais je ne sais si vous savez l'état où elle est. Elle a la poitrine attaquée, est malade depuis plusieurs années, enfin réduite à prendre le lait de femme. J'avoue que si je reste ici, je dois être continuellement avec elle, et d'être avec une personne qui est dans

[1] Papiers La Fare.

cet état, je suis sûre que cela me ferait du mal... Je finis par vous déclarer encore que je déteste tous ces Français, que je serais bien fâchée d'en voir un seul, mais que, cependant, je désire extrêmement de retourner à Vienne, à la campagne et rester tranquille sans voir personne[1]... »

* * *

Il est temps de chercher quelle cause avait donné à cette fille de dix-huit ans, cette âme farouche, ce dégoût de l'humanité, ce désir de réclusion et de solitude. Elle est ici si différente de ce qu'on l'a vue au Temple, alors qu'elle sentait battre autour d'elle le cœur chaud de Paris attendri, qu'on doit admettre que la désillusion suprême date de Vienne. Quelle fut-elle?

Il faut lire, dans l'*Histoire de l'Émigration* de M. E. Daudet, les efforts tentés par Louis XVIII, secondé par d'Avaray, afin de décider Madame à l'union qu'il projetait pour elle avec le duc d'Angoulême. Le roi exilé comprenait bien que la légende de l'*orpheline du Temple* valait d'être accaparée : sa popularité, à lui, n'avait jamais été grande en France, même au temps où il en était le premier prince du sang, et celle de cette auguste fille, fantôme vivant des tragédies révolutionnaires, devait ajouter beaucoup à son prestige.

L'empereur François calculait différemment : il n'était pas éloigné de croire — et c'était l'avis de bien des gens — que la Révolution, en détruisant les constitutions monarchique, avait, par le fait, aboli la loi salique : or, la fille de Louis XVI se trouvait, d'après ce raisonnement, l'héritière incontestée du trône de France, étant, par la mort de son frère, en possession de tous les droits de ses

[1] E. Daudet. L'*Émigration*, II, 181.

parents : et c'était là, songeait-il, un beau parti pour un archiduc. Dût-on même, sur ce point, rencontrer quelque difficulté, la jeune princesse se trouvait encore assez riche pour qu'une alliance avec elle restât encore désirable ; il ne s'agissait que de faire rendre gorge à la République. Un bien précieux document, conservé parmi les papiers du cardinal de la Fare, ne permet aucun doute sur les illusions dont se berçait, à ce sujet, la diplomatie autrichienne. L'orpheline, qui n'a pas un florin à donner aux pauvres, y est évaluée à un franc près : et, au nombre de ses richesses imaginaires, sont comptés « outre les domaines de Saint-Cloud et de Rambouillet, l'ameublement de toutes les maisons royales, les diamants, bijoux, vaisselles d'or et d'argent, porcelaines, tableaux, statues, cabinets de curiosités, bibliothèques, tentures, linges, voitures, chevaux, tels qu'ils existaient avant 1789, sans parler des indemnités pour toutes anticipations, dégradations, destructions, etc. »

Voici cette fantastique ébauche de revendications ; elle est datée de Vienne, le 15 août 1797.

Note à S. Ex. M. le baron de Thugut[1].

S. M. l'empereur a tiré Madame de France de la captivité. Il reste à l'achèvement de son ouvrage de faire réintégrer dans ses droits légitimes d'héritages et d'indemnités S. A. R.

Cette tâche ne peut être difficile. Déjà le nouveau gouvernement français a décrété le principe sur lequel se fondent les répétitions de Madame. M. le prince de Conti, M^me^ la duchesse d'Orléans, M^me^ la duchesse

[1] François Thugut était, comme on sait, le premier ministre de la cour d'Autriche.

de Bourbon elle-même, épouse d'un prince émigré. ont obtenu leur réintégration dans les terres et biens qui leur avoient été ravis.

Sur ces décisions s'assied victorieusement le droit de Madame à la restitution de ce qui lui appartient. Il doit suffire, vis-à-vis le gouvernement français. que S. M. l'empereur en fasse la réclamation.

Droits et répétitions de Madame de France.

Demeurée seule de toute son auguste famille, Madame hérite, de droit, de tous les objets que les loix et coutumes du Royaume, et aujourd'hui le nouvel ordre de choses appellent S. A. R. à réclamer et à posséder. Ces objets sont :

1° Tout le mobilier du roi, père de Madame, celui de la reine, de M. le Dauphin. Ce mobilier comprend ici l'ameublement de toutes les maisons royales, les diamans, bijoux, vaisselles d'or et d'argent, porcelaines, tableaux, statues, cabinets de curiosités, bibliothèques, tentures, linges, voitures, chevaux, etc.

Sous le gouvernement monarchique, Madame n'auroit point eu de droit à la plupart de ces objets, parce qu'une substitution éternelle les adjugeoit, sans aucune distraction, au prince héritier du trône. Mais cette substitution, que l'on doit considérer comme un pacte de famille, consacré par la Nation, a cessé par le fait avec la monarchie. Du jour où la République fut décrétée, Madame est devenue héritière naturelle de tous les effets mobiliers que les rois, ses ayeux, avoient acquis pour leur usage ou pour leurs plaisirs.

2° Les capitaux, s'il en est aucuns, placés par le roi à son profit, en rentes constituées transmissibles à ses enfans.

3 La terre de Rambouillet, achetée par le roi, *comme propriété particulière et disponible*, laquelle n'a été avant la Révolution, ni de fait ni de droit, réunie aux domaines royaux. Dans nos anciennes loix domaniales, la réunion de droit n'étoit censée acquise qu'après dix ans de jouissance par le roi. Or, Louis XVI, à l'époque de son expropriation de ses domaines, ne possédoit pas Rambouillet depuis dix ans.

4 La terre de Saint-Cloud, achetée par le roi sur la tête et au profit de la reine, pour être une propriété à son entière disposition.

5 La dot de la reine, telle qu'elle a été assignée par le roi Louis XV et stipulée dans le contrat de mariage de Louis, alors Dauphin de France et de Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche.

6° La représentation, si toutefois le payement avoit déjà eu lieu, de la dot accordée à la reine par l'impératrice Marie-Thérèse.

7° Le douaire stipulé pour la reine, en cas de prédécès du roi son époux. Le droit de la reine à la puissance de son douaire étoit ouvert avant qu'elle décédât. Le douaire des reines, à moins qu'il ne fut fait des stipulations contraires, étoient transmissibles aux enfans. Il a donc été transmissible à Madame.

8° Toutes les non-jouissances soit des rentes échues, soit des revenus des terres séquestrées; et ce depuis

la cessation des payemens dans les caisses de leurs Majestés.

9° Les indemnités pour toutes anticipations, dégradations, destruction, etc.

Tel est l'apperçu du tableau que, dans l'ordre du gouvernement actuel de la France, présentent les légitimes réclamations et répétitions de Madame Royale. Le gouvernement français ne sauroit, sans inconséquence et sans se mettre en contradiction avec lui-même, se refuser de les admettre.

Note des capitaux effectifs de S. A. R. Madame Marie-Thérèse-Charlotte de France

RECETTE

Sous la date du 1er avril 1794, il y a eu coupons des Pays-Bas, valeur desdits pays: 607 200 fl. qui, à raison de 50 kr. l'un font au cours de Vienne	506.000 florins.
Ces coupons proviennent de S. M. la reine de France de glorieuse mémoire.	
Comme ces coupons ont été délivrés par la maison de banque Nettine de Bruxelles, les intérêts doivent y être payés, mais depuis les cir-	
A reporter . .	506.000 florins.

Report . . .	506.000 florins.	
constances actuelles, ils n'y ont pas été acquittés, le produit annuel des 4 p. 100 a été, d'après un ordre supérieur, payé d'avance à Vienne, en attendant qu'il y ait une légalisation de la caisse impériale et centrale.		20.240
En outre il y a ici 43 100 florins placés en obligation à 4 p. 100 sur la banque de la ville et la direction des cuivres, cy.	43.100	
Dont l'intérêt annuel se porte à		1.724
Total.	549.100	21.964

DÉPENSE

Sur les intérêts a été payé chaque mois, pour frais de la garde-robe de S. A. R. 1500 fl., ce qui fait annuellement	18.000
Pour dépense extraordinaire ordonnée annuellement	2.800
Total	20.800

Observations confidentielles (1er *avril* 1799).

De la note des capitaux effectifs remise à S. Ex. M. le comte Razof, ambassadeur de Russie, il résulte

que Madame de France a la propriété d'un capital de 549 100 fl. de Vienne, produisant 21 964 fl. d'intérêts.

Il n'est pas fait mention de l'époque précise de la remise de ces fonds. M. le comte de Merci a dû les toucher lors du voyage du roi à Varennes, c'est-à-dire au moins de juin 1791.

Ces fonds ont-ils été placés aussitôt d'une manière utile, ou leur placement ne peut-il remonter plus haut que la date du 1er avril 1794?

Si le placement utile doit être censé courir du mois de juin 1791, il y auroit un compte à faire d'environ sept ans et demi d'intérêts échus, ce qui donneroit pour accroissement effectif à la somme principale, celle de 164 930 florins.

Si le placement utile ne devoit courir que du 1er avril 1794, le compte à faire jusqu'au 1er avril prochain donneroit en accroissement à la somme principale, celle additionnelle de 65 892 florins.

De ces deux sommes additionnelles, c'est-à-dire de l'une ou de l'autre, selon le cas, est à soustraire la somme de la dépense annuelle de Madame depuis son heureuse arrivée à Vienne. Dans la note communiquée, la dépense annuelle de Madame est portée à 20 800 florins depuis le mois de janvier 1796 jusqu'au 1er avril 1799. La somme totale est de 67 600 florins. Cette soustraction faite, le reste doit accroître la masse des capitaux effectifs.

Dot de la feue reine.

Dans la masse des capitaux effectifs entre essentiellement la dot assignée à S. M. la feue reine, telle qu'elle est énoncée dans le contrat de mariage de cette princesse, avec les intérêts annuels de la dite somme depuis 1770 jusqu'à présent. On ne demande point le remboursement actuel de ces sommes importantes. S. M. l'empereur est au contraire supplié d'en consentir la permanence dans les fonds publics et d'en faire payer chaque année les intérêts à S. A. R.

Objets éventuels.

Il est à vérifier si dans les actes de feues LL. MM. François I^er^ et Marie-Thérèse, en faveur de leurs enfans, soit par donation, soit par clauses de testament, il n'y auroit pas eu d'autres sommes assignées à S. A. R. M^me^ l'archiduchesse Marie-Antoinette, soit en supplément de dot, soit autrement.

En mettant la plus scrupuleuse attention à discuter les intérêts pécuniaires de Madame de France, unique héritière de S. M. la feue reine, on est sûr de plaire à S. M. l'empereur et de seconder les intentions généreuses dont S. M. n'a cessé de donner à cette princesse les preuves les plus essentielles et les plus touchantes.

On se réfère, au surplus, pour le développement de ces observations, à la note remise précédemment à S. Ex. M. l'ambassadeur de Russie.

Telle était la *valeur* exacte de la fille de Louis XVI.

N'est-il pas permis d'admettre qu'un semblable marchandage, s'il fut connu de Madame Royale, justifie, chez elle, tous les écœurements ? Pour être fille de roi, elle n'en avait pas moins rêvé, sans doute, durant les heures solitaires du Temple, de rencontrer quelqu'un, digne d'elle par la naissance et par le rang, qui l'aimerait pour sa vertu, pour sa beauté délicate, pour ses malheurs aussi ; quelqu'un qui aurait à cœur de lui payer en amour la dette de la destinée. Quelle déception ! Est-ce la cause de cette déconcertante modification de caractère ? Y en eut-il de plus intimes encore, de plus mystérieuses ? C'est possible. Vingt ans plus tard, la cour d'Autriche soumettra à semblable régime de séquestration un autre innocent, un prince, français aussi, l'*Aiglon*, et celui-ci n'y résistera pas : quelle atmosphère de haine respirait-on à la Hofburg pour que les enfants de nos rois n'en pussent sortir qu'atrabilaires ou morts ?

Et qui eût prédit à l'empereur François II, alors qu'il rêvait d'acquérir, par le mariage de sa captive, pour l'un de ses frères, le trône de France, qui eût prédit que, avant quinze ans, l'une des enfants de son entourage s'y assoirait en effet, et que ce serait sa propre fille, bambine de six ans, la petite Marie-Louise, la seule, dit-on, à laquelle l'orpheline du Temple témoignait une affectueuse et quasi-maternelle sympathie ? Mais quel devin n'eût été traité de fou à prophétiser l'extravagant roman de notre histoire ?

* * *

Avec le temps, la détention de Madame se relâcha cependant. On la conduisit à Schœnbrünn, on la logea ensuite au Belvédère, beau palais d'Eugène de Savoie, dans la Land-

strasse, entouré de grands jardins. Comme le peuple de Vienne l'avait oubliée ; comme les émigrés eux-mêmes s'étaient lassés de s'intéresser à la princesse invisible ; comme elle n'était plus qu'un être impersonnel, une sorte d'allégorie du malheur, un fantôme, on la laissait quelquefois sortir pour aller à l'église ou dans quelque couvent.

Un jour elle se rendit à celui de la Visitation, voisin de son palais : c'est là qu'étaient élevées, on se le rappelle, les nièces du cardinal de la Fare, Mlles de la Boutelière de Saint Mars : l'une d'elles, devenue Mme la baronne du Montet, a noté plus tard les souvenirs de cette visite. Les élèves, auxquelles on l'avait annoncée, étaient fort émues à la pensée d'approcher la fille du roi martyr, la seule survivante des drames déjà légendaires du Temple : elles virent paraître une personne vêtue de noir, au parler bref et brusque, marchant rapidement ; à peine eurent-elles le temps de distinguer que la princesse était d'une « beauté céleste » : ses yeux bleus, d'une grandeur et d'une expression singulières, sa taille svelte, son teint vif et éclatant, se devinaient sous ses voiles de deuil. Madame traversa les cloîtres « comme un trait », s'assit un instant dans une classe, reprit aussitôt sa course à travers le couvent, jetant de tous côtés des regards alternativement « doux, sévères et inquiets », s'élança dans les jardins de l'allure d'une femme qu'on poursuit, en fit le tour avec une précipitation stupéfiante, semblant éviter les yeux inondés de larmes qui se fixaient sur elle ; puis, toute courante, elle regagna la porte du monastère et disparut [1].

Mme du Montet, vingt ans plus tard, revit à Paris Madame Royale, alors duchesse d'Angoulême et Dauphine de France. Elle ne la reconnut pas. « Les yeux jadis si

[1] *Souvenirs* de la baronne du Montet.

grands et si beaux, écrivait-elle, semblaient fatigués et meurtris par les larmes ; ils étaient très rouges ; sa taille était assez agréable encore à cette époque, la princesse étant très maigre ; elle était vêtue avec élégance et son expression était plus triste que mécontente. Ce changement me parut naturellement bien plus grand, six ans plus tard, quand je la revis pour la dernière fois : sa taille était épaisse, ses traits grossis, sa démarche plus brusque, ses paroles saccadées et le son de sa voix assez désagréable m'inspirèrent une sorte d'émotion pénible. Son maintien avait perdu la dignité que je lui avais vue durant sa première jeunesse ; elle portait sans grâce de magnifiques robes dont il était facile de voir qu'elle ne s'occupait ni se souciait le moins du monde. Des soucis amers froissaient et indisposaient sans cesse cette âme si noble et si élevée ; elle avait immensément pardonné ; on exigeait qu'elle oubliât [1] ! »

C'était peut-être au-dessus des forces humaines ; mais de quoi le pardon sert-il sans l'oubli ?

Quoique nous n'ayons l'intention de conter qu'une des stations du calvaire de la fille de Louis XVI, ce n'est pas sortir du sujet que de franchir ces vingt années et de montrer ce que fut Madame à l'époque dont parle Mme du Montet. Quand vint la Restauration, la duchesse d'Angoulême était la seule personne de la Famille royale dont le souvenir existât en France ; on savait mal qui était Louis XVIII et pourquoi il se trouvait être roi ; mais *Madame* était l'*orpheline du Temple*, populaire d'avance, d'avance acclamée : avec son instinct délicat le peuple sentait qu'il avait tant à réparer envers elle ! C'est elle que tous les yeux cherchaient dans le cortège, lors de la rentrée du roi à Paris. Mme de Boigne, d'une fenêtre de la rue

[1] *Souvenirs* de la baronne du Montet.

MADAME

[illegible] d'Angoulême

Versailles

PREMIÈRE

Fille de Louis XVI

le 19 Décembre [illegible]

Saint-Denis, assistait au défilé, et cela nous a valu une charmante page de ses *Mémoires*. Le roi était dans une calèche tout ouverte. Madame à ses côtés ; sur le devant le prince de Condé, presque en enfance, et son fils, le duc de Bourbon, semblaient ne prendre aucune part à ce qui se passait. Madame était coiffée d'une toque à plumes et habillée d'une robe lamée d'argent, confectionnée à Paris, mais auxquelles la princesse avait trouvé moyen de donner un aspect étranger. Le roi, vêtu d'un habit bleu avec de grosses épaulettes, montrait sa nièce au peuple avec un geste affecté et théâtral. Elle ne se mêlait en rien à ces démonstrations et restait impassible ; toutefois ses yeux rouges donnaient l'idée qu'elle pleurait. On respectait son silencieux chagrin, on s'y associait et si sa froideur n'avait duré que ce jour là, nul n'aurait pensé à la lui reprocher.

On dit qu'en arrivant à Notre-Dame, où se rendit le cortège avant de gagner les Tuileries, Madame « s'effondra sur son prie-Dieu d'une façon si gracieuse, si noble et si touchante : il y avait tant de résignation et de reconnaissance à la fois dans cette action, qu'elle avait fait couler de tous les yeux des larmes d'attendrissement ». En débarquant aux Tuileries, « elle fut aussi froide, aussi gauche, aussi maussade qu'elle avait été belle à l'église ». Ici, encore, on l'excusa, comprenant combien devaient être déchirants ses souvenirs et violente son émotion ; mais ce qu'on ne comprit pas, c'est l'accueil que, dès ses premières audiences, elle réservait aux royalistes fidèles, aux chouans, aux amis des mauvais jours, à tous ceux qui, ruinés par la Révolution, ayant tout sacrifié, tout perdu au service de la « bonne cause », venaient à la fille de Louis XVI comme à une Providence, certains de trouver là appui, reconnaissance et consolation. Il fallut vite déchanter. Tout ce qui rappelait la période révolutionnaire

faisait horreur à Madame. Déjà, lors de son passage à Brunswick, le prince régnant lui avait présenté un Français nommé Colin, qui, étant un jour de garde au Temple, avait eu l'occasion de rendre un service à la reine prisonnière. Madame, à son aspect, s'évanouit ; quand elle revint à elle, elle expliqua que « ce Français n'avait pas de perruque et qu'elle ne pouvait supporter la vue des cheveux ras[1] »...

Aux Tuileries, même aversion. Mme de Boigne raconte encore le court dialogue échangé entre la duchesse d'Angoulême et Mme de Chastenay ; celle-ci avait joué avec la princesse lorsqu'elle était enfant et elle s'attendait à un accueil des plus affectueux.

Madame, avec intérêt, s'informa :

— Votre père est mort jeune ?

— Oui, Madame.

— Où l'avez-vous perdu ?

— Hélas ! Madame, il a péri sur l'échafaud pendant la Terreur.

La duchesse d'Angoulême fit un mouvement en arrière, « comme si elle avait marché sur un aspic ». A dater de ce jour elle n'adressa plus la parole à Mme de Chastenay.

On pourrait citer cent faits de ce genre : combien d'anciens officiers de l'armée vendéenne, combien d'orphelins, combien de veuves des défenseurs de la monarchie vinrent-ils, pleins d'espoir, se placer sur le passage de la fille de Louis XVI, pour ne recevoir d'elle qu'un refus brutal, moins encore : un geste d'horreur, un mouvement non dissimulé d'impatience ou d'aversion ! Les pauvres gens s'en retournaient le cœur gros et les larmes aux yeux. Même au cours des voyages d'apparat qu'elle entreprit à travers la France, la duchesse d'Angoulême ne parvenait

[1] Archives nationales, O³ 326.

pas à vaincre sa répugnance et à chasser son cauchemar. M. le vicomte de Brachet a noté qu'à Granville, en 1827, la fille d'un capitaine de vaisseau tué glorieusement au Ferrol, Mlle Thérèse de Péronne, accompagnée de quelques jeunes personnes de la région, pittoresquement costumées, présenta le bouquet de la ville à la princesse, qui les reçut avec une extrême froideur. Sans écouter le compliment, elle se contenta de dire aux jeunes filles émues et déconcertées : « C'est bien, Mesdemoiselles, je vous remercie ; allez rejoindre vos mères[1] ! »

A Chaumont, en septembre 1828, l'annonce de son arrivée avait mis toute la ville en liesse : les dames avaient fait, en hâte, grands préparatifs et grandes dépenses de toilettes et de coiffures. Trois seulement, sur l'ordre de Madame, furent admises aux réceptions : les jeunes filles, vêtues de blanc, avec des ceintures bleues, se présentèrent sur le passage de la Dauphine, pour lui offrir des fleurs et lui débiter un compliment : elle s'informa sèchement *pourquoi elles étaient réunies ?* Et, dans le compte rendu, dithyrambique pourtant, de cette fête manquée, le narrateur officiel notait que, « en général, Madame la Dauphine approuve peu que les demoiselles viennent ainsi en corps et avec un air d'apprêt, lui rendre des hommages publics[2] » ..

Bien plus, la vue d'une orpheline en deuil lui cause une sorte d'effroi. Un ancien chef vendéen, G..., dans ses mémoires inédits, rapporte que, en 1828 encore, à Rambouillet avec l'une de ses nièces, une enfant de treize ans, fille d'un officier mort au service de la cause royale, il se

[1] *Arrestation du prince de Polignac à Granville en* 1830. Conférence faite à la réunion du « Pays de Granville » le 16 décembre 1906, par M. le vicomte de Brachet, président. Granville, A. Dior, imprimeur.

[2] *Quelques heures à Chaumont en septembre* 1828.

plaça dans un vestibule du château, sur le passage de la duchesse d'Angoulême, avec la fillette dont les mains tremblantes d'émotion tenaient un placet, sollicitant un secours. La duchesse traversa la pièce, « refusant un regard à l'enfant », sans prendre la supplique qu'elle lui présentait ; et la petite orpheline se retira tout en larmes : — « On m'avait assuré, disait-elle assez hautement, que je trouverais en Madame un ange de bonté : Ah ! comme on m'a trompée[1] ! »

Ces rancunes injustifiables dataient du Temple, de Vienne, surtout : nul ne les expliqua jamais. Celle qu'on avait dite si bonne, si Française, si pleine de vertus, fut vite réputée méchante, hostile à son pays, vindicative. Quelle mystérieuse et inguérissable blessure avait ainsi déchiré le cœur de cette femme qui aurait dû être « l'idole des Français et le palladium de sa race » ?

* * *

Je terminerai en quelques lignes le récit du séjour de Madame Royale à Vienne : l'histoire, au point de vue de la politique de l'émigration, en a été écrite par M. E. Daudet ; ce séjour, cette détention, pour mieux dire, se prolongea durant trois ans et demi. Au mois de mai 1799, soit que, dans la certitude que l'héritière de tant de rois se trouvait décidément pauvre, et que la République française était plus disposée à prendre qu'à restituer, l'empereur eût abandonné le projet de mariage un instant caressé ; soit que la ténacité de l'orpheline eût fait comprendre qu'on ne parviendrait jamais à « l'autrichienniser », François II se résolut à la laisser partir.

[1] *Souvenirs inédits d'un ancien chef vendéen.* Communication particulière.

Elle se mit en route, le 4 mai, pour rejoindre son oncle. Louis XVIII, à cette époque, n'était plus à Vérone ; après avoir erré pendant quelque temps en Allemagne et habité, successivement, Dillingen et Blankenberg, il avait accepté l'hospitalité du czar et se trouvait à Mitau, en Courlande.

Le voyage de Vienne à Mitau était long : Madame Royale y employa tout un mois[1]. Le 3 juin, vers midi, elle était près d'arriver. Le roi se mit en voiture pour aller au-devant d'elle : un témoin de la rencontre de l'oncle et de la nièce, qui ne s'étaient pas vus depuis le soir du 20 juin 1791, en a laissé un court récit :

« Une longue et pénible route, dit-il[2], n'avait pas altéré ses forces : elle ne souffrait que du retard qui la tenait

[1] Dans les papiers du cardinal de la Fare se retrouve, détaillé pour une partie du voyage, le plan de l'itinéraire de Madame Royale :

Marcheroute de S. A. R. Madame de France.

Partant de Vienne le 4 mai.

POUR MITTAU, PAR CRACOVIE, LUBLIN, THÉRESPOL ET BRZESC.

Stations pour coucher.	Jours du mois.	Nombre des postes.
De Vienne à Poysdorff	4 mai. . .	3 postes.
— Brünn.	5 mai. . .	4 postes.
— Olmütz	6 mai. . .	4 postes et 1/2
— Neutisheim	7 mai. . .	4 postes.
— Bielitz	8 mai. . .	5 postes et 1/2.
— Cracovie	9 et 10 mai	6 postes et 1/2.
— Novi Mastá Viniali.	11 mai . .	5 postes.
— Oppatow	12 mai . .	5 postes et 1/2.
— Lublin	13 et 14 mai	7 postes et 1/2.
— Ratzin	15 mai . .	5 postes.
— Thérespol.	16 et 17 mai	6 postes.
— Brzesc		1 poste et 1/2.
	Ensemble . .	60 postes ou 240 lieues.
De Brzesc à Mittau . .		42 postes et 1/2.
	Total . .	102 postes et 1/2 ou 410 lieues de France.

[2] *Vie de Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI*, par Alfred Nettement.

encore séparée du roi. Aussitôt que les voitures furent un peu rapprochées, Madame commanda d'arrêter : elle descendit rapidement ; on voulut essayer de la retenir, mais s'échappant avec une incroyable légèreté, elle courut à travers les tourbillons de poussière vers le roi qui, les bras étendus, accourait pour la presser sur son cœur. Les forces du roi ne purent suffire pour l'empêcher de se jeter à ses pieds. Il se précipita pour la relever et l'entendit s'écrier :

— Je vous revois enfin ; enfin, je suis heureuse, veillez sur moi, soyez mon père !

Le roi, sans pouvoir proférer une parole, serra Madame contre son sein et lui présenta Mgr le duc d'Angoulême. Ce jeune prince, retenu par le respect, ne put s'exprimer que par des larmes, qu'il laissa tomber sur la main de sa cousine, et la pressa contre ses lèvres.

On se mit en voiture et bientôt on arriva au château. Aussitôt que le roi vit ceux de ses serviteurs qui volaient au-devant de lui, il s'écria, rayonnant de bonheur :

— La voilà !

Ensuite, il la conduisit près de la reine.

A l'instant, le château retentit de cris de joie : on se précipitait ; il n'existait plus de consigne.

La première personne qui après le duc d'Angoulême et la reine, se présenta à Madame Royale fut l'abbé Edgeworth de Firmont qui avait assisté, au pied de l'échafaud, le roi Louis XVI. Elle l'accueillit toute en larmes : il était écrit que, même en cet instant de joie, le fantôme du Temple se dresserait devant elle.

Marie-Thérèse fut conduite à son appartement : Mitau est une noble résidence, d'aspect grand et de proportions royales, et Louis XVIII, aux frais du Czar, y entretenait une cour, sinon brillante, du moins convenable, ayant gentilshommes à son service, aumôniers, nombreux domes-

tiques et gardes du corps : dans ce Versailles d'exil, Madame, pour la première fois depuis les jours lointains des Tuileries, retrouva l'étiquette de France et les habitudes de son enfance.

Sa première occupation fut d'écrire au Czar ; ce devoir rempli, elle fit appeler l'abbé Edgeworth et resta longtemps enfermée, seule avec lui.

Le 10 juin, le mariage de Madame avec son cousin le duc d'Angoulême fut célébré dans une grande salle du château, transformée en chapelle ; on y avait dressé un autel très simple que les serviteurs de la princesse avaient transformé en un bosquet de lilas, de roses et de lys. S. E. le cardinal de Montmorency, grand aumônier de France, donna aux jeunes époux la bénédiction nuptiale. Derrière le fauteuil de la princesse, sur un prie-Dieu, le front dans les mains, un ecclésiastique se tenait immobile et recueilli. C'était l'abbé Edgeworth, le prêtre qui, sur son front, pâle d'horreur, avait, six ans auparavant, senti tomber les gouttes chaudes du sang royal. Il était là comme un symbole des tragédies auxquelles avait miraculeusement échappé la jeune fille dont on fêtait, ce jour-là, le mariage, tragédies dont le cauchemar devait pourtant peser si lourdement sur tous ses jours.

FIN

TABLE DES GRAVURES

Pages.

1. Portrait dit « au télescope » Madame Royale au Temple, dessinée d'après nature, en octobre 1795, par un artiste placé à la fenêtre d'une des maisons voisines de la prison. Frontispice

2. Le Portail du Temple, sur la rue du Temple, d'après une eau-forte, datée du milieu du XIXe siècle. 11

3. Les Tours du Temple 41

4. Le dernier compagnon du jeune Roi Louis XVII et de Son Auguste Sœur dans la Tour du Temple. 79

5. La sortie de Madame Royale de la Prison du Temple, dans la nuit du 18 au 19 décembre 1795, d'après une gravure en couleur éditée à Vienne en 1796 (?). 183

6. L'Hôtel du Corbeau, à Huningue, croquis d'après nature. 195

7. Arrivée de Madame Royale a la Maison Reber près de Bâle 207

8. L'Entrée de la Maison Reber, en 1890 d'après une photographie. 217

9. Marie-Thérèse-Charlotte de France, Fille du Roi Louis XVI, née à Versailles le 19 décembre 1778. Portrait publié à l'occasion du passage de cette Princesse à Bâle, le 26 décembre 1795 221

10. Arrivée des prisonniers de l'Autriche a la Maison Baillivale, de Riehen. 229

11. La Porte Saint-Jean a Bale. Croquis d'après nature de la fin du XVIIIe siècle. 231

12. La Porte de Riehen a Bale. Croquis d'après nature de la fin du XVIIIe siècle 239

13. Madame Première, Duchesse d'Angoulême. Fille de Louis XVI, née à Versailles le 19 décembre 1778. 297

TABLE DES DOCUMENTS

I. LE TEMPLE.

Pages.

Récit de ma visite au Temple, par Harmand de la Meuse. 23

Lettre des membres de la Commission de police administrative au Comité de Sûreté générale 43

Note sur Mme de Chanterenne 44

Arrêté du Comité désignant Mme de Chanterenne pour servir de compagne à la fille de Louis XVI 45

Arrêté supprimant la surveillance des commissaires civils. 46

Pétition des habitants d'Orléans en faveur de la fille de Louis XVI. 48

Loi portant que la fille du dernier roi des Français sera remise à l'Autriche à l'instant où les représentants du peuple détenus par ordre de ce gouvernement seront remis en liberté (12 messidor an III) 50

Lettre des gardiens du Temple au Comité de Sûreté générale 54

Lettre de Madame Royale à Mme de Chanterenne. 55

Lettre de Mme de Chanterenne au Comité de Sûreté générale (28 juillet 1795) 57

Lettre de Mme Hue au Comité de Sûreté générale (25 juin 1795) 58

Lettre de Mme Hue au Comité de Sûreté générale (28 juin 1795) 59

Lettre de Mme Tronnville au Comité de Sûreté générale . 60

Lettre de Mme de Mackau au Comité de Sûreté générale. . 61

Extraits du *Messager du Soir* sur la visite de Mme de Mackau au Temple (17 septembre 1795) 63

Lettre de Mme de Chanterenne au Comité de Sûreté générale. 64

Récit des visites au Temple de Mlle de Bourbon, Stéphanie-Louise de Bourbon-Conti, comtesse de Montcairzain . . 71

Lettre de Madame Royale à Mlle Pauline de Tourzel (6 septembre 1795). 84
Dénonciation du Cer Leblanc au sujet des « concerts du Temple » 89
Extraits du registre des délibérations secrètes du Directoire (8, 9 et 10 novembre 1795) 91
Lettre de Mme de Chanterenne au ministre de l'Intérieur (13 novembre 1795). 93
Lettre de Mme de Chanterenne au ministre de l'Intérieur (23 novembre 1795) 97
Le Comité de Salut public au comte Carletti, ministre plénipotentiaire du grand-duc de Toscane. 98
Lettre du comte Carletti au ministre des Relations extérieures 99
Le ministre des Relations extérieures au comte Carletti. . 100
Arrêté du Directoire concernant le projet d'échange de Madame Royale contre les prisonniers de l'Autriche. . . 101
Le Comité de Salut public à de Bacher, secrétaire de l'ambassade de France en Suisse. 103
Arrêté du Comité de Sûreté générale concernant des arrérages de rentes constituées au nom de Madame Royale. 104
Lettre de M. le cardinal de la Fare, agent de Louis XVIII à Vienne, sur la réception projetée de Madame Royale par la cour d'Autriche. 105
Lettre de Madame Royale au ministre Bénezech (17 décembre 1795). 108
Note sur les dames de Soucy. 109
Lettre de Bénezech à son collègue des Relations extérieures (13 décembre 1795) 111
Lettre de Lasne et de Gomin réclamant comme gratification les effets laissés par Louis Capet. 112
Lettre de Bénezech à son collègue des Relations extérieures (17 décembre 1795). 113
Décharge remise à Lasne par Bénezech de la personne de Madame Royale. 115
Manuscrit écrit par Marie-Thérèse-Charlotte de France sur la captivité des princes et princesses ses parents, depuis le 10 d'août 1792 jusqu'à la mort de son frère arrivée le 9 de juin 1795 117

II. L'ÉCHANGE. 183

De Bacher au ministre (Bâle, 4 nivôse an IV). 198
Bénezech à son collègue Delacroix. 200

Extraits du Journal de M. Bourcart, bourgmestre de Bâle (26 décembre 1795) 206
Compte rendu de l'échange de la fille de Louis XVI contre les prisonniers de l'Autriche, adressé par de Bacher, premier secrétaire-interprète de l'ambassade de France en Suisse, au Cen Delacroix, ministre des Relations extérieures 208
Reçu de Madame Royale, signé du prince de Gavre. . . . 213
Justification remise par de Bacher au capitaine Méchain . 214
Rapport de W. Wickham, ministre d'Angleterre en Suisse, à lord Grenville 216
Récit des dernières heures de la captivité des citoyens français, prisonniers de l'Autriche, par Quinette 223
Rapport de Bacher au Directoire exécutif (5 nivôse an IV). 233

III. L'EXIL. LA PRISON DE VIENNE 237

Le comte d'Avaray au comte de Choiseul (Vérone, 9 janvier 1796) 241
Note adressée par Wickham à lord Grenville. 244
Le prince de Condé à M. le cardinal de la Fare. 253
Le prince de Condé à Madame Royale 254
Madame Royale au prince de Condé. 256
Le cardinal de la Fare au baron de Flaschlanden (Vienne, le 22 janvier 1796). 258
Le cardinal de la Fare au baron de Flaschlanden (Vienne, le 29 janvier 1796) 264
Le cardinal de la Fare à S. A. R. Madame l'archiduchesse Marie-Anne (Vienne, le 1er février 1796). 268
Le cardinal de la Fare au baron de Flaschlanden (Vienne, le 21 mars 1796). 269
Madame Royale à Mme de Soucy (13 janvier 1796). 275
Madame Royale à Mme de Soucy 276
Madame Royale à Mme de Soucy (27 janvier 1796). 277
Madame Royale à Mme de Soucy (30 janvier 1796). 279
Le cardinal de la Fare à S. A. R. Madame l'archiduchesse Marie-Anne (24 avril 1796) 280
S. A. R. Madame l'archiduchesse Marie-Anne à M. le cardinal de la Fare (Prague, 2 juin 1797) 282
Note à S. E. M. le baron de Thugut. Droits et répétitions de Madame de France. 287
Note des capitaux effectifs de S. A. R. Madame Marie-Thérèse Charlotte de France. 290

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS